

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Fermentalg



La version officielle du Document d'Enregistrement Universel (DEU) valant rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est celle établie au format ESEF, disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.fermentalg.com).
La version au format PDF de ces documents est une reproduction des versions officielles.

Cette version du DEU en date du 16 mai 2023 annule et remplace la version précédemment déposée le 28 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, et inclut les corrections suivantes :
– page 204 : correction de coquilles dans le tableau du 7.6.6 relatives aux instruments financiers émis donnant accès au capital;
– page 218 : correction d'une erreur concernant le numéro de page de la table de concordance du rapport financier annuel auquel renvoie l'attestation du dirigeant (8.1.2).

Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 28 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1. PRÉSENTATION DE FERMENTALG 5

1.1 Présentation générale 7
1.2 Mot du Président 6
1.3 Chiffres clés 10
1.4 La stratégie et modèle d'affaires Fermentalg 13
1.5 L'industrie des Oméga 3 et des protéines alternatives 15
1.6 L'activité des Business Units Fermentalg 19
1.7 Recherche et développement, innovation, brevets, licences 23
1.8 Industrialisation, production et investissements 25
1.9 Accréditations, agréments et autorisations 26
1.10 Systèmes d'information et sureté numérique 29

2. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE 31

2.1 Nos engagements ODD 32
2.2 Stratégie RSE à horizon 2030 34
2.3 Gouvernance de la RSE 38
2.4 Risques et opportunités 39
2.5 Capital Humain 44
2.6 Capital Naturel 54
2.7 Les enjeux du reporting RSE avec la nouvelle directive européenne CSRD 66
2.8 Éthique et Code de bonne conduite 66
2.9 Indicateurs RSE 68

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 73

3.1 Gouvernance de la Société 74
3.2 Conseil d'administration 76
3.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration 85
3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale 88
3.5 Autres informations sur la gouvernance 90
3.6 Rémunérations et avantages 91
3.7 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés 100

4. GESTION DES RISQUES 105

4.1 Facteurs de risques 106
4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 120
4.3 Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales 123

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 125

5.1 Faits marquants de l'exercice 126
5.2 Évolution de l'activité et des résultats 127
5.3 Flux de trésorerie et financement 131
5.4 Événements postérieurs à l'approbation des comptes 134
5.5 Tendances pour l'exercice 2023 135
5.6 Changements significatifs de la situation financière et commerciale 135
5.7 Contrats importants 135

6. ÉTATS FINANCIERS 137

6.1 Compte de résultat consolidé 138
6.2 État de la situation financière consolidée 139
6.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés 140
6.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 141
6.5 Notes annexes aux comptes consolidés 141
6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 172
6.7 Comptes annuels Fermentalg en normes françaises 176
6.8 Notes annexes aux comptes annuels de Fermentalg 179
6.9 Informations complémentaires concernant Fermentalg en vue de l'approbation des comptes annuels 189
6.10 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 192

7. CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 197

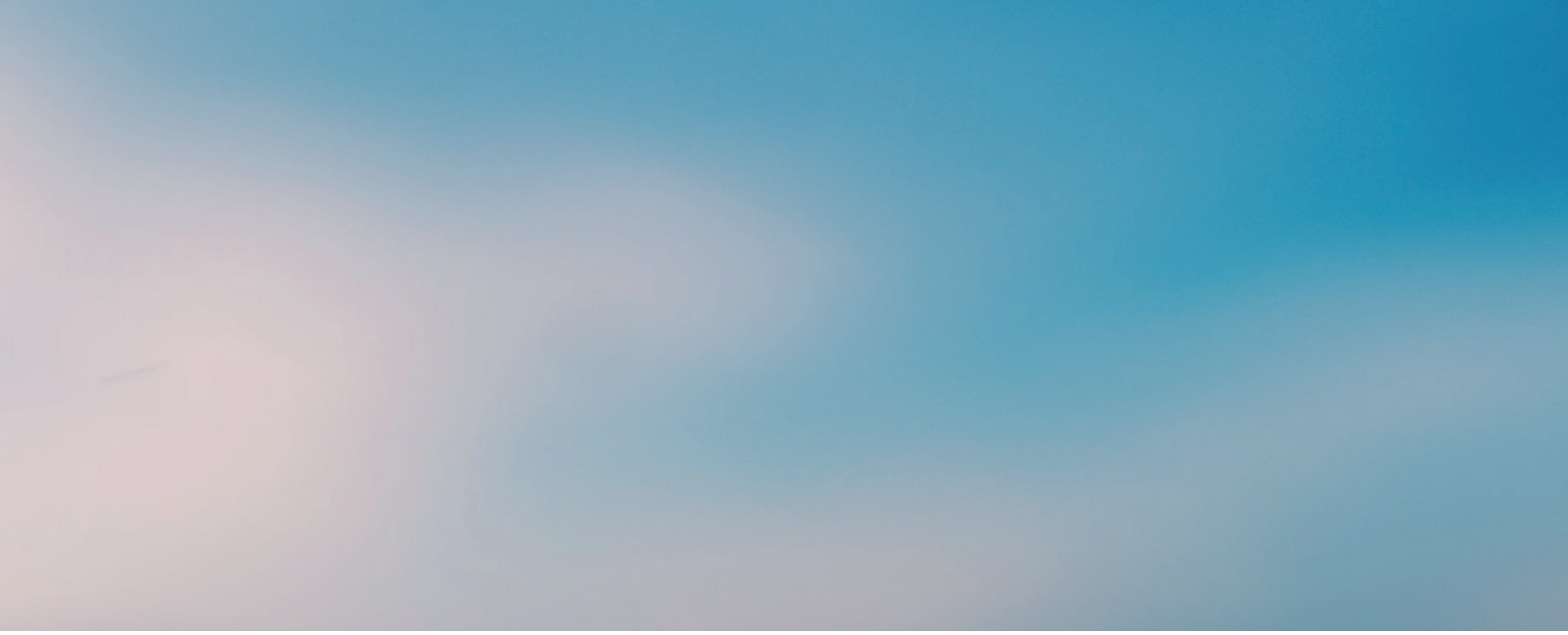
7.1 Renseignements à caractère général 198
7.2 Liste des filiales 198
7.3 Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France 198
7.4 Contrats intra-groupe 198
7.5 Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 198
7.6 Capital social et droits de vote 202
7.7 Actionnariat 209
7.8 Acte constitutif et statuts 211

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 217

8.1 Personnes responsables 218
8.2 Contrôleurs légaux des comptes 218
8.3 Documents accessibles au public 219
8.4 Informations incluses par référence 219
8.5 Tables de concordance 220

01





1
PRÉSENTATION DE FERMENTALG

Fermentalg utilise les microalgues pour répondre aux défis de la transition écologique et de la santé, avec des solutions innovantes ayant un impact sur la santé, la nutrition et l'environnement, tout en préservant la biodiversité.

« APPORTER
AU PLUS GRAND NOMBRE,
DES SOLUTIONS NATURELLES
INNOVANTES EXTRAITES
DES MICROALGUES,
DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ
ET DE LA NUTRITION,
SANS IMPACT SUR
LA BIODIVERSITÉ,
POUR LE BÉNÉFICE DES HOMMES
ET DE LA PLANÈTE. »

1.1 Présentation générale

Innover à grande échelle pour le bien des Hommes et de la Planète.

En 2022, Fermentalg a poursuivi sa mission d'entreprise « impact native » : s'appuyer sur le potentiel de la biologie des micro-algues pour développer, produire industriellement et commercialiser des ingrédients et des actifs innovants sans impact sur la biodiversité à destination des marchés de la nutrition, de la santé et de l'environnement.

La science du vivant s'apprête à révolutionner le monde, et nous pouvons permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Chaque jour, elle constitue le moteur de notre stratégie de croissance, de notre performance et de nos activités. Notre conviction nourrit notre écosystème de partenaires locaux, déterminée à en partager les succès. Relever ce défi donne du sens au travail de nos équipes, engagées, volontaires, avant tout.

En mettant le développement durable au cœur de son expansion, Fermentalg souhaite accélérer l'émergence de la bioéconomie pour construire les besoins alimentaires de demain, pour la santé durable de notre planète et des générations futures.

Dans ce contexte, Fermentalg s'est dotée en 2022 d'une Raison d'Être votée par l'ensemble des collaborateurs. Elle est devenue notre boussole stratégique pour accélérer notre engagement.

Depuis la fin de l'année 2020, la Société s'est organisée autour de 2 unités opérationnelles ou *« Business Units »* (*BU*), visant respectivement les marchés des lipides nutritionnels et des colorants/protéines alternatives. Le troisième programme, proposant des solutions de captation et utilisation du dioxyde de carbone (*« Carbon Capture and Utilization »* ou *CCU*) a donné lieu à la création d'une co-entreprise avec le groupe Suez au mois de juillet 2021, CarbonWorks. Ces unités opérationnelles et CarbonWorks travaillent en collaboration et sont soutenues par trois plateformes technologiques : microbiologie, développement des procédés et analytique.

La BU lipides nutritionnels est aujourd'hui la seule qui génère du chiffre d'affaires, avec un produit, le DHA, qui a enregistré 7.6 millions d'euros de revenus en 2022.
La BU colorants/protéines alternatives est dans la phase de développement industriel et de pré-commercialisation de son premier produit, un colorant bleu naturel à destination des marchés de l'agro-alimentaire.
Enfin CarbonWorks est dans une phase de développement et de démonstration pré-industrielle de sa solution de CCU, préalable à la montée en échelle.

NOTRE MISSION EXPLOITER TOUT LE POTENTIEL DE LA BIOLOGIE MARINE POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Quelle est la vision de Fermentalg pour l'avenir de la santé et de l'alimentation face à une population mondiale en constante croissance ?

Fermentalg est convaincu que la biologie marine jouera un rôle majeur dans les transformations du XXIe siècle en ayant un impact massif sur la santé, la nutrition et l'environnement de demain. En conséquence, Fermentalg se concentre sur le développement de produits alternatifs tels que des protéines alternatives, des colorants naturels et des oméga-3, qui révolutionnent les techniques industrielles traditionnelles et préservent les ressources naturelles.

Comment Fermentalg structure-t-il sa stratégie industrielle et commerciale pour renforcer sa chaîne de valeur en tant qu'entreprise « impact native » ?

Fermentalg investit dans des innovations qui ont le potentiel de générer des avantages concurrentiels sur leurs marchés tout en offrant des avancées significatives en matière de biodiversité et d'empreinte carbone. En privilégiant les innovations qui permettront d'avoir un véritable impact à court et moyen terme, Fermentalg travaille avec des partenaires qui guident ses choix d'investissements, confirment la valeur intrinsèque de ses innovations et déploient ses innovations sur les marchés tout en favorisant les circuits courts et la diminution constante de son empreinte environnementale.



Interview de Philippe Lavielle,
Président de Fermentalg

Comment Fermentalg envisage-t-il de faire évoluer son modèle d'affaires d'ici 2030 ?

Dans les années à venir, Fermentalg va continuer à développer son marché d'oméga-3, poursuivre la montée en puissance et l'industrialisation de son programme de protéines alternatives, renforcer la résilience de son offre et la solidité de sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la réactivité de son outil industriel. Tout cela ne peut être accompli que grâce à l'engagement quotidien de ses collaborateurs et à leur créativité et savoir-faire. Fermentalg veut agir pour les jeunes générations en leur offrant des solutions durables et passionnantes grâce à la microbiologie marine pour relever les défis de demain.

83 %

Certification score Green Lab

85/100

Index Gaia 2022

87

l'index égalité professionnelle Femmes/Hommes

+11%

38 %

Taux de déchets recyclés **+ 20 points**

Biodiversité

2200 souches cryopréservées

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

7,6 M €
Chiffres d'affaires **+35 %**

222
brevets
16 nouvelles délivrances

4 M €
Investissements **+14 %**

16 M €
de trésorerie brute

69
collaborateurs **+11 %**



VERS UNE ENTREPRISE RÉGÉNÉRATIVE
EN PHASE AVEC NOS VALEURS DE RESPONSABILITÉ, DURABILITÉ ET RÉSILIENCE D'ICI 2030

1.4 La stratégie et modèle d'affaires Fermentalg

1.4.1 La stratégie

Fermentalg est une entreprise de biotechnologie spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de solutions à base de microalgues pour différents secteurs, tels que la santé, l'alimentation humaine et animale, la décarbonation des industries. Le modèle d'affaires de Fermentalg est axé sur la production et la commercialisation de solutions durables basées sur les microalgues, en tirant parti de son leadership en biotechnologie et de son positionnement stratégique sur la chaîne de valeur.

Notre modèle d'affaires est guidé par trois grands principes :

- **Responsabilité :** nous sommes une entreprise qui engage sa responsabilité dans son mode de gouvernance, dans la gestion de son capital humain et de ses relations avec toutes ses parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, actionnaires, administrations, collectivités locales).
- **Impact :** nous œuvrons à avoir un impact positif au travers de nos activités, qu'il s'agisse de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité ou la contribution à la santé humaine et le bien-être de tous nos collaborateurs.
- **Innovation :** notre cellule innovation permet d'assurer un pipe-line robuste d'innovations et de projeter le lancement de nouveaux produits sur des marchés émergeants intégrant la notion de durabilité.

Fermentalg a développé une stratégie d'intégration progressive, en contrôlant chaque étape de la chaîne de valeur à partir de la conception, en passant par l'industrialisation et finalement la commercialisation de produits différenciés et à forte valeur ajoutée à destination des marchés de la nutrition-santé.

Nos équipes de chercheurs associés à une technologie de pointe et un savoir-faire unique dans les procédés industriels nous permet de cultiver et de développer différentes souches de microalgues pour optimiser la production de composés utiles. Au cours des dernières années nous avons augmenté notre capacité à produire à grande échelle des produits tout à fait novateurs, tels que des oméga 3 sans poisson, des protéines alternatives et des pigments naturels, tous d'un grand potentiel économique et écologique.

Nos produits sont distribués dans le monde entier, avec une présence internationale aux USA, Europe et Asie. Des accords de distribution ont été conclus dans près de 30 pays. En outre, Fermentalg a également accéléré en 2022 le déploiement de sa stratégie de développement durable pour minimiser son impact environnemental et promouvoir une production plus responsable en intégrant l'écoconception dans ces procédés.

1.4.2 Notre ambition

Fermentalg veut passer d'une entreprise « impact native »* à une entreprise « impact active »** en 2023 pour atteindre le chemin d'une entreprise régénérative d'ici 2030 en phase avec nos valeurs de responsabilité, durabilité et résilience.



* à impact positif depuis l'origine

** à impact accéléré

Avec une demande mondiale croissante pour des produits respectueux de l'environnement et la nécessité de trouver des sources alternatives durables aux huiles de poisson et aux protéines animales, Fermentalg est parfaitement positionnée pour poursuivre sa croissance et son expansion sur le marché mondial des produits de nutrition et de santé.

Dans les dix prochaines années, Fermentalg aspire à devenir une entreprise régénérative en visant à restaurer les écosystèmes naturels tout en créant de la valeur économique. En adoptant cette approche, Fermentalg pourra bénéficier d'un accès à de nouveaux marchés, améliorer les coûts et l'efficacité des processus, et créer une plus grande valeur partagée avec les parties prenantes pour enfin renforcer son image de marque et accroître sa résilience face aux changements climatiques et aux risques environnementaux.

Cette approche durable nous assure que notre modèle d'affaires sera plus viable à long terme.

1.4.3 Un modèle d'affaires agile et durable :

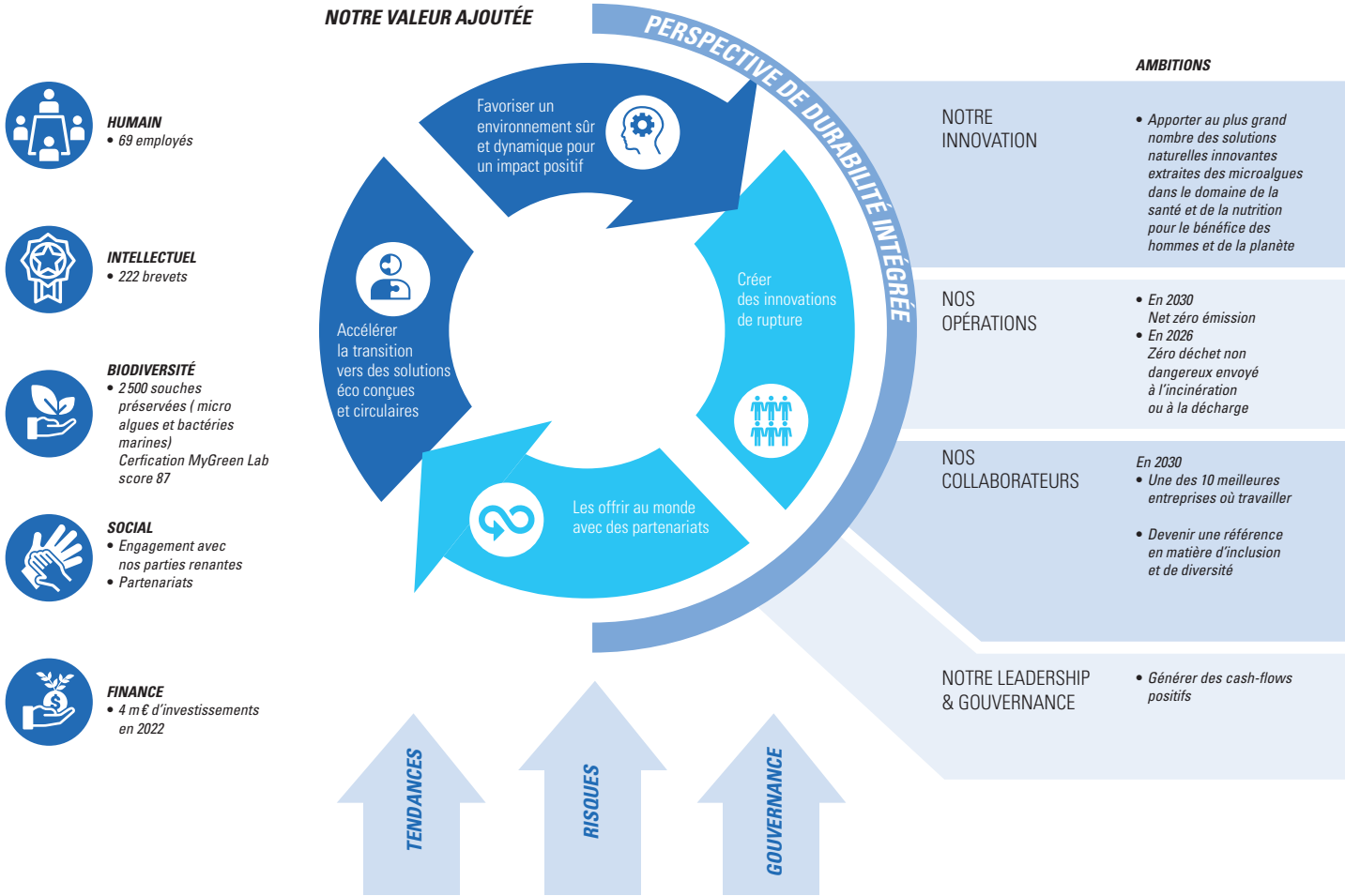
Fermentalg a pour mission de valoriser le potentiel des microalgues pour apporter, au plus grand nombre, des solutions innovantes face aux enjeux de la transition écologique, de la santé et de la nutrition, sans puiser dans les ressources naturelles de la planète.

Le modèle d'affaires de Fermentalg depuis des années repose sur le développement progressif de plusieurs plateformes complémentaires aux maturités différentes à la fois pour minimiser les risques et surtout accélérer la commercialisation et la garantie d'une excellence dans la qualité des produits et le respect des enjeux réglementaires.

Ces plateformes sont la colonne vertébrale essentielle de notre modèle d'affaires :

– **Programme 1 :** Commercialisation d'un Omega 3 végan très riche en DHA sans poisson, qui se substitue aux Oméga 3 issus de la pêche intensive.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



– **Programme 2 :** Production d'un colorant bleu 100 % naturel et bio actif (BLUE ORIGINS®), en substitution de colorants chimiques bleus pétro-sourcés soupçonnés de provoquer des problèmes de santé.

Fermentalg prépare l'industrialisation de nouvelles solutions fonctionnelles (KALVEA™) à haute valeur ajoutée adressant de nouveaux segments de marché :

- un bioactif antioxydant en nutraceutique.
- un superaliment riche en antioxydants, vitamines et minéraux dans les marchés de la nutrition animale (petfood, aquafeed) ou spécialisés vers des publics spécifiques, tel que sportifs ou seniors.

– **Programme 3 :** Investissement dans CarbonWorks avec le groupe Suez dans la capture de CO_2.

– En s'appuyant sur la photosynthèse des micro-algues, ces solutions environnementales (CCU : Carbon Capture and Utilization) contribuent à l'absorption de CO_2 et à l'atténuation du changement climatique, tout en produisant des biomasses algales, selon un principe d'économie circulaire. Destinées à une variété de marchés, elles se substituent aussi à des produits issus de la chimie organique pétrosourcée.

MÉTHODE	*IMPACT*
• *Impact environnemental* • *Circularité des procédés* • *Matières premières durables* • *Écoconception généralisée*	• *Être un leader de la biotechnologie régénérative*
• *Réduction de GES de nos opérations(énergie,transport, émission fugitives)* • *Gestion des matières dangereuses, gestion des effluents*	• *Réduction de l'impact climatique significatif*
• *Bien-être au travail* • *Attractivité et rétention des talents,Nouvelles générations « algénieurs »* • *Diversité et inclusion,* • *Engagement des collaborateurs dans des actions de défense du climat et protection de la biodiversité*	• *Créer un leader de la bio économie pour la santé durable de notre planète et les générations futures*
• *Développement du chiffre d'affaires* • *Partenariats stratégiques DSM, Givaudan*	• *Valeur de l'actionnaire à long terme*

1.5 L'industrie des Oméga 3 et des protéines alternatives

1.5.1 Marché des Oméga 3

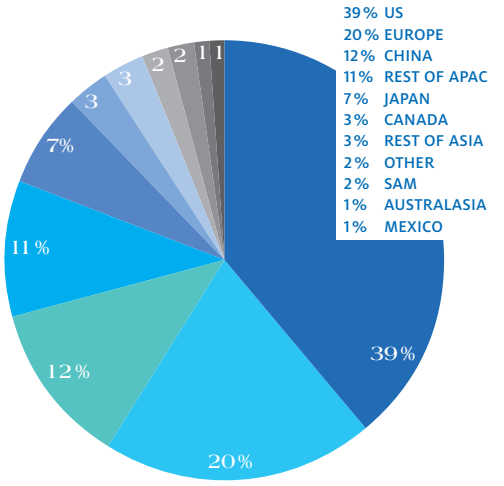
1.5.1.1 MARCHÉ TOUTES SOURCES CONFONDUES

En 2021, le marché des oméga-3 (EPA et DHA) était estimé à 1,53 milliard de dollars[1] pour une production de 115 031 tonnes, quelle que soit la teneur en DHA/EPA, la source (poissons et microalgues), et la forme des acides gras (esters éthyliques : EE et triglycérides : TG).

Ce marché (en valeur) est principalement :

- localisé aux États-Unis (39 %), en Europe (20 %), en Chine (12 %), sur la zone APAC[2] (10 %) et au Japon (7 %)
- sur les secteurs des compléments alimentaires (50 %), de la pharmaceutique (20 %), des formulations bébé (14 %) et l'alimentation/boissons humaines (8 %).

MARCHÉ MONDIAL 2021 (EPA & DHA) – PAYS



Toutes sources confondues (poissons & algues), les principaux marchés sont, par ordre décroissant d'importance :

– Les compléments alimentaires : États-Unis (35 %), Europe (22 %), Chine (12 %), et zone APAC (11 %) ;

– La pharmaceutique : États-Unis (62 %), Japon (19 %), Europe (9 %) et zone APAC (4 %).

1. Source : 2020-2021 EPA & DHA Ingredient Market Report – GOED.
2. APAC : région Asie-Pacifique (Asie de l'Est, Asie du Sud, Asie du sud-Est et Océanie).

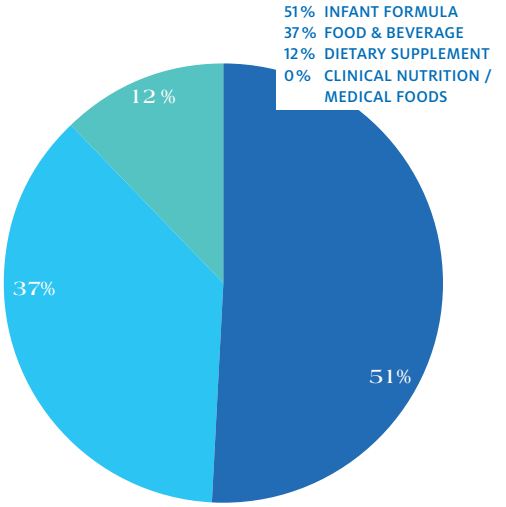
– Les formulations nourrisson : Chine (36 %), Europe (24 %), États-Unis (19 %) et zone APAC (14 %) ;
– L'alimentation et boissons humaines : États-Unis (27 %), Europe (19 %), Japon (15 %) et Chine (13 %).

Les prix de marché varient en fonction de plusieurs critères : les applications, les régions (parallèle entre offre et demande), la source (ce qui inclut les méthodes de fabrication et donc les coûts associés), le type d'acides gras (EE[3], TG[4] et rTG[5]) et la teneur en DHA contenu dans l'huile. La pénétration d'un marché dépend par ailleurs de la qualité de l'huile produite ainsi que de certains aspects réglementaires ou douaniers (procédures de délivrance d'autorisation plus ou moins longues, standards plus ou moins élevés, etc.).

1.5.1.2 MARCHÉ OMEGA3 : FOCUS ORIGINE ALGALE

En 2021, la production oméga-3 (EPA et DHA) par les microalgues représentait 4 % de la production globale (volume) et 14 % en valeur du marché global des oméga-3. Le marché (en valeur) des oméga-3 d'origine algale est dominé par le secteur des formulations nourrisson (51 %), suivi de l'alimentation et boissons humaines (37 %) et des compléments alimentaires (12 %).

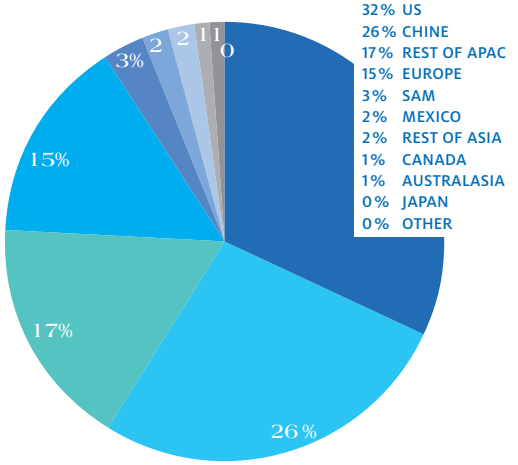
MARCHÉ MONDIAL ALGAL 2021 (EPA & DHA) – APPLICATIONS



En 2021, le marché algal des oméga-3 (en valeur) se concentre sur les États-Unis (32 %), la Chine (27 %), la zone APAC (17 %) et l'Europe (15 %).

3. EE : Ethyl Ester
4. TG : triglycérides
5. rTG : triglycérides reconstitués

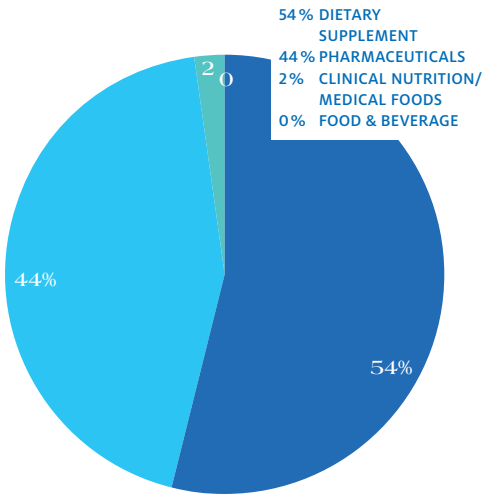
MARCHÉ MONDIAL ALGAL 2021 (EPA & DHA) – PAYS



1.5.1.3 MARCHÉ DES OMÉGA 3 CONCENTRÉES

En 2021, les huiles oméga-3 « concentrées » (de 30 % à 100 % de DHA & EPA) représentaient 45 % du marché mondial des huiles oméga-3 (en valeur).

MARCHÉ MONDIAL ALGAL 2021 (EPA & DHA) – HUILES CONCENTRÉES (30-100 %) – PAYS



Ces huiles représentent un marché de référence pour Fermentalg, qui proposant une concentration naturelle élevée, se compare avec avantage à certaines huiles industriellement modifiées.

Le segment des huiles concentrées est celui qui a connu la plus forte croissance en 2021, avec une croissance de plus de 6 %, tirée par les compléments alimentaires et le

Parole collaborateur

Marc Matoussowsky
Directeur unité lipides fonctionnels



« La durabilité de la ressource végan que constitue l'huile de DHA d'origine micro-algale s'est vue renforcée par des campagnes de pêche décevantes les deux derniers hivers, réitérant la démonstration de la fragilité de la ressource halieutique. »

marché pharmaceutique. Le prix des huiles varie en fonction du pourcentage de DHA contenu dans l'huile. Sur ce segment, le produit DHA ORIGINS 550®, par sa haute concentration naturelle, peut répondre à la demande croissante des consommateurs pour des produits premium, naturels, écologiques et de source non animale. Avec sa concentration plus élevée, le produit DHA ORIGINS 550® permet aux laboratoires de formuler des compléments alimentaires 100 % végan dans des petits formats de capsules, favorisant l'observance de la posologie par les consommateurs. De plus, la naturalité des acides gras composant nos huiles (triglycérides) et le mode de fabrication stérile et sans solvant répondent à la demande des consommateurs désireux de produits sûrs et respectueux de l'environnement.

Depuis 2019, la qualité des produits Fermentalg a été reconnue au travers de la qualification obtenue auprès de DSM, qui a inclus le produit DHA ORIGINS 550® dans sa propre gamme de DHA algal.

1.5.1.4 CONCURRENCE

De grands groupes aux activités diversifiées tels que DSM (Pays-Bas) ou Corbion (Pays-Bas) interviennent sur ce marché, avec notamment une activité importante sur le marché de l'aquaculture. Des sociétés plus spécialisées telles que Mara Renewables (Canada) ou Xiamen Huison Biotech (Chine) sont également des acteurs proposant des huiles microalgales.

1.5.2 L'industrie des Colorants naturels et des protéines alternatives

1.5.2.1 MARCHÉS DES COLORANTS BLEUS

Le marché mondial des colorants alimentaires s'élève à un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de dollars en 2021. Les prévisions de croissance sont de 4,7 % pour atteindre 5,4 milliards de dollars en 2026[6]. Au sein de ce marché, l'étude de marché publiée par Zion Market Research en 2021 prévoit une forte croissance du marché des colorants alimentaires naturels dans les années à venir, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,8 % entre 2021 et 2028. Les colorants naturels alimentaires représentent ainsi 55 % du marché des colorants alimentaires global (60 % d'ici à 2026) (*source : Meticulous Research*).

Cette croissance peut s'expliquer par la demande de produits de substitution à ceux issus de la chimie traditionnelle, que ce soit pour :

1 – Répondre aux besoins des consommateurs pour plus de naturalité et durabilité ;

2 – Éviter les potentiels risques de nocivité parfois rapportés pour des colorants de synthèse ;

3 – Apporter enfin et surtout des fonctionnalités de plus en plus recherchées, notamment en termes de stabilité sous diverses conditions (acidité, chaleur, lumière).

Sur le segment des colorants alimentaires bleus, l'une des alternatives naturelles privilégiées est l'emploi d'extraits/concentrés de spiruline, dont le pouvoir colorant bleu provient d'un pigment appelé phycocyanine. En 2013, la « Food and Drug Administration » (FDA) a autorisé aux États-Unis l'utilisation de l'extrait de spiruline (phycocyanine) comme agent colorant pour les bonbons, puis progressivement étendu cette autorisation

6. Source : marketandmarkets

SELON UNE ÉTUDE MENÉE PAR GLOBALDATA, LES VENTES DE PRODUITS VÉGANS ONT AUGMENTÉ DE 11% EN 2019, DÉPASSANT POUR LA PREMIÈRE FOIS LES 5 MILLIARDS DE DOLLARS.

à d'autres applications, jusqu'aux boissons en 2022. Pour exemple, Coca Cola a déjà procédé au lancement de près de 140 produits formulés avec de la phycocyanine de spiruline. Inexistant en 2013, le marché 2022 est estimé à 115 millions de dollars en 2022, et sa croissance projetée à plus de 15 % par an jusqu'en 2027[7].
Le marché des colorants naturels est organisé autour de quelques acteurs spécialisés qui sont principalement :

- Givaudan (SUISSE) : position sur le marché renforcée avec l'acquisition en 2021 de DDW, numéro 2 mondial des colorants naturels ;
- Oterra (Danemark), précédemment division de CHR HANSEN ;
- SENSIENT COLORS (US) – groupe Américain dont la division Colors fournit des solutions colorantes personnalisées aux acteurs de l'industrie agro-alimentaire, cosmétique et pharmaceutique ;
- GNT (Pays-Bas) – groupe qui jouit d'une renommée internationale grâce à son portefeuille EXBERRY®, la première marque mondiale d'aliments colorants.

Deux acteurs internationaux sont actifs sur le marché de la phycocyanine de spiruline :

- DIC (Japon) : leader du marché de la phycocyanine de spiruline via leur produit premium LINABLUE®, positionné en tant que colorant alimentaire ;
- Algavista (Inde) : filiale du groupe E.I.D Parry, qui produit et commercialise des extraits de spiruline et de phycocyanine destinés à des applications de colorants alimentaires, nutrition humaine et nutraceutiques.

1.5.2.2 MARCHÉ DES PROTÉINES ALTERNATIVES

La diversification des sources de protéines est sans aucun doute la tendance n°1 d'innovation en nutrition actuellement. Dans les pays développés, la consommation de protéines animales diminue pour des raisons multiples et complémentaires liées à des considérations environnementales, sanitaires ou éthiques.
L'augmentation de la population mondiale (~10 milliards en 2050) induit une hausse de la demande en protéines. Mais les ressources en protéines animales sont limitées, leur production étant gourmande en énergie, en surface et en eau. De plus, l'évolution de notre mode d'alimentation influencé par les tendances végétarienne et flexitarienne, de durabilité, et naturalité, réduit la consommation de viande des pays occidentalisés et génère une demande accrue pour des protéines alternatives et durables.

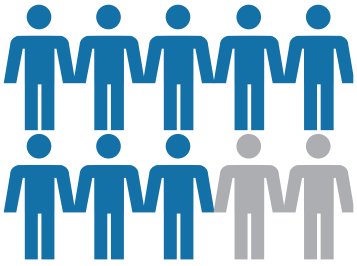
L'essor de la végétalisation de l'alimentation :
De plus en plus de consommateurs cherchent à manger davantage de produits d'origine végétale et moins de produits d'origine animale. Cela peut inclure une variété d'aliments tels que des fruits, des légumes, des grains entiers, des légumineuses, des noix, des graines et des produits à base de plantes tels que le tofu et le seitan.

Ce mouvement a été motivé par plusieurs raisons, notamment des préoccupations environnementales, des inquiétudes pour la santé, des considérations éthiques et des motivations financières. De plus en plus de personnes se tournent vers des régimes alimentaires végétariens, végétaliens ou flexitariens pour diverses raisons.

7. Source : Meticulous Research

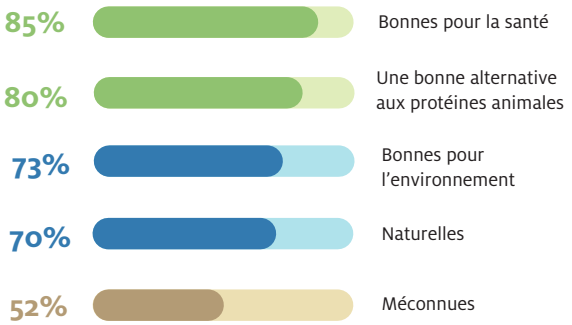
L'évolution du marché végan dans le monde a connu une croissance spectaculaire au cours des dernières années. Selon une étude menée par GlobalData, les ventes de produits végans ont augmenté de 11 % en 2019, dépassant pour la première fois les 5 milliards de dollars. Les perspectives de croissance pour ce marché sont très prometteuses, avec des prévisions indiquant que les ventes pourraient atteindre près de 25 milliards de dollars d'ici 2029.

LES PROTÉINES VÉGÉTALES VUES PAR LES FRANÇAIS (SOURCE PROTÉINES FRANCE)



7 FRANÇAIS SUR 10
SERAIENT PRÊTS À SE LAISSER TENTER PAR LES ALGUES

LES PROTÉINES VÉGÉTALES SONT PERÇUES COMME



Cette croissance est due en partie à une demande croissante des consommateurs pour des produits à base de plantes, mais aussi à une offre croissante de produits végétaliens dans les supermarchés et les restaurants. De nombreuses grandes marques alimentaires ont également commencé à investir dans des alternatives véganes à leurs produits traditionnels, telles que des hamburgers végans, des fromages à base de plantes et des desserts sans produits laitiers.
Les protéines algales et les protéines à base d'insectes sont deux sources de protéines alternatives qui gagnent en popularité en raison de leur faible impact environnemental et de leur potentiel à répondre aux besoins nutritionnels de la population croissante.

1.6 L'activité des Business Units Fermentalg

1.6.1 Business Unit lipides

La Business Unit Lipides Fonctionnels intervient sur le marché des oméga-3, où le DHA ORIGINS 550®, huile à haute concentration en DHA, se substitue au DHA traditionnellement issu de poissons gras. Actuellement, les principales sources de DHA (oméga-3) sont les poissons gras (thon, anchois, sardine, saumon, krill, morue, colin, calamar). Compte tenu des enjeux climatiques mondiaux et des quotas de pêche, les microalgues (schizochytrium, crypthecodinium) s'imposent de plus en plus comme une alternative durable au poisson.
Actuellement, le marché principal de la gamme DHA ORIGINS® (huile raffinée, capsules à enveloppe d'origine végétale) est celui des compléments alimentaires. Le marché mondial des compléments alimentaires, évalué à 151,9 milliards de dollars en 2021, devrait se développer de 8,9 % entre 2022 et 2030[8]. La sensibilisation accrue des consommateurs à la santé et au bien-être personnels devrait être un élément déterminant pour les compléments alimentaires au cours des années à venir.

8. Source : https://fgcom.fr/taille-du-marche-mondial-des-complements-alimentaires-2022-2028/



Parole collaborateur

Marie Jane Fallourd
Directrice Unité Pigments et
Protéines Fonctionnelles



« Nous sommes très fiers d'innover dans le domaine de la fermentation de précision en collaborant avec Givaudan afin de mettre sur le marché un colorant bleu naturel unique durable à valeur ajoutée et ses déclinaisons de couleurs naturelles (vert, violet, rose…) particulièrement dans le marché immense des boissons fonctionnelles, ou aucune solution naturelle de bleu n'existe sur le marché mondial. »

Les revendications de la gamme DHA ORIGINS® – durable, sans allergènes, sans micro-plastiques, sans métaux lourds, sans chimie agressive – attirent une clientèle de laboratoires proposant des produits « premium » pour des consommateurs fortement sensibilisés aux enjeux écologiques et recherchant des produits naturels ou vegan.

1.6.1.1 COMMERCIALISATION

La Société a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 7.6 millions d'euros, en croissance de 36 % sur l'année précédente. L'Europe a représenté la première destination des ventes en 2022, avec 65 % du chiffre d'affaires, dont 9 % en France. L'Amérique du Nord a enregistré un léger repli par rapport à 2021 avec 32 % des ventes, le solde étant à destination de l'Asie (3 %).

La Société dispose d'une équipe commerciale expérimentée dans la commercialisation des produits issus de la culture de microalgues, et plus particulièrement des oméga-3. La commercialisation des produits est réalisée à la fois de façon directe et indirecte, selon les marchés et la taille des clients.

Outre les accords de distribution signés depuis 2017 aux États-Unis, en Europe et en Asie, la Société continue à travailler à l'extension de son réseau de distribution dans les zones géographiques où elle est insuffisamment présente. Des accords de distribution ont été conclus avec 27 pays à la date du présent Document.

La Société a depuis septembre 2018 un contrat commercial avec DSM Nutritional Lipids, filiale du groupe Royal DSM et leader mondial dans le domaine des huiles microalgales. Par cet accord, Fermentalg vend à DSM son produit phare, l'huile de microalgues DHA ORIGINS 550®, et Fermentalg accorde à DSM Nutritional Products une exclusivité limitée à certains segments de marché. Cet accord signé pour 5 ans est en cours de renouvellement.

1.6.1.2 PORTEFEUILLE DE PRODUITS

L'activité Lipides s'appuie sur les ressources des plateformes de recherche et développement de Fermentalg (microbiologie, développement des procédés) pour adapter sa gamme aux besoins spécifiques de ses clients. La Société travaille également au développement de galéniques et d'applications nouvelles, telles que la poudre pour l'alimentation infantile, ou l'inclusion de son huile dans des bonbons (« gummies ») ou aliments (cookies, chocolat, etc.).

1.6.2 Activité Business Units Protéines

1.6.2.1 COLORANT ET PROTÉINES FONCTIONNELLES

La BU protéines a pour vocation de développer, industrialiser et commercialiser des colorants, des antioxydants et des protéines naturelles et durables issus de microalgues pour les marchés de l'alimentation humaine et animale, de la nutraceutique et de la cosmétique. Ces solutions répondent aux tendances de fond de ces marchés et également aux attentes des consommateurs que sont la fonctionnalité, la naturalité et la durabilité.

La BU protéines a pour objectif à court et moyen terme la valorisation d'une nouvelle souche de microalgue, *Galdieria sulphuraria*, capable de produire :

- Un colorant bleu naturel stable à l'acide, BLUE ORIGINS®, constituant ainsi une véritable innovation de rupture permettant de répondre aux cahiers des charges des industriels de l'agroalimentaire quelle que soit l'application (confiseries, boissons, etc.) ;
- Une gamme de « superaliments » riches en protéines à destination des marchés de l'alimentation animale puis humaine.



En effet, BLUE ORIGINS® est une réelle innovation de rupture sur le marché des colorants naturels, où Fermentalg apporte une solution unique fortement différenciée par rapport aux solutions existantes, essentiellement le bleu extrait d'une autre microalgue, la spiruline :

– un colorant bleu naturel dont les performances répondent aux attentes du marché : stabilité supérieure aux solutions existantes (permettant de préserver une couleur bleue intense dans l'ensemble des matrices alimentaires), sécurité et facilité d'utilisation. DDW, partenaire de Fermentalg et filiale du groupe DDW/Givaudan company a validé cette supériorité fonctionnelle de BLUE ORIGINS® dans les applications alimentaires acides, dont les boissons, permettant la préparation du lancement commercial.[9]

– une technologie de BLUE ORIGINS® protégée par 92 demandes de brevets et 9 inventions.

– un procédé de production par fermentation, mode de culture permettant une meilleure traçabilité, productivité et qualité par exemple les bassins ouverts utilisés pour la production de spiruline.

En ce qui concerne La gamme KALVEA®, elle se positionne comme un superaliment, grâce à une biomasse riche en protéines associée à un niveau élevé et complet d'acides aminés essentiels, de vitamines, minéraux et autres composés à haute valeur nutritive.

Deux marchés principaux sont visés :

– Le marché de l'alimentation aquacole : par sa richesse nutritionnelle, notamment en acides aminés, KALVEA® PLUS constitue un superaliment protéiné. La composition de KALVEA® est notamment idéale pour la croissance des saumons, bars, des daurades, crevettes… en particulier aux stades larvaires et juvéniles
– Le marché de l'alimentation pour animaux de compagnie (« Petfood ») : par sa richesse en protéines, mais également fibres, vitamines et minéraux essentiels, KALVEA® Plus est parfaitement adapté à l'optimisation nutritionnelle d'une formule destinée à rentrer dans la composition d'un complément alimentaire, mais également de formulation haut de gamme végétarienne.

9. Tests réalisés par DDW et disponibles sur le site https://info.ddwcolor.com/galdieria-acid-stable-blue-natural-color

1.6.2.2 STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION PROTÉINES ET PRINCIPALES RÉALISATION 2022

Colorant bleu naturel

La stratégie commerciale de la BU s'appuie principalement sur des partenariats, et dans le cas de Blue origins, sur l'accord stratégique conclu en juin 2020 entre Fermentalg et DDW Inc., maintenant filiale du groupe Givaudan. Il prévoit une commercialisation par DDW/Givaudan company qui dispose d'une longue expérience sur le marché des colorants avec des clients majeurs dans les domaines des boissons et de la confiserie. Le modèle commercial envisagé repose sur une exclusivité de la distribution du produit BLUE ORIGINS® par DDW/Givaudan company, qui sera en charge des ventes directes avec les acteurs agroalimentaires. Les conditions de l'exclusivité commerciale doivent être négociées au cours de l'année 2023.

La planification des lancements commercial et industriel sont parfaitement en phase pour initier la commercialisation dès l'obtention des autorisations réglementaires. En effet, le jalon 2 du l'accord stratégique avec DDW/Givaudan company a été atteint en Juin 2022, à la date prévue, validant ainsi notre capacité à fabriquer à l'échelle industrielle un colorant naturel bleu répondant à la qualité requise par DDW/Givaudan company.

Un premier lot à l'échelle industrielle a été réalisé chez Evonik en novembre 2022 avec les mêmes performances de productivité et de qualité produit qu'à l'échelle de démonstration industrielle objet du jalon technique dans l'accord avec DDW/Givaudan company.

En 2021, des dossiers réglementaires ont été déposés aux États-Unis, dans l'Union Européenne et au Royaume-Uni pour la phycocyanine extraite de *Galdieria sulphuraria* en tant que colorant ou ingrédient, avec des durées prévisionnelles d'examen de 24 mois minium.

Kalvea

Sur la biomasse protéinée Kalvea®, la Société s'est concentrée sur la caractérisation et la différenciation du produit par rapport à la concurrence. Une démarche de recherche clients – partenaires similaire à celle de la phycocyanine est en cours avec différents acteurs de la nutrition animale de spécialités pour 2024-2025.

Pour finir, pour ses contributions remarquées à une alimentation durable et favorable à la santé pour les besoins alimentaires de demain, Fermentalg a reçu une

Témoignage

Ingo Klement,
directeur du développement
commercial mondial chez Evonik



« En tant que CDMO pour la fermentation de précision, nous avons adopté le développement durable comme principe directeur de notre activité, et nous recherchons donc des partenaires ayant une approche similaire.

En travaillant avec Fermentalg, nous sommes parfaitement alignés pour créer des solutions qui garantissent la santé de notre planète aujourd'hui et à l'avenir. »

subvention de 4,4 M€ de la part de Bpifrance dans le cadre du 4e programme d'investissements d'avenir (PIA4) du plan « France 2030 » afin de renforcer et accélérer ses efforts pour lancer de nouveaux ingrédients innovants d'origine algale.

1.7 Recherche et développement, innovation, brevets, licences

Les produits commercialisés ou industrialisés par les *Business Units* Fermentalg s'appuient sur les services fournis par trois plateformes technologiques de recherche et développement, ainsi que sur la direction de la Recherche et Développement, en charge des questions de propriété intellectuelle et réglementaires.
Les avantages compétitifs de la Société reposent sur plusieurs dimensions de son savoir-faire.

Plateformes de recherche et développement

Microbiologie

La première étape des travaux de recherche consiste à identifier des souches productrices de molécules d'intérêt, et de développer des mécanismes de sélection afin d'améliorer le métabolisme de ces microorganismes. Reposant sur une équipe de chercheurs spécialistes de la biologie des microalgues, elle constitue le vivier des futurs produits de la Société. Elle gère aussi la souchothèque, bibliothèque de plus de 2000 microorganismes axéniques[10] conservées par cryogénisation.

Développement des procédés

Le développement est la concrétisation des travaux de recherche, en particulier l'optimisation et le développement des procédés pour la commercialisation des produits d'intérêt.
Le département développement des procédés assure le développement et la montée en échelle des procédés, depuis des fermenteurs de 1 L jusqu'à un fermenteur de 1000 L. Il dispose pour cela d'un parc de fermenteurs de 1 à 5 L utilisés dans une première étape, puis de fermenteurs allant de 20L à 1000 L à l'échelle pilote. Les différentes cuves permettent de pratiquer des cultures de façon discontinue (fed-batch) ou en semi-continu par soutirage partiel intermédiaire (SBR).
Ce département dispose également d'une variété d'équipements et de technologies permettant d'assurer l'extrac-

10. Souches exemptes de germes pathogènes.



FERMENTALG A ACHEVÉ EN 2022 LA PHASE DE DÉMONSTRATION INDUSTRIELLE

DU PROCÉDÉ À L'ÉCHELLE DE 15 M^3. UNE PREMIÈRE PRODUCTION INDUSTRIELLE A ÉTÉ EFFECTUÉE AVEC SUCCÈS FIN 2022.

tion et la purification des molécules d'intérêt ou DSP (Down Stream Process) : centrifugations, filtration, broyage, désodorisation et décoloration…
Des investissements importants ont été effectués en 2021 pour accroître la capacité du pilote de 1000L, et autoriser des expériences en semi-continu (SBR) en plus des expériences menées en « batch feed ».

Plateforme analytique

La plateforme analytique et contrôle qualité apporte son expertise aux *Business Units* et aux plateformes de microbiologie et développement des procédés ainsi qu'à CarbonWorks au travers du développement de méthodes d'analyse en relation avec les procédés, et la réalisation d'analyses ou leur sous-traitance auprès de prestataires. Elle intervient à la fois aux différents stades de la recherche et du développement et au niveau de la production industrielle pour s'assurer de l'atteinte par les partenaires de Fermentalg. Des résultats recherchés et du respect des spécifications définies.
En 2022, les activités de recherche et développement ont été essentiellement concentrées sur les projets visant les marchés, et sont décrites à la section 5.2.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Une organisation apprenante et innovante

Des progrès par l'expérience

Fermentalg a développé plusieurs procédés depuis le laboratoire jusqu'à l'échelle industrielle, ce qui lui a permis d'acquérir un savoir-faire et une connaissance approfondis dans le développement de produits commerciaux innovants à base de micro-algues destinés au marché mondial.

Les données recueillies à l'échelle industrielle et auprès des clients sont partagées avec les équipes de développement et aident à mettre au point la prochaine génération de procédés, en les rendant plus efficaces et plus propres, dans un processus d'amélioration continue.

Des pratiques plus durables

Face aux défis climatiques et environnementaux de notre époque, Fermentalg a placé l'écoconception au cœur des améliorations de ses produits et procédés. Cette composante de l'innovation, si elle est invisible dans le produit final, consiste à trouver des solutions pour réduire l'impact des produits, qu'il s'agisse de l'utilisation de l'énergie dans les procédés de production, de la valorisation des déchets ou de la recherche de matières premières ayant une empreinte carbone plus faible.

Protection du savoir-faire

Depuis sa création, la Société a vocation à être innovante et s'attache à protéger son savoir-faire et ses développements technologiques. Elle veille à protéger les compétences qu'elle acquiert avec son expérience via une démarche combinant le secret et l'obtention de titres de propriété industrielle tels que des brevets sur des compositions de matières, des procédés, des techniques ou encore des équipements nécessaires à la production. Elle génère ainsi des actifs stratégiques participant à sa valeur. A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le portefeuille brevets de la Société est composé de 32 familles de brevets en vigueur dans les pays représentant un marché potentiel ou concurrentiel pour la Société. A noter que la Société détient 222 brevets en vigueur, a consenti des licences sur 4 de ses inventions brevetées à CarbonWorks dans le cadre de sa création et que, en 2022, elle a déposé 22 nouvelles demandes et obtenu 16 délivrances.

1.8 Industrialisation, production et investissements

1.8.1 Industrialisation

L'industrialisation des produits consiste à répliquer à l'échelle industrielle les procédés mis au point aux échelles de laboratoire et échelle pilote disponibles à Libourne. Au-delà de cette échelle, la Société s'appuie des partenariats avec des plateformes de développement de biotechnologies ou des industriels pour des échelles supérieures. En phase commerciale, la production est alors transférée à des fabricants à façon ou CDMO (Contract Development and Manufacturing Organizations).

1.8.2 Production

Fermentalg a pour le lancement de ses premiers produits choisi de travailler avec des CDMO, qui offrent l'avantage de la rapidité, la flexibilité avec un niveau d'investissements réduit et une maitrise des risques dans la montée en échelle.

Production Lipides (DHA ORIGINS®/Oméga 3) :

Depuis 2016, les choix effectués pour la production ont été faits en fonction de différents paramètres technico-économiques, incluant la disponibilité de capacités de production en France ou en Europe, la complexité du procédé, le niveau d'investissement requis et les besoins de flexibilité. Des partenariats industriels ad hoc ont été conclus en conséquence.

- Un partenariat industriel est en place depuis 2018 avec la société espagnole ADL portant sur le développement et la production par fermentation du DHA ORIGINS®. En 2022, les équipes de Fermentalg et ADL ont poursuivi leurs travaux d'adaptation et d'amélioration du procédé de production afin d'optimiser son rendement et sa productivité. La Société et ADL ont également amendé leur contrat de production à façon ou « tolling agreement » afin de sécuriser la capacité de production d'huile DHA Origins® pour servir la croissance des ventes
- Purification et raffinage des huiles produites. En 2022, la société a poursuivi les tests et le développement de relations d'affaires avec différents partenaires en Europe pour la purification et le raffinage des huiles, afin d'obtenir les meilleurs résultats et compromis en termes de qualité (limpidité, couleur, caractéristiques organoleptiques), capacité, flexibilité et coût.

La Société dispose enfin d'un site industriel à Libourne, utilisé pour des opérations particulières de traitement et de conditionnement des huiles DHA ORIGINS®, ainsi que

pour le stockage de consommables, des produits intermédiaires et des produits finis.

Production protéines (BLUE ORIGINS® et KALVEA™ PLUS)

Fermentalg a achevé en 2022 la phase de démonstration industrielle du procédé à l'échelle de 15m3 ; préalable à la production à l'échelle industrielle. Cette étape, sous-traitée à une plateforme spécialisée dans la montée en échelle de procédés de biotechnologies, a été validée par l'atteinte du 2e jalon prévu dans le partenariat stratégique signé en juin 2020 par la Société avec DDW Inc, devenu depuis filiale du groupe Givaudan, déclenchant ainsi le paiement d'une avance fournisseur d'un million d'euros.

Une première production industrielle a été effectuée avec succès fin 2022 en partenariat avec le groupe Evonik, qui doit se poursuivre en 2023, avec également l'évaluation de plusieurs solutions pour l'extraction et le raffinage de la phycocyanine (Down Stream Process ou DSP).

Comme pour l'huile DHA Origins®, les produits issus de la plateforme Galdieria seront initialement fabriqués en sous-traitance chez un fabricant à façon ou CDMO pour les mêmes raison de rapidité, flexibilité, niveaux d'investissements et de risques réduits. Des discussions sont en cours avec plusieurs CDMO en France et Europe proche à la fois pour la phase de fermentation et celle de l'extraction-purification ou DSP (Down Stream Process).

Investisssements

Les investissements de l'exercice 2022 sont détaillés dans la section 5.3.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Aucun engagement ferme d'investissement significatif n'existe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

La Société a lancé au cours de l'année 2022 des études pour évaluer l'opportunité d'internaliser tout ou partie de sa production, actuellement sous-traitée auprès de CDMO. Les objectifs d'un tel projet seraient la maîtrise complète de son savoir-faire et de ses procédés, une flexibilité accrue et l'amélioration significative de l'empreinte carbone de ses produits. C'est dans cette perspective que la Société a sollicité et obtenu une subvention, non déployée à ce stade, dans le cadre de l'appel à projets France 2030, « Première Usine », initié par BPI France (Cf. section 4.1.2.3.1).

INVESTISSEMENTS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
(EN MILLIERS D'EUROS)	12 MOIS IFRS	12 MOIS IFRS	12 MOIS IFRS
Actifs incorporels	2 898	2 019	895
Actifs corporels	1 131	1 449	2 016
Actifs financiers non courants	2 910	500	0
TOTAL	**6 939**	**3 968**	**2 911**

1.9 Accréditations, agréments et autorisations

1.9.1 Réglementation

La mise sur le marché des produits est soumise selon leur qualification (ingrédient, colorant…) à des autorisations réglementaires octroyées par des organismes différents selon les pays (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments- AESA ou EFSA en Europe, Food and Drug Administration ou FDA aux États-Unis notamment).

L'activité de la Société ne nécessite pas, à ce stade, de manipulation génétique. En effet, dans le cadre de la culture des souches et de leur exploitation, la Société n'a recours qu'à des méthodes non transgéniques destinées à améliorer la qualité desdites souches. Si la Société, dans le cadre de ses projets de développement, était amenée à utiliser des Micro-organismes Génétiquement Modifiés (« MGM »), elle serait soumise aux réglementations et contrôles relatifs à ces technologies. Depuis la dissolution du Haut conseil des biotechnologies, c'est l'Anses qui a élargi ses missions depuis Le 1er janvier 2022 en rapport avec l'utilisation de plantes génétiquement modifiées dans l'alimentation humaine ou animale, désignées sous le nom d'OGM.

Les clients et les différents marchés sur lesquels intervient la Société ont également des exigences par-

LES SOLUTIONS FERMENTALG RÉPONDENT AUX EXIGENCES DE LA NORME ISO 22000.

ticulières pour garantir, au-delà de la sécurité alimentaire, les spécifications techniques et fonctionnelles de leurs cahiers des charges. Celles-ci visent notamment les matières premières, les procédures, l'équipement, le process et les systèmes de qualité utilisés dans la fabrication du produit.

1.9.2 Agréments et autorisations

En septembre 2021, Fermentalg a obtenu l'extension de l'agrément « Novel Food », initialement accordé en 2018, pour commercialiser des huiles DHA ORIGINS® vers le marché de la nutrition infantile en Europe. Ce nouvel enregistrement, obtenu après examen par l'Autorité alimentaire de sécurité des aliments (EFSA), permet à la gamme d'huiles DHA ORIGINS® issue de la souche exclusive Schizochytrium sp. (FCC 3204) de Fermentalg d'être utilisée dans les préparations pour nourrissons, fournissant ainsi des nutriments essentiels au développement cérébral, artériel et oculaire.
Fermentalg se soumet aux règlementations en vigueur destinées à garantir la qualité et l'origine biologique certifiée de nos produits. Fermentalg intègre dans ses procédés de fabrication strictement contrôlés des huiles issues de l'agriculture biologique. Cela permet de vendre des huiles sur le marché du bio. Chaque année, Fermentalg est contrôlée par un organisme accrédité (ECOCERT) pour valider cette conformité.
Les certifications Halal et Kosher en place depuis 2019 font partie des conditions nécessaires à la commercialisation des produits dans certaines zones géographiques ou à destination de clientèles soucieuses du respect de règles liées à leurs convictions religieuses.



Les produits de Fermentalg sont adaptés aux personnes adoptant un régime alimentaire végan. Fermentalg est certifiée depuis février 2023 par un organisme accrédité (VEGAN SOCIETY). La Société garantit ainsi l'absence de contamination croisée par des substances animales. La fabrication, le développement de produits n'impliquent pas l'utilisation de produits d'origine animale. Fermentalg a démarré les démarches de certification qualité pour son co-produit protéiné issu de l'extraction de la phycocyanine pour des applications en alimentation animale (« Petfood », aquaculture), et prévoit une certification pour la fin de l'année 2023.

1.9.3 Qualité/Sécurité des produits

Depuis août 2020, les produits de Fermentalg répondent aux exigences de la norme ISO 22000 v.2018, relative au management de la sécurité des denrées alimentaires. La certification ISO 22 000 de Fermentalg s'appuie sur un plan de maitrise sanitaire complet, la qualification des fournisseurs et sous-traitants et un contrôle qualité de chaque lot de production. Avant d'intégrer une nouvelle matière dans ses processus de fabrication, la Société s'assure qu'il correspond au cahier des charges selon son utilisation et sa catégorie, et vérifie sa qualité, ses origines, ses conditions d'utilisation et de stockage, notamment à travers des certificats d'analyse et d'origine.

Chaque année, Fermentalg est contrôlée par un organisme de contrôle accrédité (SGS) pour revalider cette conformité. Les produits fabriqués ne relèvent pas de la classification REACH. Les étiquetages et documents associés aux produits respectent les réglementations en vigueur.

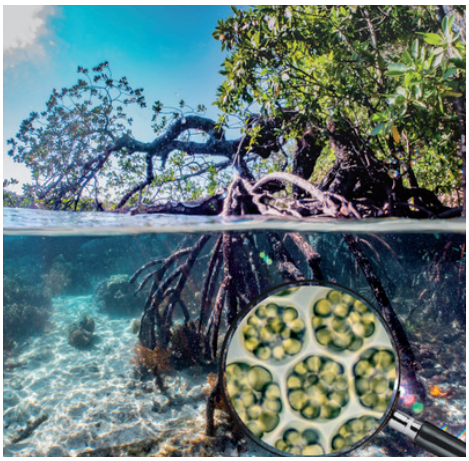
1.9.4 Traçabilité et Santé humaine

La traçabilité et la sécurité alimentaire sont deux priorités dans le pilotage de la chaîne de production. Pour garantir la qualité de ses produits, Fermentalg se soumet à des normes strictes, avec des outils de gestion de la production et de la qualité qui permettent de tracer chaque étape de production, sous-traitance ou traitement interne ainsi que les composants gérés en interne.

En fermentation, les microalgues se développent dans un milieu dans lequel tous les intrants sont maîtrisés. Une étude démontre ainsi que l'huile algale présente une exposition aux contaminants (métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques, pesticides, dioxines et furanes, contaminants néoformés du fait







« Les omégas-3 participent notamment au développement des cellules de la rétine, du système immunitaire et au développement neurologique. »

des hautes températures au raffinage…) inférieure à celle des poissons. La majorité des contaminants recherchés n'est pas quantifiable (LoQ[11]) dans l'huile algale. Pour certains contaminants (furanes, dioxines), les quantités sont bien en deçà de celles retrouvées dans les huiles de poisson, et des normes fixées par la législation.

En France, la surveillance des contaminants est régulièrement assurée dans un cadre réglementaire au travers de plans de contrôle et/ou de surveillance pilotés par les ministères compétents. Les mesures des contaminants répondent aux réglementations les plus strictes en vigueur et permettent de garantir des produits propres à la consommation pour la population générale, les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les nourrissons. L'objectif recherché est d'éviter tout contaminant, notamment les perturbateurs endocriniens, capables d'interférer avec le système hormonal, le métabolisme, les fonctions reproductrices ou le système nerveux.

1.10 Systèmes d'information et sûreté numérique

Le système d'informations de Fermentalg a été conçu et mis en place pour répondre à des objectifs de fiabilité, flexibilité et sécurité des données. Les principales applications métiers ou bureautiques reposent sur des solutions éprouvées et sont hébergées dans des centres de données externalisés et sécurisés, tous situés en France ou en Europe, qui sont tous conformes au RGPD. Ces centres de données bénéficient du plus haut niveau de redondance logicielle et physique, avec des plans de reprise d'activités limitant au strict minimum les pertes éventuelles de données. La solution hébergeant les données de la société est certifiée ISO 27001 et 27018.

En 2022, une attention particulière a été portée au renforcement de la sécurité du système d'informations, compte tenu de l'augmentation des risques cyber, notamment liés au contexte géopolitique.

Un audit de la sécurité du système d'informations a été réalisé, et des premières mesures correctives ou améliorations mises en œuvre. Des campagnes de formation et sensibilisation du personnel ont aussi été menées pour prévenir les risques liés au hameçonnage ou « phishing ».

La société a également mis en place une couverture assurantielle à compter de début 2023 pour couvrir des frais éventuels liés à la réalisation de risques de cybersécurité. En 2022, le taux de disponibilité des applications métiers s'établit à plus de 99.9 %.







11. La limite de quantification (LOQ – Limit of Quantification) représente la plus faible concentration dans un échantillon qui puisse être quantifiée avec une fidélité et une justesse acceptable dans des conditions expérimentales indiquées.

02





2
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

La responsabilité sociétale de Fermentalg repose sur l'engagement de chacun à contribuer positivement à notre monde en respectant les limites planétaires, à travers des actions concrètes qui favorisent le bien-être de la société et préservent l'environnement pour les générations futures.

2.1 Nos engagements ODD

2.1.1 Agir en s'appuyant sur 7 ODD comme boussole de notre engagement

Les objectifs de développement durable des Nations unies représentent une occasion unique de construire un monde meilleur, plus inclusif et durable. Ils constituent un langage universel et un cadre d'action qui permet à tous les acteurs, y compris les entreprises, d'agir pour le bien commun.



Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) constituent un appel urgent à l'action de tous les pays afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les ODD agissent comme une boussole dans notre feuille de route RSE :

Afin de renforcer son plan d'action dans sa stratégie stratégie de durabilité, Fermentalg a décidé de s'appuyer sur l'Agenda 2030 des Nations Unies et concentrer sa stratégie d'engagement sur 7 Objectifs de Développement Durable (ODD) prioritaires avec nos collaborateurs et toutes nos parties prenantes.

Les activités de Fermentalg sont guidées par deux grands principes :

- Nous sommes une entreprise responsable et cela engage notre gouvernance, la gestion de notre capital humain et nos relations avec nos fournisseurs, clients et partenaires.
- Nous voulons avoir aussi un impact positif au travers de nos activités, qu'il s'agisse de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité ou de contribution à la santé humaine.

Fermentalg a mis en place en 2022, un programme d'ambassadeurs recentré autour de 7 ODD avec des groupes de collaborateurs volontaires sur les thèmes de la faim, la bonne santé et du bien-être, de l'eau propre, de la production responsable, l'éducation et de la vie aquatique pour coordonner nos actions concrètes et construire progressivement les preuves de notre engagement au cours des prochaines années.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2.1.2 Notre Contribution aux ODD

CRÉATION DE VALEUR EN 2022	CONTRIBUTION ODD
HUMAINE	
Index égalité homme femme, 87/100	
52 % de femmes (en hausse)	
Taux de personnel handicapé : 4.68 %	
Lutte contre le gaspillage/tri	
INDUSTRIELLE	
222 brevets ;	 
6 nouvelles demandes 16 délivrances	
Financement projet France 2030	
ENVIRONNEMENTAL	
Émissions de CO_2/Tonne produite -23 %	 
Consommation d'eau/m^3 **-64.74 %**	
Taux de déchets recyclés 38 % **+20 points**	
Volume total déchets valorisé 51t **+115 %**	
ACADÉMIQUE -INNOVATION	
Acteur du programme européen EU4alga	
Partenariat académique pour la formation « d'Algénieurs »	
100 % des collaborateurs certifiés Climate School Mooc GIEC/C3D	
Partenariat « vocation » avec collège Libourne	
SOCIAL/SOCIÉTAL	
Dons de 120 480 capsules d'Omega 3 aux femmes enceintes issues de milieu défavorisé avec Pharmasolidaire et à l'ensemble des collaborateurs	 
Nombre d'incidents de discrimination 0	
Partenariat avec associations caritatives et élargissement à la protection des océans (2023)	
19 115 tonnes de thon sauvés de la pêche	

2.2 Stratégie RSE à horizon 2030

2.2.1 Comment nourrir 10 milliards d'humain sans abîmer la Planète ?

LES ENJEUX DE L'ALIMENTATION DE DEMAIN

Dans le monde, on observe une très forte dégradation de la qualité des sols depuis l'intensification de l'agriculture. Ces derniers sont menacés par de multiples dégradations physiques, chimiques et biologiques (déforestation, agriculture, pollutions industrielles…). Pour faire face aux enjeux agricoles dans un contexte d'artificialisation et d'appauvrissement des terres cultivables, la conservation des sols devient un défi majeur à l'échelle planétaire. Au niveau mondial, le secteur agricole est responsable de 23 % des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES), soit 12 $GtCO_2$ équivalent/an

Actuellement, la FAO estime que 83 % de la surface agricole mondiale est utilisée pour l'élevage (pâturage du bétail et production de céréales destinées à les nourrir). Ce, alors qu'il ne produit que 18 % des calories nécessaires et 37 % des protéines, selon une étude publiée par le journal Science.

L'ALIMENTATION DE DEMAIN PASSERA PAR LE VÉGÉTAL

En végétalisant notre alimentation, nous pourrons réussir à réduire à la fois l'impact climatique dramatique de l'élevage bovin, la déforestation et la dégradation des sols pour fournir suffisamment de protéines à 10 milliards d'habitants. L'impact de nos systèmes alimentaires sur la santé des humains et de la planète est de mieux en mieux documenté. Les études désignent le végétal comme la solution pour nourrir sainement de plus en plus de personnes dans le monde en préservant les ressources. Composée d'une plus grande part de végétaux, l'assiette flexitarienne fait consensus auprès des scientifiques (source Eatforum)). Saine, elle est également vertueuse pour le climat et la biodiversité.

LA RÉPONSE FERMENTALG

Fermentalg s'inscrit dans les défis de santé, d'alimentation et de décarbonation des prochaines années. Les molécules issues des micro-algues produites par Fermentalg sont une partie de la solution. La gamme DHA ORIGINS® d'oméga 3 marins sans poisson, les protéines alternatives KALVEA®, la phycocyanine BLUE ORIGINS® comme un puissant anti oxydant sont des solutions qui respectent l'environnement et répondent au défi des besoins de santé et alimentation croissants de la Planète.

RAISON D'ÊTRE

« APPORTER AU PLUS GRAND NOMBRE, DES SOLUTIONS NATURELLES INNOVANTES EXTRAITES DES MICROALGUES, DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA NUTRITION, SANS IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ, POUR LE BÉNÉFICE DES HOMMES ET DE LA PLANÈTE. »

2.2.2 Notre Raison d'Être

Dans ce contexte, Fermentalg s'est dotée en 2022 d'une Raison d'Être votée par l'ensemble collaborateurs. Elle est notre boussole stratégique pour accélérer de façon systémique notre engagement.



Parole collaborateur

Laurent Lafite
directeur RSE et
Marketing Corporate



« Pour devenir un leader de la bioéconomie, Fermentalg doit s'engager dans une stratégie d'impact avec le pilotage de nos datas carbone et l'appui de nos parties prenantes. Notre ambition est de devenir une entreprise régénérative à l'horizon 2030 en mettant l'écoconception au cœur de sa stratégie RSE pour la santé des Hommes et de la Planète. »

2.2.3 L'impact, Le moteur de notre création de valeur

Fermentalg a toujours mis, depuis plusieurs années, l'impact au cœur de sa stratégie RSE.
La stratégie d'impact est essentielle pour une biotech engagée comme Fermentalg car elle permet de mettre en place des initiatives visant à avoir un impact positif sur la société, ses collaborateurs et l'environnement tout en créant de la valeur pour l'entreprise elle-même.

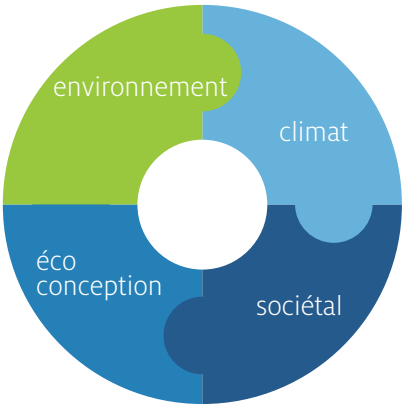
Avec la nomination d'un directeur RSE en 2022, Fermentalg accélère sa stratégie d'impact pour 5 raisons essentielles :

- Répondre aux attentes des consommateurs : De plus en plus de consommateurs souhaitent acheter des produits naturels auprès d'entreprises engagées socialement et écologiquement. En adoptant une stratégie d'impact, Fermentalg peut répondre à cette demande croissante et gagner la confiance et la fidélité de ses clients.
- Répondre aux enjeux environnementaux : Les entreprises ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement. En adoptant une stratégie d'impact, Fermentalg souhaite réduire progressivement son empreinte carbone et contribuer à la protection de la planète.
- Renforcer l'image de Fermentalg : En adoptant une stratégie d'impact plus robuste, Fermentalg consolide son image en tant qu'acteur responsable et engagé. S'engager dans une démarche d'impact sincère et transparente est un accélérateur de réputation de l'entreprise auprès des clients, des partenaires commerciaux et des investisseurs.
- Attirer et retenir les talents : Les employés sont de plus en plus sensibles aux questions sociales et environnementales. En adoptant une stratégie d'impact, Fermentalg attire et retient de plus en plus les talents les plus motivés par ces enjeux porteurs de sens.
- Répondre aux attentes des parties prenantes : les parties prenantes telles que les investisseurs, les fournisseurs ou les clients, attendent de plus en plus des entreprises qu'elles prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie. En adoptant une stratégie d'impact, Fermentalg peut répondre à ces attentes et renforcer sa légitimité auprès de ces parties prenantes.

La stratégie d'impact de Fermentalg est aussi guidée par des principes de comportement éthique.

- Contribuer au développement durable, y compris à la santé et le bien-être de nos collaborateurs.
- Intégrer un code de bonne conduite avec toutes nos parties prenantes.
- Se préparer à l'entrée en vigueur de nouvelles normes internationales notamment la nouvelle directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).
- Prendre en compte les limites planétaires (climat et biodiversité) dans notre stratégie de développement en particulier la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, des ressources agricoles et de l'eau.

2.2.4 Nos objectifs RSE à moyen terme



1 – Réduire nos émissions de GES en cohérence avec les Accords de Paris
2 – Renforcer l'écoconception et la circularité dans nos process industriels
3 – Contribuer à une transition écologique juste, solidaire et inclusive
4 – Améliorer le bien-être, l'inclusion et l'engagement des collaborateurs

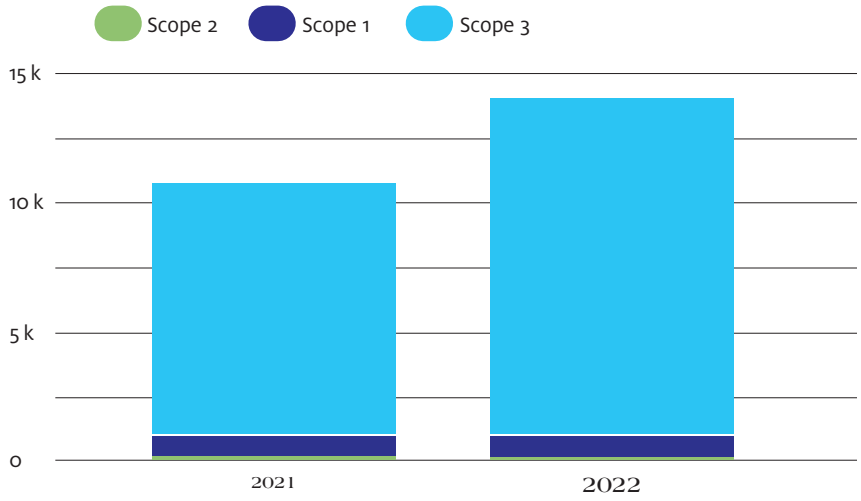
2.2.5 Nos outils de pilotage RSE

Fermentalg a défini des objectifs stratégiques conformes à sa Raison d'Être, alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies et les Accords de Paris pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C en 2030 en s'appuyant sur le référentiel international Science Based Target (SBT).
Afin de mieux piloter la stratégie climat, Fermentalg s'est équipée une plateforme de pilotage carbone pour mesurer, signaler et réduire nos émissions de carbone en intégrant aussi bien le scope 1, le scope 2 mais aussi depuis 2022 le scope 3.

Les étapes de la mise en œuvre de cette stratégie sont :

1 – **Mesurer :** collecte et calcul des émissions grâce à des intégrations et des algorithmes prédictifs.
2 – **Comprendre :** application des principales normes de reporting ESG et la future taxonomie (CSRD).
3 – **Agir :** plan d'action pour accélérer notre processus de décarbonisation au cours des prochaines année

ÉMISSIONS DE CO_2 (MILLIERS DE TONNES)

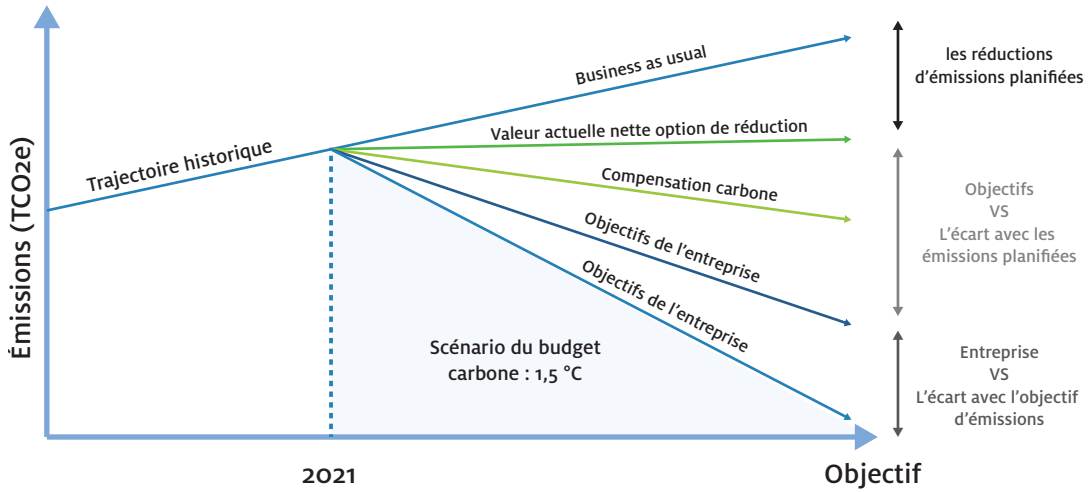


2.2.6 Notre trajectoire climat 2030

Fermentalg évalue les moyens nécessaires pour s'engager dans une trajectoire Net Zéro pour 2030.
Différents scénarios dans notre stratégie climat sont en cours d'élaboration et seront soumis pour validation au conseil d'administration courant 2023.

Pour être aligné avec les Accords de Paris Fermentalg doit :

- Définir les objectifs et fixer une trajectoire cible en tenant compte de notre budget carbone
- Identifier les leviers de décarbonisation de Fermentalg
- Agir sur des leviers rapides pour réussir la mise en œuvre du plan de réduction.



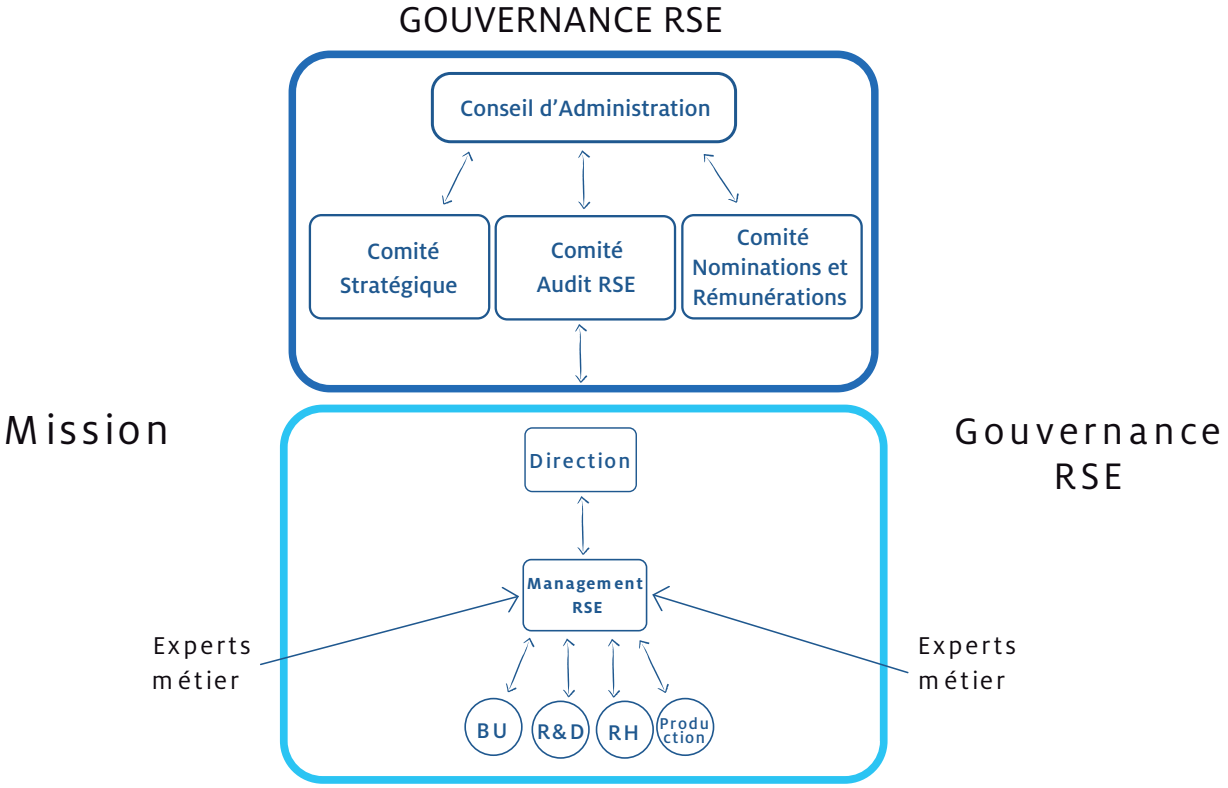


Dans le cadre de la gouvernance RSE, le comité Audit & RSE du conseil d'administration fera des propositions concernant :

- Les orientations sur le scénario de l'année de référence et la modélisation de scénarios pour l'objectif de décarbonisation.
- Les objectifs de décarbonisation en tenant compte des exigences et du modèle d'entreprise Fermentalg.

2.3 Gouvernance de la RSE

La gouvernance de Fermentalg repose sur les principes édictés dans le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Notre Conseil d'Administration est composé pour moitié d'administrateurs indépendants et comprend autant de femmes que d'hommes, qui apportent une forte complémentarité d'expériences et de compétences. Le Conseil d'Administration s'appuie sur trois comités : le Comité stratégique, le Comité d'audit et de la responsabilité sociétale et environnementale et le Comité des nominations et des rémunérations dont les attributions et responsabilités sont décrites dans le règlement intérieur.



Le comité d'audit et RSE créé en 2022 a pour mission :

- *Examiner les engagements et les orientations de la politique de la Société en matière de RSE, et plus généralement, revoir la stratégie et la feuille de route de la Société à moyen et long terme ainsi que les actions à mettre en œuvre ;*
- *S'assurer de la pertinence de l'information communiquée en matière de RSE au Conseil d'Administration et formuler toute recommandation au Conseil d'Administration sur les questions environnementales sociales et sociétales en lien avec la stratégie de la Société ;*
- *Examiner les risques et opportunités liés à la performance environnementale, sociale et sociétale et apprécier l'adéquation des moyens dont dispose la Société pour mener à bien sa stratégie en matière de RSE ;*
- *Veiller à la conformité de l'information extra-financière avec les exigences réglementaires et légales en vigueur et examiner les systèmes de reporting et de contrôle dans le cadre des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information extra-financière ;*
- *Identifier les évolutions en matière de RSE pour préparer au mieux la Société au regard des enjeux liés à son activité et ses objectifs ;*
- *Assurer une revue des notations extra-financières.*

Nous sommes une entreprise responsable et cela engage notre gouvernance, la gestion de notre capital humain et nos relations avec nos fournisseurs, clients et partenaires
– Nous voulons avoir un impact positif au travers de nos activités, qu'il s'agisse de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité ou de contribution à la santé humaine.



2.4 Risques et opportunités

La RSE est ainsi pleinement intégrée aux enjeux business de Fermentalg.
Dans ce contexte, Fermentalg s'engage dans une triple démarche dans sa gestion des risques et des opportunités RSE :

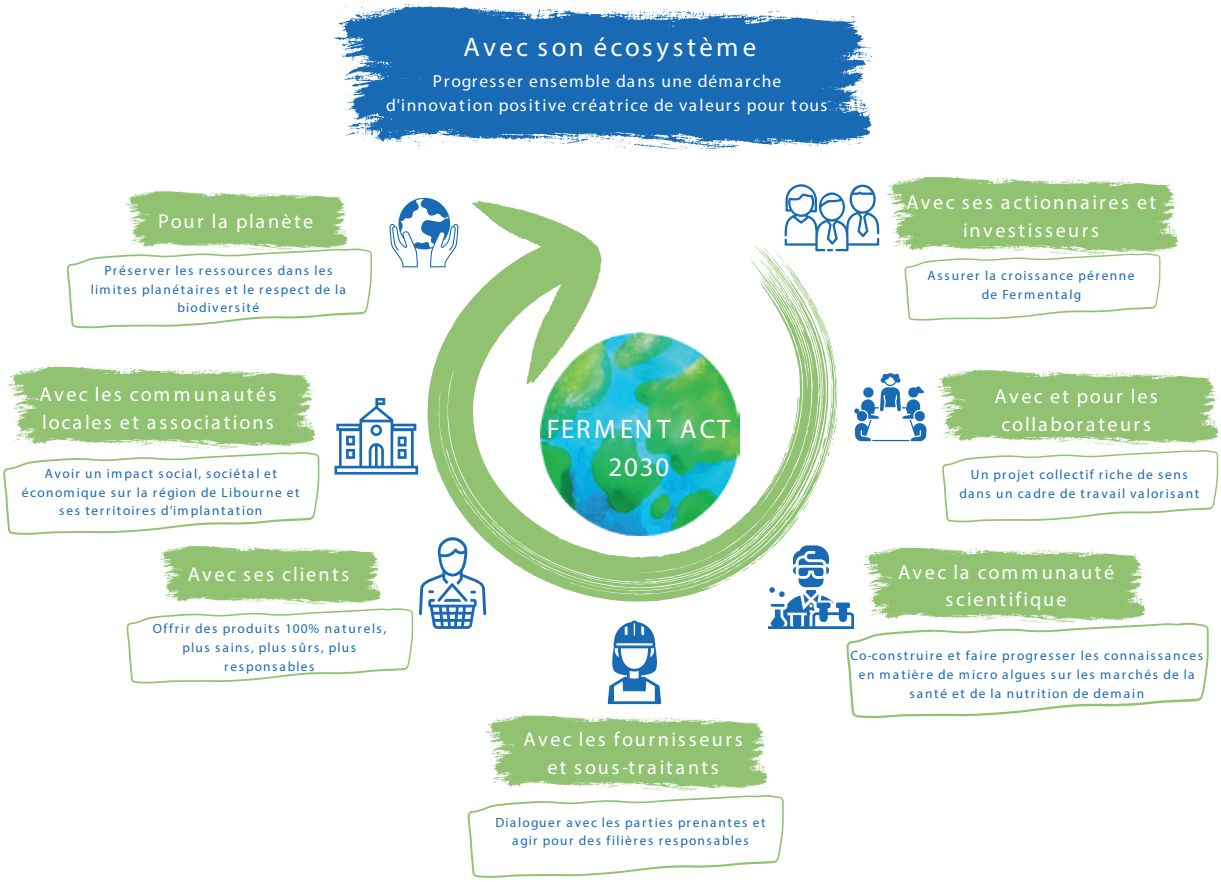
2.4.1 Dialogue avec les parties prenantes

Fermentalg mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques depuis 2021. En interne, le groupe entretient des relations avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. En externe, Fermentalg par ses enquêtes et questionnaires réguliers consulte et échange avec ses partenaires, les fournisseurs, les investisseurs, les institutions publiques nationales et locales, les associations. Fermentalg souhaite construire et accélérer sa transformation en tenant compte des attentes de ses parties prenantes.
Fermentalg a souhaité interroger ses parties prenantes en 2022 pour qu'elles se positionnent et donnent leur avis sur les possibilités qu'offre la mission pour emmener le groupe. De nouvelles parties prenantes, représentatives de l'ensemble du Groupe, ont été interrogées. Fermentalg a choisi d'interroger les risques business au même titre que les enjeux RSE, pour permettre aux parties prenantes d'intégrer les enjeux en pensant à la résilience de l'entreprise et en mettant le modèle d'affaires au service de l'impact. La RSE est ainsi pleinement intégrée aux enjeux business de l'entreprise.
Les fournisseurs sont une autre partie prenante importante, car ils ont un impact très significatif sur les performances RSE de Fermentalg notamment sur le scope 3. (voir 2.6.1 pilotage carbone). Il est donc important de travailler avec des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs et d'encourager une collaboration étroite pour atteindre des objectifs communs.
Le questionnaire mis à jour a ainsi permis à Fermentalg d'identifier les risques et opportunités liés à son activité et j'ai fait partouts. Néanmoins, les résultats de nos enquêtes 2022 révèlent qu'un nombre faible de partenaires ont mis en place une stratégie RSE solide avec des indicateurs mesurables.
L'entreprise est le centre de la démarche d'innovation RSE. Elle doit être capable de prendre en compte les différents besoins et attentes de toutes les parties prenantes impliquées dans la démarche.
Les employés sont une partie prenante importante, car ils sont souvent les premiers à être touchés par les

changements liés à l'innovation RSE. Il est donc essentiel de les impliquer dans le processus et de leur fournir les formations et les outils nécessaires pour accompagner cette transition. La direction RSE accompagne tous les collaborateurs dans ce chemin de transformation.
Les clients sont également importants, car ils peuvent influencer les choix de l'entreprise en fonction de leurs propres valeurs et attentes. Il est donc important pour Fermentalg de comprendre leurs besoins et d'adapter les offres en conséquence.

Les investisseurs sont souvent motivés par les performances financières de l'entreprise, mais ils peuvent également être sensibles aux aspects RSE. Il est donc important de communiquer clairement sur les engagements RSE de l'entreprise pour attirer des investisseurs qui partagent ces valeurs.

Les partenaires peuvent être des organisations ou des individus qui partagent les mêmes valeurs et qui peuvent aider l'entreprise à atteindre ses objectifs RSE. Il est important de collaborer avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs et d'établir des relations de confiance à long terme.
Les communautés locales peuvent être affectées par les activités de l'entreprise, il est donc important d'écouter leurs préoccupations et de travailler en étroite collaboration avec elles pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs.
Enfin, l'environnement est une partie prenante cruciale dans une démarche RSE, car l'entreprise doit tenir compte de son impact sur les ressources naturelles et l'écosystème dans lequel elle évolue. Il est donc essentiel d'adopter des pratiques durables et de réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.



2.4.2 Identification des enjeux

ENJEU	IDENTIFICATION DE L'ENJEU PAR PILIER
	GOUVERNANCE
RSE dans la mission	Prendre en compte l'intérêt général et la RSE dans la mission de l'entreprise
Culture d'intégrité et conformité	Promouvoir une culture d'intégrité et de conformité et lutte contre la corruption
Pratiques fiscales	Assurer des pratiques fiscales éthiques et transparentes
Reporting intégré	Assurer la bonne qualité et l'intégration des rapports financiers et non financiers
Dialogue avec les parties prenantes	Favoriser un dialogue constructif avec les parties prenantes
	COLLABORATEURS
Rémunération juste et équitable	Offrir une rémunération juste et équitable (rémunérations, participations, avantages sociaux, protection sociale)
Santé et Sécurité	Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs au travail
Bien-être et équilibre	Encourager le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
Développement des collaborateurs	Soutenir le développement des collaborateurs
Engagement interne responsable	Engager les managers, les cadres et les employés dans le processus de transformation vers un impact positif
Culture d'entreprise	Promouvoir une culture d'entreprise et maintenir une communication interne attrayante
Pratiques managériales	Encourager les pratiques managériales innovantes, agiles et responsables
	COMMUNAUTÉS
Diversité	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances de tous les collaborateurs et tout au long de la chaine de valeur
Droits de l'Homme	Respecter les droits de l'Homme et encourager le dialogue social
Ancrage territorial	S'ancrer dans les territoires et participer à leur développement socio-économique
Relations fournisseurs	Mener des relations responsables avec les fournisseurs et une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaine de valeur
Engagement auprès des communautés	Promouvoir l'engagement civique et soutenir les communautés en faisant des dons ou des actions de volontariat
Gestion des risques fournisseurs	Assurer une gestion saine des risques dans la chaine d'approvisionnement
	ENVIRONNEMENT
Impact sur le changement climatique	Piloter et atténuer l'impact de l'entreprise sur le changement climatique
Résilience face au changement climatique	Garantir l'anticipation, la flexibilité et la résilience face au changement climatique
Énergie	Gérer la consommation d'énergie et piloter les économies énergétiques dans les phases de nos procédés
Préservation de l'eau	Préserver la qualité de l'eau et la gestion des effluents
Préservation de la biodiversité	Préserver et renforcer la biodiversité et valoriser les services écosystémiques
Lutte contre le gaspillage des ressources naturelles	Lutter contre le gaspillage et assurer la valorisation des coproduits dans une logique d'économie circulaire
Gestion des déchets	Assurer la gestion et la valorisation des déchets industriels
	CLIENTS
Promotion des compléments alimentaires 100 % végétal	Promouvoir et garantir l'accès à des compléments alimentaires premium d'origine végétale sans aucun OGM au plus grand nombre
Traçabilité et qualité des produits	Assurer la traçabilité et garantir des produits sûrs et de qualité
Multiples Certifications	Certifier la qualité de nos produits et d'assurer la satisfaction de ses clients



AGIR POUR CHAQUE PILIER RSE

Soutenir les communautés	Nous nous efforçons d'améliorer les communautés locales proches de notre territoire
Transformation systémique	Nous utilisons notre voix pour plaider en faveur de la transformation systémique nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique
Responsabilité dans l'impact environnemental	Nous développons nos innovations et nos procédés industriels en tenant compte de leur impact sur l'environnement
Partenariats progressifs	Nous soutenons des partenariats progressifs avec des entreprises, des ONG et des laboratoires universitaires afin de développer des mesures cohérentes et réaliser des progrès continus
Dialogue avec les parties prenantes	Nous engageons un dialogue régulier et constructif avec nos parties prenantes
Transparence	Nous sommes transparents et clairs sur nos innovations, plateformes de développement et nos procédés
Intégrité de la chaîne d'approvisonnement	Nous nous engageons à respecter l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et l'excellence en matière de développement durable
Un monde meilleur	Nous cherchons à contribuer à un monde plus durable pour le bien des Hommes et de la Planète

2.4.3 Facteurs de risques RSE

Fermentalg dans sa gouvernance de la gestion des risques a mis en place une grille d'analyse spécifique dans la gestion des risques RSE (Environnementaux et sociaux) en évaluant les niveaux d'impact.

CATÉGORIE	FACTEURS DE RISQUE	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE	IMPACT DU RISQUE	DEGRÉ DE CRITICITÉ
Risques environnementaux	**Canicule**	Moyen	Moyen	Moyen
	Incendie usine	Faible	Élevé	Moyen
	Disponibilité céréales	Moyen	Élevé	Moyen
	Pollution	Faible	Moyen	Moyen
Risques sociaux	**Éthique &Corruption**	Faible	Moyen	Moyen
	Accidents du travail	Faible	Élevé	Faible
	Compétence RH	Élevé	Moyen	Élevé
	Discrimination	Faible	Moyen	Faible



2.5 Capital humain

2.5.1 Profil Humain chez Fermentalg

La stratégie de Fermentalg pour les femmes et les hommes a pour vocation de rendre tous les collaborateurs acteurs de la réussite de la mission de la société et de sa stratégie de croissance durable à impact positif.

Au cœur du projet d'entreprise, le pilier capital humain porte l'engagement de Fermentalg vis-à-vis de ses parties prenantes. Chez Fermentalg, nous construisons des parcours professionnels qui ont du sens, riches en développement et inclusifs.

À la date du 31 décembre 2022, l'effectif total de la Société était composé de 68 salariés (équivalents temps plein) contre 62 sur les 2 derniers exercices et d'un Président Directeur Général (mandataire social).

La moyenne sur l'exercice est de 64 salariés contre 66 en 2021.

Les salariés sont situés au siège social de la Société, cette dernière n'ayant pas d'autre site d'exploitation de son activité et un salarié travaille en distanciel.

L'effectif salarié se répartit comme suit :

STATUT	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Cadres	18	19	37
Non cadres	21	10	31
TOTAL	**39**	**29**	**68**

Les salariés se répartissent par directions et statut comme il suit :

DÉPARTEMENT	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
Direction générale[1]	0	0	0
Direction recherche et développement	18	16	34
Direction industrielle, logistique et qualité	9	10	19
Direction commerciale et marketing	5	1	6
Direction administrative et financière	3	3	6
Direction des ressources humaines	1	1	2
Direction RSE	1	0	1
TOTAL	**37**	**31**	**68**

[1] Philippe LAVIELLE exerce les fonctions de directeur général de la Société au titre d'un mandat social et non d'un contrat de travail.

2.5.2 Santé et Sécurité

Fermentalg est une entreprise responsable.
Nous agissons donc chaque jour pour garantir les règles de sécurité et diffuser les bonnes pratiques, proposer des formations dédiées et préserver la santé de nos collaborateurs.
La gestion des risques santé et sécurité de nos collaborateurs est notre priorité. Nous déployons donc des actions pour les sensibiliser et les former.

Libourne : des Safety Walk (SW) pour prévenir les risques

Une fois par mois, nos équipes HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) effectuent des "rondes de sécurité". Objectif : dialoguer et s'assurer que nos salariés portent leurs EPI (équipements de protection individuel), connaissent les fondamentaux (issues de secours, premiers secours, gestion des produits chimiques), respectent nos règles de gestion des déchets et des rejets. Elles offrent aussi un accompagnement pour le rangement et la manutention (utilisation d'aide à la manutention, zone accessible). Si des écarts sont constatés, des actions correctives et préventives sont mises en place.

Score des Safety Walks en 2022 :
– 1er semestre : 89 %
– 2e semestre : 88 %

Des formations et des standards de sécurité sur les sites

Dans la première semaine de son arrivée, chaque nouvel arrivant suit une formation d'accueil dédiée à la HSE, durant laquelle il s'approprie toutes les consignes de sécurité et de tri de déchets. Certaines zones sensibles comme le stockage des produits chimiques ont un accès restreint par badge. Nous proposons également des formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en lien avec la protection civile, et des formations "habilitation électrique" avec l'APAVE.

- 7 SST ont reçu une formation de remise à niveau.
- 7 salariés ont suivi une formation « habilitation électrique ».

2.5.3 Une rémunération individualisée et des avantages sociaux

Nos collaborateurs bénéficient d'une rémunération individualisée en fonction de leurs compétences et de leur performance. Chacun a accès à une mutuelle qui prend en charge les frais de santé complémentaires complétés par un régime de prévoyance pour l'ensemble des salariés. Fermentalg prend en charge 60 % du montant des cotisations pour ces 2 dispositifs.

- En 2022, 20,30 % des effectifs ont bénéficié d'une mesure salariale individualisée.





Actionnariat salarié : engager nos salariés et reconnaitre leur implication

Motiver et associer les salariés à la croissance de Fermentalg, renforcer l'engagement et le sentiment d'appartenance, attirer et fidéliser les talents : Fermentalg met en œuvre des plans d'Attribution Gratuite d'Actions accessibles aux salariés. L'acquisition de ces actions est conditionnée à une durée de présence de 36 mois ainsi qu'à des objectifs de performance.

- Aujourd'hui 2 % du capital de Fermentalg est détenu par son management et ses salariés.

Dispositif d'épargne salariale optimisé en 2022

En 2022, notre plan d'épargne entreprise a été dynamisé et enrichi au travers de la mise en place d'un accord d'intéressement ainsi que d'un Perecol . Le versement de la 1ere prime d'Intéressement au titre de l'exercice 2022 a permis d'associer nos collaborateurs à la performance de l'entreprise tout en leur proposant une diversification des supports de placement. La gamme complète de FCPE proposés est gérée avec des critères ISR labellisée par le CIES.

Un CSE pour accompagner les salariés

Fermentalg s'est doté d'un CSE (comité social et économique). En 2021, le CSE s'était fortement mobilisé pour accompagner les équipes dans la crise sanitaire, maintenir des relations de proximité et garantir la sécurité de nos équipes dans ce contexte. Aujourd'hui, le CSE permet de proposer aux salariés des activités telles que du yoga, du renforcement musculaire, d'offrir des cadeaux de Noël aux salariés et leurs enfants, de mettre en place une collecte de jouets, livres, et vêtements au profit du Secours Populaire de Libourne.

– En 2022, cinq accords ont été négociés dont un protocole d'accord NAO, un accord sur l'aménagement du temps de travail. Une charte éthique a également été rédigée encadrant nos engagements en faveur de la lutte contre les inégalités de traitement, contre la discrimination etc.
– Taux de participation de l'entreprise au CSE : 0.38 % pour les œuvres sociales et 0.2 % pour le budget de fonctionnement soit un total de 22,3 K€.

2.5.4 Bien-être et épanouissement

L'engagement, la satisfaction et la fidélité de nos collaborateurs passent par une bonne qualité de vie au travail (QVT), des perspectives professionnelles motivantes, et une reconnaissance de leur participation à la performance de Fermentalg.

Le bien-être de nos collaborateurs est essentiel chez Fermentalg. Notre succès repose sur notre capacité offrir à nos employés un travail enrichissant et engageant. L'épanouissement constitue un puissant levier d'engagement des salariés. Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont notamment mises en place pour que chacun vive son métier chez Fermentalg en étant épanoui.

C'est pourquoi nous construisons des parcours professionnels dans un cadre responsabilisant et valorisant. Dynamisme, qualité de vie, sport et diversité sont aussi les caractéristiques de la région Nouvelle Aquitaine où Fermentalg a ses racines et qui construit un cadre de travail privilégié. Fermentalg est une biotech industrielle avec l'âme d'une start-up.

Parce que l'épanouissement de nos collaborateurs passe par leur bien-être, nous construisons avec nos collaborateurs un cadre de travail agréable, soutenons les activités sportives et de détente sur site et favorisons la flexibilité des temps de vie. Nous encourageons nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors. Par exemple, nous soutenons l'engagement de nos collaborateurs dans des actions de bienfaisance et de volontariat dans le cadre de notre programme ambassadeurs centrés sur 7 ODD de l'ONU.

Dialogue social de qualité

Afin de garantir de bonnes conditions de travail, et le développement de nos collaborateurs, nous veillons à maintenir un dialogue social serein et de qualité, notamment grâce aux instances dédiées.

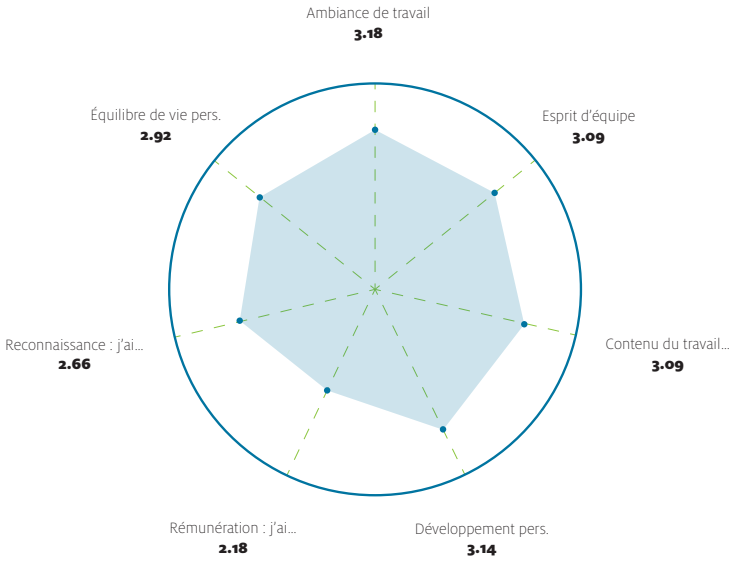
DIALOGUE VIA LE BAROMÈTRE DE SATISFACTION INTERNE

En 2022 une nouvelle étape est franchie avec l'introduction d'un baromètre interne permettant de mesurer la satisfaction des collaborateurs autour de 7 axes : ambiance de travail, esprit d'équipe, équilibre de vie, reconnaissance, rémunération, développement personnel, contenu du poste. La mise en place de ce baromètre est un nouvel outil venant renforcer le dialogue social. Les 1ers résultats en cours de collecte nous permettrons d'engager des chantiers d'amélioration.

Des premiers enseignements soulignent la force collective des collaborateurs Fermentalg autour de 3 piliers forts : Esprit d'équipe, Contenu du travail et Ambiance de travail. Fermentalg va enrichir ce baromètre afin de livrer des indicateurs de satisfaction plus complets en 2023.

DES ENTRETIENS INDIVIDUELS DIGITALISÉS

En 2022, la digitalisation des entretiens de suivi et de développement a permis de gagner en qualité. Lors de ces entretiens, nos managers ont mis l'accent sur les 3 leviers (mise en situation, partage et transfert du savoir-faire, formation) et ont pu échanger avec chaque collaborateur sur son état d'esprit, l'ambiance de travail au sein de l'entreprise et ses attentes en termes de management. Objectif : lui proposer tous les outils pour développer ses compétences, se former ou opérer une mobilité souhaitée.



CONDITIONS D'EMPLOI ET DROITS DE L'HOMME

Pour lutter contre toutes les discriminations, nous agissons en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'égalité Femmes/Hommes, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et l'emploi et le maintien dans l'emploi des seniors et des salariés en situation de handicap.

Parole collaborateur

Emmanuelle Benitez Cano
Directrice des ressources humaines



« Le rôle d'une entreprise engagée est de donner à tous ses collaborateurs des perspectives de croissance avec différents leviers comme la transmission et la formation mais c'est aussi de faire naître des vocations auprès des jeunes publics dans la science des micro-algues au service de la santé. »

Flexibilité du mode de travail

Les horaires (39 heures hebdomadaires) s'articulent autour d'une plage de présence fixe, commune à l'ensemble des effectifs, et de plages variables permettant de mieux concilier les vies personnelle et professionnelle. En 2022, 5,8 % des effectifs bénéficient d'un temps partiel. Le recours au télétravail permet aussi une plus grande flexibilité. Temps partiel et télétravail sont des éléments d'attractivité qui nous ont permis d'aboutir pour 3 de nos recrutements majeurs en 2022.

2.5.5 Diversité et égalité des chances et lutte contre les discriminations

Pour lutter contre toutes les discriminations, nous menons des actions ciblées et faisons appel à des partenaires et des systèmes de notations spécialisés.

Dès 2019, Fermentalg s'est doté d'un référent Harcèlement et agissements sexistes. En 2022, aucune alerte n'a été enregistrée.

Fermentalg s'appuie sur une charte éthique accessible sur notre site internet et ne tolère aucun harcèlement en milieu professionnel. Fermentalg garantit des chances égales et exemptes de toute discrimination fondée sur le sexe, le pays d'origine, la religion, la croyance, l'âge, les critères physiques, l'orientation sexuelle, la nationalité, les idées politiques, l'état matrimonial ou le handicap. L'égalité des chances s'applique à l'embauche et tout au long du déroulement de la carrière. Fermentalg promeut des politiques favorisant l'équilibre nécessaire entre la vie personnelle ou familiale et la vie professionnelle.

Fermentalg a mis en place un protocole de recours à 3 niveaux en cas de violation de la charte Éthique sur lequel Fermentalg fonde son action.

Niveau 1 : le signalement des faits passe en 1er lieu par la voie hiérarchique, managers et/ou la DRH pour traitement de l'alerte donnée. Toute sanction éventuellement prise se fera en application des règlements en vigueur au sien de l'entreprise. La DRH fera un compte rendu au référent Éthique ainsi qu'au Président Directeur Général. Si aucun de ces moyens n'est possible ou disponible il convient de saisir le référent Éthique qui sera chargé de traiter l'alerte.

Niveau 2 : pour traiter l'alerte, le référent Éthique constituera un binôme avec soit un membre du CSE soit un membre de la Direction concernée. Ce binôme est tenu à une obligation de confidentialité sur les informations auxquelles il peut accéder dans le cadre de sa mission. Il



doit, d'une façon générale, observer réserve et retenue dans l'exercice de sa mission.

Niveau 3 : dans le cas où la violation de la charte éthique ne peut être résolue par le binôme ci-dessus, le référent Éthique devra recourir dans un deuxième temps au membre du conseil d'administration en charge des problèmes éthiques.

- Égalité Femmes/ Hommes

Fin 2022, la population féminine a augmenté : elle représente la 57 % des effectifs. La représentation des femmes dans le collège cadre a également augmentée passant à 49 % à fin 2022 contre 43 % en 2021. Cette progression est liée à la stratégie de développement et de promotion interne.

En 2022, nous avons publié les notes de l'index égalité professionnelle Femmes/Hommes au titre de 2021 : sur les 3 indices calculables, **la note obtenue est de 78**.

LA NOTE
INDEX ÉGALITÉ
HOMMES FEMMES
DE 87 EN 2022
EST EN PROGRESSION
DE 11 %
PAR RAPPORT
À 2021.



Handicap : des postes de travail adaptés

À fin décembre 2022, les salariés en situation de handicap représentent 4,34 % des effectifs. Ils représentaient 3,23 % des effectifs en 2021. Pour rendre nos postes accessibles à tous, et réduire l'impact long terme sur la santé de nos salariés, nous menons des études ergonomiques détaillées. Fin 2020, la plateforme Pilote avait déjà bénéficié de cette démarche. En 2021, 2 plateformes technologiques ont été réaménagées, grâce à une réorganisation et une adaptation du matériel, en lien la MSA (Mutuelle Sociale Agricole).
En 2022, de nouvelles actions et suivis de collaborateurs ont été initiés afin d'apporter des solutions à des problématiques de santé. Une collaboratrice a notamment fait l'objet d'un reclassement en interne afin de favoriser son maintien en emploi.

Pour l'entretien de nos espaces verts, nous avons choisi de faire appel à une entreprise adaptée qui emploie exclusivement des personnes en situation de handicap.

2.5.6 Engagement sociétal : dons de capsules Oméga 3

3 GOOD HEALTH AND WELL BEING

• Dans notre démarche de contribution à l'ODD 3, Fermentalg a fait un don de 60 480 doses de DHA à l'association PHARMA Solidaires.

L'association PHARMA Solidaires a pour mission de favoriser le réemploi des dispositifs médicaux et le don des produits de parapharmacie.
Elle a pu distribuer 504 piluliers DHA ORIGINS® en 2022 à des femmes enceintes ou allaitantes issues de milieu défavorisé. Par notre action solidaire en partenariat avec PHARMA Solidaires, ces femmes ont pu avoir gratuitement un traitement de 4 mois en Oméga 3. Compte tenu du succès de ce programme, nous allons poursuivre ce partenariat en 2023.

• Fermentalg a distribué aussi gratuitement 500 piluliers d'Oméga 3 DHA ORIGINS® à l'ensemble salariés en 2022 pour leur bien être santé.

2.5.7 Gestion des compétences et ressources clés, recrutement talents, Formation

Pour Fermentalg, être une entreprise engagée et responsable, c'est aussi veiller aussi au développement de chacun de nos collaborateurs, à travers une gestion dynamique des talents, des emplois et des compétences, au plus près de leurs attentes.
Fermentalg, en tant que marque employeur responsable et respectueuse, souhaite aussi faire naître des vocations pour les plus jeunes et participer à la formation des futurs talents dans les métiers de la bio économie quel que soit les âges.

PARTICIPER À LA FORMATION DES FUTURS TALENTS

En 2021, nous avions accueilli 13 jeunes alternants. Une d'entre eux est issue de la 1ere promotion de la licence professionnelle sur la valorisation des microalgues à l'ouverture de laquelle Fermentalg s'est associée. Cette dynamique s'est poursuivie en 2022 par l'accueil de 8 nouveaux alternants et 10 stagiaires.
Consciente de sa responsabilité dans la formation et la vocation des jeunes aux métiers de la biotechnologie, Fermentalg développe également des partenariats avec les écoles et des universités. Nous sommes partenaires de la licence professionnelle Bio-Industries et Biotechnologie Amare à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,





dont nous avons soutenu l'ouverture et prenons régulièrement des étudiants en alternance.
Par ailleurs, nous accueillons annuellement les étudiants du Laboratoire de Technologie Pharmaceutique Industrielle de Université de Bordeaux pour faire visiter nos laboratoires Fermentalg à Libourne.

FAIRE NAÎTRE DES VOCATIONS
POUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS

L'engagement de Fermentalg a pris une autre ampleur en 2022 :
En 2022, nos traditionnels accueils de stage découverte de 3eme ont concerné 12 collégiens et collégiennes avec des ateliers interactifs pour mieux comprendre et se familiariser au potentiel des micro-algues. Fermentalg a monté un partenariat avec un collège local afin de favoriser les ponts entre l'école et le monde de l'entreprise, vulgariser les sciences et susciter des vocations.

Sessions de formations en 2022 accessibles à tous

Pour accompagner le développement de nos collaborateurs, nous leur proposons des formations et des plans qui accompagnent les mobilités et promotions internes.

- 100 % de nos effectifs ont bénéficié d'au moins 1 formation (Cf. Climate School)
- 5 nouveaux plans de développement ont été initiés en 2022 dont 3 au bénéfice de salariées. Ils permettent d'accompagner nos collaborateurs vers un élargissement de responsabilité et de maitrise de compétences techniques.

Sessions de formation supplémentaire spécifique pour la RSE
Nous avons développé un séminaire interne RSE avec 25 collaborateurs incluant les 7 ambassadeurs ODD.Au programme 2022 : la responsabilité sociétale et environnemental / les défis de l'engagement

- Des ateliers interactifs de la Fresque de l'économie circulaire
- La mise en place de plusieurs hackathons en écoconception.

Création de la Climate School Fermentalg

Notre Climate School Fermentalg a été conçue pour former en ligne tous les employés, quelle que soit leur fonction, en leur apportant les bases nécessaires à la compréhension des enjeux climatiques et environnementaux. Cette expérience d'apprentissage continue avec des programmes de formation en ligne(MOOC réalisé par le C3D et les experts du GIEC) permet de former et d'impliquer nos employés dans une transition durable.
Fermentalg inclut dans tous ses parcours d'intégration l'obtention d'une certification sur la maitrise des principes scientifiques du changement climatique et la biodiversité même pour ses stagiaires ou alternants.

SESSIONS DE FORMATIONS EN 2022 ACCESSIBLES À TOUS		2022	2021
Nombre d'heures de formation	Nbre	986,75	504
Nombre d'heures de formation supplémentaire RSE	Nbre	407	NA
Taux de certification Formation Climate School (C3D/GIEC)	%	100,0 %	-
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	Nbre	14,3	8,0
Budget formation	K€	75,0	71,7
Budget formation par salarié	€/salarié	1 087,0	1 137,1
Pourcentage heures formation pour les cadres	%	58,0 %	38,5 %
Pourcentage heures formation pour les non cadres	%	42,0 %	61,5 %

EN 2022
LA CLIMATE SCHOOL A EU UN TRÈS FORT SUCCÈS D'ENGAGEMENT :
100 % DES COLLABORATEURS ONT OBTENU LEUR CERTIFICATION CLIMAT DU C3D
(COLLÈGE DES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE).





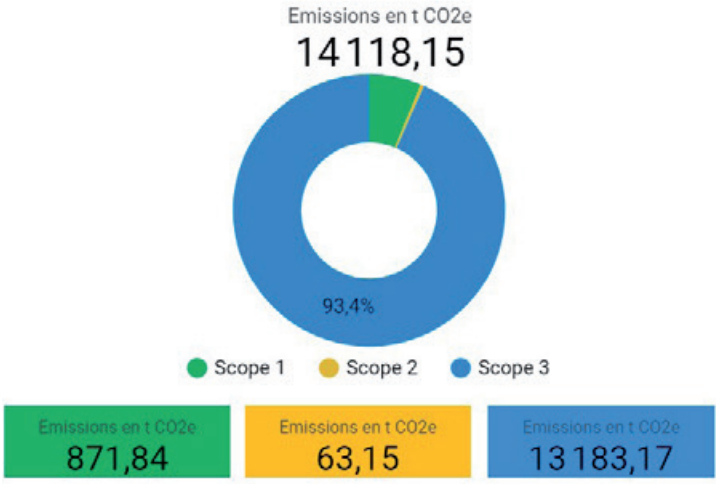
2.6 Capital Naturel

2.6.1 Pilotage Carbone

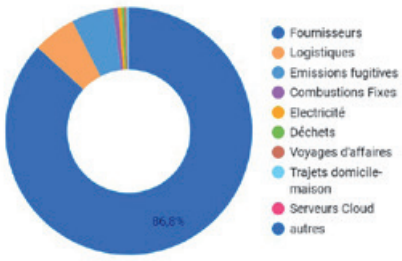
En accord avec sa mission, Fermentalg développe des produits et des solutions innovantes qui contribuent à réduire l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, à préserver les ressources halieutiques, à minimiser l'usage du foncier agricole (les fermenteurs de micro-algues sont des fermes verticales à faible impact foncier) et préserver la qualité de l'air et du climat.
Fermentalg s'est équipé d'un outil de pilotage pour créer une source centrale pour les données carbone afin de mieux analyser les empreintes carbone 2021 et 2022 et comparer les impacts sur les différents scopes 1,2 et 3.

BILAN CARBONE

Le dernier bilan carbone 2022 réalisé par Plan A confirme l'impact du scope 3 dans le calcul de nos émissions de gaz à effet de serre.
Notre empreinte carbone a progressé en 2022 suite à la forte augmentation de nos productions d'Oméga 3 végan par la prise en compte du scope 3.
Néanmoins, ramené à la tonne produite Fermentalg a diminué de 23 % ses émissions de GES entre 2021 et 2022.
Comme beaucoup d'entreprises industrielles, 80 % de l'empreinte carbone de Fermentalg est générée par le scope 3 notamment par l'externalisation d'une partie de notre activité notamment la production et le transport.
Nos équipements de refroidissement et nos combustibles brûlés génèrent 6 % de nos émissions de GES.



VENTILATION DES ÉMISSIONS DES GES 2022 (HORS SOUS-TRAITANCE DE PRODUCTION)



Source planA

Amélioration de l'efficacité énergétique :

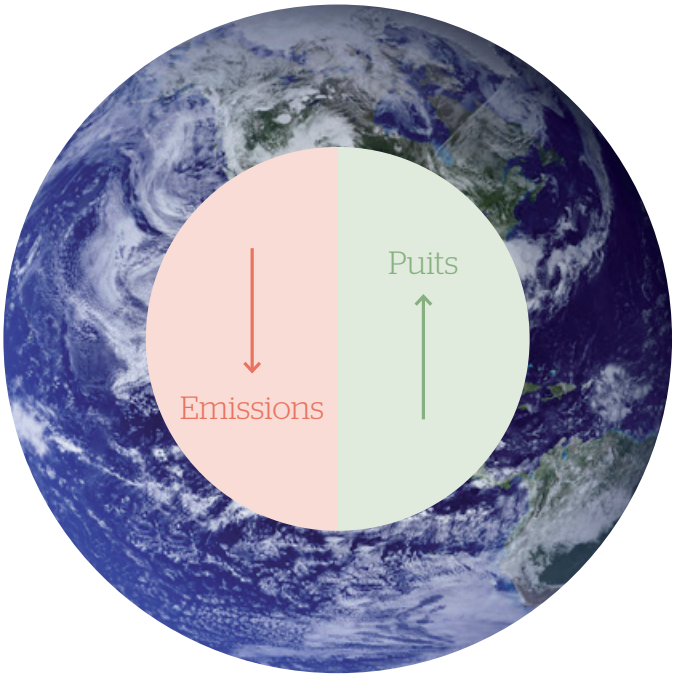
Bien que pas assujetti aux obligations d'audit énergétique, Fermentalg a décidé de réaliser un audit énergétique volontaire, sur l'année de référence 2022, afin d'optimiser sa performance énergétique, améliorer de façon continue sa facture énergétique et diminuer son empreinte carbone.
La mise en place un audit énergétique en 2023 avec une société spécialisée en efficacité énergétique qui permettra de mieux piloter nos consommations énergétiques.

- Analyse des équipements et installations existantes, et de leurs usages,
- Répartition des consommations énergétiques par poste,
- Identification des principaux consommateurs,
- Listing des informations à transmettre sur la plateforme OPERAT (obligations du décret tertiaire).

Basé sur une analyse détaillée des consommations énergétiques liées au bâtiment, aux procédés et au transport, l'audit énergétique nous permettra d'identifier les leviers pour réduire nos factures d'énergie et mettre en place des actions ciblées pour réduire nos émissions de GES effet de serre sur le site de Libourne. Les plans d'action seront mis en place en 2024.

2.6.2 Empreinte carbone : de la mesure à l'action

En mesurant précisément ses émissions et celles de ses partenaires, Fermentalg veut passer d'une photo de son bilan carbone à un pilotage plus dynamique des données permettant d'orienter nos plans d'actions de diminution de nos émissions de GES et faciliter la communication auprès de nos actionnaires, investisseurs, clients et



parties prenantes avec des exports de dashboard ciblés.
Pour mieux calibrer nos données nous allons collaborer davantage avec les parties prenantes internes et externes notamment les CDMO (Contract Development and Manufacturing Organization) pour nous permettre d'affiner la collecte de données, d'optimiser les traitements et les exports des data données pour nos besoins de reporting RSE.

2.6.3 Stratégie climat 2030

Fermentalg s'engage à lutter contre les effets du réchauffement climatique depuis des années.
Pour accélérer la stratégie climat 2030, Fermentalg a lancé le programme Climate School permettant d'aligner 100 % des collaborateurs dans la démarche à impact.
Fermentalg a défini des objectifs stratégiques conformes à sa Raison d'Être, alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies et les Accords de Paris pour limiter l'augmentation de la température à +2 °C en 2030 en s'appuyant sur le référentiel international Science Based Target (SBT).
Les Accords de Paris sur le climat ont été adoptés en 2015 lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21). Les principaux objectifs de ces accords sont de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre des efforts pour limiter la hausse des températures à +1,5°C.

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES À 2030

Dans le cadre de sa stratégie climat, Fermentalg travaille sur plusieurs scénarios.
Fermentalg va travailler en 2023 avec les expert carbone et sustainability pour définir les meilleurs scénarios possibles dans notre stratégie de réduction de GES 2030 pour les prochaines années pour respecter les Accords de Paris de 2015 (+1.5 °C).

Plusieurs scénarios de diminution de nos émissions de GES sont envisagés pour 2030

- Les livrables climat envisagés en 2023
- Orientations sur le scénario de l'année de référence et la modélisation de scénarios 2030 pour l'objectif de décarbonisation/compensation.
- Validation des objectifs de décarbonisation en tenant compte des exigences et du modèle d'entreprise Fermentalg et son développement commercial.
- Projection de l'évolution des émissions au fil du temps sur la base des sur la base des paramètres de croissance établis par Fermentalg (CAGR %).
- Suggestion de niveaux de décarbonisation avec un potentiel de réduction de décarbonisation avec un potentiel de réduction estimé pour atteindre vos objectifs.
- Accord du conseil d'administration sur la meilleure trajectoire en 2023.

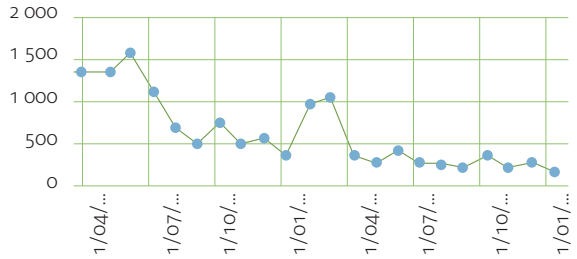
2.6.4 Utilisation durable des ressources

Notre activité commerciale se développe, et, avec elle, nos consommations augmentent.
Nous avons commencé à mettre en place des actions pour mieux les maitriser depuis 2021.
Des fermentations en augmentation L'activité R&D a fortement progressé en 2022, en relation avec l'évolution de nos principaux programmes et des investissements de productivité réalisés fin 2020.

Gestion de l'eau

- La production de micro-algues par fermentation est très consommatrice d'eau.

Les effluents de nos productions sont envoyés dans le réseau d'assainissement de la ville.
Le site de Libourne a continué son travail de diminution dans sa consommation d'eau
Une économie supérieure à 50 % d'eau a été réalisée en 2022 par rapport à 2021.



En 2022 nous avons mis en place pilotage raisonné de nos consommations d'eau avec la mise en place d'un réseau fermé de refroidissement qui nous a permis de réduire drastiquement notre consommation d'eau :
Consommation d'eau 2022 4 941 m³ vs 14 014 m³ en 2021 soit -64.74 % image piscine

Gestion des déchets

Pour minimiser notre impact sur l'environnement, nous avons déployé des actions pour la gestion de nos déchets polluants, notamment une filière de revalorisation.
Nous avons en 2023 signé un partenariat avec Waste Market pour mieux optimiser la valorisation de tous nos déchets

- **Gestion des déchets optimisée : des résultats qui continuent de progresser**

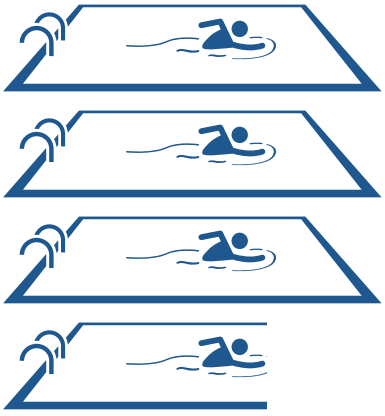
Nous nous sommes engagés dans un meilleur pilotage dans la gestion de nos déchets polluants, avec de bons résultats : entre 2022 et 2021,

- Taux de déchets recyclés 38 % +20 points
- Volume total déchets valorisé 51t +115 % vs 2021

Notre ratio de déchets vs tonnes vendues continue de progresser depuis deux ans :
il est passé de 1,09 en 2021 à 0,94 en 2022.
Nos déchets de tous types sont passées de 114 tonnes à 134 tonnes avec l'augmentation de la production d'Oméga 3.

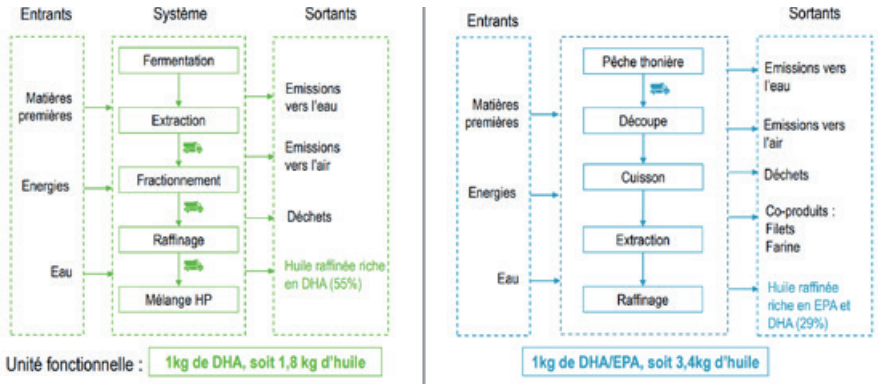
MAÎTRISE DE NOTRE CONSOMMATION D'EAU EN 2022 : 4 941 M³ VS 14 014 M³ EN 2021 SOIT - 64,74 %

SOIT L'ÉQUIVALENT DE 3,6 PISCINES OLYMPIQUES !

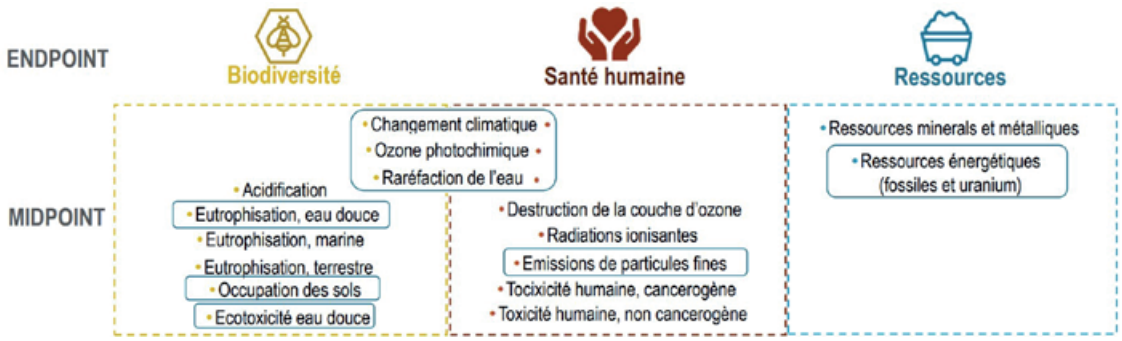


2.6.5 L'écoconception au cœur de nos procédés industriels

Fermentalg a engagé de nouveaux programmes d'éco-conception en 2022 qui se poursuivent en 2023
En 2022, notre dernière Analyse de Cycle de Vie comparative entre la production de DHA issue de microalgue (par fermentation) vs DHA issu huile de tête de thon nous a permis de mieux comprendre les impacts et d'identifier les pistes d'écoconception pour 2023.



Cette ACV a été réalisée selon les principes des normes ISO 14040 et 14044 Référentiel méthodologique : Product Environnemental Footprint (PEF).
Méthode de caractérisation des impacts : Environmental Footprint 3.0 (adapted) v1.02.
Logiciel : SimaPro avec l'utilisation des bases de données : Ecoinvent 3.8 et Agribalyse 3.0.
Notre ACV s'appuyant sur la méthode PEF (Product Environmental Footprint) recommandée par la commission Européenne a sélectionné 6/ indicateurs sur les 16, basés sur leurs pertinences au regard des deux process étudiés, leurs robustesses et leurs contributions au score unique.



Cette ACV révèle que les impacts de la production de microalgues proviennent majoritairement :

- Du glucose : 50 % des impacts en moyenne sur tous les indicateurs.
- De l'énergie consommée : 20 % en moyenne sur tous les indicateurs. Plus de 90 % de cette énergie est consommée à l'étape de fermentation.
- L' étape de fermentation est responsable de la majeure partie des impacts environnementaux (plus de 63 % de l'impact sur tous les indicateurs).
- L'étape de raffinage représente environ ¼ des impacts sur les indicateurs occupation d'espace et consommation d'eau.
- Le gaz naturel et l'électricité représentent 24 % et 13 % respectivement des impacts sur l'indicateur changement climatique.

Les contributeurs secondaires majoritaires sont :

- L'huile de tournesol (7 % en moyenne, mais à 28 % et 24 % sur le foncier et l'utilisation de l'eau).
- Les eaux usées à toute les étapes (4 % en moyenne mais 26 % sur l'eutrophisation, eau douce) et notamment à l'étape de fractionnement (filtration).

Suite à cette ACV nous avons mis en place un plan d'action avec différents projets incluant de l'écoconception en 2022 qui se poursuit avec une accélération avec de nombreux projets RSE prévus en 2023

Projets RSE BU protéines

- Suivi réduction cible -25 % sulfate
- Suivi optimisation séchage
- Suivi optimisation extraction

Projets RSE Procédés
- Suivi isolation groupe froid
- Suivi réduction consommable

Projets RSE Analytics
- Suivi réduction des solvants
- Suivi réduction consommable

Projets RSE BU Lipides
- Suivi optimisation gestion des effluents
- Suivi réduction recyclage et commercialisation PAQ 1

Projets R&D
- Suivi optimisation souche

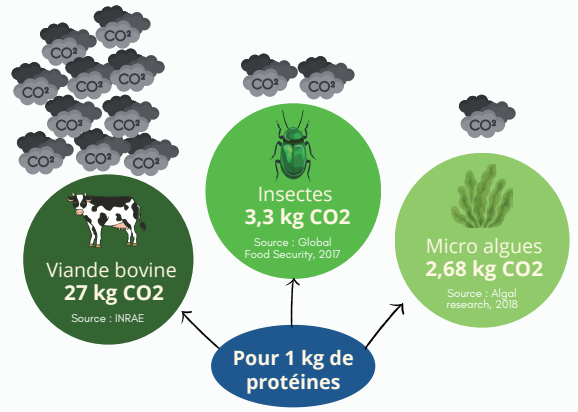
Projets RSE Libourne
- Suivi audit énergétique (subvention Adème 2023).
- Partenariat avec Waste Market Place.
 - Pilotage et suivi *online* de la valorisation matière et énergie.
 - Rapport émissions CO_2 (émissions produites vs émissions évitées).

2.6.6 Stratégie Biodiversité

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Fermentalg est par nature une entreprise qui favorise la protection et la préservation de la biodiversité marine : avec nos produits naturels « fish-free* », nous proposons des solutions pour réduire la pression sur les écosystèmes et aider nos clients et partenaires dans la transition vers une économie biosourcée.

PRODUCTION DE PROTÉINES ET IMPACT CARBONE



*sans aucun poisson

Notre produit principal, les oméga-3 d'algues, offre une alternative aux huiles de poisson EPA et DHA. Le poisson sauvage pêché pour la production d'huile est une ressource de plus en plus stressée avec une demande accrue et des stocks réduits, mais aussi avec une teneur en oméga-3 décroissante en raison des effets du changement climatique.

La production d'oméga 3 végan à partir d'algues est un processus beaucoup plus efficace et évite d'avoir une action prédatrice sur les océans.

Notre prochain colorant alimentaire à base de phycocyanine aide nos éventuels clients dans leur évolution vers des solutions biosourcées, et s'éloigne des modèles basés sur la chimie de synthèse du siècle dernier qui ont été si dommageables pour notre environnement.

D'autres produits en développement intègrent également l'écoconception et ont placé la biodiversité comme l'un de leurs piliers centraux.

Les impacts de la pêche industrielle sur la biodiversité :

La pêche industrielle a un impact important sur les écosystèmes marins et la biodiversité. les senneurs et les DCP ont des impacts différents sur l'environnement marin et doivent être utilisés de manière responsable pour minimiser leur impact sur les écosystèmes. Les réglementations et les pratiques de pêche durables pour reconstituer les ressources halieutiques peuvent aider à minimiser l'impact de la pêche industrielle sur les écosystèmes marins et la biodiversité.

– Les senneurs sont des bateaux de pêche équipés de grands filets qui sont traînés derrière le navire pour capturer les poissons en surface et dans les eaux peu profondes. Les senneurs peuvent également capturer des espèces non ciblées, y compris des mammifères marins tels que les dauphins et les tortues de mer. Les senneurs peuvent également avoir un impact sur les habitats côtiers et les écosystèmes côtiers en perturbant les zones d'herbiers marins, les mangroves et les estuaires.

– Les dispositifs de concentration de poissons (DCP) sont des objets flottants qui sont déployés en mer pour attirer les poissons. Les DCP sont souvent utilisés en combinaison avec des senneurs pour faciliter la capture de poissons. Les DCP ont également un impact sur la biodiversité marine. Ils attirent les poissons de toutes tailles, y compris les juvéniles et les poissons qui ne sont pas encore prêts à être capturés. Cela peut avoir des répercussions sur la croissance des populations de poissons et sur la biodiversité en général.



Les impacts du changement climatique sur la concentration en oméga 3/DHA

Les changements climatiques ont un impact direct sur la température et la composition chimique des eaux océaniques, ce qui peut affecter la concentration d'oméga-3 dans les poissons.

Les espèces de poissons qui sont riches en oméga-3, comme le saumon, le thon et la sardine, sont souvent exposées à des niveaux plus élevés de mercure, de dioxines et d'autres polluants environnementaux, qui peuvent également affecter leur teneur en oméga-3.

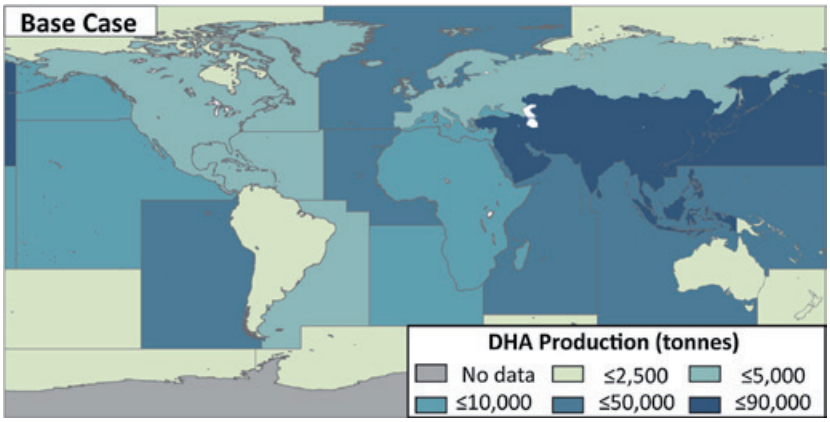
Des études ont montré que la teneur en oméga-3 des huiles de poissons a diminué ces dernières années en raison des changements climatiques et l'augmentation de température des océans.

L'étude Ambio (2020) de la Royal Swedish Academy of Sciences a examiné les scénarios de diminution de concentration en DHA dans les poissons des océans d'ici 2100.

Selon le scénario pessimiste, les niveaux de DHA des poissons dans les océans pourraient chuter de 10 à 58 % d'ici 2100, principalement en raison du changement climatique.

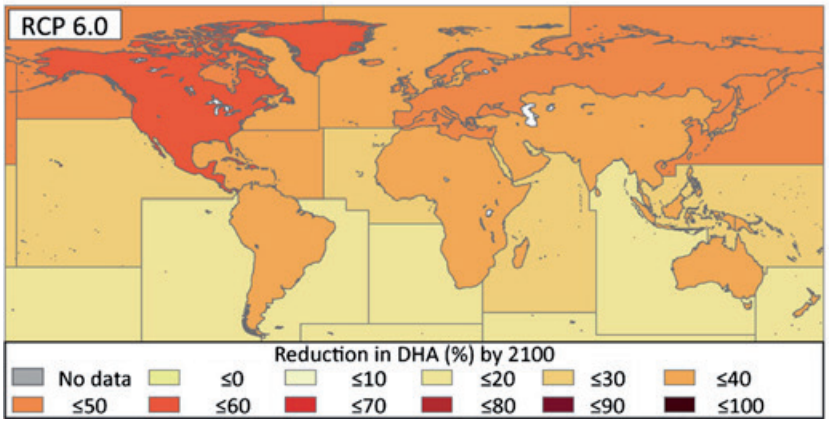
Préservation de la biodiversité

À travers nos activités de R&D, nous menons un travail de préservation des micro-organismes aquatiques. Un travail d'autant plus utile que le changement climatique entraîne la disparition de certaines espèces de microalgues et affectent leur concentration en DHA.



La quantité de DHA disponible dans le poisson pour la consommation humaine scénario de base, représenté par la zone de pêche.

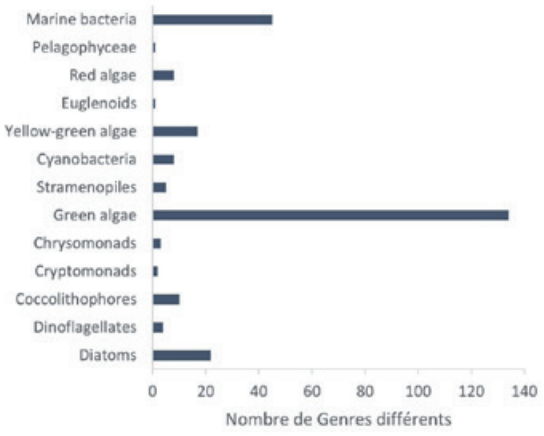
Schémas de la concentration en DHA en 2100 selon un des scénarios de l'augmentation de température des océans dus aux changements climatiques.



• 2200 souches Fermentalg pour protéger la biodiversité

Notre banque de plus de 2200 souches sert de réserve en biodiversité pour les développements futurs et pour toute notre production industrielle. Notre travail de bioprospection contribue à améliorer les connaissances sur les microorganismes aquatiques d'un point de vue biologique, avec un focus sur leur application industrielle. Nous avons constitué une souchothèque, réservée au secteur privé pour le moment, qui héberge 1820 espèces de microalgues et 257 espèces de bactéries marines appartenant à 260 genres différents. Ces genres sont répartis en 8 groupes avec une prédominance des diatomées, algues vertes et bactéries marines. Notre objectif est de préserver les souches que nous collectons et produisons. La cryoconservation garantit la stabilité de nos souches pendant des décennies.

Conduite dans le respect des protocoles et conventions internationales dont la France est signataire, tels que le protocole de Nagoya et la convention sur la diversité biologique, cette collection provient d'une grande variété d'habitats à travers le monde et notamment des lacs et des mangroves. La souchothèque renferme aussi bien des microalgues d'eau douce que d'eau salée et couvre les cinq grands types de climat : froid, tempéré, continental, tropical et désertique.





• **Oméga 3 d'origine microalgale : une solution pour lutter contre la disparition de certaines espèces marines.**

La surpêche et le changement climatique déséquilibrent les espèces marines, entraînant leur raréfaction et leur disparition. Parmi ces espèces, le thon, qui contient des acides gras oméga-3 essentiels pour la nutrition humaine. Or, les limites de la surpêche ont déjà été franchies : 31 % des stocks sont surexploités et 58 % sont pleinement exploités. Nos acides gras oméga-3 d'origine microalgale apportent les bienfaits des oméga 3 (complémenter ou substituer l'apport protéique) sans puiser dans aucunes ressources halieutiques.

Fermentalg est une entreprise « impact active » et reste convaincu du rôle que la recherche académique et la production de micro-algues peuvent avoir sur la biodiversité et l'environnement.

En tant que tels, Fermentalg est fier d'être membre de l'EABA (une organisation européenne pour la promotion de l'industrie des algues) et nous participons activement à des programmes tels que EU4Algae – une initiative européenne visant à surmonter les obstacles à une adoption plus large des micro-algues.

Nous sommes également actifs dans la préparation de la prochaine génération « d'algénieurs » en nous associant à différentes institutions académiques et en offrant à nos employés la possibilité de former des étudiants.



EABA
EUROPEAN ALGAE BIOMASS ASSOCIATION

• **Protéines, colorants : des technologies moins consommatrices de terres arables**

La culture intensive a un impact important sur la biodiversité des sols, quand des terres dites arables sont utilisées pour la production, par exemple, des protéines principalement végétales. Nos extraits de protéines issus des microalgues offrent des complexes protéiques riches pour l'alimentation de demain, tout en réduisant l'empreinte foncière et l'utilisation des terres arables. Notre technologie de production de protéines et de colorants de microalgue, basée sur la fermentation, obtient 590 points par kilogramme selon la méthode PEF EF 3.0 préconisée par l'union européenne. Les technologies de photosynthèse que nous développons avec CarbonWorks, visent des productivités accrues par hectare de surface au sol, permettant d'abaisser la surface utilisée pour la production de biomasse de microalgues.

– CarbonWorks vise une productivité de 5000 tonnes/ha/an, quand les systèmes de production conventionnels (raceways/bassins ouverts) pour une microalgue modèle permettent seulement d'en produire entre 3 et 90 tonnes/ha/an.

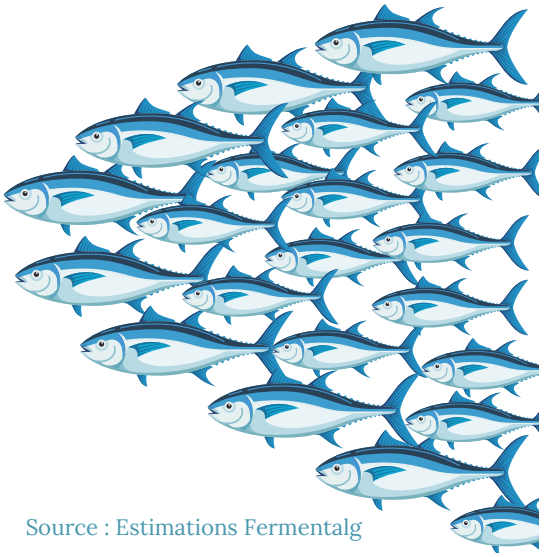


Alternative à la pêche intensive



Production d'oméga 3 algal Origins® produites par Fermentalg d'ici à 2030 c'est...

400 000 tonnes équivalent de thon sauvés de la pêche !



Source : Estimations Fermentalg

2.6.7 Certification laboratoire vert

Fermentalg est engagé dans une démarche proactive de certification pour ses activités de Recherche et Développement, d'analyse et de contrôle qualité autour des 12 principes de la chimie analytique verte.

UNE CERTIFICATION MY GREEN LAB EN 2022

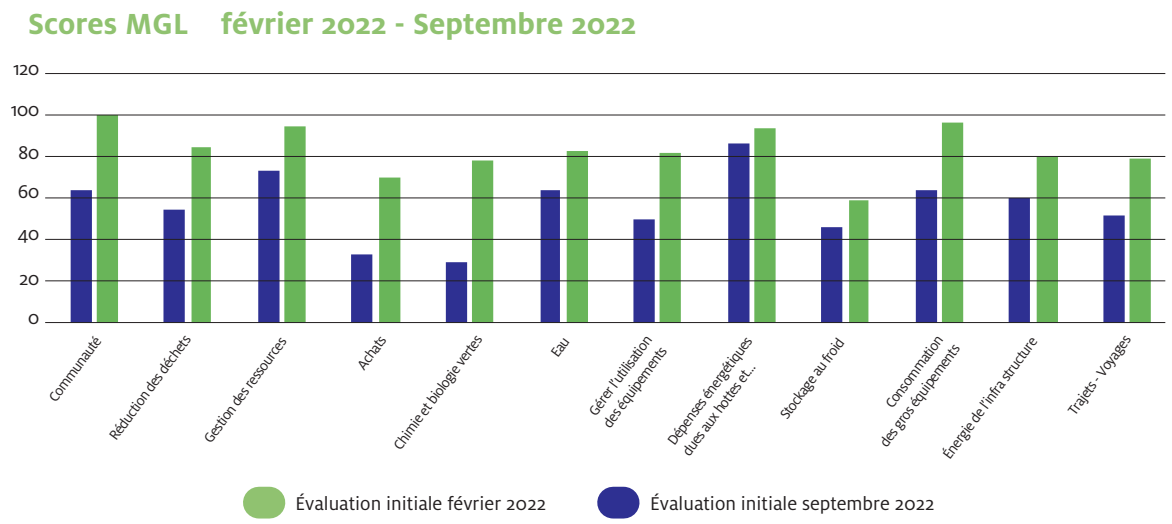
Nos chercheurs visent à améliorer la durabilité de nos processus, mais aussi à réduire l'impact du travail qu'ils effectuent eux-mêmes. Grâce à leurs efforts en écoconception entre février et septembre 2022, les laboratoires ont été certifiés VERT par MyGreenLab – le plus haut niveau de récompense international avec un score de 84 %.





En 2022 nous avons miniaturisé une méthode de dosage des acides gras dans la Biomasse algale. Cette nouvelle méthode a permis de réduire d'un facteur 3 les consommables, les réactifs et les temps d'analyse. Cette méthode nécessite l'utilisation de gaz. Le gaz bouteille a été remplacé par de l'hydrogène généré sur place par un générateur (pas de transport, pas de bouteilles).

400 analyses d'acides gras sont faites annuellement, ces modifications génèrent une économie notable. Nous avons modifié notre méthode d'extraction de l'huile en remplaçant l'hexane par de l'heptane, solvant plus vert. Nos tubes plastiques ont été remplacés par des tubes fabriqués avec des plastiques biosourcés ou recyclés à 90 %.



Nous avons mis en place une échelle de calcul d'un score de durabilité = Analytical EcoScale, pour les méthodes analytiques développées . Cette évaluation est basée sur les 12 principes de la chimie analytique verte et permet de classer les méthodes.
La démarche d'écoconception de notre laboratoire en micro biologie sera poursuivie sur 2023 avec l'acquisition d'un appareil d'analyse en proche infrarouge qui ne nécessite aucun solvant et seulement un tube de mesure en verre pour réaliser l'analyse. Ces nouveaux développements vont permettre d'améliorer la sécurité des opérateurs et de réduire de façon très significative l'utilisation de consommables et de réactifs.

2.6.8 Nos engagements biodiversité sur Libourne

LA CONCEPTION D'UNE JACHÈRE FLEURIE PAR NOS COLLABORATEURS

Nos volontaires ont participé à la création d'une jachère fleurie, à la plantation de végétaux et à la mise en place un composteur. Objectifs : récréer de la biodiversité et améliorer notre cadre de vie au travail.

UNE FILIÈRE DE REVALORISATION DE NOS HUILES

Avec l'entreprise VALO, nous poursuivons notre système de collecte, filtration, retraitement et réutilisation de nos huiles impropres à la vente, transformées en biodiesel ou biolubrifiant. En 2021, 30 tonnes ont ainsi pu être recyclées.





EN 2022 NOUS AVONS MINIATURISÉ UNE MÉTHODE DE DOSAGE DES ACIDES GRAS.

CETTE MÉTHODE A PERMIS DE RÉDUIRE PAR 3 LES CONSOMMABLES, LES RÉACTIFS ET LES TEMPS D'ANALYSE.



2.7 Les enjeux du reporting RSE avec la nouvelle directive européenne CSRD

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

En avril 2021, la Commission européenne a adopté une proposition législative pour mettre en place une directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD). Elle vise à remplacer, à partir de 2024, l'actuelle directive sur le reporting non financier (NFRD) en étant plus rigoureuse, plus exigeante, et étendue à 50 000 entreprises au lieu de 11 000 aujourd'hui. Les organisations concernées par la CSRD devront établir leurs rapports conformément aux normes européennes de rapport sur le développement durable (European sustainability reporting standards – ESRS), sur la base des conseils techniques fournis par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (European Financial Reporting Advisory GroupEFRAG).

Qui est concerné ?

Avec la CSRD, les exigences de la NFRD vont devoir être appliquées aux 50 000 plus grandes sociétés de l'Union européenne, c'est-à-dire :

Les entreprises incluses dans le périmètre initial sont les suivantes :

- Entités d'intérêt public (EIP) dont fait partie Fermentalg
- ETI/grands groupes répondant à au moins deux des critères suivants :
 - 250 employés ;
 - 40 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
 - Bilan de 20 millions d'euros.
- Petites et moyennes entreprises (PME) cotées en bourse, à l'exception des micro-entreprises comptant moins de 10 employés.

Le 16 décembre 2022, le texte final de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) a été publié au Journal officiel de l'Union Européenne.

La CSRD est entrée en vigueur le 5 janvier 2023. Les états membres ont 18 mois pour la transposer dans leur droit national.

Sur la base du calendrier européen (qui doit faire l'objet d'une transposition en droit national), Fermentalg ne serait pas concernée avant 2026.

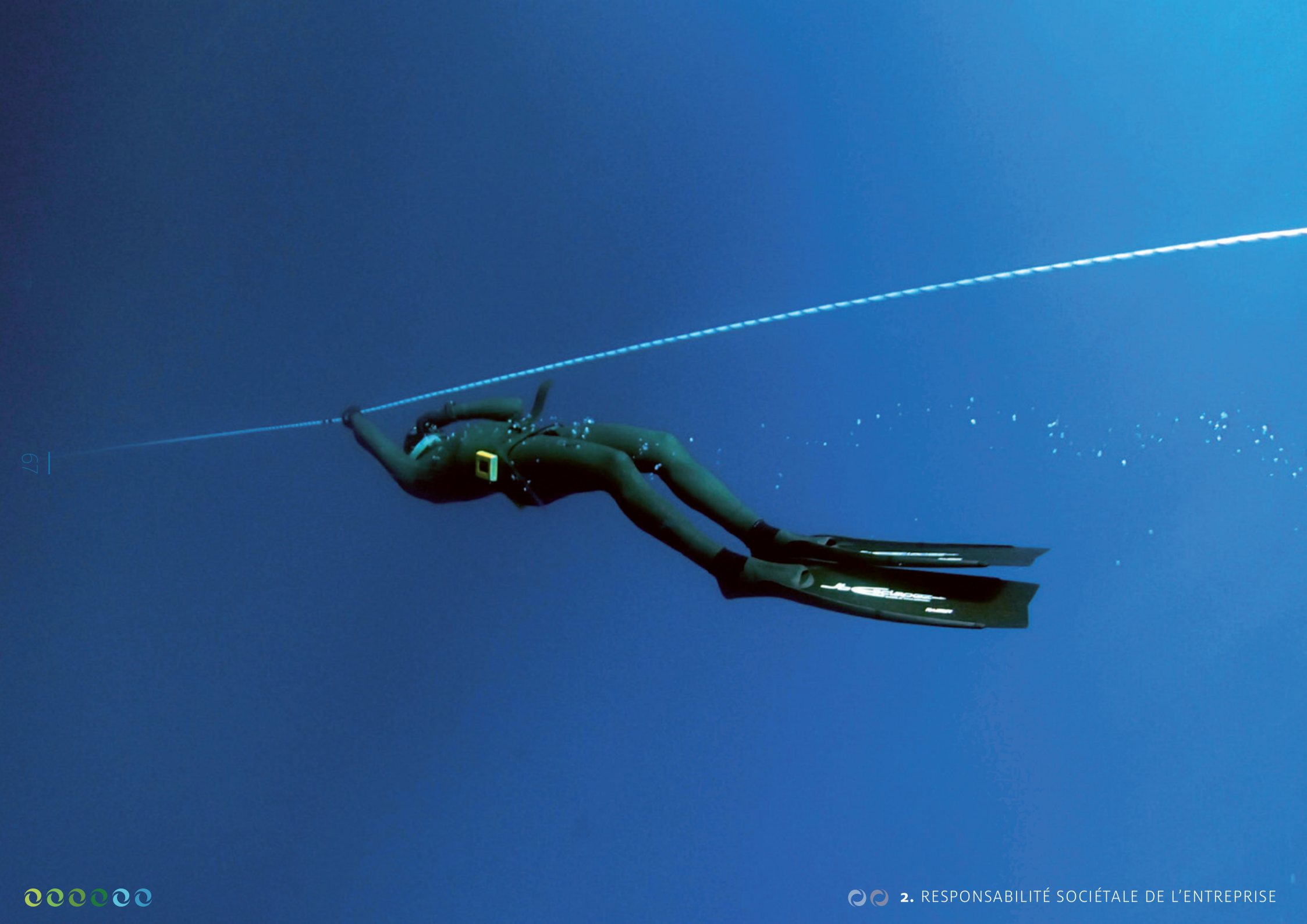
2.8 Éthique et code de bonne conduite

Charte éthique

La Charte éthique définit les principes et les valeurs qui guident les actions de Fermentalg, de ses représentants et de ses employés, dans leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires de services, leurs clients et les pouvoirs publics en France et à l'étranger. La charte éthique est accessible directement sur le site internet de Fermentalg.

Code de bonne conduite

Notre Code de conduite des parties prenantes définit la manière dont nous choisissons de mener nos activités, de dialoguer et d'interagir avec nos parties prenantes (fournisseurs, prestataires de services, partenaires commerciaux, clients et agents, associations, autorités locales). Fermentalg considère qu'il est de sa responsabilité d'impliquer ses partenaires directs et indirects (liés ou non à la production) dans la recherche de la performance économique, de la qualité environnementale et de la responsabilité sociale, tant pour sa propre entreprise que pour ses partenaires. Le code de bonne conduite est accessible directement sur le site internet de Fermentalg.



INDICATEURS RSE

ÉCONOMIE				
Indicateur	Unité	2022	2021	2020
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET REDISTRIBUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE				
Chiffre d'affaires	M€	7,6	5,7	2,2
Capitaux propres avant affectation	M€	42,2	47,0	20,3
Résultat avant impôt sur les sociétés	M€	-8,7	-8,4	-9,0
Valeur redistribuée aux salariés (% du R.N) sous forme de participation ou intéressement	K€	-0,7 %	0 %	0 %
Montant des dividendes	€	0	0	0
Montant des investissements	M€	4,0	3,5	2,9
Montant des investissements consacrés à la RSE	K€	104	36	0
Montant des impôts et taxes	K€	283	566	209
Montant des aides et subventions publiques	K€	1 892	0	0
Notation Banque de France	0	NA	NA	NA
Part de salariés actionnaires	%	74 %	78 %	76 %
INDICATEURS QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENTS				
Enquête client - Satisfaction client	Nbre	0	A partir de 2022	NC
% de clients qui nous recommanderaient	%	0	A partir de 2022	NC
Nombre de réclamations clients	Nbre	0	6	5
Proportion de sites certifiés ISO 9001	%	0 %	0 %	0 %
LUTTE ANTI-CONCURRENTIELLE				
Nombre d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel	Nbre	0	0	0
ANCRAGE TERRITORIAL ET DIALOGUE PARTIES PRENANTES				
Nombre de rapport RSE envoyé aux parties prenantes et/ou ou nombre réunions panel	Nbre	2	4	0
Taux de réponse aux questionnaires envoyés aux parties prenantes et/ou note satisfaction	%	60 %	50 %	NA
Actions de mécénat auprès d'associations	Nbre	60 480 doses DHA offertes	1	1
Budget consacré aux ESAT	€	2 200	5 005	2 930
PRATIQUE DES ACHATS				
Nombre de questionnaires RSE envoyés aux fournisseurs et/ou Chartes RSE signées	Nbre	50	2	0
Nombre de fournisseurs engagés en démarche RSE	Nbre	10	Au moins 2	NC

INDICATEURS RSE

ENVIRONNEMENT				
Indicateur	Unité	2022	2021	2020
GÉNÉRALITÉS				
Enquête client – Respect de l'environnement	Nbre	0	0	0
Proportion de sites certifiés ISO 14001/50001	%	0 %	0 %	0 %
Consommation totale de gaz	Mwh	603	934	809
Consommation totale de gaz /ETP	Mwh/ETP	8,74	14,83	13,05
Consommation totale d'électricité	Mwh	973	1073	623
Consommation totale d'électricité /ETP	Mwh/ETP	14,10	17,03	10,05
Proportion d'énergies renouvelables	%	Certificat	0 %	0 %
EAU				
Consommation d'eau annuelle	m^3	4 941	14 014	3 647
TRANSPORTS				
Consommation de carburants Site	kg CO_2Eq	2 776	2 458	NC
DÉCHETS ET EFFLUENTS				
Volume de rejets d'eaux usées	m^3	4 941	14 014	3 647
Volume total de déchets générés par l'activité	T	134	114	84
Taux de déchets recyclés	%	38 %	18 %	6 %
Taux de déchets par tonne vendue	T	0,94	1,09	1,71
Coût du traitement des déchets	K€	56	49	32
Volume total de déchets valorisés	T	51,0	20,2	6,6
Poids de déchets de papier recyclés	0	NC	NC	NC
Production annuelle de déchets dangereux	T	46,0	35,6	27,0
Pourcentage de matériels informatiques achetés provenant de matériels revalorisés	%	0 %	10 %	0 %
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
Emission de GES / Bilan GES (SCOPES 1 et 2) Site Libourne + prestataires	CO_2Eq	935	1 019	NA
Emission de GES / ETP (Équivalent Temps Plein)	CO_2Eq/ETP	31,2	31,5	NA
Emission de GES scope 1, 2 et 3	CO_2Eq	14 118,2	10 859,7	
CONFORMITÉ				
Montant des amendes liées au non-respect de la réglementation environnementale	€	0	0	0
Atteintes accidentelles à l'environnement	Nbre	0	0	0
BIODIVERSITÉ				
Montant des investissements pour la préservation ou restauration de la biodiversité	Nbre	0	0	0
Nombre d'actions en faveur de la biodiversité (souches de microalgues cryopréservées)	Nbre	2 200	2 077	2 010
Nombre d'espèces végétales et animales présentes et protégées, menacées (ou non) sur les sites d'implantation	Nbre	0	0	0

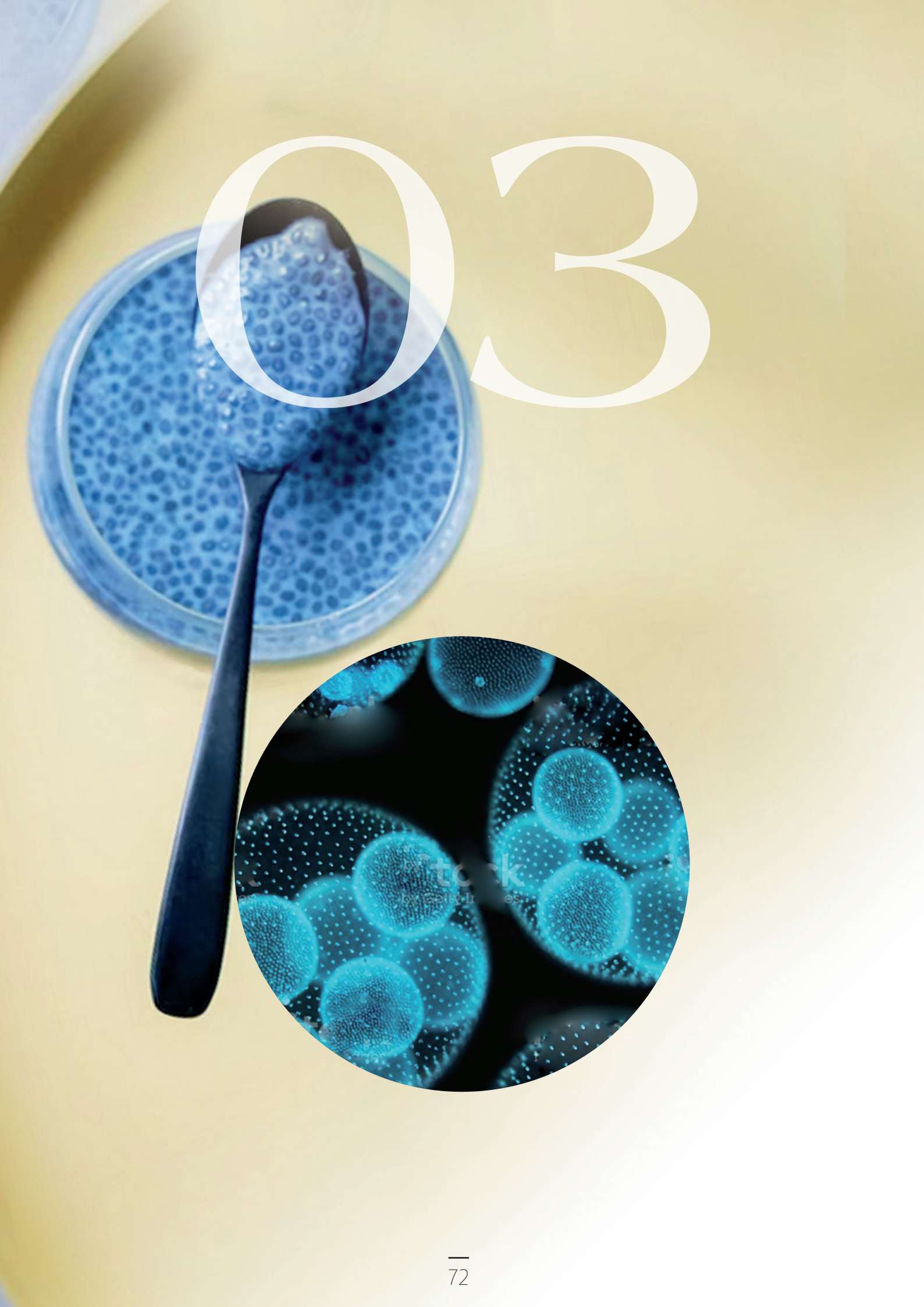
INDICATEURS RSE

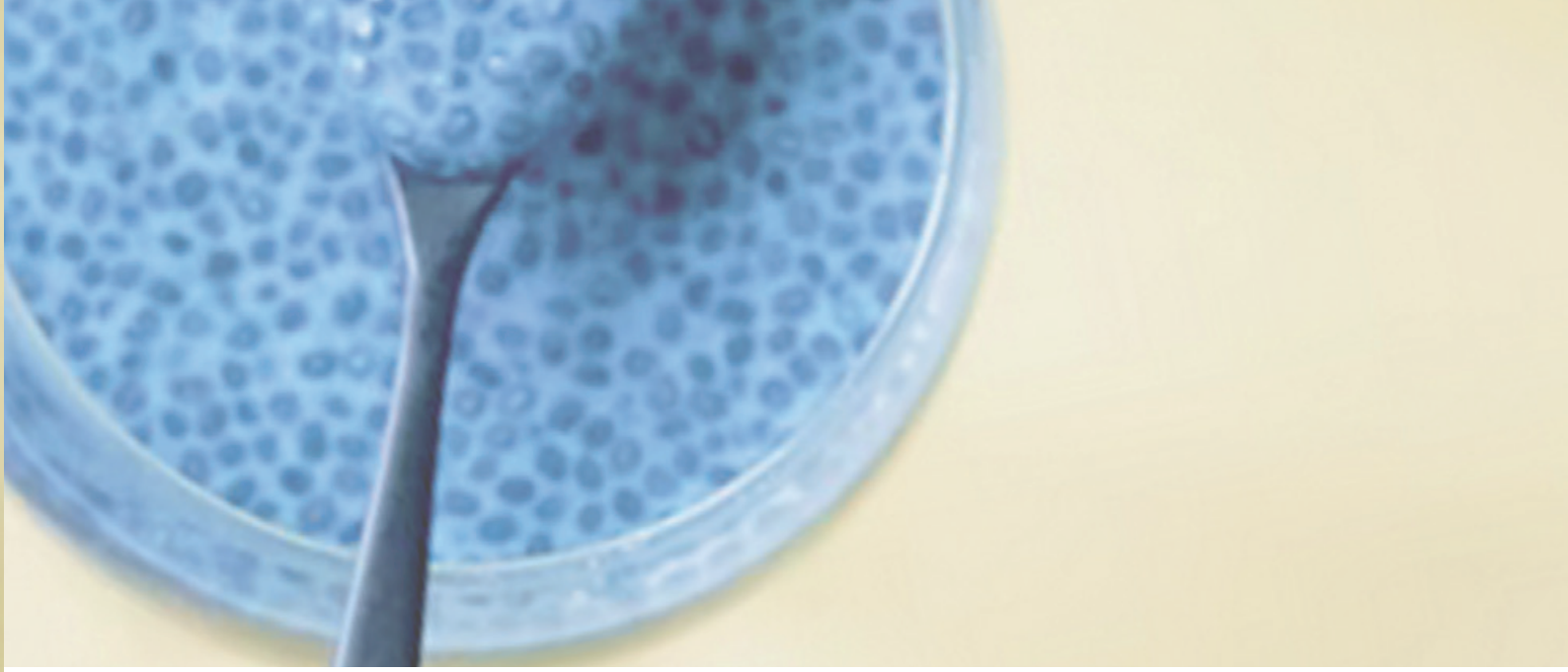
SOCIAL				
Indicateur	Unité	2022	2021	2020
EMPLOI				
Effectif total	Nbre	69	63	62
Effectif des cadres	Nbre	38	36	37
Effectifs des non cadres	Nbre	31	27	25
Effectif salariés de -30 ans	Nbre	15	16	11
Effectif salariés de 30 à 50 ans	Nbre	41	34	39
Effectif salariés de + 50 ans	Nbre	13	13	12
Ancienneté moyenne des effectifs	Année	4,52	4,56	4,78
Taux de rotation du personnel (Turnover)	%	25 %	9 %	9 %
PRATIQUE DE L'EMPLOI				
Part de salariés en CDI	%	91 %	90 %	96 %
Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi *via* des mécanismes officiels de règlement	Nbre	0	0	0
Nombre de projets/chantiers arrêtés par la DIRECCTE	Nbre	0	0	0
DIALOGUE SOCIAL				
Nombre de membres au sein du CSE	Nbre	7	8	8
Nombre de réunions du CSE	Nbre	14	6	8
Nombre de délégués syndicaux	Nbre	1	1	1
Taux de réalisation des entretiens individuels	Taux	100 %	100 %	100 %
Baromètre social - Satisfaction globale	0	Oui	Oui	NA
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL				
Taux d'absentéisme	%	12,66 %	8,39 %	10,94 %
Nombre de jours moyen d'absence	Nbre par mois	5,50	1,78	2,73
Taux de Fréquence TF1 (avec arrêt)	Taux	0	0	0
Taux de gravité	Taux	0	0	2,08
Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel reconnue	Nbre	0	0	1
FORMATION ET ÉDUCATION				
Nombre d'heures de formation	Nbre	986,75	504	1706
Nombre d'heures de formation supplémentaire RSE	Nbre	407	NA	NA
Taux de certification Formation Climate School (C3D/GIEC)	%	100,0 %		
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	Nbre	14,3	8,0	27,5
Budget formation	K€	75,0	71,7	56,3
Budget formation moyen par salarié	€/salarié	1 087,0	1 137,9	907,4
Pourcentage heures formation pour les cadres	%	58,0 %	38,5 %	31,6 %
Pourcentage heures formation pour les non cadres	%	42,0 %	61,5 %	68,4 %

INDICATEURS RSE

SOCIAL				
Indicateur	Unité	2022	2021	2020
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
Pourcentage d'effectif féminin	%	57 %	56 %	52 %
Index égalité	Note sur 100	87	78	NA
Écart entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes	Taux	8,3 %	3,2 %	-2,8 %
Part de femme au sein du C.A et/ou Codir	%	33,3 %	33,3 %	40,0 %
Effectif d'apprentis	Nbre	1	6	1
Nombre de stagiaires scolaires accueillis avec gratification	Nbre	10	7	1
Nombre d'heures d'insertion sociale réalisées	Nbre	0	0	0
Part des salariés étrangers au sein des effectifs	%	1,4 %	1,6 %	1,6 %
Taux de personnel handicapé	%	4,3 %	4,8 %	3,2 %
SALAIRES				
Masse salariale	M€	4,16	3,36	3,16
DROITS DE L'HOMME				
Nombre de griefs concernant droits de l'Homme via des mécanismes officiels de règlement	Nbre	0	0	0
Nombre d'incidents de discrimination	Nbre	0	0	0
Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme	Nbre	0	0	0
CONFORMITÉ				
Nombre total de sanctions pour non-respect des législations et réglementations	Nbre	0	0	0

03





3
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En 2022, le Conseil d'Administration a élargi le rôle du comité d'audit à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

3.1 Gouvernance de la Société

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration dirigée par son Président-Directeur Général, Monsieur Philippe LAVIELLE, dont les mandats de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société ont été renouvelés le 22 juin 2017 par décision du Conseil d'administration de la Société.
Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à cette dernière. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du comité d'audit et RSE, du comité stratégique et du comité des rémunérations et des nominations et définit les différents devoirs et obligations des administrateurs et censeurs.
Un résumé des principales stipulations des statuts et du règlement intérieur figure en **Annexe 1** du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.1.1 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société entretient une réflexion continue relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.
Depuis la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 21 juin 2018, la Société a adopté le code de gouvernance des entreprises cotées *Middlenext*, tel que publié en septembre 2016 et révisé en septembre 2021 (le « **Code Middlenext** »).
Ce code de gouvernement d'entreprise est consultable sur le site Internet de Middlenext à l'adresse suivante : https://www.middlenext.com/IMG/pdf/c17_-_cahier_14_middlenext_code_de_gouvernance_2021-2.pdf.
Le Code Middlenext contient vingt-deux (22) recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.
Le Conseil d'administration considère que son organisation répond aux recommandations du Code Middlenext (à l'exception des points visés dans le tableau ci-après).
Tableau récapitulatif des recommandations du Code Middlenext d'ores et déjà mis en place par la Société :

RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT	ADOPTION
I. LE POUVOIR DE « SURVEILLANCE »	
R 1 : Déontologie des membres du conseil	Oui
R 2 : Conflit d'intérêts	Oui
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	Oui
R 4 : Information des membres du conseil	Oui
R 5 : Formation des membres du conseil	Non
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Oui
R 7 : Mise en place des comités	Oui
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur laRSE	Oui
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Oui
R 10 : Choix de chaque membre du conseil	Oui
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	Oui
R 12 : Comité des nominations et des rémunérations	Oui
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Oui
R 14 : Relation avec les actionnaires	Oui
II. LE POUVOIR EXÉCUTIF	
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Oui
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des mandataires dirigeants sociaux	Oui
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Oui
R 19 : Indemnités de départ	N/A
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	N/A
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui
R 22 : Revue des points de vigilance	Oui

R 1 : les membres du Conseil d'administration respectent les principes de déontologie tels que prévus par le Code Middlenext. A cet égard, ils observent les prescriptions édictées par le règlement intérieur du Conseil d'administration notamment sur les devoirs des administrateurs en matière de confidentialité, conflits d'intérêts et d'accès à l'information. Par ailleurs, Monsieur Philippe LAVIELLE, seul administrateur exerçant un mandat de « dirigeant », n'a pas accepté plus de deux autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées comme indiqué à la section 3.2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

R 2 : outre les procédures prévues au sein de son règlement intérieur, le Conseil d'administration de la Société veille à la gestion des conflits d'intérêts entre la Société et ses administrateurs, ceci expliquant notamment l'abstention de vote du Président-Directeur Général sur les éléments composant sa rémunération au titre de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

R 3 : le Conseil d'administration de la Société est composé de six (6) membres dont trois (3) femmes, administratrices indépendantes. Les critères de leur indépendance sont analysés lors de leur nomination et revus chaque année.

R 4 : l'information fournie aux administrateurs dans le cadre de la tenue des conseils l'est dans un délai raisonnable généralement d'une semaine, sauf lorsque l'urgence ne permet pas de respecter ce délai. Entre la tenue de deux conseils, les administrateurs sont parfois sollicités afin de continuer les réflexions initiées lors desdits conseils.

R 5 : Les membres non-salariés du Conseil d'administration ont tous une expérience confirmée et ont exercé ou exercent des mandats dans différentes sociétés leur ayant permis d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Une réflexion est en cours afin de mettre en place une formation spécifique des représentants du CSE au Conseil d'administration.

R 6 : comme indiqué à la section 3.4.1.1, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2022 avec un taux de participation de 96 % grâce à l'accès

combiné à un système de visio-conférence et de réunions en présentiel. S'agissant des comités *ad hoc*, au cours de l'exercice 2022, le comité d'audit et RSE, le comité des nominations et des rémunérations et le comité stratégique se sont réunis 4 fois avec un taux de participation de 100 %.

R 7 : le Conseil d'administration de la Société a mis en place des comités *ad hoc* afin de l'épauler dans ses prises de décisions comme indiqué à la section 3.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. Leur composition est détaillée dans cette même section. La présidence de ces conseils est confiée à un administrateur indépendant, à l'exception du comité stratégique.

R 8 : En 2022, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer le fonctionnement du comité d'audit qui se dénomme désormais comité d'audit et RSE. Le règlement intérieur a été modifié le 19 avril 2023 pour refléter les nouvelles missions du comité d'audit et RSE en lien avec les sujets de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

R 9 : le règlement intérieur de la Société figure en **Annexe 1** du présent Document d'Enregistrement Universel. Ce dernier aborde l'ensemble des thématiques préconisées par le Code Middlenext, à l'exception des modalités de protection des dirigeants sociaux et de la question de leur succession, sujets traités par le comité des nominations et rémunérations.

R 10 : l'ensemble des informations concernant les administrateurs et leurs mandats figure au chapitre présent chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel.

R 11 : la durée des mandats des administrateurs est fixée à six (6) années au regard du stade de développement de la Société. Le renouvellement des mandats est échelonné au regard des départs des prédécesseurs intervenus à différents moments de la vie de la Société.

R 12 : les règles suivies par le Conseil d'administration de la Société concernant le montant et l'allocation de la rémunération des administrateurs sont décrites au sein du règlement intérieur de la Société reproduit en **Annexe 1** du présent Document d'Enregistrement Universel.

R 13 : cette évaluation a été réalisée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2022.

R 14 : les actionnaires significatifs de la Société étant représentés au sein du conseil d'administration ou occupant des postes de censeurs, un dialogue régulier est établi entre la direction de la Société et lesdits actionnaires.

R 15 : la Société s'attache à mettre en place une politique de diversité et d'équité aussi bien au sein de son Conseil d'administration que parmi ses salariés. L'effectif salarié au 31 décembre 2022 étant composé de 39 femmes et 29 hommes, les femmes représentent 49 % de la population cadre et 68 % de la population non-cadre.

R 16 : le Conseil d'administration de la Société détermine le niveau et les modalités de rémunération du Président-Directeur Général conformément aux exigences légales et réglementaires et en respectant, depuis l'adoption du Code Middlenext, les sept (7) principes énoncés par ledit Code.

R 17 : la Société a décidé de mettre en place une direction moniste, exercée par son actuel Président-Directeur Général, et, en 2022, le comité des nominations et des rémunérations a poursuivi sa réflexion sur la succession du Président-Directeur Général.

R 18 : Monsieur Philippe LAVIELLE, Président-Directeur Général de la Société, bénéficie actuellement d'un contrat de mandat social tel que décrit à la section 3.6.1.

R 19 et **R 20 :** aucun dirigeant de la Société ne bénéficie d'indemnités de départ, ni de régime de retraite supplémentaire.

R 21 : des actions gratuites ont été attribuées au Président Directeur Général, ces attributions sont détaillées à la section 3.6.6.

R 22 : les points de vigilance du Code Middlenext ont été revus lors de la séance du 16 décembre 2022 du Conseil d'administration.

3.2 Conseil d'administration

3.2.1 Modalités relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire (article 15 des statuts). Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être réduit au-dessous du minimum légal, le Conseil a l'obligation de procéder aux nominations provisoires nécessaires pour compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où s'est produite la vacance.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil

d'administration doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les cooptations sont annulées mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

3.2.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Au cours du dernier exercice clos, le Conseil d'administration était composé de six administrateurs (hors censeurs) dont trois femmes et trois hommes. La Société se conforme donc aux règles de mixité du conseil d'administration issues de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, ainsi qu'aux recommandations du Code Middlenext en la matière.
Parmi les six membres du conseil d'administration, trois administrateurs sont considérés comme indépendants au regard du Code Middlenext. Le ratio d'administrateurs indépendants s'élevant à 50 %, la Société respecte les recommandations du Code Middlenext prescrivant que le Conseil comporte au moins deux membres du Conseil indépendants.
Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2022[12] :

12. Il est précisé que, postérieurement à la clôture de l'exercice, Hélène Moncorger-Pilicer a démissionné de ses fonctions d'administratrice de la Société avec effet au 19 avril 2023. Par conséquent, Nathalie Vallier a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 19 avril 2023 en remplacement de Hélène Moncorger-Pilicer pour la durée restant à courir de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La ratification de la cooptation de Nathalie Vallier en qualité d'administratrice sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 13 juin 2023.



NOM	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	PRINCIPALE FONCTION HORS DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE DÉBUT ET FIN DE MANDAT EXERCÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
Philippe LAVIELLE 4, rue Rivière 33500 Libourne	Président du Conseil d'administration Administrateur	Directeur Général	N/A	Administrateur : **Première désignation :** 13 mai 2016 par cooptation, ratifiée par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2016 **Renouvellement :** décision d'assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2017 **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022[1] Président : **Première désignation :** 13 septembre 2016 par décision du conseil d'administration **Renouvellement :** 22 juin 2017 par décision du conseil d'administration **Expiration :** au terme de son mandat d'administrateur
DEMETER INVESTMENT MANAGERS représentée par Stéphane VILLECROZE 7-9, rue de la Boétie 75008 Paris	Administrateur	Néant	Associé, DEMETER INVESTMENT MANAGERS	**Première désignation :** 23 juillet 2012 par décision du conseil d'administration **Renouvellement :** 15 juin 2022 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
BPIFRANCE INVESTISSEMENT représentée par Gilles SCHANG 6-8, boulevard Haussmann 75009 Paris	Administrateur	Néant	Directeur d'investissement, BPIFRANCE	**Première désignation :** 11 juillet 2013 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Renouvellement :** décision d'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2019 **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Audrey MENASSE 17 boulevard Haussmann 75009 Paris	Administratrice indépendante	Néant	Directrice Gouvernance et Droit des Sociétés, Danone	**Première désignation :** 22 juin 2017 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022[1]
Hélène MONCORGER-PILICER 17, rue Sadi Carnot 92320 Châtillon	Administratrice indépendante	Néant	Consultante en management et finance	**Première désignation :** cooptation à titre provisoire par le conseil d'administration le 22 février 2019 et ratification de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 19 juin 2019[12] **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

NOM	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	PRINCIPALE FONCTION HORS DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE DÉBUT ET FIN DE MANDAT EXERCÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
Fabienne SAADANE-OAKS ABFI, 9 rue de Milan 75009 Paris	Administratrice indépendante	Néant	Directrice Générale, ABF Ingrédients	**Première désignation :** 22 juin 2017 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022[1]

[1] Le renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans sera soumis au vote des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
[2] Cooptation de Mme MONCORGER-PILICER en remplacement de la société Demeter Ventures, démissionnaire, et jusqu'à l'expiration du mandat de ce dernier.

À la même date, le conseil d'administration de la Société inclut un collège de deux censeurs, composé comme suit :

NOM	MANDAT	PRINCIPALE FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ	PRINCIPALE FONCTION HORS DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE DÉBUT ET FIN DE MANDAT
BPIFRANCE PARTICIPATIONS Représentée par Caroline Lebel	Censeur	Néant	Directeur d'investissement du fonds Large Venture de Bpifrance Investissement	**Première désignation :** 12 juin 2015 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Renouvellement :** décision de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2021 **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
DDW, Inc. Représentée par Theodore Nixon	Censeur	Néant	Ancien Président de DDW, Inc.	**Première désignation :** 10 juin 2021 par décision de l'assemblée générale des actionnaires **Expiration :** à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément aux déclarations formulées auprès de la Société par chaque mandataire social, la Société confirme que les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins. Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

3.2.3 Mandats sociaux exercés en dehors de la Société par ses mandataires sociaux

3.2.3.1 MANDATS EN COURS

Les mandats exercés par les membres du Conseil d'administration sont donnés sur la base des informations actualisées ou connues au 31 décembre 2022 :

AUTRES MANDATS EN COURS		
NOM	**NATURE DU MANDAT**	**SOCIÉTÉ**
Philippe LAVIELLE	Président du Conseil d'administration	TARGEDYS
DEMETER INVESTMENT MANAGERS Représentée par Stéphane VILLECROZE 7-9, rue de la Boétie 75008 Paris	Membre et Président du Directoire	DEMETER INVESTMENT MANAGERS
	Représentant permanent de Demeter Investment Managers au comité de surveillance	BURGEAP IGIP HOLDING SE
	Représentant permanent de Demeter Investment Managers au comité de surveillance	NALDEO SAS
	Représentant permanent de Demeter Investment Managers au comité de surveillance	HESUS
	Membre du conseil d'administration	ARTELIA
	Président	DEMETER HOLDING
	Membre du conseil d'administration	ARTELIA GLOBAL
	Président	STANVAC SAS
	Président	Domaine de Bézud SAS
BPI FRANCE INVESTISSEMENT représentée par Gilles Schang, 6-8 boulevard Haussmann, 75009 Paris	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au comité stratégique	AXELEO SAS
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil d'administration	VU LOG SA
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au comité stratégique	SABELLA SAS
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil d'administration	YNSECT SA
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil d'administration	STANLEY ROBOTICS SAS
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil d'administration	EASYMILE
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au comité de surveillance	NAÏO TECHNOLOGIES
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil de Surveillance	TALLANO TECHNOLOGIE
	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil de Surveillance	AYRO
Audrey MENASSE 17 boulevard Haussmann 75009 Paris	Membre du conseil de surveillance	LEON GROSSE
Fabienne SAADANE-OAKS ABFI, 11 rue de Milan 75009 Paris	Représentante permanente de ABF Ingredients Représentante de ABF Ingredients Membre du Conseil de surveillance	ROAL OY LARODAN AB FYTEXIA GROUP
Hélène MONCORGER-PILICER 17, rue Sadi Carnot 92320 Châtillon	Néant	Néant

3.2.3.2 MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES AYANT CESSÉ À CE JOUR

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés, au cours des cinq derniers exercices, dans toute autre société, organisme ou association par chacun des administrateurs de la Société ayant cessé à ce jour figure ci-après :

MANDATS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AYANT CESSE A CE JOUR		
NOM	NATURE DU MANDAT	SOCIÉTÉ
Philippe LAVIELLE 4, rue Rivière 33500 Libourne	Membre du conseil d'administration	CLARA FOODS (USA
DEMETER INVESTMENT MANAGERS représentée par Stéphane VILLECROZE 7-9, rue de la Boétie 75008 Paris	Président du conseil de surveillance	DEMETER VENTURES SA
BPI FRANCE INVESTISSEMENT représentée par Gilles SCHANG 6-8, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil de surveillance Représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil d'administration Représentant permanant de Bpifrance Investissement au Conseil de Surveillance	COLDWAY SA IJENKO SA SAFETY LINE
Audrey MENASSE 17 boulevard Haussmann 75009 Paris	Néant	Néant
Fabienne SAADANE-OAKS ABFI, 9 rue de Milan 75009 Paris	Néant	Néant
Hélène MONCORGER-PILICER 17, rue Sadi Carnot 92320 Châtillon	Néant	Néant

3.2.3.3 BIOGRAPHIE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Philippe LAVIELLE, Président Directeur Général, est diplômé de HEC Paris (Master de management, Entrepreneur). Il a plus de 30 ans d'expérience d'exercice de fonctions managériales en Europe et aux États-Unis.
De 1992 à 2011, Philippe LAVIELLE a travaillé pour le groupe Genencor, groupe mondial de biotechnologie et précurseur dans le domaine des enzymes industriels. Il a été successivement Directeur en charge du développement commercial de Genencor en Europe (1992-1999), Vice-Président et Business Unit Manager (1999-2006) puis Vice-Président exécutif (2006-2011) de Genencor Inc. Pendant cette période, il a notamment été un des fondateurs en 2007 de DuPont Danisco Cellulosic Ethanol et membre de son conseil d'administration.
Il est ensuite, de 2011 à 2014, Président et CEO de Virdia Inc. société américaine de biotechnologie spécialisée dans le développement de solutions industrielles innovantes pour la production de biocarburants et de bioproduits issus de la biomasse.

Stéphane VILLECROZE, représentant permanent de Demeter Investment Managers, Administrateur, est Managing Partner de la société Demeter Investment Managers.



Demeter Investment Managers et Emertec Gestion se sont rapprochés fin 2016 pour constituer le leader Européen du capital investissement sur les secteurs de l'énergie et de l'environnement. En 2017 Emertec Gestion est devenue Demeter Ventures. Elle regroupe toute l'activité amorçage et capital-risque tandis que Demeter Investment Managers conserve les activités croissance et infrastructure.
Stéphane VILLECROZE est, ou a été, membre de conseils de surveillance et/ou de conseils d'administration de nombreuses participations détenues par les fonds gérés par Demeter, parmi lesquelles IES Synergy, Panosol, Aérowatt, Methaneo, Ternois, Burgeap IGIP, Fondasol, Naldeo, Sunna Design et Ynsect. Entre 2001 et 2005, Stéphane VILLECROZE était directeur de centres de profit de Veolia Environnement et a participé au « programme dirigeants » du groupe en 2004-2005.
De 1994 à 2001, Stéphane VILLECROZE a occupé des fonctions de chef de services territoriaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en charge d'activités de construction et d'exploitation dans les secteurs routier, portuaire et aéroportuaire. Il y a également dirigé des missions interservices de l'eau.
En 1994, Stéphane VILLECROZE a collaboré avec Olivier Dupont, Lionel Cormier et Sophie Paturle au sein du fonds BTP Capital, en intervenant essentiellement sur le secteur des éco-industries.
Stéphane VILLECROZE est diplômé de l'École Polytechnique, ingénieur du corps des Ponts et Chaussées et co-auteur des ouvrages : « *Les PME et le marché de l'environnement* » (Presses ENPC, 1995), « *Capital développement : Le guide des solutions de sortie* » (AFIC, 2007), « *Guide pratique du capital développement* » (AFIC, 2008), « *Capital développement, guide du partenariat* » (AFIC, 2012).

Gilles SCHANG, Directeur d'Investissements du Fonds Ecotechnologies, Administrateur représentant Bpifrance Investissement.
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Tours (1995) et du DESS de gestion de Patrimoine de Clermont-Ferrand (1996), Gilles SCHANG a débuté sa carrière en gestion de fortune au sein de la Banque Nationale de Paris en 1997 avant de rejoindre en 2001 le département de Private Equity de Société Générale Asset Management (devenu en 2010 Amundi Private Equity Funds).
De 2001 à 2011 il a contribué, en qualité de Partner dans le domaine des sciences de la vie et des technologies de l'environnement, à la gestion des Fonds Communs de

Placement à Risques (FCPR) et dans l'Innovation (FCPI) gérés par SGAM en réalisant plus d'une douzaine d'opérations d'investissement dans des sociétés comme Adocia ou Metabolic Explorer.
Début 2012 il rejoint CDC Entreprises (désormais Bpifrance Investissements) lors de la constitution du Fonds Eco-technologies géré pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir confiées à l'Ademe, dont il est Directeur d'Investissement.

Gilles SCHANG est actuellement représentant permanent de Bpifrance Investissement comme administrateur des sociétés Fermentalg, Vulog, Stanley Robotics, Ynsect et EasyMile, représentant permanent de Bpifrance Investissement au conseil de surveillance de Tallano Technologie, et représentant permanent de Bpifrance Investissement aux comités stratégiques des sociétés AXELEO et SABELLA.

Audrey MENASSE est Directrice Gouvernance et Droit des Sociétés de Danone.
Après avoir exercé près de dix ans en qualité d'avocate spécialisée en droit des affaires au sein de cabinets internationaux, Audrey MENASSE a rejoint Danone en 2010 en qualité de juriste droit des sociétés et occupe à ce jour les fonctions de Directrice Gouvernance et Droit des Sociétés de Danone.
Audrey MENASSE est diplômée de l'Université Paris Panthéon-Assas (DESS de droit notarial et DEA de Droit Privé Général) et de Columbia University (LL.M). Elle est titulaire du barreau de Paris et de New York.

Fabienne SAADANE-OAKS, Directrice Générale d'ABF Ingrédients, filiale d'Associated British Foods

Depuis 30 ans, Fabienne SAADANE-OAKS a occupé divers rôles de direction générale en France et aux États-Unis.
Depuis mars 2015, Fabienne SAADANE-OAKS est Directrice Générale d'ABF Ingrédients, filiale d'Associated British Foods spécialisée dans les ingrédients alimentaires à haute valeur ajoutée.
Au cours de ses expériences, Fabienne SAADANE-OAKS a acquis une expertise managériale reconnue au sein de grands groupes internationaux français (Sanofi, Rhodia - où elle a présidé Rhodia Food de 2001 à 2004), allemands (Degussa), américains (DuPont), anglais (ABF) et danois (Danisco, dont elle a été membre du Comité Exécutif de 2007 à 2011). Fabienne SAADANE-OAKS a notamment joué un rôle clé dans les acquisitions puis intégrations de Rhodia Food par Danisco en 2004 et de Danisco par DuPont en 2011.
Ses fonctions l'ont amenée à interagir fréquemment avec les conseils d'administration ou de surveillance de ces groupes en matière de stratégie, d'investissements, de communication financière, de M&A, d'intégration de sociétés acquises et de gestion de l'actif humain.
Fabienne SAADANE-OAKS, 59 ans, diplômée de l'ENSTA, Ingénieur du Génie Maritime et titulaire d'un MBA de l'ESSEC, est bilingue français et anglais. Elle est membre du Comité Sully, de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), des Associations des Anciens Elèves de l'ESSEC et de l'ENSTA.

Hélène MONCORGER-PILICER est consultante en management et finance.
Durant 36 ans, Hélène MONCORGER-PILICER a exercé des fonctions au sein des directions Finance de grands groupes internationaux et emblématiques tels que PWC, Apple, Perrier, Nestle Waters, Siege Nestle, et Groupe Nespresso.
Au cours de sa carrière, Hélène MONCORGER-PILICER a été Directeur Comptable Europe puis Contrôleur Financier du siège européen au sein du groupe Apple. Elle a par la suite évolué dans le groupe Nestlé durant 27 ans dans le cadre de postes à responsabilités comme « Audit & Control Manager » (Perrier) puis en tant que Directeur M&A et Opérations financières Groupe, Planning & Contrôle Groupe, CFO des marchés France et Belgique (Nestlé Waters). Elle a rejoint le siège de Nestlé à Vevey en 2013 en tant que « *Head of Nestlé Global Business Services* », avant de devenir en 2015, le CFO du groupe Nespresso à Lausanne.
Hélène MONCORGER-PILICER a exercé durant deux ans le mandat d'administrateur pour le compte de l'entreprise Nestlé Waters France et Belgique, au sein du conseil d'administration de la société Eco-emballages.
Hélène MONCORGER-PILICER est titulaire d'un MBA obtenu à l'EM Lyon Business School et des diplômes de l'expertise comptable.

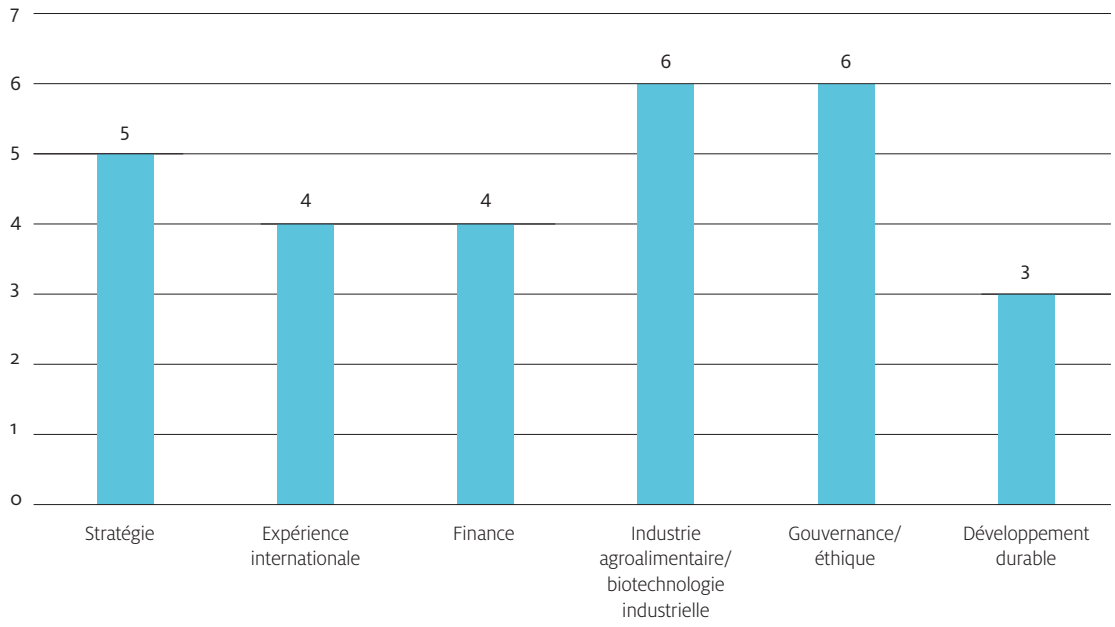
Caroline LEBEL, représentant de Bpifrance Participations, Censeur, est Directrice de Participations dans l'équipe Large Venture de Bpifrance Investissement.
Directrice de Participations au sein de l'équipe Large Venture de Bpifrance Investissement depuis 2019, Caroline a rejoint Bpifrance en 2013 dans les équipes Mid Cap (capital développement).
Après un début de carrière au sein de General Electric dans le cadre du Finance Management Program puis en

Corporate Audit Staff (France – Irlande – États-Unis), elle a intégré le cabinet de conseil en stratégie L.EK. Consulting et a notamment travaillé sur des due diligences stratégiques pour des entreprises et des fonds d'investissement dont le Fonds Stratégique d'Investissement. Caroline LEBEL est diplômée de ESCP Europe.

Theodore NIXON a travaillé pendant plus de 45 ans au sein de DDW, the Color House et en a été le PDG pendant 30 ans. DDW est un leader mondial des couleurs naturelles pour les secteurs de l'alimentation et des boissons, ayant développé une expertise dans ce domaine depuis 155 ans. DDW, entreprise familiale basée à Louisville, dans le Kentucky, a été acquise en décembre 2021 par le groupe suisse Givaudan pour développer sa position de leader sur le marché des colorants naturels. DDW possède 12 usines en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Afrique et en Asie. M. Theodore Nixon est titulaire d'une licence en ingénierie des systèmes et en statistiques appliquées de l'université de Princeton et d'un MBA de l'université de Louisville.

3.2.3.4 EXPERTISES DES ADMINISTRATEURS

Une matrice d'expertises a été établie afin de refléter la diversité des compétences des six administrateurs au sein du Conseil d'administration de la Société :



3.2.3.5 PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Comme précisé au début du présent chapitre, la Société est une société anonyme à Conseil d'administration dont la direction générale est assurée par Monsieur Philippe LAVIELLE, également président du Conseil d'administration de la Société.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'Article 20 des statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3.2.4 Déclaration concernant le Conseil d'administration et la Direction Générale

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et les membres du Conseil d'administration de la Société.
Monsieur Philippe LAVIELLE exerce par ailleurs le mandat de président du comité stratégique de CarbonWorks (cf. sections 6.5 note 12.3 et 7.2).
Ainsi, à l'exception de ce qui précède, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

– n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
– n'a été associée, en sa qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
– n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; ou
– n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

3.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

3.3.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de la Société

Le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société a été adopté lors du Conseil d'administration du 7 mai 2012 puis modifié les 31 août, 27 septembre 2017, le 5 avril 2019 et le 19 avril 2023. Ce règlement intérieur détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.
Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux dudit Conseil dans le respect de son règlement intérieur et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, en veillant notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.
Aux séances obligatoires du Conseil d'administration (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires et les conditions prévues aux statuts et au règlement intérieur.

3.3.1.1 LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET LA PARTICIPATION AUX SÉANCES

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.
Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois, la majorité au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.
Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Le taux de participation global des administrateurs a été de 96 %.
Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par visio-conférence ou par téléconférence ainsi que le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration. Il est rappelé que ces moyens de télécommunication ne peuvent pas être utilisés pour les délibérations relatives à l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion conformément aux articles L. 225-37, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de Commerce.
Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration et peuvent prendre part aux délibérations du Conseil d'administration avec voix consultative.
La délégation unique du personnel de la Société est convoquée et assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration de la Société.

3.3.1.2 LES COMPTES-RENDUS DE SÉANCE

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.
Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président-Directeur Général de la Société, le cas échéant, par l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.
Le Conseil d'administration de la Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment :

– L'investissement complémentaire dans la société CarbonWorks aux côtés de Suez et le consortium d'investisseurs (cf. chapitre 1 et section 6.5 du présent Document d'Enregistrement Universel) ;
– L'arrêté des comptes de l'exercice 2022 ;
– L'émission d'obligations convertibles en actions, sur la base de la 17e résolution de l'Assemblée Générale du 15 juin 2022. Le Conseil d'Administration a subdélégué au Président Directeur Général la mise en œuvre de cette

opération lors de sa réunion du 16 décembre 2022. Ainsi, le 14 mars 2023, la Société a émis 6.847.828 obligations convertibles pour une valeur nominale de 6.847.828 euros, soit une valeur nominale unitaire d'un euro ; et
– D'une manière générale, les orientations de l'activité de la Société et l'ensemble des dispositions soumises au Conseil par obligation statutaire ou légale.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses Comités afin, notamment, de porter une appréciation sur la préparation et la qualité de leurs travaux. Cette auto-évaluation porte notamment sur la composition du Conseil, ainsi que sur son fonctionnement, l'organisation des réunions, l'accès à l'information, les ordres du jour et les travaux, le montant et le mode de répartition de la rémunération globale ainsi que les relations au sein du Conseil avec la Direction Générale. Des questions similaires sont posées dans le cadre des Comités.
Le Conseil d'administration souhaite conserver un mode de fonctionnement participatif en séance et ne pas imposer un questionnaire formel visant spécifiquement à évaluer de manière systématique la contribution de chacun des autres membres. A l'occasion de sa réunion du 16 décembre 2022, les membres du Conseil d'administration se sont montrés globalement satisfaits de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et des Comités.
En application de l'article L. 225-37-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration délibère annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. Par ailleurs, la politique de la Société en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a également été présentée au Conseil d'administration à l'occasion de ses réunions de juin, septembre et décembre 2022.

3.3.1.3 L'INFORMATION DU CONSEIL

À l'occasion des séances du Conseil d'administration de la Société, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.
Hors séances du Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3.3.2 Informations sur les comités

Les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités *ad hoc*.
En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité des nominations et des rémunérations, un comité d'audit et RSE et un comité stratégique dont les rôles sont définis ci-après.

3.3.2.1 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Par décision du 31 août 2017, le Conseil d'administration a fait évoluer le fonctionnement de son comité des nominations et des rémunérations prévu par l'article 6.3 du règlement intérieur dudit Conseil.
Conformément à l'article 6.3.2 du règlement intérieur, le comité des nominations et des rémunérations de la Société est chargé des missions suivantes :
– présenter des recommandations et propositions au Conseil d'administration (i) en matière de rémunérations (fixe et variable), d'avantages en nature et autres droits pécuniaires des mandataires sociaux, en contribuant notamment à l'examen des modes de rémunération, de fixations des objectifs et des bonus sur objectifs et d'incitation des mandataires sociaux ; et (ii) sur la politique de l'actionnariat et d'outils d'intéressement en capital des dirigeants et des salariés en tenant compte des objectifs de la Société et des performances individuelles et collectives réalisées, ce compris la fixation et/ou la modification des conditions d'attribution ou d'exercice de valeurs mobilières attribuées aux dirigeants ;
– identifier, évaluer et proposer la nomination d'administrateurs indépendants en vue d'une bonne gouvernance de la Société ;
– revoir et évaluer la politique de succession des membres de la direction ;
– produire un rapport comportant ses recommandations sur les sujets qu'il traite.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du comité des nominations et des rémunérations sont :
– Bpifrance Investissement, représentée par Monsieur Gilles SCHANG ;
– Madame Fabienne SAADANE-OAKS ; et
– Madame Audrey MENASSE.
Madame Audrey MENASSE a été nommée présidente du comité des nominations et rémunérations lors de sa séance du 7 février 2017.



3.3.2.2 COMITÉ D'AUDIT ET RSE

Par décision du 19 avril 2023, le Conseil d'administration a fait évoluer le fonctionnement de son comité d'audit, devenu comité d'audit et RSE, et dont les règles de fonctionnement et les missions sont fixées par l'article 6.2 de son règlement intérieur.

Conformément à l'article 6.2.2 du règlement intérieur, le comité d'audit et RSE de la Société est chargé des missions suivantes :

En matière d'audit

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Emettre une recommandation au Conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale (conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014) et émettre une recommandation au Conseil d'administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du code de commerce ;
- Suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants ;
- S'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance légales qui leur sont applicables (article L. 822-11 du Code de commerce, règlement UE n° 537/2014 art. 6) et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires.
- Approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 autres que la certification des comptes ;
- Rendre compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- Rendre compte au Conseil d'administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

En matière de RSE

– Examiner les engagements et les orientations de la politique de la Société en matière de RSE, et plus généralement, revoir la stratégie et la feuille de route de la Société à moyen et long terme ainsi que les actions à mettre en œuvre ;
– S'assurer de la pertinence de l'information communiquée en matière de RSE au Conseil d'Administration et formuler toute recommandation au Conseil d'Administration sur les questions environnementales sociales et sociétales en lien avec la stratégie de la Société ;
– Examiner les risques et opportunités liés à la performance environnementale, sociale et sociétale et apprécier l'adéquation des moyens dont dispose la Société pour mener à bien sa stratégie en matière de RSE ;
– Veiller à la conformité de l'information extra-financière avec les exigences réglementaires et légales en vigueur et examiner les systèmes de *reporting* et de contrôle dans le cadre des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information extra-financière ;
– Identifier les évolutions en matière de RSE pour préparer au mieux la Société au regard des enjeux liés à son activité et ses objectifs ;
– Assurer une revue des notations extra-financières.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du comité d'audit et RSE de la Société sont :
– Demeter Investment Managers, représentée par Monsieur Stéphane VILLECROZE ;
– Madame Audrey MENASSE ; et
– Madame Hélène MONCORGER-PILICER.

Étant précisé que Monsieur Philippe LAVIELLE, assiste, sans voix délibérative, aux réunions du comité d'audit et RSE en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.
Madame Hélène MONCORGER-PILICER a été nommée présidente du comité d'audit et RSE de la Société lors de sa séance du 26 février 2019.
Il est précisé qu'à ce jour la composition du comité d'audit et RSE satisfait aux exigences de l'article L. 823-19 du Code de commerce dans la mesure où ce dernier est notamment composé de deux administrateurs indépendants, qu'aucun dirigeant n'y siège et que l'un de ses membres dispose de compétences particulières dans les domaines comptables et financiers.

3.3.2.3 COMITÉ STRATÉGIQUE

Faisant suite à une décision du Conseil d'administration en date du 31 août 2017, ledit Conseil s'est doté d'un comité stratégique, dont les règles de fonctionnement et les missions sont fixées par l'article 6.4 du règlement intérieur dudit conseil.
Conformément à l'article 6.4.2 du règlement intérieur, le comité stratégique de la Société est chargé des missions suivantes :
– d'entretenir la réflexion du Conseil sur la stratégie entre les séances qui y sont spécifiquement dédiées ;
– de maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la Société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur ;
– de permettre au Président du Conseil de soumettre ses idées à intervalles plus rapprochées qu'il ne peut le faire en séance ordinaire.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du comité stratégique de la Société sont :
– Monsieur Philippe LAVIELLE, Président-Directeur Général ;
– Bpifrance Investissement, représentée par Monsieur Gilles SCHANG ;
– Madame Fabienne SAADANE-OAKS ;
– Madame Hélène MONCORGER-PILICER ; et
– Demeter Investment Managers, représentée par Monsieur Stéphane VILLECROZE.

Monsieur Philippe LAVIELLE a été nommé président du comité stratégique de la Société lors de sa séance du 27 février 2019.

3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, et de la direction générale

3.4.1 Contrats de service

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun contrat de services en vigueur liant les membres du Conseil d'administration et le directeur général à la Société prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.
Sont listées et résumées à la section 7.5.1 du présent Document d'Enregistrement Universel les conventions conclues par la Société avec une entité apparentée à elle ainsi que les conventions significatives.

3.4.2 Détention d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

A l'exception des administratrices indépendantes, les administrateurs qui constituent le Conseil d'administration de la Société sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société (cf. sections 3.7.2 et 7.8.1 ci-après).

Par ailleurs, Theodore Nixon, représentant de DDW, Inc. en sa qualité de censeur de la Société, par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2021, est également actionnaire de la Société (cf. section 7.8.1 susvisée). Il a notamment souscrit le 16 décembre 2021, via son trust, à un placement privé à hauteur de 1.818.181 actions ordinaires de la Société.

Par décision du Conseil d'administration en date du 21 avril 2022, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2020, la Société a décidé le principe d'une attribution gratuite d'actions au profit du Président-Directeur Général de la Société pour un montant maximum de 200 000 actions gratuites soumises à des conditions de (i) performance, (ii) présence, (iii) et loyauté.

3.4.3 Direction ou participation au capital de sociétés hors Groupe ayant une activité similaire à celle de la Société

Néant.

3.4.4 Déclaration sur les potentiels conflits d'intérêts

A l'exception des conventions visées à la section 7.5 du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas de conventions entre apparentés à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction et de la direction générale, telles que visées au paragraphe ci-dessus.

3.4.5 Procédure d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales

S'agissant du suivi des conventions courantes qui sont exemptées de la procédure légale de contrôle aux termes de l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, il est procédé à leur évaluation régulière, notamment à l'occasion de leur modification, de leur renouvellement ou en cas de résiliation d'un commun accord.

Cette évaluation est principalement menée par la Direction financière de la Société qui rend compte au Comité d'audit et RSE des diligences menées, lesquelles consistent à évaluer au moins annuellement que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions, en application de l'article L. 225-39 et L. 22-10-12 du Code de commerce.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

3.4.6 Accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 3.4.4 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il existe un accord conclu avec des actionnaires conduisant à la nomination potentielle d'un administrateur.

Bonds Purchase Agreement 2020

Le *bonds purchase agreement* en date du 18 juin 2020 (le « *Bonds Purchase Agreement* ») a été conclu entre :

- Fermentalg,
- DDW Inc.,
- Fonds Ecotechnologies, représenté par Bpifrance Investissement, et
- Bpifrance Participations.

Aux termes du *Bonds Purchase Agreement*, 4.000.000 d'obligations convertibles d'une valeur nominale unitaire de 1,75 euro, avec une maturité de 5 ans et portant intérêt au taux annuel de 3 %, ont été émises par la Société le 18 juin 2020. Ces obligations convertibles ont été souscrites par Fonds Ecotechnologies, Bpifrance Investissement et DDW Inc.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Fonds Ecotechnologies et Bpifrance Participations ont converti leurs obligations et les intérêts capitalisés correspondants en actions, soit un total de 2.088.840 actions.



À chacune de ces OC est attaché un BSA, entraînant ainsi l'émission de 4.000.000 BSA :

– Ces BSA sont exerçables pendant une durée de 5 ans à compter de leur émission. Les BSA n'ayant pas été exercés avant cette date seront caducs.
– 7 BSA permettront de souscrire 4 actions nouvelles au prix d'exercice unitaire suivant :
 • 1,75 euro ;
 • prix moyen pondéré par les volumes calculé sur les 3 mois précédant la conversion entre la 3e année et la 5e année de l'obligation convertible.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Fonds Ecotechnologies et Bpifrance Participations ont exercé leurs BSA en totalité, soit 1.142.856 actions.

Il est précisé que si la société Bpifrance Participations, actuellement représentée par Madame Caroline Lebel, et la Société DDW Inc., actuellement représentée par Monsieur Théodore Nixon, ont été nommées Censeurs de la Société. À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun administrateur ne représente ni Bpifrance Participations, ni DDW Inc.

Les caractéristiques des OCABSA sont décrites de manière détaillée aux sections 5.3.5.2 et 7.7.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.4.7 Engagements de conservation de titres émis par la Société

Sous réserve du respect de la réglementation, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement contractuel valant restriction de cession de titres émis par la Société actuellement en vigueur et accepté par l'un des membres des organes d'administration et/ou de la direction générale visés à la section 3.2.3.3 ci-dessus.

3.5 Autres informations sur la gouvernance

3.5.1 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique :

– l'Assemblée Générale du 15 juin 2022 a consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public ;

– le Conseil d'administration bénéficie d'autres autorisations ou délégations en matière de rachat d'actions ou d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui sont décrites dans le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2022 en matière d'augmentation de capital, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration (cf. section 7.7) ; et

– l'article 13 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3.6 Rémunération et avantages

Cette section a été établie par le Conseil d'administration avec le concours du comité des nominations et des rémunérations conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions de l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, publiée en application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, dite loi PACTE.

3.6.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements ci-après constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux de Fermentalg, en raison de leur mandat et explique le processus suivi pour sa détermination, sa répartition, sa révision et sa mise en œuvre.
La politique de rémunération des mandataires sociaux est déclinée en deux politiques distinctes, (i) la politique de rémunération des administrateurs et (ii) la politique de rémunération du Président-Directeur Général.

La politique de rémunération pour 2023 reste inchangée par rapport à celle arrêtée pour l'exercice 2022.
Chacune de ces politiques est soumise pour approbation à l'Assemblée Générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, lesdites résolutions étant présentées dans les sous-sections figurant ci-après.
La politique de rémunération approuvée en année N s'applique à toute personne exerçant un mandat social au cours de l'année N. Par ailleurs, en cas de départ, ou lorsqu'un mandataire social est nommé, entre deux Assemblées Générales d'actionnaires, sa rémunération est définie *prorata temporis* en application des dispositions de la politique de rémunération approuvée par la dernière assemblée générale des actionnaires.

3.6.1.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Fermentalg est fondée sur les principes généraux suivants :
– une rémunération en cohérence avec celle des cadres dirigeants de la Société ;
– un niveau de rémunération compétitif pour s'assurer que la Société peut attirer et retenir les talents ;
– une rémunération respectueuse de l'intérêt social et directement en lien avec la stratégie de la Société ;
– une rémunération créatrice de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires ; et
– une rémunération prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux en lien avec l'activité de la Société.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération des cadres dirigeants. Elle repose sur les mêmes fondements et les mêmes instruments que ceux appliqués aux cadres dirigeants dans l'entreprise. Les principes de rémunération sont ainsi stables et pérennes.
Le Comité des nominations et des rémunérations étant informé annuellement de la politique de ressources humaines de la Société, il propose au Conseil d'administration une politique de rémunération cohérente entre la rémunération du dirigeant mandataire social et les dispositifs en place, notamment pour les membres du comité de direction de la Société.
La rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit être compétitive afin d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs talents aux fonctions les plus élevées de l'entreprise. Cette rémunération s'apprécie de façon globale, c'est-à-dire en retenant l'ensemble des éléments qui la composent. Le Comité des nominations et des

rémunérations étudie dans ce cadre le niveau des rémunérations proposées par rapport à un panel de référence constitué par ce dernier.
Le Conseil d'administration a par ailleurs établi la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux dans le respect de l'intérêt de la société, afin d'assurer la pérennité et le développement à long terme de la Société et en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a par exemple choisi de corréler directement la performance du dirigeant mandataire social avec celle de l'entreprise en retenant des indicateurs de performance identiques, notamment financiers.
Enfin, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit être liée à l'évolution sur le moyen et le long terme de la valeur intrinsèque de la Société et à la performance du titre. Ainsi, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est composée d'actions de performance.

3.6.1.2 PROCESSUS DE DÉTERMINATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.
Le Conseil d'administration se réfère au Code Middlenext pour la détermination des rémunérations et avantages consentis aux mandataires sociaux exécutifs et non-exécutifs.
Les membres du comité des nominations et des rémunérations sont indépendants pour deux d'entre eux et ont été choisis pour leurs compétences techniques, ainsi que pour leur bonne compréhension des normes en vigueur, des tendances émergentes et des pratiques de la Société.
Pour mener à bien leur mission, les membres du comité invitent régulièrement le Directeur des Ressources Humaines à assister aux réunions ; les délibérations se font néanmoins hors de sa présence.
En outre, le président du comité des nominations et des rémunérations échange avec le président du comité d'audit et RSE pour étudier notamment les impacts financiers, comptables et fiscaux de la politique de rémunération envisagée.
Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration sont informés annuellement de la politique de ressources humaines de la Société, et des comparaisons sont régulièrement effectuées pour s'assurer que les niveaux de rémunération des salariés et des mandataires sociaux de la Société sont compétitifs et cohérents avec ceux des autres entreprises du secteur.
La politique de rémunération des mandataires sociaux ne fait pas l'objet d'une révision annuelle ; néanmoins certaines modalités de mise en œuvre de la politique sont définies par le Conseil d'administration sur une base annuelle, c'est le cas par exemple des critères de performance applicables à la rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général.
Après avoir consulté le comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra déroger, de manière temporaire, à la politique de rémunération du Président-Directeur Général en cas de circonstances exceptionnelles et dans la mesure où les changements apportés sont conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.
Dans ce cadre, la prévention des conflits d'intérêt est assurée conformément à la réglementation en vigueur et aux stipulations du règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur devant, en cas de conflit d'intérêt avéré ou potentiel, informer le Conseil d'administration d'une telle situation et en tirer les conséquences, notamment en s'abstenant de prendre part au vote sur les délibérations concernées ou en s'abstenant d'assister aux réunions du Conseil d'administration pendant lesquels il se trouverait en situation de conflit d'intérêt.
Les événements qui pourraient donner lieu à l'utilisation de cette possibilité de dérogation à la politique de rémunération sont, sans que ce soit limitatif, des opérations exceptionnelles de croissance externe, un changement majeur de stratégie, ou encore un évènement particulièrement grave conjoncturel ou lié à la situation de la Société.

3.6.2 Politique de rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

La gouvernance de la Société est actuellement assurée par un Président-Directeur Général, Monsieur Philippe LAVIELLE, unique dirigeant mandataire social de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.
La politique de rémunération du Président-Directeur Général fait l'objet d'une discussion au sein du Comité des nominations et des rémunérations, qui fait ensuite une recommandation au Conseil d'administration.
Le Président-Directeur Général n'est pas membre mais participe aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations au cours desquelles sa rémunération

est débattue, les délibérations se font néanmoins hors de sa présence.
La rémunération du Président-Directeur Général se compose :
– d'une rémunération fixe ;
– d'une rémunération variable ;
– d'avantages en nature ; et
– d'attribution d'actions gratuites.

La structure de rémunération
La structure de rémunération ne fait pas l'objet d'une révision annuelle et est applicable tant qu'elle ne fait pas l'objet de modification. Les modalités de mise en œuvre de la politique peuvent varier d'un exercice à l'autre, notamment en ce qui concerne les objectifs liés à la rémunération variable.
La Société a pour objectif de mettre en place et maintenir une structure de rémunération équilibrée entre la partie fixe, les avantages en nature, la partie variable court-terme en numéraire et la partie variable moyen-terme en actions.

La politique de rémunération du Président Directeur Général est destinée à motiver et à récompenser la performance en s'assurant qu'une part non négligeable de la rémunération (*i.e.*, 40 %) est conditionnée à la réalisation de critères financiers, opérationnels et extra-financiers reflétant les objectifs poursuivis par la Société, conformément à l'intérêt social et avec pour corollaire la création de valeur actionnariale.
Dans le cadre de la réunion du Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice clos, le Comité des nominations et des rémunérations procède à l'examen du taux d'atteinte de la part variable au titre de l'exercice N-1. Le Directeur Administratif et Financier transmet notamment au comité, en amont de cette réunion, un récapitulatif contenant les éléments factuels et chiffrés permettant d'évaluer la réalisation des objectifs fixés. Les membres du comité des nominations et des rémunérations procèdent à un échange de vues sur les éléments transmis et rendent compte au Conseil de ces échanges en proposant au Conseil d'administration une évaluation de la performance critère par critère.

La rémunération fixe annuelle
La rémunération fixe annuelle du Président-Directeur Général est déterminée sur la base des éléments suivants :
– responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles visent à assurer la bonne gouvernance et notamment le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses comités, Assemblée Générale des actionnaires),
– compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction. Ces éléments font l'objet d'une présentation détaillée du Président-Directeur Général au présent chapitre 3, et
– analyses et études de marché portant sur la rémunération de fonctions similaires dans des sociétés comparables.

Le montant de la rémunération fixe ne fait pas l'objet d'une révision annuelle.

La rémunération variable annuelle
La rémunération variable annuelle est comprise entre 0 et 40 % de la rémunération fixe, avec une cible à 40 %. Elle est soumise à des critères de performance variés et exigeants, quantitatifs et qualitatifs. Les critères sont revus régulièrement, en considération des objectifs stratégiques que la Société s'est fixés. Ils sont définis par le Conseil d'administration en début d'exercice pour l'exercice en cours.
Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration examine les différents objectifs, leur pondération et les niveaux de performance attendus et fixe :
– le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
– le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
– les critères d'évaluation des performances quantitatives.

Le taux d'atteinte de la part variable due au titre des critères quantitatifs peut être modulé à la baisse quelle que soit la performance atteinte afin de pouvoir mieux prendre en compte le niveau d'atteinte des critères qualitatifs ; cette flexibilité ne peut jouer qu'à la baisse et ne peut agir comme un facteur compensant une moindre performance des éléments quantitatifs.
Il n'est pas prévu la possibilité de demander la restitution d'une partie de la rémunération variable annuelle.
Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement en année N de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice N-1 est conditionné au vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Attribution d'actions de performance
Depuis 2018, le Conseil d'administration attribue des actions de performance aux salariés et à son dirigeant mandataire social, dans le cadre des articles L. 22-10-59

et suivants du Code de commerce et des autorisations votées par l'Assemblée Générale. La dernière résolution portant délégation de compétence en la matière accordée par les actionnaires au Conseil d'administration a été adoptée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 2 juin 2020, elle demeure valable jusqu'au 1er août 2023.
Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs de long terme de la Société et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. Pour ce faire, l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui sont constatées au terme d'une période d'acquisition d'un (1) an au moins à compter de la date d'attribution.

Obligation de détention et de conservation
Le Président-Directeur Général est tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 10 % des actions qui lui sont définitivement attribuées gratuitement au terme de la période d'acquisition, après examen des conditions de performance.

Conditions de performance
Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées au dirigeant mandataire social.
Ils prennent en compte, pour partie, des agrégats financiers et/ou des objectifs de performance boursière.
Le Conseil d'administration considère, en effet, que ces critères, appréciés sur une période de 3 exercices pleins sont complémentaires et conformes aux objectifs et aux spécificités du Groupe et sont de nature à favoriser une croissance équilibrée et continue à moyen terme.

Sort des actions de performance en cas de départ
Un dirigeant mandataire social ne peut se voir attribuer des actions de performance au moment de son départ.
Le droit aux actions de performance est perdu en cas de départ de la Société pour raison de démission (hors le cas d'une fin de mandat social en lien avec la liquidation des régimes de retraite légaux et complémentaires obligatoires) ou pour faute grave ou lourde.
En cas de révocation du dirigeant mandataire social, le Conseil statuera, conformément au Code Middlenext, sur le sort des actions de performance attribuées à compter de l'exercice 2022.

3.6.2.1 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

La politique de rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2022, telle qu'arrêtée par décision du Conseil d'administration en date du 21 avril 2022, a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le 15 juin 2022.

Les composantes de la rémunération attribuable au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont donc les suivantes :
– rémunération fixe annuelle brute : 275 K€ (conformément au contrat de mandat social décrit à la section 3.6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel), payable mensuellement en douze (12) versements ;
– rémunération variable brute (maximum de 110 K€), au vu de la réalisation des objectifs définis par le comité des nominations et rémunérations du 15 mars 2022 (atteinte d'objectifs opérationnels, managériaux et financiers[13]) ;
– attribution gratuite d'actions : par décision du Conseil d'administration en date du 21 avril 2022, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2020, la Société a décidé le principe d'une attribution gratuite d'actions au profit du Président-Directeur Général de la Société pour un montant maximum de 200 000 actions gratuites soumises à des conditions de (i) performance, (ii) présence, (iii) et loyauté ;
– d'autres éléments de rémunération suivants:
 • d'un contrat de protection sociale santé et d'une mutuelle complémentaire santé dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 • du régime de prévoyance dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 • d'une assurance responsabilité civile mandataire social, dont les cotisations, représentant un montant de 9 K€ pour l'exercice 2022, sont prises en charge par la Société, couvrant les fautes qui seraient commises par le Président-Directeur Général dans l'exercice de son mandat social ;
 • d'un avantage en nature « véhicule » constitué par l'utilisation privative d'un véhicule mis à sa disposition par la Société, évalué selon les dispositions légales en vigueur (représentant un montant évalué à 7 K€ pour l'exercice 2022) ;

13. Ces objectifs consistaient en :
– l'atteinte d'un niveau de chiffre d'affaires et de marge brute ;
– la conclusion de contrats structurants relatifs à la BU protéines fonctionnelles et à la *supply chain* ; et
– l'atteinte de critères qualitatifs : développement stratégique et gestion des équipes.

• du remboursement, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat ;

– autre dont rémunération exceptionnelle : néant ; et

– indemnité de départ : néant.

Dans sa séance du 19 avril 2023, le Conseil d'administration a ainsi décidé de fixer, sur recommandation du Comité des Rémunérations et Nominations de la Société en date du 23 mars 2023, et après avoir constaté la réalisation partielle des objectifs fixés pour 2022, le montant de la rémunération variable due au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2022, à 67.100 euros, correspondant à 61 % de sa rémunération variable. Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022 est conditionné au vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Figure ci-dessous un tableau récapitulatif des rémunérations de toutes natures ainsi que les éventuels avantages en nature et autres éléments de rémunération versés par la Société, ou sa participation, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
PHILIPPE LAVIELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 23 NOVEMBRE 2016 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 13 SEPTEMBRE 2016 ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 13 MAI 2016	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice[1]	275 K€	275 K€
Valorisation des rémunérations variables annuelles attribuées au cours de l'exercice	67 K€	105 K€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 K€	0 K€
Valorisation des actions attribuées gratuitement	290 K€	0 K€

[1] *Les rémunérations dues au titre de l'exercice sont détaillées au tableau 2.*

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL				
PHILIPPE LAVIELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 23 NOVEMBRE 2016 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 13 SEPTEMBRE 2016 ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 13 MAI 2016	31/12/2022		31/12/2021	
	MONTANTS DUS	MONTANT VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANT VERSÉS
Rémunération fixe	275 K€	271 K€	275 K€	271 K€
Rémunération variable annuelle	67 K€[1]	105 K€	105 K€	71 K€
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Rémunération forfaitaire administrateur (jetons de présence)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Avantages en nature[2]	23 K€	23 K€	22 K€	22 K€
TOTAL	**365 K€**	**399 K€**	**402 K€**	**364 K€**

[1] *Le versement de ce montant est conditionné à l'approbation, par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra le 13 juin 2023, des éléments de rémunération du président directeur versés et dus au titre de l'exercice 2022, dans le cadre du vote « ex post ». Le Conseil d'administration a, quant à lui, constaté le 19 avril 2023 la réalisation d'une partie des objectifs conditionnant l'octroi de cette rémunération variable au profit du président directeur général de la Société. Le montant maximum de la rémunération variable pouvant être attribuée au président directeur général de la Société au titre de l'exercice 2022 était fixé à 110.000 euros. Ce montant correspond au montant versé par la Société au titre (i) du véhicule de fonction et (ii) des cotisations de la GSC prises en charge pour son Président Directeur Général au cours de l'exercice 2021 et de l'exercice 2022.*

3.6.2.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Comité des nominations et des rémunérations ayant, le 11 mars 2020, modifié les principes de rémunération, en considération du fait que la présence du Président-Directeur Général pour les 3 ans à venir conditionne la réussite de la phase de refinancement et plus globalement de la stratégie de développement de la Société, aucune

modification par rapport à l'exercice précédent n'a été proposée.
Dans ce cadre, et sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 19 avril 2023, a arrêté les éléments de rémunération de Monsieur Philippe LAVIELLE au titre de l'exercice 2023 comme suit :
– rémunération fixe annuelle brute inchangée de 275 K€ (conformément au contrat de mandat social décrit à la section 3.6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel), payable mensuellement en douze (12) versements égaux ;
– rémunération variable brute maximum de 110 K€. Cette rémunération variable sera attribuée en tout ou partie au titre de l'exercice en cours si le Président-Directeur Général réalise des objectifs définis par le Comité des nominations et des rémunérations du 23 mars 2023.

Ces objectifs portent sur :
- l'atteinte d'un niveau de chiffre d'affaires et de marge brute ;
- la conclusion de contrats structurants sur les grands programmes de la Société ; et
- l'atteinte de critères qualitatifs : développement stratégique et gestion des équipes.

Les critères objectifs financiers de performance reposent sur le budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration. Les objectifs qualitatifs reposent sur des indicateurs non financiers liés à la réalisation du plan stratégique.
Les critères de performance visés ci-avant ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

– attribution gratuite d'actions : aucune attribution gratuite d'actions ne sera effectuée en 2023 au profit du Président-Directeur Général.
– d'autres éléments de rémunération suivants :
 - d'un contrat de protection sociale santé et d'une mutuelle complémentaire santé dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 - du régime de prévoyance dans les mêmes conditions que les salariés cadres de la Société ;
 - civile mandataire social, dont les cotisations, représentant un montant total (pour le Président-Directeur Général et les administrateurs) de 9 K€ pour l'exercice 2023, sont prises en charge par la Société, couvrant les fautes qui seraient commises par le Président-Directeur Général dans l'exercice dans l'exercice de son mandat social ;
 - d'un avantage en nature « véhicule » constitué par l'utilisation privative d'un véhicule mis à sa disposition par la Société, évalué selon les dispositions légales en vigueur (représentant un montant évalué à 7 K€ pour l'exercice 2023) ;
 - du remboursement, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat ;
– autre dont rémunération exceptionnelle : néant ; et
– indemnité de départ : néant.

3.6.3 Politique de rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

La formule de répartition de la rémunération des administrateurs est examinée régulièrement et réajustée le cas échéant pour assurer une rémunération compétitive sur le plan national, afin de bénéficier des compétences les meilleures et les plus adaptées sur le plan sectoriel et géographique.
De plus, elle comporte une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion qui permet de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil, et de ses Comités/groupes de travail.
Les administrateurs ne bénéficient pas de rémunération long terme, de régime complémentaire de retraite, ni d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leur fonction.
Il est rappelé que le Président-Directeur Général ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur. Ainsi cette politique ne s'applique pas au Président-Directeur Général.
Sous réserve du vote effectif par l'Assemblée Générale des actionnaires d'un montant de rémunération suffisant, et conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, l'exercice des fonctions d'administrateurs ou de membres d'un Comité donnera lieu à une rémunération dans les conditions suivantes :

– Administrateur(s) Indépendant(s) :
 - Rémunération fixe de 10.000 euros ;
 - Rémunération complémentaire liée à la présence du membre concerné :
 - 2.000 euros par séance du Conseil ; et
 - 1.000 euros par séance d'un Comité *ad hoc*.
– Autres administrateurs : non rémunérés que ce soit

pour leur participation aux réunions du Conseil ou d'un Comité *ad hoc*.
– Dans tous les cas : cette rémunération n'est pas attribuée lorsque la séance du Conseil d'administration a lieu par le biais d'une consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation et les statuts.

À défaut de vote par l'Assemblée Générale des actionnaires d'un montant de rémunération suffisant, et en cas de pluralité d'administrateurs indépendants, la répartition de la rémunération se fera entre les administrateurs indépendants, uniquement au *prorata* du nombre de séances du Conseil ou d'un Comité *ad hoc* auxquelles ils auront participé au cours d'un exercice donné.

3.6.3.1 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS OU ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE 2022

La politique de rémunération des administrateurs, décrite à la section 3.6.3, définit le montant fixe et les principes de répartition de la part variable de la rémunération des administrateurs, dans la limite de l'enveloppe fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La rémunération des administrateurs comporte un montant fixe, calculé *prorata temporis* pour les mandats ayant pris fin ou ayant pris effet en cours d'exercice et un montant variable, réparti par le Conseil d'administration en fonction de la présence effective aux réunions du Conseil et des comités.

Le montant maximum de la somme à allouer globalement aux membres du Conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée Générale du 15 juin 2022 à 81 000 euros par exercice (8e résolution).

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, les membres du Conseil d'administration de la Société n'ont perçu aucune rémunération à l'exception de ce qui figure dans le tableau ci-dessous.

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS		
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021
DEMETER PARTNERS, représentée par Stéphane VILLECROZE		
Rémunération	0 K€	0 K€
BPIFRANCE INVESTISSEMENT, représentée par Gilles SCHANG		
Rémunération	0 K€	0 K€
Audrey MENASSE		
Rémunération	27 K€	20 K€
Fabienne SAADANE OAKS		
Rémunération	27 K€	20 K€
Hélène MONCORGER-PILICER		
Rémunération	27 K€	20 K€
TOTAL	**81 K€**	**60 K€**

Le tableau sur l'historique des attributions d'options (en ce compris tout instrument dilutif tels que des BSPCE, des BSA, *etc.*) figure à la section 3.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.6.3.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Les montants alloués aux administrateurs au titre de 2023 seront déterminés conformément aux principes décrits dans la politique de rémunération des administrateurs présentée à la section 3.6.3.

Faisant suite aux recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 19 avril 2023 a décidé qu'une enveloppe globale de 108.000 € serait soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires au titre de l'exercice 2023.

3.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Le tableau n°4 reproduit dans la recommandation 2009-16 de l'AMF ne trouve pas à s'appliquer.

3.6.5 Options de souscription ou d'achat levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Le tableau n°5 reproduit dans la recommandation 2021-02 de l'AMF ne trouve pas à s'appliquer.

3.6.6 Attribution d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital

Les tableaux n°6, 7 et 9 reproduits dans la recommandation 2021-02 de l'AMF ne trouvent pas à s'appliquer.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT				
Date d'assemblée	-	07/02/2018	07/02/2018	02/06/2020
Date du conseil d'administration	-	23/02/2018	21/06/2018	21/04/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont : attribués aux mandataires sociaux	-	739 000	50 000	524 100
Philippe Lavielle	-	250 000	50 000	200 000
Autres mandataires sociaux	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions[1]	-	27/02/2019[1]	[2]	30/06/2025
Date de fin de période de conservation	-	27/02/2020	[+ 1 an]	[+ 1 an]
Nombre d'actions souscrites	-	593 500[4]	- €	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	145 500	50 000[3]	0	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	- €	- €	724 100	-

[1] L'acquisition des actions est soumise, outre une condition de présence, à 2 conditions de performance :
– la performance du cours de l'action Fermentalg par rapport à l'indice de référence CACSMALL
– la croissance du chiffre d'affaires sur la période

Le tableau sur l'historique des attributions d'options (en ce compris tout instrument dilutif tels que des BSPCE, des BSA, etc.) figure par ailleurs à la section 3.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.6.7 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Figure ci-dessous un tableau récapitulatif lié à l'existence d'un contrat de travail en sus du mandat social, de régimes supplémentaires de retraite, d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant mandataire social ou postérieurement à celles-ci et d'indemnités de non-concurrence.

TABLEAU RELATIF AU CUMUL DES FONCTIONS DE DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DE CONTRAT DE TRAVAIL								
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
Philippe Lavielle	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
(à partir du 23 nov. 2016)		X		X		X		X

3.6.8 Provisions pour pensions et retraites

La Société n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.
La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

3.6.9 Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés - Évolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance de la Société

Les informations ci-après sont présentées en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 alinéa 6 du Code commerce, à la suite de la promulgation de la loi dite « Pacte ».

Indications sur la méthode de calcul des ratios et éléments d'explication de la variation des ratios liés à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

– Pour les salariés, la rémunération prise en compte dans le calcul est la rémunération équivalent temps plein (ETP) des salariés permanents ayant exercé un emploi ininterrompu pendant deux exercices. Elle comprend, entre autres : (i) le salaire fixe, (ii) la rémunération variable annuelle versée en N au titre de l'exercice N-1, (iii) les primes individuelles, (iv) la participation versée en N, (v) la valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice selon la norme IFRS à la date d'attribution, et (vi) les avantages en nature ;
– Pour les dirigeants mandataires sociaux, la rémunération directe prise en compte se compose des éléments de rémunération fixes au titre de l'exercice N et des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice N-1 versés au cours de l'exercice N. Sont ainsi pris en compte : (i) le salaire fixe, (ii) la rémunération variable annuelle versée en N au titre de l'exercice N-1, (iii) la valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice selon la norme IFRS à la date d'attribution, (iv) la rémunération variable à long terme, (v) les attributions d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice et (vi) les avantages en nature ;
– Le résultat net des activités est un indicateur de performance financière consolidé à l'échelle mondiale (voir note 2 aux états financiers IFRS au 31 décembre 2019).

Des comparaisons sont régulièrement effectuées pour s'assurer que les niveaux de rémunération des salariés et du Président-Directeur Général de Fermentalg sont compétitifs et cohérents avec ceux des autres entreprises du secteur.

3.6.10 Comparaison du niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des salariés du Groupe

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL[1]	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Ratio sur rémunération moyenne	7.8	7.2	7.2	7.9	7.8	5.3
Ratio sur rémunération médiane	10.0	9.5	9.4	10.1	10.2	7.1

[1] *Historique 2017-2020 retraité pour prendre en compte le changement de méthode de calcul tel que défini à la section 3.6.9 du présent chapitre.*

3.6.11 Évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance de la Société

(EN MILLIERS D'EUROS)	2022	2021	2020	2019	2018	2017
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL[1]						
Rémunération	399 K€	364 K€	331 K€	354 K€	359 K€	250 K€
Évolution en chiffres absolus	35 K€	33 K€	-23 K€	-5 K€	109 K€	-155 K€
Évolution en %	10 %	10 %	-6 %	-1 %	43 %	-38 %
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS SUR UNE BASE ETP						
Rémunération	52 K€	51 K€	46 K€	45 K€	46 K€	47 K€
Évolution en chiffres absolus	1 K€	5 K€	1 K€	-3 K€	3 K€	-2 K€
Évolution en %	2 %	11 %	2 %	-7 %	9 %	-4 %
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS						
Résultat net des activités	-9,874	-6,850	-6,878	-17,294	-8,091	-7,269
Évolution en chiffres absolus	-3,024	28	10,417	-9,203	-822.00 €	290.00 €
Évolution en %	-44 %	0 %	NA	-114 %	-11 %	4 %

[1] *Historique 2017-2020 retraité pour prendre en compte le changement de méthode de calcul tel que défini à la section 3.6.9 du présent chapitre.*

3.7 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés

Le tableau ci-dessous récapitule, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, l'ensemble (i) des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions attribuées gratuitement (en ce compris également les autres instruments financiers donnant accès au capital tels que les BSA, BSAR, ou BSPCE…) en vigueur, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et salariés, ainsi que (ii) tous autres instruments optionnels, attribués à l'occasion d'opérations réservées à ces derniers, attribués à des salariés et mandataires sociaux de la Société (les « **Instruments d'Incentive** »).

Par décision du Conseil d'administration en date du 21 avril 2022, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2020, la Société a décidé le principe d'une attribution gratuite d'actions au profit du Président-Directeur Général de la Société pour un montant maximum de 200 000 actions gratuites soumises à des conditions de (i) performance, (ii) présence, (iii) et loyauté (comme indiqué dans le tableau ci-dessous).

3.7.1 Historique des attributions d'Instruments d'Incentive

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'INSTRUMENTS D'INCENTIVE					
INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS D'INCENTIVE [1]	BSPCE 2013	ACTIONS GRATUITES			
Date de l'Assemblée ayant autorisé l'émission	11/07/2013			02/06/2020	
Date du conseil d'Administration ayant procédé à l'attribution	11/07/2013	25/06/2020	15/04/2021	21/04/2022	21/04/2022
Nombre total d'Instruments Dilutifs attribués	251 952	NA	NA	NA	NA
Nombre d'actions pouvant être acquises sur exercice des Instruments Dilutifs attribués	251 952	151 900	50 000	293 100	231 000
Nombre d'actions pouvant être acquises sur exercice des Instruments Dilutifs attribués à des mandataires sociaux bénéficiaires :					
Pierre CALLEJA	174 168[2]	0	0	0	0
Philippe LAVIELLE	0	0	0	0	200 000
Point de départ du délai d'exercice des bons/actions attribués	11/07/2013	08/07/2020	15/04/2021	01/07/2022	01/07/2022
Date d'expiration	10/07/2023	NA	NA	NA	NA
Prix de souscription / d'achat par action	4,67 euros	- €	- €	- €	- €
Conditions d'exercice	(1)(3)	(4)	(4)	(5)	(5)
Nombre d'actions acquises à la date du Document de Référence	73 428	0	0	0	0
Nombre cumulé d'Instruments Dilutifs annulés ou caducs	4 356	13 500		0	0
Instruments Dilutifs restant à la date du Document de Référence	174 168	138 400	50 000	293 100	231 000
Nombre d'actions à souscrire ou acheter sur la base des Instruments Dilutifs	174 168	188 400		524 100	

[1] Chiffres établis post ajustement des droits lié à l'augmentation de capital intervenue le 19 octobre 2017.
[2] Aux termes de l'assemblée générale mixte du 23 décembre 2010, les BSPCE 2010 sont exerçables en intégralité durant une période de 10 ans courant à compter de leur attribution, sous réserve de conditions de présence.
[3] Le conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 11 juillet 2013, à l'attribution de 251 952 BSPCE2013-1 sur les 490 500 autorisés par l'Assemblée générale mixte du 11 juillet 2013 dont 170.172 BSPCE2013-1, soit 174.168 post ajustement des droits lié à l'augmentation de capital intervenue le 19 octobre 2017 au profit de Monsieur Pierre CALLEJA.
[4] Conditions de présence, de loyauté, et de performance mesurées en juin 2023.
[5] Conditions de présence, de loyauté et de performance mesurées en juin 2025.

Les actions issues de l'exercice des BSCPCE décrits ci-avant ne sont pas soumises à un engagement de conservation au contraire des actions gratuites dont la période de conservation est d'un an.

3.7.2 Transactions effectuées sur les titres de la société par les dirigeants au sens de l'article l. 621-18-2 du code monétaire et financier

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées et déclarables sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

DÉCLARANT	FONCTION	NATURE DES TITRES	NATURE DE L'OPÉRATION[14]	DATE DE L'OPÉRATION	PRIX BRUT UNITAIRE	NOMBRE DE TITRES	MONTANT BRUT TOTAL
BPIFRANCE INVESTMENT SAS	ADMINISTRATEUR	ACTION	CESSION	03/01/22	3,15 €	3 953	12 436,14 €
Bpifrance Investment SAS	Administrateur	Action	Cession	03/01/22	3,17 €	8 073	25 618,86 €
BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA	CENSEUR	ACTION	CESSION	04/01/22	3,13 €	8 314	26 047,76 €
Bpifrance Investment SAS	Administrateur	Action	Cession	04/01/22	3,13 €	8 314	26 047,76 €
BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA	CENSEUR	ACTION	CESSION	03/01/22	3,15 €	3 954	12 439,28 €
Bpifrance Participations SA	Censeur	Action	Cession	05/01/22	3,11 €	8 735	27 159,74 €
BPIFRANCE INVESTMENT SAS	ADMINISTRATEUR	ACTION	CESSION	05/01/22	3,11 €	8 735	27 159,74 €
Bpifrance Participations SA	Censeur	Action	Cession	28/01/22	3,05 €	4 326	13 206,85 €
BPIFRANCE INVESTMENT SAS	ADMINISTRATEUR	ACTION	CESSION	28/01/22	3,05 €	4 326	13 206,85 €

Il est, par ailleurs, indiqué que, le 18 mai 2022, Philippe Lavielle a exercé 35.714 BSA-DE qui lui avait été attribués gratuitement par une émission réalisée dans le cadre d'une opération visée par l'AMF le 18 juin 2022 sous le numéro 20-262 et étant précisé que, pour 7 BSA-DE exercés, Philippe Lavielle a acquis une action nouvelle émise par la Société au prix de 1,75 €.

14. Les montants indiqués font uniquement référence aux opérations de cession réalisées par BPIFrance Investissement et Bpifrance Participations et non aux opérations liées à l'exercice de BSA (opérations qui ont également fait l'objet d'une déclaration dans le cadre de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier).

3.7.3 Effet Dilutif des Instruments d'Incentive

L'effet dilutif des Instruments d'Incentive, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, figure dans le tableau ci-après :

	EN CAS D'EXERCICE DES INSTRUMENTS DÉJÀ ÉMIS OU ATTRIBUÉS		
	PRÉ CONVERSION DES OCA [1]	POST CONVERSION DES OCA 2020 [1] [2]	POST CONVERSION DES OCA 2023 [2] [3]
NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	42 153 174	44 153 174	50 543 458
Nombre d'actions nouvelles à créer en cas d'exercice des actions gratuites déjà attribuées	712 500	712 500	712 500
DILUTION (SUR CAPITAL EXISTANT)	1,69 %	1,61 %	1,41 %
Dilution (sur capital dilué)	1,66 %	1,59 %	1,39 %
% DE DÉTENTION DU CAPITAL PAR UN ACTIONNAIRE DÉTENANT 1 % DU CAPITAL SUR UNE BASE NON DILUÉE	0,98 %	0,98 %	0,99 %

[1] *Hypothèse de conversion à la date du Document d'Enregistrement Universel : 1,75 €*
[2] *Cf. donditions détaillées des OC aux sections 5.3.5.2 et 5.4*
[3] *Hypothèse de conversion au cours de clôture du 31 mars 2023*

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Philippe LAVIELLE.

3.7.4 Augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détenaient pas, au 31 décembre 2022, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne.
Par ailleurs, à la connaissance de la Société, la détention des salariés dans le capital social de la Société représente, à ce jour, moins de 2 % du capital social de la Société.
La Société a soumis à ses actionnaires, à l'occasion de l'Assemblée Générale mixte du 15 juin 2022, une résolution valant augmentation de capital réservée aux salariés de cette dernière ou de sociétés qui lui sont liées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise. Cette résolution sera de nouveau soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale du 13 juin 2023.
En conséquence, la Société se conforme aux obligations visées à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

3.7.5 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital

Depuis le 22 décembre 2016, les salariés de la Société bénéficient d'un plan de participation dans le capital de la Société, lequel a été amélioré dans le cadre d'un accord dérogatoire en date du 15 janvier 2018, l'amélioration portant sur la réduction du rendement normatif des capitaux propres de la Société prévu par la réglementation applicable (*i.e.* 5 %).

3.7.6 Participation des salariés au capital

La Société n'a pas connaissance des actions éventuellement détenues au porteur par ses salariés à la date du 31 décembre 2022. Les actions gratuites attribuées depuis 2018 aux salariés sont inscrites au nominatif depuis leur acquisition.

04





4
GESTION DES RISQUES

À l'occasion de l'actualisation de sa cartographie des risques en 2022, Fermentalg a structuré sa méthodologie d'analyse et d'évaluation des risques.

4.1 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. Pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation dite « Prospectus 3 » applicable depuis le 21 juillet 2019, la présentation du chapitre « Facteurs de Risques » du présent document a été revue afin d'en améliorer la lisibilité.

Conformément à cette nouvelle réglementation, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le présent chapitre. À la date d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel, les risques décrits ci-dessous sont ceux identifiés par la Société comme susceptibles d'affecter de manière significative son activité, son image, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs et ses actionnaires.

En 2022, la Société a procédé à une revue de sa méthodologie d'analyse des risques à l'occasion de la mise à jour de la cartographie des risques. La méthodologie définie vise à harmoniser l'analyse des risques entre les différents départements/fonctions de la Société, et s'assurer d'une gestion et d'un reporting au niveau approprié de management ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux risques regroupés en quatre catégories.

Les risques sont classés à l'intérieur de leur catégorie respective par ordre d'importance décroissante déterminé selon la Société en tenant compte de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur estimée de leur impact sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et après prise en compte des Mesures de gestion. Seuls les risques évalués avec un niveau de criticité « significatifs » sont détaillés dans le présent chapitre.

CATÉGORIE	FACTEURS DE RISQUE	RISQUE EXTRA-FINANCIER	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE	IMPACT DU RISQUE	DEGRÉ DE CRITICITÉ
Risques liés à l'activité	Partenariats conclus par la Société		Moyenne	Élevé	Élevé
	Évolution des marchés et de la concurrence		Élevé	Moyen	Élevé
	Chaîne d'approvisionnement		Moyenne	Élevé	Moyen
	Qualité et sécurité des produits	✓	Faible	Moyen	Moyen
	Capital humain et compétences clés	✓	Moyenne	Élevé	Moyen
	Technologies mises en œuvre		Moyenne	Faible	Faible
Risques financiers	Besoins de financement liés au développement de l'activité		Moyenne	Moyen	Moyen
	Liquidité		Faible	Élevé	Moyen
	Avances publiques et crédit d'impôt recherche		Faible	Moyen	Faible
Risques exogènes	Matières premières et énergie: disponibilité et durabilité	✓	Moyenne	Élevé	Moyen
	Contexte sanitaire et géopolitique		Élevé	Moyen	Moyen
Risques réglementaires	Autorisations réglementaires		Moyenne	Élevé	Moyen
	Propriété intellectuelle		Faible	Moyen	Moyen

4.1.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

4.1.1.1 PARTENARIATS

Depuis sa constitution, la Société a conclu différents accords lui permettant de s'appuyer sur des partenaires pour développer, produire ou encore commercialiser ses produits.

Les principaux projets et partenariats en cours d'exécution par la Société figurent, par ordre d'importance, dans le tableau ci-après :

PROJET / CATÉGORIE	PARTENAIRES	OBJET	COMMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ
Codéveloppement industriel et commercial	DDW, Inc. (Groupe Givaudan)	Partenariat pour industrialiser et commercialiser des produits contenant une phycocyanine extraite de la microalgue Galdieria-sulphuraria.	Ce partenariat est en cours d'exécution (pour plus de détails, Cf. section 1.6.2.2). DDW, Inc. a fait l'objet d'un rachat par le groupe Givaudan en octobre 2021, étant précisé cette opération n'a pas eu d'incidence sur la mise en œuvre du partenariat entre les deux sociétés.
Développement industriel et production	ADL	Production de DHA 550 et développement industriel.	Ce partenariat initié en 2018 a été actualisé en 2021 et 2022 par la signature de 2 contrats : – un contrat de développement pour l'amélioration de la performance industrielle – un contrat de fourniture du DHA550
Commercial	DSM Nutritional Lipids	Commercialisation du DHA 550.	Aux termes de cet accord de 5 ans signé en septembre 2018, DSM achètera à Fermentalg son huile DHA ORIGINS 550®. Le contrat prévoit une exclusivité en faveur de DSM, limitée à certains marchés. Les négociations pour le renouvellement de ce contrat sont en cours
Coentreprise CarbonWorks	Groupe Suez, investisseurs financiers	Développement d'un photo-bioréacteur pour capturer à grande échelle du dioxyde de carbone (CO_2) industriel et fabriquer des produits biosourcés à destination des marchés de l'alimentation, la bio-remédiation et stimulation, la chimie verte et la cosmétique.	La coentreprise créée avec le groupe Suez en juillet 2021 a procédé en février 2022 à une levée de fonds de 10,8 M€ auprès d'un consortium d'investisseurs.

Les partenariats conclus par la Société avec des parties tierces fixent des objectifs en fonction de leur nature commerciale, industrielle ou de R&D. Selon les cas, ils impliquent des travaux conjoints dans un contexte de mise en commun de moyens humains, financiers et/ou techniques.
La Société ne peut garantir que les projets qu'elle conduit en partenariat pourront être mis en œuvre selon les calendriers prévus et dans des conditions industrielles, économiques, financières ou juridiques nécessairement satisfaisantes ou qu'ils assureront, dans la durée, la rentabilité escomptée initialement.

L'évolution d'un projet, du marché concerné, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peut conduire à la rupture de partenariats, parfois de manière anticipée. Ces situations pourraient amener la Société à devoir trouver d'autres partenaires ou choisir de renforcer ses engagements financiers dans certains projets.

Ces situations pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque

Les partenariats donnent lieu à la mise en place d'équipes de projets incluant des salariés des différents partenaires, qui assurent la gestion des partenariats au jour le jour. Des comités de pilotage ou instances de gouvernance équivalentes sont également mises en place pour valider les décisions et/ou échéances importantes, et arbitrer des divergences éventuelles. Si nécessaire, des avenants au partenariat sont signés pour traiter de situations non anticipées lors de la signature du contrat initial et l'adapter en conséquence.

4.1.1.2 ÉVOLUTION DES MARCHÉS ET DE LA CONCURRENCE

La Société intervient sur des marchés concurrentiels, où elle propose des produits et solutions durables se substituant à des produits existants. Les concurrents de la Société incluent à la fois des sociétés offrant des produits et solutions issues de la pêche, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire traditionnels, et des sociétés exploitant des solutions issues de la biotechnologie industrielle. Certains concurrents sont présents dans le monde entier et sont aussi bien des PME que

des grands groupes, avec une expérience industrielle et commerciale non négligeable, disposant de ressources financières, techniques et humaines supérieures aux siennes.

La capacité de la biotechnologie industrielle à se substituer de façon significative aux solutions traditionnelles existantes dépend de multiples facteurs dont certains sont largement exogènes à la Société. Il s'agit notamment de l'évolution des goûts et de la demande des consommateurs, de l'éducation et la sensibilisation des populations à des enjeux de durabilité, de la réglementation locale dans les différents pays.

Par ailleurs, les possibilités de la biotechnologie attirent de nouvelles sociétés et il ne peut être exclu que de nouveaux acteurs, notamment des groupes de rang mondial, décident d'y investir significativement, en ayant acquis ou pouvant acquérir des technologies et procédés auprès des universités ou de tout autre centre de recherche. Ces acteurs peuvent aussi tirer profit du travail déjà réalisé par la Société. Des fusions et acquisitions dans l'industrie de la biotechnologie pourraient aussi augmenter les ressources et les avantages dont disposent les concurrents de la Société.

Enfin, la Société ne peut garantir que ses procédés et produits :
- obtiennent les autorisations réglementaires (cf. section 1.8), soient protégés par des brevets ou soient mis sur le marché plus rapidement que ceux de ses concurrents ;
- restent concurrentiels face à d'autres procédés développés par ses concurrents et qui s'avèreraient plus sûrs, plus efficaces et moins coûteux ;
- bénéficient d'un positionnement produit adéquat ;
- soient un succès commercial ; et
- ne soient pas rendus obsolètes ou non-rentables par les progrès technologiques ou d'autres procédés développés par ses concurrents.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société, avec en particulier des ventes et des résultats de la Société inférieures à ses attentes.

Mesures de gestion du risque

La Société est attentive à l'évolution du marché et de l'activité de ses concurrents. Elle utilise différentes sources d'information, incluant la presse spécialisée, les salons professionnels, la participation à des associations ou syndicats professionnels, et les échanges réguliers avec ses partenaires, clients et fournisseurs. La signature d'accords de partenariat déjà présents et établis de longue date sur les marchés cible contribue également à accélérer le développement industriel et commercial de la Société.

4.1.1.3 CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Depuis le début de la commercialisation de son premier produit, le DHA550®, la Société a fait le choix de faire fabriquer à façon ses produits. La même option a été retenue pour Nublue, le second programme de la Société, entré en phase de pré-commercialisation en 2022.

Le DHA est ainsi fabriqué dans une première étape par la société espagnole ADL (Cf. partenariats 4.1.1.1), et le raffinage est assuré par d'autres sous-traitants en Europe. Le programme NuBlue est également fabriqué en deux étapes par des sous-traitants en Europe et en France.

Toute difficulté opérationnelle de ces sociétés (équipements défaillants, perte de compétences clé, sinistre dans leurs locaux, problèmes d'approvisionnement en matières premières ou énergie, etc.) ou problème financier pourrait les empêcher de satisfaire les commandes de Fermentalg, entraîner un retard de livraison ou des manquements aux spécifications et normes qualité.

Toute défaillance ou tout retard des sous-traitants de la Société pourrait conduire à des annulations de commandes à terme et/ou prévisionnelles par les clients de la Société.

La réalisation de tels risques pourrait affecter de façon significative l'activité de Fermentalg, son chiffre d'affaires et ses relations commerciales.

Mesures de gestion du risque

La Société évalue de façon continue la performance de ses sous-traitants et des solutions alternatives de façon à pouvoir pallier des défaillances de ses fournisseurs, améliorer la mise en œuvre de ses procédés et/ou optimiser ses prix de revient. Elle veille ainsi à l'amélioration constante de la flexibilité et de la résilience de sa chaîne d'approvisionnement. À cet effet, une réflexion a été initiée en 2022 sur l'opportunité d'internaliser à terme une partie de sa production de façon à maîtriser sa chaîne de valeur et la qualité de ses produits.



Parole Collaborateur

Hywel Griffiths
Directeur scientifique



« Le succès dans l'industrie biotechnologique dépend non seulement de notre capacité à innover, mais également de la volonté de prendre des risques et d'investir dans un pipeline de produits et de solutions novateurs pour répondre aux besoins de Fermentalg pour adresser de nouveaux marchés. »

4.1.1.4 CAPITAL HUMAIN ET COMPÉTENCES CLÉS

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction constituée depuis 2016 par le Président Directeur Général, Monsieur Philippe LAVIELLE. Les équipes technique et scientifique à l'origine des programmes en cours ont été complétées dans le cadre du développement de l'activité par des profils seniors sur des compétences manquantes ou devant être renforcées : industriel, qualité, marketing et commercial, etc.

La perte de certaines de ces compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie.

La vive concurrence entre les sociétés dans le domaine des biotechnologies industrielles, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, ainsi que le fort investissement des grands groupes industriels dans ce domaine pourraient réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés-clés à des conditions économiquement acceptables. Elle pourrait, alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Mesures de gestion du risque

La Société a mis en place depuis 2016 des programmes pour favoriser la rétention des compétences managériales clé via un système de rémunération variable, l'intéressement du personnel et l'attribution d'actions gratuites (Cf. section 2.5.3 et 3.7.1). Par ailleurs, le Comité des Nominations et Rémunérations examine au moins annuellement les plans de succession mis en place ou à mettre en place au sein de l'équipe de direction. Enfin, la Société veille à conserver un environnement professionnel engageant et motivant, orienté vers la performance, tout en préservant la santé et le bien-être de ses employés-clés au sein de la Société.

4.1.1.5 QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

La mise sur le marché des produits est soumise selon leur qualification (ingrédient, colorant…) à des autorisations réglementaires octroyées par des organismes différents selon les pays (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments – AESA ou EFSA en Europe, Food and Drug Administration ou FDA aux États-Unis notamment). Les clients et les différents marchés sur lesquels intervient la Société ont également des exigences particulières pour garantir, au-delà de la sécurité alimentaire, les spécifications

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ S'APPUIE PRINCIPALEMENT SUR LES TECHNOLOGIES DE SÉLECTION ET D'AXÉNISATION DE SOUCHES, DE BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, DE MODÉLISATION INFORMATIQUE, D'ANALYSE DES CONTENUS CELLULAIRES POUR LA MISE AU POINT DE BIOPROCÉDÉS ÉCONOMIQUEMENT COMPÉTITIFS.

techniques et fonctionnelles de leurs cahiers des charges. Celles-ci visent notamment les matières premières, les procédures, l'équipement, le process et les systèmes de qualité utilisés dans la fabrication du produit.
La Société veille à ce que les bonnes pratiques de fabrication et/ou les règles d'hygiène alimentaire applicables soient utilisées, mais il peut arriver qu'une inspection par l'autorité compétente, un organisme certificateur ou un client mette en évidence des manquements aux exigences applicables. En cas de manquement, et selon la nature du manquement, la Société pourrait être contrainte de cesser sa production et/ou procéder à un retrait ou un rappel de lots de produits et/ou être condamnée à payer une/des amende(s). De telles circonstances pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure d'enquête ou de contrôle par une autorité réglementaire, initiée à l'encontre de la Société, sur les produits qu'elle fait commercialiser.

Mesures de gestion du risque

La Société a renforcé son équipe et ses procédures qualité avec le début de la commercialisation de ses produits.
La Société a obtenu depuis 2020 la certification ISO 22000 pour la fabrication de l'huile de DHA et prévoit d'être certifiée en 2023 pour Nublue. Par ailleurs, des audits réguliers, internes et externes, permettent de valider la mise en œuvre du système, la traçabilité des processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation afin de limiter les risques de mélanges, de non-conformité des produits ainsi que les erreurs d'étiquetage.

4.1.1.6 TECHNOLOGIES MISES EN ŒUVRE

La Société, constituée en janvier 2009, travaille sur des biotechnologies récentes et innovantes qui nécessitent des investissements importants en recherche et développement pour (i) mettre au point ses propres molécules et (ii) les produire en quantité industrielle aux fins de commercialisation. Dans ce cadre, la Société génère des pertes depuis sa constitution. Les produits issus de sa première plateforme de développement (DHA) sont commercialisés depuis 2018.
Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement de solutions innovantes et performantes, seule ou en co-développement. Les différentes phases de ces projets incluent :
– la collecte des souches ;
– la culture des souches collectées ;
– l'amélioration de celles-ci par des méthodes non-invasives ou en ayant recours à de l'ingénierie métabolique (souches mutantes) ;
– le développement des procédés de culture ;
– le développement de technologies d'extraction et de purification ; et
– l'industrialisation de ses procédés.

La stratégie de développement de la Société s'appuie principalement sur des technologies de sélection et d'axénisation[15] de souches, de biologie cellulaire et moléculaire, de modélisation (notamment informatique), de développement des procédés, d'analyse et de caractérisation des contenus cellulaires et des molécules d'intérêt pour la mise au point de bioprocédés économiquement compétitifs. Ces technologies sont innovantes et bien maîtrisées.

Les solutions développées par la Société sont basées sur des microalgues et destinées à la nutrition, la santé et la dépollution ou décarbonation, dont les cycles de développement s'étalent sur plusieurs années. À cet égard, la Société a défini des objectifs techniques de performance portant sur certaines souches et sur la spécification des produits ciblés. Ces objectifs déterminent la compétitivité desdits procédés.

La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs, en particulier s'il s'avère que les performances des procédés développés par la Société n'atteignent pas les résultats espérés ou que les coûts de production induits ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré ou si l'évolution des marchés des produits sur les marchés cibles, ainsi que leurs principaux paramètres, ne correspondaient pas aux objectifs de la Société.
Tout retard dans le développement des projets de la Société entraîne un report des études de recherche et de développement actuelles ainsi qu'un retard sur la validation et la mise en place des pilotes préindustriels correspondants. Un échec à ce stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel, et donc ses chances d'être déployé à temps sur les marchés visés. La réalisation d'un tel risque pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société et son développement.

15. Opérations de purification destinées à retirer tous contaminants (autres espèces d'algues, bactéries, et toute autre matière ou organisme) susceptibles d'altérer la culture.

Mesures de gestion du risque

La Société a limité le nombre de ses programmes de recherche et développement depuis 2016 en se concentrant principalement sur trois programmes : Omega 3 (DHA), Protéines alternatives/Colorant, solution de décarbonation. Le premier de ces programmes est à un stade industriel et commercial, le second à un stade industriel et de pré-commercialisation, et le troisième dans une phase de développement.
La Société procède par ailleurs à des évaluations régulières de ses projets pour s'assurer qu'ils progressent conformément aux attentes, fonctionnelles, techniques et économiques.

4.1.2 Risques financiers

4.1.2.1 BESOINS DE FINANCEMENT LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Depuis le début de son activité en 2009, la Société a enregistré des pertes nettes. Ces pertes résultent des investissements significatifs réalisés par la Société en recherche et développement, industrialisation et commercialisation dans le cadre de projets visant à mettre au point des technologies et procédés innovants, à assurer leur protection et à lancer et développer leur production et commercialisation.

Malgré la croissance des revenus issus de la vente démarrée en 2018 de ses produits (5.6M€ en 2021, 7.6M€ en 2022) la Société anticipe un niveau de charges supérieur à ses revenus dans les prochaines années.

Une progression moins rapide que prévu du chiffre d'affaires ou une augmentation significative des dépenses prévues par la Société, notamment sur ses programmes en cours de développement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

La phase d'industrialisation du programmes Nublue, achevée en 2022, va permettre une réduction de dépenses correspondantes à partir de 2023, mais le programme porté par CarbonWorks, encore en phase de développement, nécessitera des investissements significatifs dans les prochaines années, qui font l'objet de plus amples développements au chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie brute et les instruments financiers courants de la Société s'élevaient à 16 millions d'euros, au lieu de 26 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le détail des dettes financières de la Société et de leur variation figure au chapitre 6, dans la note 14.2 de l'annexe aux comptes IFRS ainsi que dans le tableau de financement. La note 15 explicite les opérations en capital intervenues au cours de l'exercice 2022, ayant conduit à des augmentations de capitaux propres pour un montant total de 4,5 millions d'euros.

Le solde au 31 décembre 2022 des instruments financiers non exercés dont l'émission a été réalisée en vertu des délégations financières octroyées par les assemblées générales du 2 juin 2020 et du 16 décembre 2021 comprend par ailleurs un potentiel de levée de fonds complémentaire de 7,3 millions d'euros. Ce potentiel est issu (I) des BSA attachés aux obligations convertibles (1.142.858 actions nouvelles à créer à un prix d'exercice fixé à 1,75 euros, ce qui représente un total de 2 millions d'euros) et (II) des BSA BLUE attribués gratuitement aux actionnaires de la Société (1 923 551 actions nouvelles à créer à un prix d'exercice fixé à 2,75 euros, ce qui représente un total de 5,3 millions d'euros).

Par ailleurs, la Société a émis ou attribué des bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 2013), des actions gratuites, des bons de souscription d'actions (BSA OC2020, BSA Blue) et des obligations convertibles en actions (OCA 2020, OCA 2023).
En particulier, le 14 mars 2023, la Société a émis 6.847.828 OCA 2023 pour un prix global de souscription global de 6,3 millions d'euros et dont les caractéristiques principales sont décrites à la Section 5.4 du Document d'Enregistrement Universel. Le prix de conversion des obligations étant fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action, le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations n'a pas pu être déterminé avec précision au jour de l'émission des obligations.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, l'exercice intégral et/ou la conversion intégrale et/ou l'attribution définitive de l'ensemble des instruments donnant accès au capital émis et/ou attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de 10.306.932 actions ordinaires nouvelles potentielles (voir Section 7.6.6), générant une dilution maximale 24.5 % sur la base du capital social à la date du Document d'Enregistrement

Parole Collaborateur

Bertrand Devillers
Directeur financier



« Malgré les vents contraires de 2022 (crise ukrainienne, crise de l'énergie et des matières premières), Fermentalg a progressé sur ses trois grands programmes et renforcé sa structure financière pour accélérer sa croissance. »

Universel, contre une dilution maximale de 19, 6% sur la base du capital dilué. En outre, la cession sur le marché de tout ou partie desdites 10.306.932 actions ordinaires nouvelles aurait probablement pour effet d'affecter à la baisse le cours des actions de la Société.
Enfin, dans l'hypothèse où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, notamment par la mise en œuvre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, une telle opération aurait un effet dilutif sur la participation de ses actionnaires et pourrait également impacter à la baisse le cours des actions de la Société.

À la date des présentes la Société dispose des ressources nécessaires pour se développer, mais la Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance et avoir besoin de faire appel à des sources de financement extérieures, de façon anticipée, en raison de divers facteurs, tels que :

– des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés par la Société dans la conduite des projets, la mise au point des technologies et procédés ;
– des coûts exposés par la Société pour répondre au développement technologique, pour conclure et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer le succès de l'industrialisation et de la commercialisation ;
– un démarrage plus tardif et une progression plus lente que prévus des ventes des produits de la Société ;
– des opportunités imprévues de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies ou d'autres activités ; et
– des coûts exposés par la Société pour déposer, maintenir et défendre des brevets et autres droits de propriété industrielle.

La capacité de la Société à faire appel à des sources de financement extérieures supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

– réduire, voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;
– obtenir des fonds par le biais d'accords ou de partenariats qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ou droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
– retarder ou mettre en sommeil certains projets de développement ;
– accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
– envisager des cessions d'actifs, voire l'adossement à un partenaire industriel.

Si la Société se trouvait dans l'incapacité de financer sa propre croissance, elle serait contrainte de trouver d'autres sources de financement notamment par de nouveaux appels au marché. Ses actionnaires pourraient ainsi être dilués.

Mesures de gestion du risque

La Société dispose d'outils de planification financière et d'un suivi budgétaire lui permettant de piloter l'évolution de ses besoins financiers et d'anticiper les nouveaux besoins de financement. La Société entretient également une veille sur les financements non dilutifs disponibles et auxquels elle peut prétendre.

4.1.2.2 LIQUIDITÉ

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir à un horizon de 12 mois à compter de la date du présent Document d'Enregistrement Universel, compte tenu de la situation de sa trésorerie nette et du financement potentiel issu des instruments financiers en cours (BSA OC et OC émises le 14 mars 2023).



4.1.2.3 AVANCES PUBLIQUES ET CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

4.1.2.3.1 **Aides de financeurs publics**

Au-delà du financement par les fonds propres et la dette, la Société finance son développement par le recours à des aides publiques dans le cadre de sa participation à des projets, soit collaboratifs en tant que chef de file ou comme partenaire, soit à titre individuel.

Ces aides sont sujettes à des conditions suspensives dont les plus importantes sont l'atteinte des dates-clés des projets financés et le niveau des capitaux propres de la Société.

À l'instar de tous les programmes bénéficiant d'aides publiques, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non-respect de ses engagements de faire, ou de ne plus en bénéficier dans le futur quelle qu'en soit la raison.
Une telle situation pourrait priver la Société de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement ou d'investissements. En effet, la Société ne peut garantir qu'elle disposerait alors des moyens financiers supplémentaires nécessaires, du temps ou de la possibilité de remplacer ces ressources financières par d'autres.

Les programmes de recherche aidés font l'objet de jalons techniques. En cas de non-atteinte de ces jalons, il est possible que les financements cessent, ce qui aurait un impact défavorable sur le développement de ces projets et sur celui de la Société.

En tout état de cause, lorsque les avances remboursables sont définitivement versées, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides selon des modalités définies ou à définir contractuellement entre les parties.
Les tableaux présentés ci-dessous détaillent, pour chacun des projets auxquels elle est associée, la position de la Société et les montants financiers en jeu, ainsi que la répartition des montants encaissés et à recevoir par projet et types de financement.

Synthèse des projets collaboratifs en vigueur au 31 décembre 2022

ORGANISME FINANCEUR	PROJET	POSITION	BUDGET TOTAL SOCIÉTÉ	MONTANT DES AIDES OBTENUES			MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECEVOIR
				TOTAL	DONT SUBVENTION	DONT AVANCE REMBOURSABLE		
MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS								
BPI France	EIMA	Chef de file	8 596	4 089	1 877	2 212*	4 089	0
BPI France	Transalg	Chef de file	11 339	5 026	3 926	1 100	5 026	
BPI France / Région Nvlle Aquitaine**	Valbiovi	Chef de file	284	142	107	35	70	72
BPI France	Blue Heaven	Chef de file	12 458	4 360	2 616	1 744	1 090	3 270
Région Nvlle Aquitaine	Investt Libourne	Chef de file	7 284	1 456	1 456	0	1 218	0
TOTAL			**39 961**	**15 073**	**9 982**	**5 091**	**11 493**	**3 342**

** Solde de 1 912K€ au 31/12/2022 après remboursement de 300K€ en 2022.*
*** Ce projet d'un montant initial de 2 250K€ a été transféré à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs par Fermentalg en juillet 2021, ainsi que le solde des aides correspondantes (983 K€).*

Répartition des montants encaissés et à recevoir par projet et types de financement au 31 décembre 2022

ORGANISME FINANCEUR	PROJET	AIDE TOTALE	DONT SUBVENTION			DONT AVANCE REMBOURSABLE		
			MONTANT TOTAL	MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECEVOIR	MONTANT TOTAL	MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECEVOIR
MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS								
BPI France	EIMA	4 089	1 877	1 877	0	2 212	2 212**	0
BPI France	Transalg	5 026	3 926	3 926	0	1 100	1 100	0
BPI France/ Région Nvlle Aquitaine*	Valbiovi	142	107	58	49	36	12	24
BPI France	Blue Heaven	4 360	2 616	654	1 962	1 744	436	1 308
Région Nvlle Aquitaine	Invts Libourne	1 456	1 456	1 218	0	0	0	0
TOTAL		**15 073**	**9 982**	**7 733**	**2 011**	**5 092**	**3 760**	**1 332**

** ne sont repris que les montants relatifs à l'activité de Fermentalg préalablement à l'apport d'actifs à CarbonWorks en juillet 2021.*
*** remboursement de 300 K€ intervenu en 2022.*

Par ailleurs, la Société étudie les solutions industrielles permettant d'assurer le développement à long-terme de la Société. À ce titre, elle travaille sur le financement de ses activités et la recherche de partenariats. Au cours du premier semestre 2023, la Société a obtenu une subvention, non déployée à ce stade, dans le cadre de l'appel à projets France 2030, « Première Usine », initié par BPI France. Il s'agit d'une première étape et l'activation de la subvention ne sera effective qu'une fois que la Société aura réuni l'ensemble des conditions de financement et de déploiement de l'usine.

4.1.2.3.2 **Crédit Impôt Recherche (« CIR »)**

Le CIR prend la forme d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D engagées par l'entreprise. Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle.



Les produits constatés et les créances en fin d'exercice sont détaillés dans le chapitre 6 et les notes 4 et 13.3 de l'annexe aux comptes IFRS. Les montants, ainsi que la documentation afférente à leur justification, sont établis avec l'assistance de consultants spécialisés et font fréquemment l'objet de revue par l'administration fiscale.

4.1.3 Risques exogènes

4.1.3.1 MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE : DISPONIBILITÉ ET DURABILITÉ

Les procédés industriels mis en œuvre par la Société nécessitent une source de carbone, du sirop de glucose actuellement, et requièrent une quantité significative d'énergie pour fournir de l'électricité et de la vapeur.

Les marchés des matières premières ont connu de fortes tensions en 2022, notamment en relation avec la situation géopolitique récente (Cf. infra 4.1.4.2). D'autres facteurs pourraient cependant contribuer dans la durée à une persistance de ces tensions : besoins croissants (évolution de la population mondiale) et/ou concurrents de ceux de la Société (production de biofuels…), changement climatique induisant une baisse des rendements agricoles, etc. Ces tensions pourraient entraîner des problèmes d'approvisionnement et/ou des augmentations de prix significatives dans les prochaines années.

Les marchés de l'énergie ont pour des raisons similaires été fortement perturbés en 2022 par le conflit ukrainien, avec des hausses de prix brutales et imprévues dans le courant de l'année. Si les prix du gaz et de l'électricité sont revenus en fin d'année à des niveaux comparables à ceux qui prévalaient antérieurement au conflit, des pressions de long terme vont contribuer à une augmentation durable du prix de l'énergie : transition énergétique vers des énergies alternatives potentiellement plus coûteuses, réglementations visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, épuisement progressif des sources d'énergie fossile, etc.

Ces situations, hors du contrôle de la Société, pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Mesures de gestion du risque

En ce qui concerne les matières premières, la Société teste des substrats autres que le glucose pour ses procédés de fermentation, et en particulier des coproduits issus de l'agriculture ou de l'industrie agro-alimentaire qui pourraient se substituer au glucose et présenter l'intérêt d'une économie circulaire.

Pour l'énergie, la Société travaille avec ses fournisseurs pour identifier des sources d'énergie alternative et décarbonée, telle que la biomasse.

4.1.3.2 CONTEXTE SANITAIRE ET GÉOPOLITIQUE

L'opération d'invasion du territoire ukrainien lancée par l'État fédéral de Russie en février 2022, succédant à la période de pandémie du Covid 19, a provoqué des perturbations économiques et une crise géopolitique qui se poursuivent depuis cette date.
Si la société ne possède pas de participation dans des sociétés russes ou ukrainiennes et n'entretient pas à ce jour de relations commerciales avec ces pays, elle est confrontée à un risque plus général de marché lié à la hausse du prix des matières premières et aux conséquences potentielles sur les chaines logistiques. La fermeture presque totale de la Chine du fait de la politique de confinement appliquée durant toute l'année 2022 a en revanche perturbé les relations commerciales initiées dans ce pays. Du fait de l'incertitude générée par cette crise, ce risque ne peut faire aujourd'hui l'objet d'une évaluation plus poussée.

4.1.4 Risques réglementaires

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques ainsi que la conformité de son activité à son cadre réglementaire (assurances, propriété intellectuelle, dépôt de brevets, etc.). La Société fait également appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches.

4.1.4.1 RISQUES LIÉS AUX AUTORISATIONS ET CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

L'activité de la Société ne nécessite pas, à ce stade, de manipulation génétique dans ses locaux (au niveau de la R&D). En effet, dans le cadre de la culture des souches et de leur exploitation, la Société n'a recours qu'à des méthodes non transgéniques destinées à améliorer la qualité desdites souches. La Société pourrait toutefois, dans le cadre de ses projets de développement, être amenée à utiliser des Micro-organismes Génétiquement Modifiés (« MGM »).

La Société pourrait également être confrontée à un durcissement de la réglementation française et européenne relative aux MGM. De cette manière, certaines souches ne revêtant pas la qualification de MGM pourraient être classifiées en tant que telles.

Dans de telles hypothèses, et afin de se conformer à l'évolution de la législation, la Société pourrait être amenée à réaliser des investissements additionnels pouvant s'avérer dissuasifs pour la poursuite de ses tests de développement ce qui pourrait avoir un impact significativement négatif sur le développement, la production, et les résultats de la Société.

De manière générale, les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à valoriser ses microalgues. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la mise sur le marché peut prendre plusieurs mois ou années et requérir d'importantes ressources financières. Les délais de procédure communiqués par les autorités et intégrés dans le planning de développement des produits demeurent purement théoriques car ils ne tiennent pas compte des demandes complémentaires formulées en cours de procédure. Généralement, ces demandes de données supplémentaires entraînent des coûts supplémentaires et un retard de mise sur le marché du fait d'un arrêt de la procédure.

De plus, l'environnement réglementaire est en constante évolution, la Société s'expose donc à des risques en cas de nouvelles exigences législatives ou réglementaires, ou en cas de modifications des exigences en vigueur. De telles modifications pourraient notamment conduire la Société à retarder la mise sur le marché de nouveaux produits et/ou à augmenter les coûts liés à leur mise sur le marché. Exceptionnellement, ces évolutions pourraient compromettre les projets en cours de développement.

Mesures de gestion du risque

La Société assure une veille réglementaire en interne afin de s'assurer qu'elle respecte les lois et réglementations en vigueur et d'identifier toute nouvelle réglementation applicable. Elle travaille par ailleurs avec des prestataires spécialisés dans le dépôt et la gestion de dossiers réglementaires auprès des autorités concernées.

4.1.4.2 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1.4.2.1 Incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle

Le succès commercial de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété industrielle. Dans les domaines d'activité de la Société, l'identification et la divulgation de l'invention brevetable, le maintien en vigueur et la

défense des brevets, présentent des incertitudes et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. La brevetabilité du vivant fait l'objet de nombreuses controverses.

De nombreux aspects de l'activité de la Société peuvent faire l'objet de brevets :
– les souches de microalgues qui sont utilisées comme matériel biologique de base ;
– les procédés de traitement, de purification, de reproduction et de conservation desdites microalgues ;
– les méthodes de sélection et de criblage, d'amélioration et de validation ;
– les procédés d'extraction des produits dérivés ;
– les produits dérivés eux-mêmes ainsi que leurs applications ;
qui conduisent ou conduiront la Société à bénéficier d'un portefeuille de brevets de familles différenciées.

D'une façon générale, les risques sont les mêmes quelles que soient les familles de brevets.

Identification des inventions brevetables
Les microalgues attirent, à l'heure actuelle, l'attention de nombreux chercheurs dans le monde. Ces êtres microscopiques présents notamment dans les rivières, les lacs et les océans, font l'objet de nombreuses campagnes de prospection pour leur capacité naturelle à exprimer des produits utiles notamment dans la nutrition humaine, la santé et la cosmétologie : lipides, protéines, pigments, etc.

Les risques liés à leur brevetabilité reposent sur l'obtention de microalgues dérivées des microalgues naturelles présentant les caractéristiques nécessaires pour être brevetables : la nouveauté structurelle ou fonctionnelle, l'identification d'au moins une application à caractère industriel et l'implication d'une activité inventive ayant donné lieu à une invention qui ne découle pas de façon évidente de l'art antérieur.

Lors du dépôt d'un brevet, et malgré les études pratiquées par la Société et ses prestataires, d'autres brevets peuvent porter sur une invention antérieure. En effet, l'engouement pour les microalgues, et les marchés dans lesquels elles évoluent, induit une augmentation des travaux de recherches, provoquant la multiplication des publications (art antérieur) et rendant ainsi difficile le dépôt de brevets.

EN METTANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE SA STRATEGIE, FERMENTALG SOUHAITE ACCÉLÉRER L'ÉMERGENCE DE LA BIOÉCONOMIE POUR CONSTRUIRE LES BESOINS ALIMENTAIRES DE DEMAIN, POUR LA SANTÉ DURABLE DE NOTRE PLANÈTE ET DES GÉNÉRATIONS FUTURES.

Divulgation des inventions brevetables

La protection par brevet requiert une divulgation de l'invention suffisamment claire et précise pour qu'un tiers puisse la reproduire et l'étudier. Pour cela, il est nécessaire de décrire au moins un exemple détaillé de réalisation de l'invention et de rendre la souche de microalgue utilisée pour cet exemple accessible aux tiers en la déposant auprès d'une autorité internationale de dépôt de microorganismes compétente.

Les risques liés à cette divulgation reposent sur la mise à disposition du public des éléments clés de l'invention indépendamment de l'issue de l'examen de la demande de brevet, donc indépendamment de leur protection effective.

L'examen d'une demande de brevet

Du fait de la concurrence entre chercheurs, de la publication de résultats et de la complexité des organismes du vivant, les questions posées par les examinateurs des offices de brevets, en particulier européen, américain et japonais, sont très documentées et risquent d'amener à une diminution de la portée du brevet pour défaut de nouveauté ou d'activité inventive (à titre d'exemple : limitation des revendications, scission des demandes de brevets) quand cela n'est pas le rejet de l'intégralité de la demande de brevet elle-même.

Le maintien en vigueur du brevet

La Société ne peut garantir que :

– elle développera de nouvelles inventions brevetables ;
– les demandes d'enregistrement de brevets en instance donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
– les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers, invalidés ou jugés inapplicables ;
– l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents ;
– ses produits ne contreferont pas, ou ne seront pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers ;
– des tiers n'intenteront pas une action ou ne revendiqueront pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société ; ou
– les demandes de brevets et/ou les brevets délivrés seront applicables aux activités de la Société.

En outre, il existe des divergences, selon les pays, entre les législations sur le contenu des brevets octroyés dans le domaine des biotechnologies et sur l'étendue des revendications autorisées d'une manière générale sur la protection des activités inventives. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété industrielle, de protéger les secrets commerciaux ou de déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété industrielle de la Société. Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes, et un tel litige pourrait donc diminuer les ressources financières de la Société, réduire le montant d'éventuels bénéfices qui pourraient être réalisés par la Société et ne pas lui apporter la protection recherchée.

Les concurrents de la Société pourraient contester avec succès ses brevets, qu'ils lui aient été délivrés ou licenciés, devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue des brevets de la Société. En tout état de cause, une contestation, même non couronnée de succès, aurait des conséquences dommageables sur la Société en termes de coûts inhérents à la procédure judiciaire y relative. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations (cf. section 4.1.3.3 ci-après).

La survenance de l'un de ces événements concernant l'un de ses brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'a été impliquée dans aucun litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle.

4.1.4.3 RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX CONTREFAÇONS OU CONTOURNEMENTS DE BREVETS

Les demandes de brevet ne sont généralement pas publiées avant un délai de dix-huit mois à compter des demandes de priorité.

Par conséquent, la Société n'a pas la certitude que d'autres sociétés n'ont pas mis au point les inventions couvertes par les demandes de brevet en cours avant elle ou que celles-ci ont été les premières à avoir déposé des demandes de brevet sur ces inventions. Dans pareilles hypothèses, la Société pourrait devoir obtenir les licences adéquates sur ces brevets, interrompre ou modifier certaines activités ou procédés, voire développer ou obtenir des technologies alternatives, ce qui est susceptible d'avoir des

conséquences défavorables sur le développement de ses produits et ses revenus futurs.

La croissance de l'industrie des biotechnologies et la multiplication du nombre de demandes de brevets et de brevets délivrés augmentent le risque que des tiers considèrent que les produits ou les technologies de la Société enfreignent leurs droits de propriété intellectuelle.

D'autre part, afin d'empêcher la contrefaçon de ses produits, la Société pourrait devoir intenter des actions en contrefaçon longues et coûteuses. Il est difficile de se protéger contre l'utilisation non-autorisée des droits de propriété industrielle autrement que par un litige et la Société ne peut garantir qu'elle réussira à assurer le respect de ses droits de propriété industrielle. De plus, l'investissement croissant des industries de l'énergie, de la nutrition et de l'industrie chimique dans le domaine de la biotechnologie, conjugué à l'accroissement du nombre de brevets délivrés dans le domaine des microalgues, augmente le risque de concurrence ou de contournement de brevets au préjudice des technologies de la Société.

En conclusion, tout litige de ce type pourrait gravement affecter la faculté de la Société à poursuivre son activité.

Les litiges portant sur des aspects de propriété intellectuelle pouvant nuire à la faculté de la Société de poursuivre son activité pourraient conduire cette dernière à :
– former d'éventuelles injonctions interdisant la production ou la vente, ou requérant l'obtention d'une licence (qui modifie l'économie) ; et
– obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue dans des conditions raisonnables, voire ne pas être obtenue du tout.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige significatif n'existe, à la connaissance de la Société, s'agissant des brevets et demandes de brevets qui seraient essentiels à la Société dans le cadre du développement de ses produits.

Mesures de gestion du risque lié à la propriété intellectuelle
La Société assure, directement et avec l'aide de prestataires, une veille sur les brevets déposés dans ses domaines d'activité ainsi que le suivi des procédures d'enregistrement et de renouvellement. Préalablement au dépôt de demandes de brevets, elle effectue des recherches pour maximiser ses chances de succès de protection de sa propriété intellectuelle. En cas de contestation de sa propriété intellectuelle, ou de contestation de la propriété intellectuelle de tiers, la Société s'entoure de conseils juridiques et avocats spécialisés pour choisir les meilleures stratégies visant soit un compromis amiable, incluant ou pas des royalties, ou une action judiciaire. Par ailleurs, la Société s'assure de lancer toute action appropriée à l'encontre de tout contrefacteur, le cas échéant.

4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.
Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :
– contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
– doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :
– la conformité aux lois et règlements ;
– l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le conseil d'administration ;
– le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; et
– la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.
La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme, par exemple, la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.
Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints mais il a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.
Les principaux éléments contribuant au contrôle interne et à la gestion des risques de la Société figurent ci-après.

4.2.1 Organisation générale

4.2.1.1 FONDEMENTS DU CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne en place au sein de la Société repose sur les principaux fondements suivants :
- la reconnaissance de la pleine responsabilité du Président-Directeur Général de la Société ;
- les valeurs de la Société et sa raison d'être ; et
- un système de reporting financier, comptable et opérationnel périodique.

Il privilégie les critères de :
- responsabilisation des différents échelons hiérarchiques et/ou responsables de projets transversaux sur leur périmètre, via la fixation de budgets et d'objectifs ;
- réactivité, afin d'accompagner l'autonomie des directeurs de départements dans la gestion de leur fonction ; et
- souplesse, afin que le Président-Directeur Général puisse exercer pleinement ses fonctions.

4.2.1.2 PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE CONTRÔLE INTERNE

Les principaux acteurs du contrôle interne de la Société sont :
- le Président-Directeur Général, qui pilote le dispositif de contrôle interne dans son ensemble ;
- le Conseil d'administration de la Société, en tant qu'organe collégial ;
- le comité d'audit et RSE de la Société, dont la mission inclut le suivi de l'efficacité du dispositif ;
- les commissaires aux comptes de la Société, dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes uniquement ;
- le contrôleur financier qui suit en détail l'établissement des comptes et les écarts par rapport au budget ou plan ; et
- le directeur financier en charge du suivi de la cohérence globale des comptes et de l'information financière.

4.2.1.3 PRINCIPAUX SUPPORTS DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :
- des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisée par la direction des ressources humaines ; et
- un ensemble de procédures et de notes de service définissant des responsabilités et devoirs.

Dans ce cadre, la Société a par ailleurs mis en place une procédure de délégations de pouvoirs et de signature. Le niveau hiérarchique de la personne habilitée à prendre un engagement financier ou à réaliser un paiement au nom et pour le compte de la Société, est déterminé en fonction du montant et de la nature des dépenses envisagées (dépenses opérationnelles, d'investissements, ordres de mission et frais). Une revue des délégations de pouvoirs et de signature est régulièrement réalisée.
Postérieurement à la conclusion de l'engagement financier ou de la réalisation du paiement concerné, la personne habilitée en rend compte à son supérieur hiérarchique (sauf pour le Président-Directeur Général qui en rend compte au conseil d'administration).

4.2.1.4 DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES ET FIABLES

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils de partage de l'information.

4.2.1.5 ACTIONS D'ANIMATION

Le Comité de Direction traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel et procède à la revue des activités opérationnelles présentée en conseil d'administration.

4.2.2 Processus de gestion des risques

La Société a mis en place en 2022 un processus formalisé de gestion des risques global. Elaboré par les équipes opérationnelles et le Comité de Direction, il a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration, et d'une révision suite aux recommandations de ce dernier. En fonction de leur impact et de leur criticité, les risques font l'objet d'une gestion et d'un suivi à différents échelons de responsabilité, en interne ou avec le conseil d'administration.

Par ailleurs, la Société assure avec l'assistance de conseils juridiques le traitement des contrats et/ou contentieux pouvant générer des risques significatifs pour l'activité de la Société ainsi que son secrétariat juridique.

4.2.3 Surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont exposées ci-après.

4.2.3.1 ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de quatre personnes (un contrôleur financier, deux comptables et une assistante) supervisées par le directeur administratif et financier.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la comptabilité générale et les déclarations fiscales sont gérées en interne. Les comptes IFRS sont également réalisés en interne et revus par un expert en normes IFRS.
La gestion de la paie est réalisée en interne. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise sont confiées à des experts indépendants.

4.2.3.2 COMPTES IFRS

La Société consolide au 31 décembre 2022 sa participation dans CarbonWorks, la coentreprise créée avec le groupe Suez. La revue des critères de détention et contrôle a conduit à une consolidation par mise en équivalence de CarbonWorks.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les comptes IFRS sont établis par la Société et revus par un spécialiste de ces normes.

4.2.3.3 SUIVI BUDGÉTAIRE

La Société détermine un budget pour chaque « business unit » (Omega3, protéines) et pour chaque plateforme technologique (microbiologie, développement des procédés, analytique). Un reporting mensuel est réalisé afin d'étudier les éventuels écarts avec ces budgets.
La Société a mis en place un suivi des temps et une comptabilité analytique permettant une évaluation fine des revenus et des coûts, notamment par projet.

4.2.3.4 CLÔTURE DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ

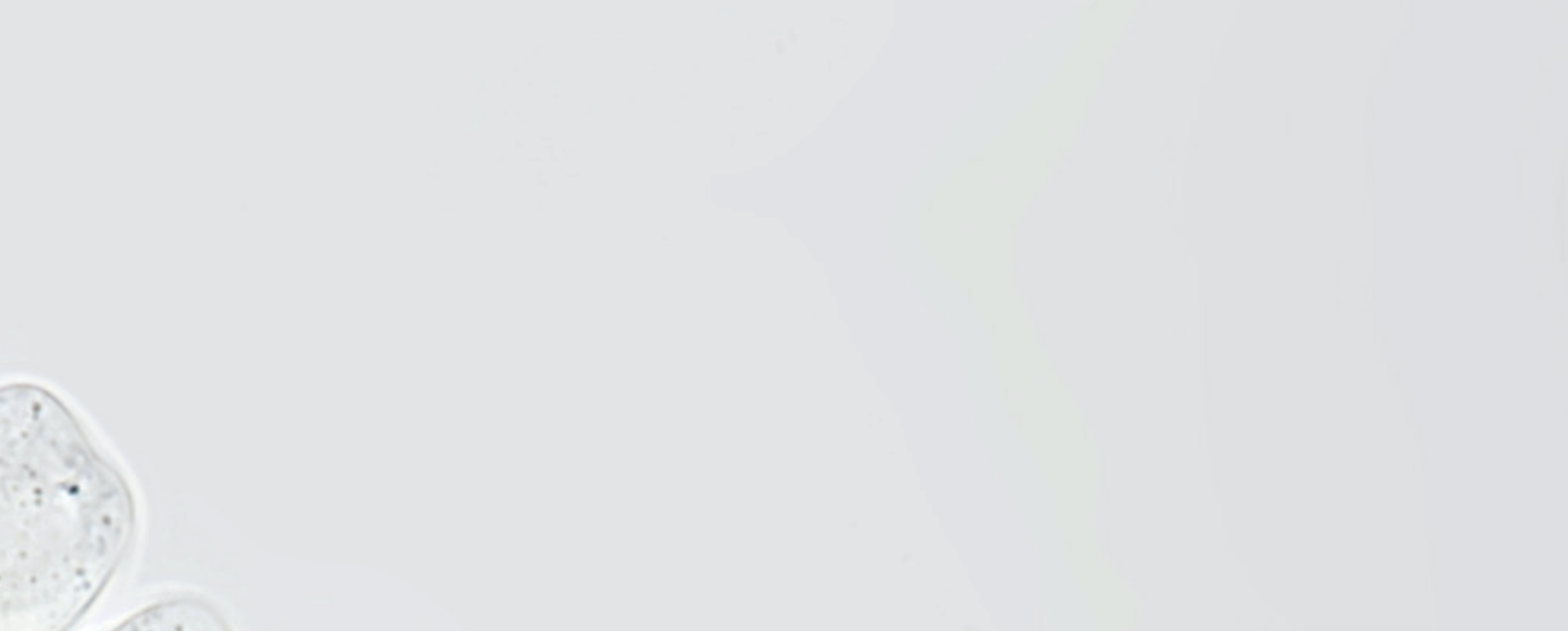
Des niveaux de responsabilité existent permettant un contrôle a priori des dépenses. Une séparation des tâches existe entre la personne passant les écritures comptables et celles autorisant les décaissements.

4.3 Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cadre de son activité, la Société peut être confrontée à des enquêtes ou des litiges avec les parties prenantes à son activité : salariés, fournisseurs, clients, etc. Ces situations sont gérées de façon amiable ou avec l'assistance de cabinets spécialisés.
À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'est engagée dans aucune procédure d'enquête administrative ou judiciaire autre que des procédures courantes provisionnées dans ses comptes au 31 décembre 2022.

05





5
RAPPORT D'ACTIVITÉ

5.1 Faits marquants de l'exercice

Activité Omega 3

L'année a connu à nouveau une forte croissance du chiffre d'affaires de son produit Omega 3, le chiffre d'affaires s'inscrivant à 7.5 M au lieu de 5.6 M en 2021.
La plus forte croissance est venue de l'Europe (+115 %), tandis que les marchés d'Amérique du Nord, en croissance au premier semestre, connaissaient un coup de frein au second semestre, conduisant à un léger recul sur l'année (-8 %). L'Asie a marqué un recul sur l'ensemble de l'année, les ventes vers la Chine rencontrant notamment des blocages administratifs (-70 %). Des ventes, encore marginales, ont par ailleurs débuté en Amérique du Sud.

2022 a aussi été marquée par la reprise des salons commerciaux tenus physiquement, et Fermentalg a participé à ceux de Vitafoods Asia, Vitafoods Europe, Supply Side West et Food Ingredients Europe.

Plus globalement, Fermentalg s'est attaché à élargir les débouchés de sa plateforme Omega 3, vers une gamme d'applications comme les recettes de « poisson végétal », les boissons laitières et la nutrition infantile. Pour mémoire, Fermentalg dispose de l'agrément FDA aux États-Unis et « Novel Food » en Europe ouvrant la voie à la commercialisation de DHA ORIGINS® pour ce vaste marché, alors que l'inclusion du DHA dans les laits infantiles est désormais obligatoire dans l'Union Européenne.

Activité colorants/protéines

La première moitié de l'année a été consacrée à l'industrialisation du procédé de production, avec une montée en échelle de la fermentation à une échelle de démonstration, et les tests d'extraction et purification de la phycocyanine.
Ces essais réussis ont permis le franchissement avec succès du second « milestone » défini dans le cadre de l'accord signé avec le groupe DDW/Givaudan à la fin du premier semestre.

Au cours du second semestre, la Société a réalisé avec succès sa première production à l'échelle industrielle dans une usine du groupe allemand Evonik, et enregistré une première vente auprès de son partenaire DDW pour 0.1 M.

Au-delà du partenariat avec DDW, filiale du Groupe Givaudan, en vue de la commercialisation d'un colorant alimentaire bleu naturel, « Galdieria Blue Extract », Fermentalg a poursuivi le déploiement de sa plateforme Galdieria pour une valorisation plus large dans les domaines alimentaire et nutraceutique :
– un bioactif antioxydant en nutraceutique ;
– un superaliment riche en antioxydants, vitamines et minéraux dans les marchés de la nutrition animale (petfood, aquafeed) ou spécialisés vers des publics spécifiques, tels que sportifs ou seniors.

Pour soutenir ces travaux, Bpifrance a attribué à Fermentalg une subvention de 4,4 M dans le cadre du 4e programme d'investissements d'avenir du plan « France 2030 », dans le but d'accompagner les innovations visant des marchés cibles à forte croissance et répondant à des enjeux sociétaux majeurs, et dans une logique de souveraineté pour limiter la dépendance à l'importation protéique.

CarbonWorks

La coentreprise créée en 2021 avec le groupe Suez a poursuivi en 2022 ses travaux de recherche et développement et de montée en échelle pour industrialiser un photobioréacteur capable de capter des gros volumes de CO_2 industriel utilisés pour fabriquer des produits biosourcés. La Société a levé 11 millions d'euros au mois de février 2022 auprès d'investisseurs financiers (BNP Paribas, BPI France, Demeter Ventures et Aquiti Gestion) pour financer ses solutions d'économie circulaire du CO_2[16].

Financement

La période d'exercice des BSA « DE » attribués à tous les actionnaires s'est achevée en juin 2022, se traduisant par l'émission de 2,4 millions d'actions à 1,75 €, avec un taux d'exercice de 82 %[17].
La ligne de financement en capital mise en place en juin 2020 avec Kepler Chevreux a été prolongée jusqu'au mois de décembre 2022. L'exercice des 12 millions de BSA émis en juin 2020 par Kepler Chevreux a permis de lever 25,2 M depuis cette date, dont 3,3 M en 2022.

16. Communiqué de presse du 1er mars 2022 « Fermentalg boucle un premier tour de table de 11 MEUR pour sa filiale CarbonWorks dédiée à l'économie circulaire du CO_2 ».
17. Communiqué de presse du 6 juillet 2022 « Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions ».

5.2 Évolution de l'activité et des résultats

5.2.1 Évolution des résultats et de la situation financière

Les analyses présentées ci-dessous, sauf mention contraire, sont effectuées sur la base des comptes IFRS[18].

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 648	5 647	2 205
Autres produits de l'activité	1 387	1 149	1 456
Résultat opérationnel avant paiement en actions et éléments non courants	-8 665	-8 424	-9 038
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS	-9 030	-5 856	-6 180
Coût endettement financier net	-424	-640	-672
Produit net d'impôt	0	0	0
Résultat net global	-9 675	-6 609	-6 917
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**-9 874**	**-6 850**	**-6 878**

Le chiffre d'affaires enregistre une croissance de 36 % sur l'année précédente (Cf. section 5.1 du présent chapitre 5), et les autres produits de l'activité provenant des subventions obtenues progressent également de plus de 20 % (Cf. section 5.2.3 du présent chapitre 5).

Le recul du résultat opérationnel s'explique par l'absence des produits non courants enregistrés en 2021 (2.6 M). La réduction du coût de l'endettement financier provient de la conversion en actions en 2021 d'une partie des obligations émises en 2020 ainsi que du remboursement fin 2021 de l'emprunt obligataire souscrit en 2017.

18. Présentés au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel (DEU)incluant le Rapport Financier Annuel 2022 pour l'année 2022, et dans les DEU 2020 et 2021 disponibles sur le site Internet de la Société.



(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET (NORMES IFRS)	-9 874	-6 850	-6 878
Ajustements			
– Activation des frais de R&D (nets du CIR, subventions)	825	0	-655
– Amortissement et dépréciation des frais de R&D activés		0	-805
– Rémunération en actions sans impact trésorerie	196	56	-139
– Résultat contrat de liquidité (actions détenues en propre)	-79	100	2
Retraitements participation CarbonWorks	459	1 258	
Autres	169	161	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE RETRAITÉ	-8 304	-5 274	-8 475
RÉSULTAT NET PAR ACTION RETRAITÉ	**-0,20 €**	**-0,15 €**	**-0,39 €**
NOMBRE D'ACTIONS MOYEN PONDÉRÉ (NON DILUÉ)	**41 406 130**	**35 770 394**	**21 661 655**

Le tableau ci-dessus met en évidence l'impact des principaux retraitements IFRS et de consolidation sur le résultat :
– Frais de recherche et développement : les frais de R&D sont immobilisés pour un montant net du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en normes IFRS, alors que le CIR est comptabilisé en totalité en résultat dans les comptes sociaux de la société ;
– Rémunération en actions de mandataires sociaux et salariés : cette charge correspond à la juste valeur des rémunérations accordées en actions, mais elle n'entraîne aucun décaissement de la Société ;
– Retraitement CarbonWorks : en 2021, la plus-value d'apport constatée en 2021 dans les comptes sociaux a été ajustée au taux de la participation de Fermentalg dans CarbonWorks, et les comptes IFRS intègrent la quote-part de résultat de la société CarbonWorks à partir de l'exercice 2021.
– Les autres retraitements sont liés à la prise en compte des Indemnités de Fin de Carrière et au retraitement de l'obligation convertible en actions émise en juin 2020.

5.2.2 Activités de recherche et de développement

5.2.2.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN 2022

À la clôture de l'exercice 2022 les effectifs en R&D étaient composés de 36 « équivalent temps plein » (« ETP ») contre 37 ETP au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la Société est titulaire de 222 brevets, nombre stable par rapport au 31 décembre 2021, compte tenu de 16 nouveaux brevets, 22 nouvelles demandes et 16 brevets abandonnés.

En 2022, les activités de recherche et développement ont été essentiellement concentrées sur les projets visant les marchés décrits au chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel :

- DHA et oméga-3 : poursuite des travaux visant l'amélioration des différentes étapes du procédé, afin d'accroître son rendement et sa productivité, et d'obtenir les qualités organoleptiques requises dans les segments de marché premium ciblés par la Société ;
- Protéine et Kalveā® : réponse aux autorités réglementaires à la suite du dépôt des dossiers d'autorisation, montée en échelle du procédé à une échelle industrielle, optimisation des souches en fonction des applications et marchés visés.

La recherche réunit la souchothèque et l'amélioration des souches. Elle constitue le vivier des futurs produits de la Société puisqu'elle est définie comme étant l'étude des potentialités des souches et leur amélioration.

Le montant des investissements, du CIR et des subventions associées est présenté dans la section 5.2.3 du présent chapitre 5.

5.2.2.2 PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT FUTUR

Au-delà des programmes ci-dessus, dont le développement ou l'amélioration requiert des ressources pour plusieurs années à venir, la Société explore le développement de produits et d'applications dans des domaines connexes.

5.2.3 Résultat d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Vente de produits liés à des produits commercialisés	7 608	5 624	2 190
Redevances facturées et droits d'entrée	40	23	15
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**7 648**	**5 647**	**2 205**

Le chiffre d'affaires 2022 est majoritairement constitué de ventes de DHA Origins. La zone Amérique du Nord représente 32 % des ventes, l'Europe hors France 56 %, le solde étant à destination de l'Asie (3 %) et de la France (9 %).

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
CIR net (a)	860	1 031	1 328
Autres produits et subventions (b)	318	0	38
Autres revenus	210	118	90
TOTAL AUTRES PRODUITS	**1 387**	**1 149**	**1 456**
(a) net de la quote-part du CIR intégré dans les projets de développement activés	*-825*	*-685*	*-213*
(b) net de la quote-part de la subvention intégré dans les projets de développement activés	*-311*	*0*	*0*

Les autres produits d'activité de la Société correspondent au Crédit Impôt Recherche (le « CIR »), aux subventions reçues par la Société dans le cadre des projets de développement auxquels elle participe, après déduction de la portion immobilisée de ces subventions et aux revenus issus de la location d'un espace de bureaux. La diminution des produits liés au CIR s'explique par l'augmentation du montant activé, la valeur absolue du CIR étant stable entre 2021 et 2022. Les autres produits et subventions correspondent en 2022 aux subventions reçues de BPI et de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des projets BLUE HEAVEN et VALBIOVI.

CHARGES OPÉRATIONSNELLES (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Frais de recherche et développement	-4 774	-4 650	-5 785
Autres charges opérationnelles hors R&D	-7 096	-6 906	-5 799
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	**-11 869**	**-11 556**	**-11 584**

Les charges opérationnelles sont constituées :

- des dépenses de recherche et développement engagées sur les projets auxquels la Société participe et qui ne répondent pas aux critères permettant de les activer au bilan ;
- des coûts fixes de « supply-chain » liés à la production et au raffinage de l'huile chez les sous-traitants: personnel, maintenance, coûts d'analyse et liés à la qualité (certifications ISO, Kasher, Halal, etc.), amortissements d'équipements et de l'usine de Libourne ;
- des autres charges d'exploitation correspondant aux fonctions marketing et vente ainsi qu'à toutes les fonctions de direction générale, direction financière et autres fonctions support de l'activité. Ces dernières incluent les départements des ressources humaines, achats, systèmes d'information.

Il est à noter que le montant total brut des frais de recherche et développement (charges d'exploitation et immobilisations, hors amortissement des frais de R&D) a augmenté de 23 % entre 2021 et 2022. Le tableau ci-dessous détaille l'impact sur le résultat de l'activation des frais de recherche et développement.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS ET CHARGES AVANT ACTIVATION	-5 555	-4 671	-4 379
Revenus (CIR et subventions)	2 314	1 715	1 579
Frais totaux de R&D (1)	-7 869	-6 386	-5 958
ACTIVATION DES FRAIS DE R&D	2 878	1 972	880
CIR et subventions activés	-1 136	-685	-213
Frais de R&D activés	4 015	2 656	1 093
PRODUITS ET CHARGES RÉSIDUELS DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	-2 676	-2 699	-3 499
Revenus nets (CIR et subventions)	1 178	1 031	1 366
Frais de R&D pris en charge	-3 854	-3 730	-4 865
AMORTISSEMENTS FRAIS DE R&D ACTIVÉS	-920	-920	-920

(1) Hors amortissements des frais de R&D activés.

Les autres charges opérationnelles enregistrent une légère augmentation de 3 % en 2022.
Le résultat opérationnel est en dégradation de 3 % par rapport à 2021 et reste négatif en 2022 malgré la progression du chiffre d'affaires. L'augmentation du coût des produits vendus, liée à l'inflation des matières premières, de l'énergie et des autres facteurs de production, explique notamment ce résultat.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-8 665	-8 424	-9 038
Charges de personnel liées aux paiements en actions	-202	-56	139
Autres produits et charges opérationnels non courants	-163	2 624	2 719
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS	**-9 030**	**-5 856**	**-6 180**

La Société a enregistré en 2022 une charge liée à l'attribution d'actions gratuites à une partie du personnel.
Les produits et charges non courants représentent en 2022 une charge nette de 163 K€ alors que l'année 2021 avait enregistré des produits non courants nets de 2 624 K€ (plus-value d'apport CarbonWorks).

5.2.4 Principaux facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation

Trois facteurs impactent principalement le résultat d'exploitation en 2022 :

- La marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes) est impactée négativement par les crises sur les marchés des matières premières et de l'énergie, ainsi que par des retards pris dans des améliorations de la performance industrielle moins rapides que prévu ;
- Les frais de R&D restent comme en 2021 à un niveau très élevé du fait de la phase d'industrialisation du programme Galdieria ; et
- Les charges opérationnelles autres sont en faible augmentation par rapport à 2021 (3 %).

Une amélioration de ces trois indicateurs est visée pour 2023, en relation avec les plans d'actions mis en œuvre et l'évolution du cycle de développement du programme Galdieria.

5.2.5 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Il n'y a pas eu de changements importants dans la composition du chiffre d'affaires net depuis 2019.
Une première vente de produits a été enregistrée en 2022 sur le programme Galdieria pour 0,1 M, mais reste peu significative à ce stade.



5.3 Flux de trésorerie et financement

5.3.1 Information sur les capitaux de l'émetteur

Un résumé du bilan figure ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actifs incorporels	14 365	12 636	9 932
Actifs corporels	12 582	12 814	13 175
Participation dans les entreprises associées	3 993	1 542	0
ACTIFS NON COURANTS	31 240	27 165	23 233
Dont impôts différés actifs	0	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE	15 902	26 010	11 840
TOTAL ACTIF	**57 540**	**60 876**	**41 886**
CAPITAUX PROPRES	41 980	47 002	20 304
Dettes financières	11 018	9 607	15 842
Autres dettes	4 542	4 267	5 740
TOTAL PASSIF	**57 540**	**60 876**	**41 886**

5.3.2 Sources et flux de trésorerie de l'émetteur

Un résumé du tableau de financement figure ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	-7 022	-6 731	-7 417
IMPÔT PAYÉ	-	-	-
CAF après Impôts	-7 015	-6 731	-7 417
Flux de trésorerie générés par l'activité	-8 212	-7 393	-8 368
Flux d'Investissements	-7 286	-4 747	-2 050
Flux de Financement (dont frais financiers)	5 389	26 311	14 233
VARIATION DE TRÉSORERIE	-10 109	14 170	3 815
TRÉSORERIE & ÉQUIVALENTS DE CLÔTURE	**15 902**	**26 010**	**11 840**

La trésorerie nette générée par les opérations réalisées sur les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020 s'est élevée respectivement à -8,2 millions d'euros, -7,4 millions d'euros et -8,4 millions d'euros. L'augmentation des flux de trésorerie consommés liés aux activités opérationnelles s'explique principalement par l'augmentation des achats d'huile auprès des sous-traitants, et une baisse du taux de marge brute en 2022.

5.3.3 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liées aux opérations d'investissements réalisés par la Société en 2022 et 2021 incluent les frais de recherche et développement et les dépenses de brevets capitalisés pour des montants (nets de subvention et de CIR) respectifs de 1 746 milliers d'euros et de 1 972 milliers d'euros (se référer aux notes sur les états financiers figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Au cours de cette période, la Société a réalisé des investissements en équipements industriels installés dans ses locaux afin d'accompagner l'augmentation des volumes de ventes. Elle a également poursuivi l'amélioration de ses plateformes technologiques par l'aménagement des laboratoires et l'acquisition d'équipements de productivité pour la sélection et l'amélioration de souches. La Société a enfin participé en février 2022 à la levée de fonds réalisée par CarbonWorks, sa coentreprise avec le groupe Suez.
Au total, ces investissements se sont élevés à 7,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à 4,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5.3.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a :

- Reçu une avance remboursable d'un million d'euros liée à l'atteinte d'un jalon du partenariat DDW/ Givaudan ;
- Procédé au remboursement partiel (300 K€) de l'avance remboursable du programme de développement EIMA ;
- Continué à utiliser sa ligne de financement en capitaux propres (« *Equity Line* »), mise en place en juin 2020, pour un produit net de 3,3 millions d'euros sur l'exercice 2022 ;
- Encaissé les produits de la conversion des BSA émis en juin 2020 (BSA-DE) pour un montant de 1 million d'euros ;
- Encaissé les produits de la conversion des BSA-BLUE émis en décembre 2021 pour un montant de 0,4 million d'euros.

5.3.5 Besoins de financement et structure de financement

5.3.5.1 PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Depuis sa création, la Société s'est essentiellement financée par des apports en capital. L'historique des émissions d'actions au cours des 3 dernières années est la suivante :

DATE	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES*	PRIX D'ÉMISSION PAR ACTION (EN €)	MONTANT BRUT DE L'ÉMISSION (EN MILLIERS D'EUROS)
2020	5 978 605	1,17	7 007
2021	15 694 783	2,27	35 661
21/04/2022	793 843	2,39	1 896
16/12/2022	1 381 100	2,01	2 769
TOTAL	**42 096 530**		**121 512**

** Cf. section 7.6.9 « Historique du capital social » du présent Document d'Enregistrement Universel.*

initiative. Les actions ont été émises sur la base d'une moyenne des cours de Bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de Bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 5 %. Le produit net des émissions liées à l'*Equity Line* depuis juin 2020 s'élève à 25,2 millions d'euros.

La ligne de financement en fonds propres (« *Equity line* ») mise en place en juin 2020 avec Kepler Cheuvreux a pris fin en décembre 2022, à l'issue d'une prolongation de six mois de la durée initialement prévue de 24 mois. Pour mémoire, Kepler Cheuvreux s'était engagé à souscrire un maximum de 12 000 000 actions à sa propre

5.3.5.2 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Un résumé de l'endettement financier figure ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers non courants	10 187	9 002	10 746
Passifs financiers courants	831	605	5 097
Équivalents de trésorerie	6 015	10 039	10 012
Trésorerie nette (trésorerie et équivalent de trésorerie)	15 902	26 010	11 840
Variation de trésorerie	-10 109	14 170	3 815

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, l'endettement de la Société comprend :

(I) Un solde de 3,5 millions d'euros d'emprunt obligataire convertible (OCABSA) souscrit par DDW, après conversion du même montant par BPI, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
– 2 millions d'obligations de valeur nominale de 1,75 euro ;
– durée : 5 ans ;
– taux d'intérêt : 3 % ;
– conversion à tout moment jusqu'à l'échéance ; et
– parité : pendant 3 ans, conversion des obligations à un cours de 1,75 € pouvant intervenir à tout moment et après 3 ans, conversion à la plus faible valeur entre 1,75 € et le cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois ;

Ces obligations sont assorties de bons de souscription d'actions (BSA) permettant aux obligataires de souscrire 4 actions pour 7 BSA au prix de 1,75 € pendant la durée de vie des obligations convertibles.
(II) 3,7 millions d'euros d'avances remboursables versées à la Société au titre du programme EIMA (Exploitation Industrielle des Micro Algues), cofinancé dans le cadre d'un programme d'Innovation Stratégique Industrielle, et du projet TRANSALG (produits à destination des marchés

de la chimie verte), telles que mentionnées dans le tableau figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel, dont 0,7 million d'euros d'intérêts courus ;
(III) 0,4 millions d'euros d'avances remboursables versées à la Société au titre du projet BLUE HEAVEN (colorant alimentaire bleu) financé dans le cadre du programme Besoins Alimentaires de demain telles que mentionnées dans le tableau figurant au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel ;
(IV) 0,375 million d'euros correspondant à un prêt BPI France consenti pour le transfert industriel de la production du DHA chez la société ADL en Espagne, aux conditions suivantes :
– Montant initial : 400 milliers d'euros ;
– Durée : 78 mois, dont 21 mois de différé d'amortissement du capital ;
– Taux : 1,02 % ; et
– Remboursement en 16 versements trimestriels entre le 31 mars 2022 et 31 décembre 2025.
(V) 0,75 million d'euros correspondant à un prêt PGE consenti par BPI France aux conditions suivantes :
– Montant initial : 1 million d'euros ;
– Durée : 72 mois, dont 12 mois de différé d'amortissement du capital ;
– Taux : 3,35 % ; et
– Remboursement en 20 versements trimestriels entre le 31 octobre 2021 et 31 juillet 2026.
(VI) 0,39 million d'euros d'avances remboursables versées à la Société au titre d'une Assurance Prospection consentie par BPI, montant pouvant atteindre 0,6 millions d'euros selon certaines conditions. La période de prospection couverte par ce contrat est de trois ans et sera suivie d'une période de franchise de deux ans puis de quatre années de remboursement du montant forfaitaire minimum de 128 K€ si les objectifs de chiffre d'affaires à l'export ne sont pas atteints ou au-delà en fonction du niveau d'atteinte des objectifs ;
(VII) 2 millions d'euros d'avances remboursables versées à la Société par DDW à l'atteinte des deux premiers jalons techniques lié à la performance et à la productivité du processus de production de la phycocyanine, dont le remboursement interviendra au fur et à mesure des premières ventes du colorant bleu objet du partenariat.

5.3.6 Restriction à l'utilisation des capitaux

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction à l'utilisation des capitaux dont elle dispose.

5.3.7 Sources de financement nécessaires à l'avenir pour honorer les engagements pris en termes d'investissements

Le développement des produits de la Société et leur avancement vers la commercialisation exigeront encore des niveaux élevés de dépenses et d'investissements au cours des prochains exercices. La Société évalue régulièrement l'évolution de ses besoins de financement selon différents scenarii ; en matière d'investissements elle privilégie à court terme le recours à la sous-traitance, qui requiert moins d'investissements et confère plus de flexibilité. La mise en place de partenariats commerciaux, industriels et de R&D contribue également au financement de sa croissance.

5.3.7.1 DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS

Se reporter au chapitre du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.3.7.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

En plus de la trésorerie et des instruments financiers courants au 31 décembre 2022, soit 15,9 millions d'euros, la Société entend augmenter significativement ses revenus issus des ventes de produits de ses deux principaux programmes, le DHA et le colorant bleu ainsi que son coproduit.
La Société considère pouvoir continuer à bénéficier du CIR pour un montant qui devrait demeurer significatif tout en étudiant des modes de financement complémentaires offerts par le marché et les possibilités de financement non dilutifs.

5.3.8 Engagements Hors Bilan

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune autre sûreté, cautionnement, aval et garantie n'a été donné par la Société.

5.4 Évènements postérieurs à l'approbation des comptes

Le 15 mars 2023, la Société a annoncé une émission obligataire de 6,3 millions d'euros, souscrite par 4 investisseurs européens, afin d'accompagner son plan de développement[19]. Les 6.847.828 obligations convertibles émises, d'une valeur nominale unitaire d'1 € et d'une valeur nominale globale de 6.847.828 €, ont été souscrites à 92 % de leur valeur nominale, soit pour un prix de souscription global de 6,3 M€. Elles ne porteront pas intérêts et viendront à échéance le 13 mars 2026. Le prix de conversion

des obligations convertibles sera fonction du cours de Bourse au moment de la conversion[20] dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'assemblée générale dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'assemblée générale. Les obligations non converties sont remboursables in fine à 100 % de leur valeur nominale au terme d'un délai de 36 mois suivant la date d'émission de l'emprunt. Les obligations sont convertibles à tout moment entre la date d'émission et le terme de l'emprunt obligataire[21]. Les obligations non converties sont remboursables in fine à 100 % de leur valeur nominale au terme d'un délai de 36 mois suivant la date d'émission de l'emprunt. Les obligations sont convertibles à tout moment entre la date d'émission et le terme de l'emprunt obligataire.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, 66 000 obligations ont été converties.

Au cours du premier semestre 2023, dans le cadre du financement de ses activités et la recherche de partenariats, la Société a obtenu une subvention, non déployée à ce stade, dans le cadre de l'appel à projets France 2030, « Première Usine », initié par BPI France. Il s'agit d'une première étape et l'activation de la subvention ne sera effective qu'une fois que la Société aura réuni l'ensemble des conditions de financement et de déploiement de l'usine.

Madame Hélène Moncorger-Pilicer a démissionné de ses fonctions d'administratrice de la Société avec effet au 19 avril 2023. Par conséquent, Madame Nathalie Vallier a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 19 avril 2023 en remplacement de Hélène Moncorger-Pilicer pour la durée restant à courir de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La ratification de la cooptation de Nathalie Vallier en qualité d'administratrice sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 13 juin 2023.

Au cours du 1er trimestre 2023, le comité des nominations et des rémunérations a approfondi son étude du plan de succession du Président-Directeur Général. Dans ce cadre, le comité des nominations et des rémunérations a initié des réflexions portant sur l'évolution de la gouvernance de la Société, et en particulier, sur une éventuelle dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

5.5 Tendances pour l'exercice 2023

Dans un contexte macroéconomique et géopolitique toujours incertain, la Société entend poursuivre les travaux et efforts menés en 2022 : développement du chiffre d'affaires du DHA Origins 550®, amélioration des performances industrielles, lancement commercial du programme Nublue.

5.6 Changements significatifs de la situation financière et commerciale

Néant

5.7 Contrats importants

Les contrats considérés comme structurants par la Société sont détaillés dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- à la section 4.1.1.1 (partenariats)
- à la section 1.6.2.2 s'agissant du contrat avec DDW, Inc (développement de produits contenant de la phycocyanine dérivée de la microalgue galdieria-sulphuraria) ;
- à la section 1.6.1.1 s'agissant du contrat avec DSM (commercialisation DHA) ;
- à la section 1.7.2 s'agissant du contrat avec ADL (développement et production du DHA Origins®).

Les autres contrats sont décrits aux sections 4.1.1 (contrat collaboratifs), 4.1.1.3 et 1.6.2.2 (contrats de sous-traitance).

19. Communiqué de presse du 15 mars 2023 « Pour accompagner son plan de développement, Fermentalg renforce sa trésorerie par une émission obligataire de 6,3 M€ auprès de 4 investisseurs européens ».
20. Au moins égal au montant le plus bas entre 2,50 € et 94 % du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 15 jours précédant la demande de conversion.
21. Le prix d'émission des actions doit être « au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les trois (3) dernières séances de bourses précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 %. »

06





6
ÉTATS FINANCIERS

6. ÉTATS FINANCIERS

6.1 Compte de résultat consolidé

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	7 648	5 647
Autres produits liés à l'activité	4	1 387	1 149
Coût des produits vendus		-5 831	-3 664
Frais de recherche et développement	6	-4 774	-4 650
Charges opérationnelles hors R&D		-7 096	-6 906
Autres produits et charges opérationnels courants		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS		-8 665	-8 424
Charges de personnel liées aux paiements en actions	16	-202	-56
Autres produits et charges opérationnels non courants	8	-163	2 624
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS PAIEMENT EN ACTIONS ET ÉLÉMENTS NON COURANTS		-9 030	-5 856
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		17	51
Coût de l'endettement financier brut	9	-441	-691
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-424	-640
Autres produits et charges financiers		39	-33
Charge nette d'impôt	10	0	0
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		-459	-321
RÉSULTAT NET		-9 874	-6 850
Part minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**-9 874**	**-6 850**
Autres éléments du résultat global (écarts actuariels liés aux engagements de retraite, non recyclables en résultat)		200	241
RÉSULTAT NET GLOBAL		-9 675	-6 609
Part minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET GLOBAL PART DU GROUPE		**-9 675**	**-6 609**
Résultat net par action (en €)	11	-0,24	-0,19
Résultat net dilué par action (en €)	11	-0,24	-0,19

6.2 État de la situation financière consolidée

BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Actifs incorporels	12.1	14 365	12 636
Actifs corporels	12.2	12 582	12 814
Participation dans les entreprises associées	12.3	3 993	1 542
Actifs financiers et autres actifs non courants	12.4	301	173
Impôts différés actifs	10	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**31 240**	**27 165**
Stocks	13.1	6 411	2 907
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	13.2	1 344	1 541
Autres créances	13.3	2 643	3 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	15 902	26 010
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**26 300**	**33 711**
TOTAL ACTIFS		**57 540**	**60 876**
PASSIFS			
Capital	15	1 684	1 599
Primes		44 010	44 819
Réserves et RAN		5 960	7 193
Résultat net global		-9 675	-6 609
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		41 980	47 002
INTÉRÊTS MINORITAIRES		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**41 980**	**47 002**
Dettes financières non courantes	14.2	10 187	9 002
Engagements de fin de carrière	17	253	368
Autres passifs non courants		538	218
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**10 978**	**9 589**
Dettes financières courantes	14.2	831	605
Provisions pour risques courants	17.2	190	230
Dettes fournisseurs	19	1 522	1 428
Dettes d'impôts sur les sociétés	20	0	0
Autres passifs courants	20	2 040	2 023
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**4 583**	**4 286**
TOTAL PASSIFS		**57 540**	**60 876**

6.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

FLUX DE TRÉSORERIE (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET GLOBAL		-9 874	-6 850
Amortissements et provisions (hors actif circulant)		2 548	723
Charges calculées sur paiements en actions		196	49
Quote-part sociétés mises en équivalence		459	321
Plus ou moins-values de cessions		-66	-694
Quote-part subventions en résultats		-284	-280
Capacité d'autofinancement		-7 022	-6 731
Coût de l'endettement financier brut		441	692
Charges d'impôts		0	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AVANT IMPÔT		-6 581	-6 039
Impôts payés		0	0
Variation de stocks		-3 504	-887
Variation du poste clients (créances clients, autres actifs et passifs liés aux contrats clients)		197	-298
Variation du poste fournisseurs et comptes rattachés		355	-304
Variation des autres actifs et passifs courants (a)	26	1 321	134
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ		-1 631	-1 355
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		**-8 212**	**-7 393**
Production d'immobilisations (R&D immobilisée)		-3 728	-2 350
Quote-part des subventions et CIR liée aux projets de développements activés		1 136	685
Acquisitions d'autres actifs corporels et incorporels	12	-1 437	-1 804
Participations ou acquisition d'entreprises associées (MEQ)	12.3	-2 910	-500
Variation des dettes sur immobilisations	20.2	-313	-563
Variation des autres actifs et passifs non courants		-128	-48
Cessions d'actifs corporels et incorporels		95	-168
Cessions d'actifs financiers		0	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		**-7 286**	**-4 747**
Augmentation de capital liée à la société mère	15	4 549	30 193
Acquisitions et cessions d'actions propres		-94	45
Nouveaux emprunts et autres dettes financières	14.2	1 492	1 391
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières		-525	-5 050
Variation de comptes courants		0	0
Intérêts versés sur emprunts et dettes financières		-32	-268
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**5 389**	**26 311**
Variation de trésorerie		-10 116	14 170
Trésorerie d'ouverture	14	26 010	11 840
Trésorerie de clôture	14	15 902	26 010

6.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

41 980	CAPITAL SOCIAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	PAIEMENTS EN ACTIONS	ACTIONS PROPRES	ÉCARTS ACTUA-RIELS (IFC)	TOTAL
CAPITAUX PROPRES IFRS 31/12/2020	1 012	18 568	7 118	-6 878	786	-76	-227	20 304
Augmentation de capital	588	33 070						33 658
Affectation du résultat global		-6 820	-58	6 878				0
Composante capitaux propres OCA			-442					-442
Actions propres			100			-55		45
Paiements en actions			412		-363			49
Résultat net global				-6 850			241	-6 609
Autres mouvements			-2					-2
CAPITAUX PROPRES IFRS 31/12/2021	1 600	44 818	7 129	-6 850	423	-131	14	47 002
Augmentation de capital	85	4 464						4 549
Affectation du résultat global		-5 274	-1 576	6 850				0
Composante capitaux propres OCA			0					0
Actions propres			-74			-20		-94
Paiements en actions			0		196			196
Résultat net global				-9 874			200	-9 675
Autres mouvements			0					0
CAPITAUX PROPRES IFRS 31/12/2022	**1 685**	**44 008**	**5 479**	**-9 874**	**619**	**-151**	**213**	**41 980**

Il n'existe pas de dividendes mis en distribution.
La composante des obligations convertibles constatée en capitaux propres s'élève à 473 k€ au 31 décembre 2022, contre 473 k€ au 31 décembre 2021.

6.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Faits marquants de l'exercice	Note 15	Capital et réserves
Note 2	Principes et méthodes d'évaluation	Note 16	Paiements en actions
Note 3	Périmètre de consolidation	Note 17	Engagements de retraites, provisions courantes et non courantes
Note 4	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	Note 18	Impôts différés
Note 5	Charges de personnel	Note 19	Dettes fournisseurs et assimilées
Note 6	Frais de développement	Note 20	Dettes d'impôts sur les sociétés et autres passifs courants
Note 7	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	Note 21	Instruments financiers
Note 8	Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 22	Effectifs
Note 9	Coûts de l'endettement brut	Note 23	Engagements hors bilan
Note 10	Impôts sur le résultat	Note 24	Informations sur les parties liées
Note 11	Résultat par action	Note 25	Informations sur les risques liés aux instruments financiers
Note 12	Actifs non courants	Note 26	Informations sur le tableau des flux de trésorerie
Note 13	Stock, créances clients, autres actifs courants	Note 27	Évènements postérieurs à la clôture
Note 14	Trésorerie nette d'endettement	Note 28	Honoraires des commissaires aux comptes

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACTIVITÉ OMEGA 3

Après un doublement du chiffre d'affaires du DHA au cours du 1er semestre 2022[22], un ralentissement a été enregistré au cours du second semestre[23].

ACTIVITÉ COLORANTS/PROTÉINES

Le second milestone du contrat de développement avec DDW, filiale du groupe Givaudan a été atteint au mois de juin 2022[24], déclenchant le paiement d'une avance d'un million d'euros. Une première production industrielle et commande du groupe Givaudan ont été enregistrées en fin d'année[25].

CARBONWORKS

La coentreprise créée en 2021 avec le groupe Suez a levé 11 millions pour financer le développement de ses solutions d'économie circulaire du CO_2[26].

FINANCEMENT

La période d'exercice des BSA « DE » attribués à tous les actionnaires s'est achevée en juin 2022, se traduisant par l'émission de 2,4 millions d'actions à 1,75 €, avec un taux d'exercice de 82 %[27].

La ligne de financement en capital mise en place en juin 2020 avec Kepler Chevreux a été prolongée jusqu'au mois de décembre 2022[28]. L'exercice des 12 000 000 de Bons de Souscription d'Actions a permis de lever 25, 2 millions d'euros, dont 3,1 millions au cours de l'exercice 2022.

La Société a annoncé en décembre 2022 être lauréate de l'appel à projets « Besoins alimentaires de demain », et bénéficier à ce titre d'une aide de 4.4 M€[29].

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002, les états financiers sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2021. Les normes comptables internationales comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Commitee) et IFRIC (International Financial Interpretation Commitee) s'y rapportant.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr)).

Les normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif ou sont non applicables. Il s'agit principalement de :

- Amendements à IFRS 3 – référence au cadre conceptuel,
- Amendements à IAS 37 – contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat,
- Amendement à IAS 16 – immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue,
- Améliorations annuelles des normes – 2018-2020 (amendements aux normes IAS 41 – Impôts dans les évaluations de la juste valeur ; IFRS 1 – Filiale devenant un nouvel adoptant ; IFRS 9 – décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 % ; IFRS 16 – Avantages incitatifs à la location.

22. Communiqué de presse du 21 Juillet 2022 « Chiffre d'affaires du 1er semestre : doublement des ventes de DHA avant la pré-commercialisation du colorant bleu naturel ».
23. Communiqué de presse du 20 octobre 2022 « Chiffre d'affaires de 6,2 M EUR à fin septembre 2022, en hausse de 67 % par rapport à 2021 ».
24. Communiqué de presse du 28 juin 2022 « Fermentalg franchit un dernier milestone et engage la pré-commercialisation de son bleu naturel alimentaire avec DDW, filiale du Groupe Givaudan ».
25. Communiqué de presse du 1er décembre 2022 « Production industrielle et 1re commande pour le nouveau colorant alimentaire bleu naturel ».
26. Communiqué de presse du 1er mars 2022 « Fermentalg boucle un premier tour de table de 11 M EUR pour sa filiale CarbonWorks dédiée à l'économiecirculaire du CO_2 ».
27. Communiqué de presse du 6 juillet 2022 « Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions ».
28. Communiqué de presse du 23 août 2022 « Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions ».
29. Communiqué de presse du 6 décembre 2022 « Fermentalg acteur engagé pour les besoins alimentaires de demain avec le soutien de Bpifrance ».

L'application de la décision de l'IFRIC publiée en avril 2021, portant sur l'activation des coûts de configuration ou d'adaptation de logiciel SaaS, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.
Les autres nouvelles normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2022 sont non applicables ou n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de la Société.
Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en 2022 et qui entreront en vigueur après le 1er janvier 2023, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne. Il s'agit principalement :

- Amendements à IAS 1 – informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés par l'IASB en février 2021, et adoptés par l'Union Européenne en mars 2022 (date de 1re application : 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 – définition des estimations comptables, publiés par l'IASB en février 2021, et adoptés par l'Union Européenne en mars 2022 (date de 1ère application : 1er janvier 2023),
- Amendements à IAS 12 – impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, adopté par l'Union Européenne en août 2022 (date de 1ère application : 1er janvier 2023),
- Amendements à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés par l'IASB en janvier et juillet 2020, et amendements à IAS 1 – passifs non courants avec covenants, publiés par l'IAS en octobre 2022 dont le process d'adoption par l'Union Européenne a démarré fin 2022 (date de 1ère application : 1er janvier 2024).

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, dont le process d'adoption est en cours sont :

- Amendements IFRS 16 – obligation locative dans une opération de vente et lease-back) (date de 1ère application : 1er janvier 2024),
- Amendement IFRS 10 et IAS 28, Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes.
Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.
Les informations communiquées en annexes portent uniquement sur les éléments, les transactions et les évènements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe.

2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en « non courant » et la part à moins d'un an en « courant ».
L'état du résultat global est présenté par fonction, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013, à jour des différents règlements complémentaires.
La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013, à jour des différents règlements complémentaires.
Les comptes sont arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Estimations de la Direction

L'établissement des comptes annuels implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.
Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture semestrielle et annuelle. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'activation des impôts différés sur déficits reportables, les frais de développement (activation des frais de développement et tests de dépréciation), les titres mis en équivalence et dans une moindre mesure, sur la valorisation des actions gratuites et BSPCE.

La volatilité grandissante des marchés et les évolutions économiques rapides du secteur accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des évènements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.
L'opération d'invasion du territoire ukrainien lancée par l'État fédéral de Russie en février 2022, succédant à la période de pandémie du Covid 19, a provoqué des perturbations économiques et une crise géopolitique qui se poursuivent depuis cette date. Le Groupe, n'ayant pas de filiales, de fournisseurs ou clients dans cette zone, n'est pas impacté directement mais subit le ralentissement global de l'économie mondiale, les incertitudes économiques restant fortes.
Le Groupe a identifié le changement climatique comme un risque pouvant affecter ses activités. A ce jour, le Groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques, sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.
Au 31 décembre 2022, les activités du Groupe ne rentrent pas dans le périmètre de la taxonomie européenne.

2.4 Réévaluation

La Société n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.5 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés pour chaque clôture, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéterminée, actifs amortissables en encours à la clôture de l'exercice et titres mis en équivalence), et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Il n'existe pas d'actif à durée de vie indéterminée.
Les actifs non amortis sont essentiellement constitués par des frais de développement en cours à la date de clôture (cf. note 12.1), et par des équipements de l'usine au 31 décembre 2022 (cf. note 12.2). La valeur recouvrable des projets de développement est déterminée selon la valeur d'utilité (cash-flows actualisés sur la durée estimée du projet), selon les modalités décrites en note 12.1.
Des tests de sensibilité ont été effectués sur les principaux paramètres actuariel et opérationnel (cf. note 12.1).
L'évolution du plan d'implantation de l'usine a conduit à mettre en service en 2022 certains équipements qui étaient en immobilisations en cours, et à réestimer la valeur des équipements non encore mis en service (cf. notes 12.1 et 12.2).
Comme indiqué en note 23, l'analyse n'a pas conduit à constater de retraitements au titre de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

2.6 Provisions (hors engagement de retraite), hors incertitudes fiscales, actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures de la Société, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.
Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.
Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible. Le détail des mouvements sur provisions figure en note 7.

2.7 Instruments financiers

• Actions propres

Les actions propres sont constatées en diminution des réserves consolidées. Les résultats liés aux actions propres (résultat de cession) sont constatés directement en réserves, pour un montant net d'impôt, le cas échéant.

• Autres instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.
Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières).
En application de la norme IFRS 9, les instruments financiers sont répartis en trois catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan IFRS.
L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- **Actifs financiers évalués au coût amorti :** il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnement pour les actifs non courants (cf. note 12.3), et aux créances clients pour les actifs courants (cf. note 13.2).
- **Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global recyclables en résultat des variations de justes valeurs :** la Société ne détient aucun actif significatif rentrant dans cette catégorie.
- **Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat :** les seuls actifs financiers constatés dans cette rubrique correspondent aux valeurs mobilières de placement (cf. note 21).
- **Passifs financiers :** il n'existe pas de passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat. Les passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. En pratique, les seuls passifs financiers comportant une composante financement sont les emprunts constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif prévu par la norme IFRS 9 (cf. *infra* obligations convertibles). Le coût amorti des autres passifs financiers (dettes fournisseurs…) correspond en pratique au coût historique.

Dans le cas des prêts garantis par l'État, le montant constaté au bilan correspond à la valeur des flux futurs actualisée à un taux de marché déterminé pour des caractéristiques (échéances…) similaires. L'écart entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur actualisée est traité comme une subvention d'intérêts (constatée en produits différés et étalée sur la durée de l'emprunt).

- **Instruments dérivés :** la Société n'utilise à ce jour aucun instrument dérivé en couverture du risque de taux et du risque de change, compte tenu de l'absence de transactions en devises. La Société n'a effectué aucun reclassement entre les différentes catégories d'instruments financiers sur les exercices présentés.
- **Obligations convertibles :** la Société a émis des obligations convertibles en actions. Conformément à la norme sur les instruments financiers, la Société a ventilé les obligations en deux composantes :
 - Une composante dette calculée sur la base de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs (remboursements en capital, intérêts, frais d'émission) ; et
 - Une composante capitaux propres pour la différence entre le prix d'émission net et la composante dette déterminée ci-dessus.

 Les frais d'émission sont ventilés entre les deux composantes. Lorsque l'impact est non significatif, ils ont été imputés en totalité sur la composante dettes.

 La composante « capitaux propres » est figée sur la durée des obligations.

Les autres principes comptables sont directement dans les notes ci-après.

NOTE 3 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

Fermentalg détient une participation dans la société CarbonWorks, coentreprise créée le 2 juillet 2021 avec le Groupe Suez. CarbonWorks est consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Fermentalg depuis son acquisition.
La Société détient une participation de 49,9 % dans la société CarbonWorks. Le taux de part de détention et l'analyse des règles de gouvernance ont conduit à retenir la méthode de consolidation par équivalence pour cette participation.

SOCIÉTÉ	SIREN	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE D'INTÉRÊT	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Fermentalg	509 935 151	4, rue rivière – 33500 Libourne	Mère	Mère	Mère
CarbonWorks	893 681 783	6, rue rivière – 33500 Libourne	49,9 %	49,9 %	Mise en équivalence

NOTE 4 – CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES CLIENTS ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires correspond sur les exercices présentés aux ventes de produits et à des droits d'entrée.
Les autres produits sont constitués essentiellement des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche (cf. infra).
Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis-à-vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges), sont présentés en diminution des charges correspondantes.
Les règles de comptabilisation des produits sont présentées ci-après :

Chiffre d'affaires réalisé avec les clients

La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :
– L'identification du contrat ;
– L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
– La détermination du prix global du contrat ;
– L'allocation du prix global à chaque obligation de performance ; et
– La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Ventes de produits commercialisés

Elles sont comptabilisées en fonction des incoterms convenus avec les clients au prix fixé qui ne comprend pas de part variable.

Droits de consultation et droits d'entrée

Les droits d'entrée correspondent aux montants payés pour la consultation des dossiers scientifiques et techniques, pour des structures souhaitant conclure un accord de partenariat futur avec la Société, en vue d'une production industrielle ou d'un partenariat ultérieur.
Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires à la date de signature du contrat, car ils sont définitivement acquis dès la signature du contrat, sans contrepartie future attendue. Ils ne seront notamment pas déduits des montants à payer si la consultation débouche sur un partenariat.

Redevances

Les redevances constatées en produits sont liées à des licences d'exploitation d'une technologie, intégrant des droits d'utilisation de brevets existants et à venir relatifs, liés à un procédé. Elles correspondent à des redevances acquises dès leur émission, quels que soient les résultats du projet de développement et dont le paiement est fonction d'un calendrier. Ces royalties sont constatées en chiffre d'affaires dès que la créance est acquise.

Autres produits

– ***Refacturation de frais de codéveloppement :*** *la refacturation de participation à des coûts de développement de procédés, constatée à l'avancement en fonction des clauses du contrat, ne constitue pas du chiffre d'affaires au sens des critères définis par la norme IFRS 15. Ces frais sont donc comptabilisés à compter du 1er janvier 2018 en autres produits.*

– ***Subventions :*** *la Société bénéficie de subventions d'exploitation et de subventions d'investissement. Les subventions d'exploitation sont destinées à financer ses travaux de recherche pour des projets scientifiques. Les subventions sont constatées en résultat selon la méthode d'avancement des coûts, pour les projets non activés. La quote-part des subventions d'investissement (cf. note 12) et des subventions liées à des projets de développement (pour la partie non activée, cf. note 12) constatées en résultat, est présentée en autres produits de l'activité. Le solde des subventions d'investissement est présenté au bilan en produits constatés d'avance. Les subventions d'investissement sont amorties sur la durée d'utilisation de l'actif correspondant (cf. note 12).*

Lorsque les conditions de remboursement des subventions prévoient une partie variable (exemple : en fonction du CA), un passif est constitué, dans l'attente d'une position de l'IFRIC, lorsque le fait générateur est intervenu. Le cas échéant, une information est donnée en engagements hors bilan, lorsque le remboursement est considéré comme probable. L'analyse n'a pas conduit à constater de partie variable probable sur les exercices présentés.

– ***Crédit d'impôt recherche :*** *comme indiqué ci-dessus en note 10, la Société a opté pour la qualification du crédit d'impôt recherche (CIR) en subventions et pas en impôts. Ainsi, le traitement suivant a été retenu :*

- *La part du CIR liée à des projets activés est présentée en diminution de ces actifs ; et*
- *La part du CIR liée à des projets non activés est présentée en autres produits de l'activité.*

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Vente de produits liés à des produits commercialisés		7 608	5 624
Redevances facturées et droits d'entrée		40	23
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ À DES CONTRATS CLIENTS		**7 648**	**5 647**

L'analyse des dispositions de la norme IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du chiffre d'affaires, qui seraient non significatives dans la phase de développement actuel de la société.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Refacturation coûts de R&D		0	0
Crédit Impôt Recherche (CIR) net (a) (c)		860	1 031
Autres subventions (b) (c)		318	0
Autres revenus		210	118
TOTAL AUTRES PRODUITS		**1 387**	**1 149**
(a) net de la quote-part du CIR intégré dans les projets de développement activés.		*-825*	*-685*
(b) net de la quote-part de la subvention intégrée dans les projets de développement activés.		*-311*	
(c) Cf. note 6 : Les crédits d'impôt recherche et les subventions constatés en autres produits correspondent à la partie non imputée sur les frais de développement activés.			

NOTE 5 – CHARGES DU PERSONNEL

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Salaires		-3 927	-3 489
Charges Sociales		-1 462	-1 407
SALAIRES ET CHARGES TOTAUX		-5 389	-4 895
Salaires intégrés dans les projets de développement et activés		1 078	881
SALAIRES ET CHARGES NETS DE LA QUOTE-PART ACTIVÉE		-4 310	-4 014
Engagements de fin de carrière nets	17	-85	-99
Paiements en actions (1)	16	-202	-56
TOTAL		**-4 598**	**-4 169**
(1) dont charges sociales sur actions gratuites.		*-196*	*-49*

Aucune aide n'a été reçue au titre du chômage partiel lié à la crise sanitaire en 2022 ni en 2021.

NOTE 6 – FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Cf. note 12 pour les principes comptables

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Frais de développement totaux		-7 869	-6 386
– brevets activés		287	307
– frais de développement activés autres	12.1	3 728	2 350
Total frais de développement activés		4 015	2 656
Dotation amortissements frais activés		-920	-920
TOTAL (CHARGE NETTE R&D)		**-4 774**	**-4 650**

La charge nette n'intègre pas les mouvements de provisions constatées en résultat non courant (cf. note 8).
Les dotations aux amortissements des frais activés ne prennent en compte que les dépenses liées au projet DHA, dont l'amortissement a débuté en 2017 pour le DHA 350 et en 2018 pour le DHA550.

NOTE 7 – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)		31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements [1]		-2 645	-2 658
Dotations nettes aux provisions sur actifs non courants [2]		133	1 956
Dotations nettes aux actifs circulants		16	396
Dotations nettes aux provisions pour risques		40	0
Engagements de fin de carrière nets		-85	-99
TOTAL DOTATIONS DE L'EXERCICE		**-2 542**	**-405**
[1] dont dotations amortissement sur frais R&D activés.		*-920*	*-920*
[2] Cf. détail note 8.			

NOTE 8 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres charges et produits opérationnels correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciation et reprise immobilisations incorporelles et en cours [1]		-97	1 776
Dépréciation et reprise immobilisations corporelles et en cours [2]		229	180
Résultat contentieux sociaux et commerciaux		-128	0
Autres [3]		-167	668
TOTAL		**-163**	**2 624**

[1] Au 31/12/21, reprise de provisions frais R&D programme «Bastille» (2 000 k€).
[2] Reprise de provision sur matériel et bâtiments.
[3] Charges exceptionnelles sur exploitation industrielle.

NOTE 9 – COÛTS DE L'ENDETTEMENT BRUT

PRINCIPES COMPTABLES

Le coût de l'endettement financier net comprend le montant des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, diminué du coût de l'endettement financier brut (le cas échéant, intérêts sur emprunts et avances remboursables, intérêts sur contrats de location-financement, commissions et agios bancaires, impact de l'actualisation des dettes financières, etc.). Les subventions qualifiées de subventions d'intérêts sont présentées en moins de la charge d'intérêts (ex : des subventions liées au PGE).

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts Obligations Convertibles		-111	-417
Intérêts sur avances remboursables		-160	-75
Intérêts sur autres prêts		-32	-27
Retraitement IFRS intérêts obligations convertibles et frais d'émissions		-137	-172
TOTAL		**-441**	**-691**

NOTE 10 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

10.1 Taux

Le taux d'impôt différé est de 25 % au 31 décembre 2022, inchangé depuis le 31 décembre 2021.

10.2 Détail de l'impôt comptabilisé

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible et incertitudes fiscales [1]		0	0
Impôt différé		0	0
TOTAL		**0**	**0**

[1] Comme indiqué en 10, l'analyse effectuée n'a pas conduit à constater des provisions au titre des incertitudes fiscales.

10.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt et quote-part des sociétés mises en équivalence:		-8 591	-6 529
Charge d'impôt théorique		2 148	1 730
Charge d'impôt réelle [1]		0	0
ÉCART:		-2 148	-1 730
Explication de l'écart :			
Crédit d'impôt recherche (CIR) [1]		421	455
Impôts différés non constatés au titre de l'année en cours [2]		-2 740	-2 226
Autres différences		-36	41
TOTAL		**-2 148**	**-1 730**

[1] Le CIR est présenté en autres produits de l'activité (cf. notes 4).
[2] Cf. note 20.

NOTE 11 – RÉSULTAT PAR ACTION

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'autocontrôle, le cas échéant.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant :

– Le résultat net retraité, le cas échéant, pour tenir compte des incidences de certains plans dilutifs,

– Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (BSPCE), retraité des actions d'auto-contrôle, le cas échéant. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse ou à la juste valeur pendant la période. En cas de résultat net négatif, le résultat dilué par action est égal au résultat non dilué par action, car la prise en compte des instruments dilutifs ne peut conduire à augmenter le résultat par action.

		31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (en K€)		-9 874	-6 850
Nombre moyen d'actions non dilué		41 406 130	35 770 394
RÉSULTAT NET PAR ACTION NON DILUÉ (EN €)		**-0,24**	**-0,19**

		31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (en K€)		-9 874	-6 850
Nombre moyen d'actions dilué (BSPCE et AGA)		41 406 130	35 770 394
RÉSULTAT NET PAR ACTIONDILUÉ (EN €) [1]		**-0,24**	**-0,19**
Nombre moyen d'actions dilué (BSPCE, AGA, Obligations Convertibles)		41 406 130	35 770 394
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (EN €) [1]		**-0,24**	**-0,19**

[1] Aucun instrument dilutif retenu dans le calcul du fait de la perte nette enregistrée.



La Société a mis en place des programmes potentiellement dilutifs, liés à des BSPCE et actions gratuites (cf. note 16), à des obligations convertibles émises en 2020 (cf. note 14) et à une ligne d'Equity line mise en place en juin 2020. L'analyse a conduit à considérer que ces actions potentielles sont non dilutives en totalité, principalement car elles conduisent à diminuer la perte nette par action. Par conséquent, le nombre d'actions dilutives est identique au nombre d'actions non dilutives.

NOTE 12 – ACTIFS NON COURANTS

12.1 Actifs incorporels

PRINCIPES COMPTABLES

Frais de recherche et développement et brevets

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des procédés, qui peuvent donner lieu au dépôt d'un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés sont uniquement les frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi analytique des coûts par projets. La quote-part du crédit d'impôt recherche et des subventions liées aux projets activés est présentée en diminution des montants activés (cf. note 4).

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la Société conserve la propriété intellectuelle.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus, dans la limite, pour les brevets, de la durée de protection juridique (soit 20 ans). Cette durée est définie par projet, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque projet de développement. Les frais activés sur le projet DHA sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que la molécule dont les frais de développement ont été immobilisés, se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour son exploitation. Cette phase correspond à une phase clairement identifiée dans le déroulement des projets, soit la signature du premier contrat de distribution par Fermentalg.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies ci-dessous.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels, amortis sur une durée d'un à trois ans linéairement.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	AUTRES MVTS	31/12/2022
Brevets et frais de développement	10 649	287	0	0	10 936
Logiciels	444	20	-7	0	457
Immobilisations incorporelles en cours	6 045	2 592	0	0	8 637
TOTAL VALEUR BRUTE	**17 138**	**2 898**	**-7**	**0**	**20 029**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISE DE PROVISION	AUTRES MVTS	31/12/2022
Amortissements	-676	-153	7	0	-823
Amortissements frais de développement	-3 563	-920	0	0	-4 483
Provision pour dépréciation Immobilisations incorporelles en cours	-262	-359	262	0	-359
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**-4 502**	**-1 432**	**269**	**0**	**-5 664**
VALEUR NETTE	**12 636**	**1 467**	**262**	**0**	**14 365**

Les actifs incorporels intègrent des frais de développement activés pour un montant cumulé net de subventions et de CIR de 13 003 K€ en 2022, contre 11 334 K€ en 2021. Le solde est lié à des frais de dépôts de brevets.

Les projets de développement mis en service correspondent principalement aux projets DHA350 et DHA550, mis en service respectivement depuis 2017 et 2018.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux projets de développement en cours. Elles devraient être mises en service à compter de 2023. Elles comprennent les dépenses relatives au projet « Blue Origins® » (colorants et protéines), activées depuis 2018, et qui avaient fait l'objet d'une provision à 100 % fin 2019, les critères édictés par la norme IAS38 n'étant plus respectés (financement du programme). À la suite de l'accord stratégique conclu en juin 2020 (Cf. comptes consolidés 2020), toujours en vigueur, et du financement mis en place à cette occasion, les frais relatifs au projet « Blue Origins® » ont été à nouveau activés depuis le 2e semestre 2020.

Les tests de dépréciation sont réalisés à la clôture de l'exercice pour les projets de développement en cours (qu'il existe un indice de perte de valeur ou non), sur la base de flux de trésorerie prévisionnels déterminés par la Direction. En pratique, les tests ont été réalisés sur les projets DHA et Blue Origins® (le projet est en cours) en 2022. Ces projets sont constatés à l'actif sur les exercices présentés. Les prévisions utilisées sont les dernières prévisions validées par la direction à l'horizon 2030, le taux d'actualisation retenu s'élève à 12,4 %, contre 12 % en 2021.

La méthodologie retenue est la suivante : réalisation des tests selon la méthode de la valeur d'utilité, soit l'estimation des cash-flows actualisés, établis sur une durée de 8 années, une valeur terminale déterminée en extrapolant les flux de trésorerie au-delà du plan d'affaires à moyen terme en utilisant un taux de croissance long terme de 1,5 % par an. La valeur actualisée des cash-flows futurs est largement supérieure à la valeur des actifs de la Société.

La mise en œuvre des tests de dépréciation décrits ci-dessus a conduit à reprendre la dépréciation résiduelle sur le projet Blue Origins® en 2021, du fait des perspectives commerciales du projet, renforcées à la suite du rachat de DDW par le groupe Givaudan.

La réalisation de tests de sensibilité sur les paramètres actuariels (variation du taux d'actualisation entre 11,4 % et 13,4 % ; variation de la croissance à l'infini entre 0 % à 2 %) et des paramètres opérationnels (variation du coût de production de +20 %) n'a pas conduit à identifier de risques de pertes de valeur.

Au 31 décembre 2022, le montant de la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles s'élève à 359 K€ (262 K€ au 31 décembre 2021).

12.2 Actifs corporels

PRINCIPES COMPTABLES

Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, ou à leur coût de fabrication, en cas de production interne.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. En pratique, la mise en œuvre de l'approche par les composants n'a pas eu d'impact significatif.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en produits différés si les dépenses objet de la subvention n'ont pas encore été engagées. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en autres produits (cf. note 4).

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par La Société.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	*10 à 30 ans*
Agencements et installations générales	*10 à 15 ans*
Installations techniques et matériels liés aux laboratoires	*5 à 7 ans*
Matériels de transports	*3 ans*
Matériel informatique	*3 à 5 ans*
Mobilier	*8 à 10 ans*

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Il n'y a eu aucune modification sur les exercices présentés.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés, le cas échéant.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf. note ci-dessous). Les tests de dépréciation sont effectués après la révision des durées d'utilité.

La Société ne détient pas d'immeubles de placement.

Contrats de location

La norme IFRS 16 sur les contrats de location ne fait pas la distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location ou contrats qui contiennent un contrat de location sont des contrats qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En pratique, les contrats de location ne sont pas retraités, comme en 2020, car ils correspondent soit à des contrats exemptés selon la norme (contrats de moins de 12 mois, et / ou biens sous-jacents de faible valeur), soit à des contrats dont l'impact sur les états financiers est considéré comme non significatif (locations de petits matériels et de véhicules).

Les contrats de location ne rentrant pas dans le champ de la norme IFRS 16, et les contrats non retraités compte tenu de leur caractère non significatif, sont comptabilisés comme suit : les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES MVTS	31/12/2022
Terrains	1 303	0	0	0	1 303
Constructions, aménagements installations	13 310	261	-6	30	13 595
Installations techniques	8 730	526	-453	515	9 318
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel et mobilier de bureau	478	41	-17	0	502
Immobilisations en cours	1 709	303	-13	-545	1 454
TOTAL VALEUR BRUTE	**25 530**	**1 131**	**-489**	**0**	**26 172**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2021	DOTATIONS NETTES	REPRISE DE PROVISION	AUTRES MVTS	31/12/2022
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions, aménagements et installations	-5 187	-838	264	0	-5 761
Installations techniques	-6 512	-793	517	0	-6 788
Matériels de transport	0	0	0	0	0
Matériel et mobilier de bureau	-398	-39	16	0	-421
Immobilisations en cours	-620	0	0	0	-620
TOTAL AMORTISSEMENTS	**-12 717**	**-1 670**	**797**	**0**	**-13 590**
TOTAL VALEUR NETTE	**12 813**	**-539**	**308**	**0**	**12 582**

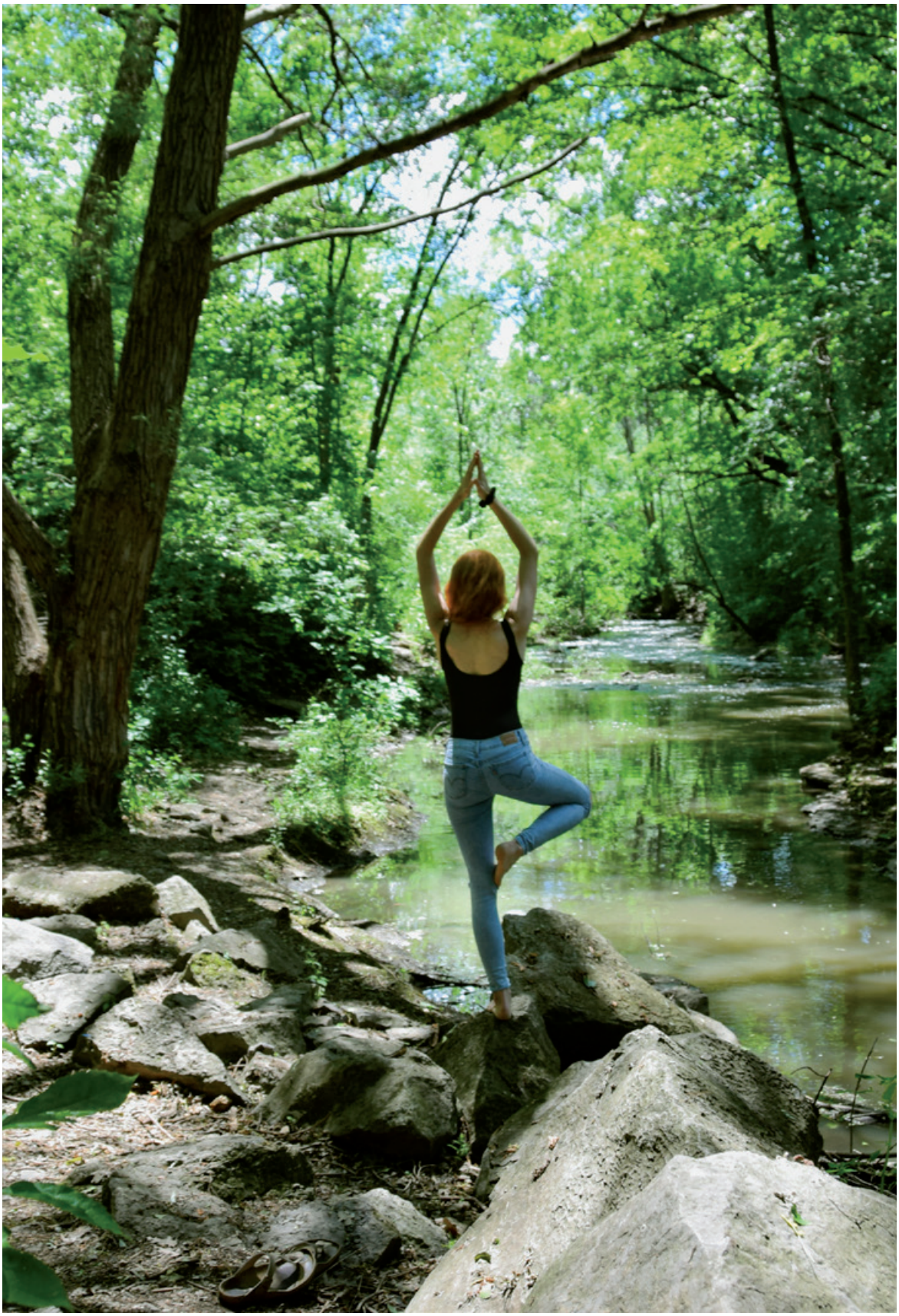
Les immobilisations en cours sont constituées d'équipements de l'usine de Libourne non encore mis en service. La mise en service d'une partie de ces équipements est intervenue en 2021 puis en 2022 ; elle est subordonnée pour les autres à la finalisation de projets en cours et à la mise en place de partenariats industriels et financiers.
Les tests de valeur sur les immobilisations corporelles et en-cours ont conduit à reprendre des provisions en 2022 pour un montant de 229 K€. Ces dépréciations ont été constatées en autres charges et produits non courants (Cf. note 8).
Au 31 décembre 2022, le montant de la provision pour dépréciation des immobilisations corporelles s'élève à 1 377 K€ (1 607 K€ au 31 décembre 2021).

12.3 Participation dans les entreprises associées

(EN MILLIERS D'EUROS)		31/12/2022	31/12/2021
SOLDE D'OUVERTURE		1 542	0
Variation de périmètre [1]		2 910	2 800
Élimination de la plus-value		0	-938
Quote-part du résultat		-459	-321
SOLDE À LA CLÔTURE		**3 993**	**1 542**

[1] Souscription à une augmentation de capital.
Par prudence les impôts différés actifs sur la perte des entreprises associées n'ont pas été constatés.

L'augmentation de capital réalisée en 2022 n'a pas conduit en pratique à modifier le pourcentage de détention de Fermentalg, qui reste stable à 49,9 %.
Comme indiqué dans la note 3, la société CarbonWorks a débuté son activité le 2 juillet 2021 grâce à des apports en nature de ses fondateurs, Fermentalg et le groupe Suez. Les apports sont constitués par des actifs de propriété intellectuelle et des installations et équipements acquis par Fermentalg et Suez préalablement à la constitution de la société. En février 2022, CarbonWorks a réalisé une levée de fonds auprès d'actionnaires financiers, à laquelle Fermentalg a souscrit.



Par prudence les impôts différés actifs sur la perte des entreprises associées n'ont pas été activés.
Informations sur les entreprises associées :

(EN MILLIERS D'EUROS)	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENTAGE)	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)
CarbonWorks	49,9 %	0	-920

12.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants en 2022 comprennent 74 K€ de compte de liquidités (168 K€ en 2021) liés au contrat de gestion de la liquidité du titre.

NOTE 13 – STOCK, CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

13.1 Stocks

PRINCIPES COMPTABLES
Le stock est valorisé au coût d'acquisition incluant les frais d'achat et de prestations, y compris les frais annexes, excepté les consommables qui sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré. Le stock est constitué d'huile de DHA, valorisée selon la norme IAS 2, de Blue Origins® et de consommables. En cas d'obsolescence ou de la constatation d'une perte de valeur, une dépréciation est constatée.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Stock DHA et Blue Origins®		6 160	2 700
Stock consommables		253	251
Stock maintenance		75	48
MONTANT BRUT		**6 487**	**2 999**
Provisions		-76	-92
MONTANT NET		**6 411**	**2 907**

L'augmentation des stocks en 2022 est liée à l'effet conjugué d'une amélioration du process de fabrication chez notre sous-traitant espagnol et un ralentissement des ventes sur le second semestre 2022.

13.2 Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

PRINCIPES COMPTABLES
Les créances clients et les autres créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée en tenant compte des pertes attendues, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Compte tenu du nombre limité de clients, l'analyse est effectuée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, la situation financière du client, ou toute information qualitative sur le client conduisant à identifier une probabilité de défaut. Aucune provision significative n'a été constatée sur les exercices présentés.
Aucun effet escompté non échu, ainsi qu'aucun financement par le biais d'affacturage ou de Dailly n'a été mis en place sur les exercices présentés.
Accords de compensation : néant.
Autres actifs liés aux contrats clients : il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés		1344	1 541
Autres actifs liés aux contrats clients		0	0
TOTAL		**1 344**	**1 541**

Les créances clients ont une échéance inférieure à trois mois. Elles sont essentiellement liées à des ventes de produits commercialisés.
Aucune dépréciation n'a été constatée.

13.3 Autres actifs courants

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres créances sont constituées essentiellement de sommes à recevoir au titre du crédit d'impôt recherche, de contrats de subventions et de redevances, ou de créances fiscales.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt recherche		1 688	1 716
Subventions publiques à recevoir		158	94
Acomptes fournisseurs		122	295
Créances fiscales		468	571
Créances sociales		9	69
Autres créances		8	139
Charges constatées d'avances		189	438
BRUT		**2 642**	**3 322**
Provisions		0	-68
NET		**2 642**	**3 253**

La créance du CIR correspond à l'année 2022.
Toutes les échéances des autres actifs courants sont inférieures à un an. Il n'existe pas d'autres créances échues et non provisionnées au 31 décembre 2022. Les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants, aucune ventilation n'est donnée sur l'échéancier des autres actifs courants à moins d'un an.

NOTE 14 – TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT

PRINCIPES COMPTABLES

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes bancaires, ainsi que des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance va de 3 mois à 36 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connue, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.
Les valeurs mobilières à la clôture comprennent des dépôts à terme en euros, et des OPCVM de trésorerie qui respectent les recommandations de l'AMF mises à jour en 2011 (prise en compte de critères de volatilité et sensibilité très faibles, de risque négligeable de pertes de valeur). Les placements dont l'échéance est supérieure à 3 mois sont présentés en trésorerie ou en équivalent de trésorerie, lorsqu'ils peuvent être cédés à tout moment sans versement d'une pénalité significative. Les placements dont l'échéance est supérieure à 3 mois et à taux progressifs en fonction de la durée de détention sont également maintenus en trésorerie, lorsqu'ils peuvent être dénoués à tout moment ; dans ce cas, le produit d'intérêt

à recevoir à la clôture de l'exercice est déterminé par prudence sur la base du taux qui serait appliqué en cas de remboursement anticipé après la clôture.
Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées, le cas échéant, distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants », ou en « actifs financiers non courants », selon les cas. Il n'y en a aucune sur les exercices présentés.
Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.
Les plus-values de cessions réalisées sur les valeurs mobilières de placements fongibles sont calculées selon la méthode du Premier Entré / Premier Sorti.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
- Endettement financier brut	17.1	-11 018	-9 607
+ trésorerie et équivalents de trésorerie		15 902	26 010
+/- autres actifs financiers courants		0	0
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT		4 884	16 403

14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières		6 015	10 039
Comptes courants bancaires et disponibilités		9 887	15 971
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		15 902	26 010
Découverts		0	0
TRÉSORERIE NETTE		**15 902**	**26 010**

Les variations de juste valeur (déterminées conformément aux règles définies en note 2.12) constatées en produits des placements de trésorerie au 31 décembre 2022 ne sont pas significatives. Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des comptes à terme, qui répondent aux critères de définition défini par la norme, comme les années précédentes

14.2 Endettement financier brut

Les dettes financières se décomposent comme suit :
– Avances remboursables d'un montant de 6 601 K€ en 2022 (5 249 K€ en 2021) à taux fixe (dont 706 K€ d'intérêts courus sur les avances remboursables, contre 545 K€ en 2021) (cf. *infra*) ;
– Emprunt de 375 K€ contracté auprès de la BPI en juillet 2019 ;
– Emprunt PGE de 750 K€ contracté auprès de la BPI en juillet 2020 (dont 96K€ reclassés en produits constatés d'avance) ;
– Obligations convertibles en actions (OCA) souscrites en juin 2020 par DDW Inc. pour un montant net de 3 347 K€ (3 500 K€ diminués des frais d'émissions et d'une quote-part reclassée en capitaux propres pour 473 K€ et 269 K€ d'intérêts).

Les variations de l'endettement sont indiquées dans le tableau ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022		31/12/2021
TOTAL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		NON COURANT	COURANT	TOTAL
Solde à l'ouverture		9 002	605	15 842
Nouveaux emprunts		1 492	0	1 391
Intérêts courus		271	0	-9
Autres mouvements		172	0	-2 566
Reclassement dettes financières en dettes courantes		-226	226	0
Remboursements d'emprunts		-525	0	-5 050
Conversion obligations		0	0	0
SOLDE À LA CLÔTURE		**10 186**	**831**	**9 608**
Découvert bancaire		0	0	0
SOLDE NET À LA CLÔTURE		**10 186**	**831**	**9 608**

Les augmentations et diminutions correspondent aux flux réels décaissés, repris dans le tableau des flux de trésorerie. Les autres mouvements correspondent en 2022 au reclassement IFRS des OCA (taux d'intérêt effectif) pour +136 K€ et du PGE (+35 K€ reclassé en PCA).

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	OCA 2020
Nombre d'obligations émises	4 000 000
Prix d'émission par obligation (hors frais d'émission)	1,75 euros
Durée	5 ans
Remboursement	in fine
Parité de conversion	– pendant 3 ans, conversion des obligations à un cours de 1.75 € pouvant intervenir à tout moment ; – après 3 ans, conversion à la plus faible valeur entre 1.75 € et le cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois.
Intérêt	3 %

L'application des principes définis en note 2.7 a conduit à constater à la date d'émission des obligations :
– Pour l'OCA 2020 : une composante dettes de 5 524 K€ et une composante capitaux propres de 946 K€, nets des frais d'émission de 530 K€. À la suite de la conversion de ses OCA par BPI et le fonds écotechnologies en décembre 2021, le solde détenu par DDW comprend une composante dette pour 3 347 K€ et une composante capitaux propres de 473K€.

Les caractéristiques de l'emprunt de 0,4 million d'euros consenti pour le transfert industriel de la production du DHA chez la société ADL en Espagne sont les suivantes :
– Durée : 78 mois, dont 21 mois de différé d'amortissement du capital ;
– Taux : 1,02 % ; et
– Remboursement en 16 versements trimestriels entre le 31/03/2022 et 31/12/2025.

Les caractéristiques de l'emprunt PGE de 1 million d'euros consenti par Bpifrance sont les suivantes :
– Durée : 72 mois, dont 12 mois de différé d'amortissement du capital ;
– Taux : 3,35 % ; et
– Remboursement en 20 versements trimestriels entre le 31/10/2021 et 31/07/2026.

L'application des principes définis en note 2.7 a conduit à constater à la date de mise en place du prêt PGE BPI une composante dettes de 853 K€ et une composante Produits différés de 147 K€.

L'échéancier des avances remboursables est présenté ci-après :
– Avance remboursable accordée par OSEO (2 212 K€ + 481 K€ d'intérêts courus) : le premier seuil de chiffre d'affaires fixé contractuellement ayant été atteint au 31 décembre 2021, un premier remboursement de 300 K€ a été effectué en 2022, et le solde entre 1 et 5 ans. Des remboursements complémentaires pourraient intervenir si le CA dépasse un certain seuil dans les 5 ans qui suivent ; et
– Avance remboursable accordée par Transalg (1 100 K€ + 64 K€ d'intérêts courus) : le projet a été arrêté en 2021 et un abandon de créance partiel consenti. Le solde de 1.1 M€ est remboursable à partir du 30 juin 2023.

Comme indiqué ci-dessus en note 2.7, la partie variable du remboursement des avances n'est constatée en dettes que lorsque le fait générateur du paiement variable intervient. Compte tenu des informations disponibles, la société n'anticipe pas un remboursement supérieur à l'avance reçue.

L'augmentation de l'endettement financier brut de 1 492 K€ comprend :
– Une avance de DDW Inc., suite à la réussite du second jalon technique par Fermentalg
– Une avance remboursable obtenue de la BPI pour le projet Blue Heaven pour un montant de 436 K€
– Une avance remboursable obtenue de la BPI pour le projet VALBIOVI pour un montant de 56 K€

La Société n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

NOTE 15 – CAPITAL ET RÉSERVES

La Société n'est soumise à aucune exigence réglementaire spécifique en matière de capital. La Direction de la Société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La Société privilégie à ce jour un financement de son développement par fonds propres, endettement et avances remboursables.
La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité, les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants. De ce fait, aucune ventilation n'est donnée, sur la partie à moins d'un an de l'endettement financier (cf. note 14.2).
La Société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres, et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres.
Le capital est constitué de 42 097 074 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 €.

		31/12/2022	31/12/2021
Valeur du capital en K€		1 684	1 599
Nombre d'actions total		42 097 074	39 967 049
VALEUR NOMINALE (EN EUROS)		0,04	0,04

La variation du nombre d'actions s'explique par :
– L'exercice de BSA-DE, BSA-BLUE (635 025 actions) ;
– L'exercice de bons de souscription par Kepler Cheuvreux (« Equity line » 2) : 1 495 000 actions ;

Il existe 2 765 514 actions à droit de vote double.
La Société détient 95 728 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. Le solde au 31 décembre 2022, soit 151 K€ (contre 131 K€ en 2021), a été présenté en diminution des capitaux propres consolidés.

Le détail des réserves sociales est donné dans le tableau ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021
Primes	43 736	44 545
Réserves contractuelles	390	390
Report à nouveau	7 126	7 126
TOTAL DES RÉSERVES SOCIALES	**51 252**	**52 061**

NOTE 16 – PAIEMENTS EN ACTIONS

PRINCIPES COMPTABLES

BSPCE

Fermentalg a mis en place en mars 2014 des plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE), qui se dénouent uniquement en actions.

L'évaluation des BSPCE a été réalisée par un cabinet externe en utilisant la méthode de Black & Scholes ou la méthode de Monte Carlo, selon les plans, qui prend en compte notamment les paramètres suivants : maturité, juste valeur de l'action sous-jacente, taux de volatilité, taux de distribution des dividendes estimé, taux sans risque estimé sur la période d'exercice des BSPCE. Conformément à la norme, les conditions de performance liées à des conditions de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale et ne sont pas révisées ultérieurement ; les conditions de performance non liées à des conditions de marché sont considérées comme des conditions d'acquisition des droits, réappréciées à chaque clôture (cf. infra).

La juste valeur des BSPCE est réalisée à la date de leur attribution. Elle est figée à cette date, et comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique.

Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisition de droits en tenant compte d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour de la liste des bénéficiaires et des hypothèses de départ. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent est présentée sur une ligne spécifique du compte de résultat « charges de personnel liées aux paiements en actions ».

À l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves. En cas d'exercice ou de caducité, les montants sont reclassés dans un compte de réserves générales.

Actions gratuites

En 2020, Fermentalg a mis en place un plan d'actions gratuites, sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2018 d'une enveloppe maximum d'un million d'actions. 151 900 actions gratuites ont été attribuées, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence et de loyauté, à des conditions de performance (cours de l'action) et à une condition d'atteinte de critères de développement.

La charge constatée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui se termine le 30 juin 2023.

En 2022, Fermentalg a mis en place un plan d'actions gratuites sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale du 2 juin 2020 d'une enveloppe maximum d'un million d'actions. 574 100 actions gratuites ont été attribuées aux salariés et dirigeant, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence, de loyauté, et des conditions de performance (chiffre d'affaires et cours de bourse).

La juste valeur des actions gratuites est constatée sur la période d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité d'acquisition des droits (idem BSPCE).

La période d'acquisition est de 36 mois.

16.1 BSPCE

Aucune attribution n'est intervenue en 2022.
Les principales caractéristiques des BSPCE sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	NOMBRE D'ACTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN
BSPCE ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	496 742	3,76
Dont exerçables	0	0,00
Bons attribués en 2021	0	0,00
Bons exercés	-240 516	2,16
Bons annulés ou caducs	-82 058	6,48
BSPCE ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	174 168	4,67
Dont exerçables	0	0,00
Bons attribués en 2022	0	0,00
Bons exercés	0	0,00
Bons annulés ou caducs	0	0,00
BSPCE ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	174 168	4,67
Dont exerçables	0	0,00

Concernant les BSPCE, le traitement est le suivant pour l'exercice ou la caducité :
– Si la caducité a lieu pendant la période d'acquisition du droit, Fermentalg annule la totalité de la charge cumulée depuis l'origine du droit dans le compte de résultat de l'année ;
– Si l'exercice ou la caducité ont lieu après la période d'acquisition du droit, Fermentalg reclasse le montant de la charge cumulée de la réserve spécifique stock option dans un compte de réserve générale.

Aucune charge n'a été comptabilisée en contrepartie des réserves au titre de ces BSPCE en 2022 (cf. notes 5), comme en 2021.

16.2 Actions gratuites

Les mouvements d'actions gratuites se décompose ainsi

	NOMBRE D'ACTIONS
ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	327 400
Actions attribuées	0
Actions acquises	0
Actions annulées ou caduques	-182 500
ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	144 900
Actions attribuées	574 100
Actions acquises	0
Actions annulées ou caduques	-6 500
ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	712 500

La charge nette constatée au titre de l'exercice sur le plan d'actions gratuites 2022 est de 196 K€ contre une charge de 49 K€ en 2021.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE, PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES ET PASSIF NON COURANT

17.1 Engagements de retraite

PRINCIPES COMPTABLES

Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat de travail (ex. indemnités de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

Avantages postérieurs à l'emploi : les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations.

Les régimes à contributions définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la Société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le Code du Travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective qui tient compte d'une part des paramètres propres à chaque salarié (âge, catégorie socio-professionnelle, l'âge de départ à la retraite…) et d'autre part des données spécifiques à l'entreprise (Code du Travail, taux de rotation prévisionnel des salariés et augmentation des salaires).

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, en utilisant des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation : 3,8 % en 2022, contre 1,1 % en 2021).

L'engagement retraite est ventilé entre ses différentes composantes depuis 2018 :

– Le coût des services rendus de l'année est constaté au compte de résultat en charge opérationnelle

– Le cout financier est constaté en autres produits et charges financières

– Les écarts actuariels quant à eux sont constatés dans les autres éléments du résultat global. Ils ne sont pas recyclables en résultats.

La Société ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à un fonds externe.

Les engagements de retraite s'élèvent à 253 K€ au 31 décembre 2022, contre 368 K€ au 31 décembre 2021.
Le tableau des mouvements des engagements de retraite est donné ci-après :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021
PROVISION OUVERTURE	368	510
Coût des services rendus	86	109
Coût financier	4	4
Écarts actuariels	-200	-241
Prestations servies	-4	-14
PROVISION CLÔTURE	253	368

17.2 Provisions pour risques courantes et non courantes

Il n'existe pas de provisions non courantes.
La provision pour risques courants constatée en 2022 s'établit à 190 K€ (contre 230 K€ en 2021). Ces provisions couvrent des litiges en cours au niveau opérationnel et social.

17.3 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants couvrent la part à plus d'un an de la subvention d'investissements.

NOTE 18 – IMPOTS DIFFÉRES

PRINCIPES COMPTABLES

Impôt exigible

L'impôt exigible est celui calculé selon les règles fiscales applicables en France. Il est présenté, le cas échéant, distinctement en passifs courants. La charge d'impôt de l'exercice est calculée sur la base du taux en vigueur.

Fermentalg a opté dans les comptes IFRS pour la qualification du crédit d'impôt recherche en subventions et non en produits d'impôt. Le traitement du crédit d'impôt recherche est présenté en note 4.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du C.N.C. du 14 janvier 2010, Fermentalg a qualifié CVAE introduite par la loi de finances 2010 de charge opérationnelle et non de charge d'impôt sur les sociétés. Par conséquent, aucun calcul d'impôt différé n'a été effectué.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés. Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Ils ne sont pas actualisés.

Les différences temporaires correspondent essentiellement aux déficits fiscaux reportables, et dans une moindre mesure, à des retraitements effectués dans le cadre du passage aux normes IFRS.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés, conformément à la norme IAS 12, que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société. Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu (cf. infra).

Cette règle est en pratique appréciée par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction. Par prudence, les prévisions sont retenues pour une période de cinq ans. La Société a pris en compte l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés promulgués par la loi de finance 2020.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dans la mesure où la Société a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et où les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont liés à la même entité fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants. L'analyse effectuée n'a pas conduit à comptabiliser d'impôt différé au titre des exercices 2022 et 2021.

Incertitudes fiscales

L'application de l'interprétation IFRIC 23 – « Comptabilisation des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur les sociétés » n'a pas conduit à constater de provisions complémentaires. Il n'existe pas, sur les exercices présentés, de provisions constatées dans les comptes pour couvrir un risque fiscal. Le cas échéant, les provisions seraient constatées en charges d'impôts au compte de résultat, et en dettes d'impôts exigibles, au bilan

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence de toute exigence réglementaire ou légale en termes de limite (dans les montants ou le temps) du report en avant des crédits d'impôt non utilisés. La recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au cours des périodes passées est revue à chaque clôture.

Au 31 décembre 2022, les positions nettes d'impôts différés actifs ont été constatées en tenant compte de leur recouvrabilité sur la base du résultat fiscal prévisionnel limité aux 5 prochaines années, en tenant compte des

recommandations de l'ESMA de juillet 2019. L'application de cette modalité a conduit à ne pas constater 2 709 k€ d'impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables générés en 2022.
Les impôts différés non constatés, essentiellement liés aux déficits reportables, s'élèvent à 23.3 M€ (au taux de 25 %) au 31 décembre 2022, contre 20.6 M€ (au taux de 25 %) au 31 décembre 2021.

NOTE 19 – DETTES FOURNISSEURS ET ASSIMILÉES

Les dettes fournisseurs (hors dettes sur immobilisations) ont une échéance inférieure à un an. La part des dettes échues au 31 décembre 2022 est non significative. Aucune ventilation n'est donnée sur l'échéancier des dettes à moins d'un an, cette information étant considérée comme non significative).

NOTE 20 – DETTES D'IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

20.1 Dettes d'impôts sur les sociétés

Il n'existe pas de dettes d'impôts sur les sociétés, la société étant fiscalement déficitaire.
Comme indiqué en note 10, il n'existe pas de passifs au titre des incertitudes fiscales

20.2 Autres passifs courants

PRINCIPES COMPTABLES

Passifs liés aux contrats clients
Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement à des Produits Constatés d'Avance et des avances clients

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. La part des dettes échues au 31 décembre 2022 est non significative. Aucune ventilation n'est donnée sur l'échéancier des autres dettes à moins d'un an).
Les produits constatés d'avance correspondent à la fraction des subventions d'investissements relative à la part non amortie des immobilisations correspondantes.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sociales		1 012	1 005
Dettes fiscales		31	58
Dettes sur immobilisations		151	464
Autres dettes[1]		324	94
Subventions d'investissement différées		116	12
Produits constatés d'avance		407	390
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS		**2 041**	**2 023**

[1] *Dont 78 k€ de produits constatés d'avance sur le prêt BPI de 1 000 k€.*

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS

21.1 Actifs et passifs financiers

31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)	Niveaux d'apprécia-tion de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	actifs / passifs évalués au coût amorti AU COÛT AMORTI	Valeur nette comptable 31/12/2022	Juste valeur [1] 31/12/2022
ACTIFS :						
Actifs financiers non courants	1 et 3	74		227	302	302
Autres actifs non courants	-				0	0
Créances clients				1 344	1 344	1 344
Autres actifs courants [1]	-			129	129	129
Autres actifs financiers courants	-				0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	15 902			15 902	15 902
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		**15 976**	**0**	**1 700**	**17 676**	**17 676**
PASSIFS :						
Dettes financières courantes et non courantes	2			11 018	11 018	11 018
Autres passifs non courants [1]	-				0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-			1 522	1 522	1 522
Juste valeur des instruments financiers	2				0	0
Autres passifs courants [1]	-			-64	-64	-64
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		**0**	**0**	**12 476**	**12 476**	**12 476**

[1] *Hors créances et dettes fiscales et sociales, CIR et subventions publiques, comptes de régularisation actifs et passifs.*

La Société n'a pas identifié d'ajustements au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).
Il n'existe pas de placements détenus jusqu'à l'échéance sur les exercices présentés. Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2022 et 2021.
Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.
Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13, proche de l'amendement IFRS 7 précédemment appliqué. Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.
Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements (cf. note 14.1), qui rentrent dans la catégorie 2 de la norme IFRS 13 (données observables directement à partir des informations de taux communiquées par les établissements financiers). Les variations de juste valeur (sur les placements de trésorerie) ont été constatées en résultats. Aucun montant n'a été directement imputé sur les capitaux propres.
Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients. Elles sont constatées uniquement en résultat.
La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).



21.2 Instruments dérivés

La Société n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés.

NOTE 22 – EFFECTIFS

L'effectif moyen est donné dans le tableau ci-dessous :

		31/12/2022	31/12/2021
Cadre		38	36
Non cadre		26	28
TOTAL		**64**	**64**
Dont effectif R&D		34	35
Effectif clôture		66	65

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

Aucune autre, cautionnement, aval et garantie n'a été donné par la Société conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce.

23.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

L'analyse effectuée n'a pas conduit à effectuer de retraitements au titre de la norme IFRS 16.
L'impact des contrats de location portant sur des actifs mobiliers (véhicules et petits matériels) non retraités compte tenu de leur caractère non significatif s'élève (hors contrats exemptés selon la norme IFRS 16) à :
– Charge de location 2022 : 25 K€ ; et
– Valeur actualisée des loyers futurs au 31 décembre 2022 : 22 K€.

23.3 Engagements liés à des commandes d'immobilisations

La Société n'a pas d'engagement de commande d'immobilisations de montant significatif au 31 décembre 2022.

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

24.1 Avantages accordés aux dirigeants membres du Conseil d'Administration

• Avantages accordés hors paiements en actions

La rémunération brute globale des dirigeants s'élève à 399 K€ en 2022, contre 364 K€ en 2021.
Les charges sociales liées se sont élevées à 156 K€ en 2022, contre 146 K€ en 2021.
Il n'existe aucun autre avantage accordé aux dirigeants au titre de régimes de retraite complémentaire, ou d'avantage à long terme.
Il n'existe pas d'engagements donnés / reçus entre la société Fermentalg et ses dirigeants.

• Avantages accordés liés à des paiements en actions

200 000 actions ont été attribuées en 2022 aux dirigeants par le Conseil d'Administration, liées à des conditions de performance qui seront acquises au 30 juin 2025. Aucune action précédemment attribuée n'a été acquise en 2022 comme en 2021.

24.2 Autres transactions réalisées avec une société ayant un dirigeant en commun

Néant.

24.3 Autres engagements donnés / reçus

Néant.

NOTE 25 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1 Risques de crédit

La Société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. La Société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.
Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.
Les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires choisis en tenant compte de leur solvabilité et du risque de contrepartie.

25.2 Risques de liquidité

La Société a émis en juin 2020 emprunt obligataire convertible en actions ordinaires pour un montant total de sept millions d'euros (soit 1.75 euros par obligation convertible souscrite) (ci-après les « OCABSA »), dont 3.5 millions d'euros ont été convertis en décembre 2021. Le solde des OCABSA, soit 3.5 millions d'euros pourrait être exigible par anticipation dans l'éventualité où l'un des cas de défaut visé dans les termes et conditions des OCABSA se réaliserait.
Il n'y a pas de cas de défaut constaté au 31 décembre 2022.
A l'exception de l'emprunt obligataire susvisé, du prêt garanti par l'État (PGE) et des avances remboursables qui ont été accordées et versées par Bpifrance Innovation à la Société, cette dernière n'a pas d'emprunt bancaire en cours.
La trésorerie nette s'élevait à 15 865 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
La Société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la publication du présent Rapport Financier Annuel.

25.3 Risques de marché

La Société n'est pas exposée à des risques de marché (risques de taux, risques de change, risques actions…) significatifs.

25.4 Risque de contrepartie

Néant.

NOTE 26 – INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

PRINCIPES COMPTABLES

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'A.N.C. dans sa recommandation 2013-03, à jour des différents règlements complémentaires.
Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.
Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :
– Les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, le cas échéant ;
– Les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances) ;
– Les flux liés aux emprunts sont présentés pour les montants nets effectivement encaissés / décaissés,
– Les flux liés aux intérêts versés sont classés en flux de financement ; et
– Les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité.
La part des crédits d'impôt recherche et subventions reçus, présentée en diminution des acquisitions d'immobilisations de la période, est présentée en flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements.

Les variations du besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2022 (-1 631 K€ vs -1 355 K€ en 2021) sont principalement liées aux variations des stocks (-3 504 K€) et aux variations des autres passifs et actifs courants (1 321 K€ – subventions constatées d'avance).
Les acquisitions d'immobilisations corporelles représentent des investissements en matériels et installations divers, notamment liés l'amélioration de ses plateformes technologiques : aménagement des laboratoires et acquisition d'équipements de productivité pour la sélection et l'amélioration de souches.
La variation des flux de financement provient essentiellement des augmentations de capital (4 549 K€), de l'avance consentie par DDW (1 000 K€), des avances remboursables des projets BLUE HEAVEN et VALBIOVI (492 K€) et du début du remboursement EIMA (300 K€).

NOTE 27 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 15 mars 2023, la Société a annoncé une émission obligataire de 6,3 millions d'euros, souscrite par 4 investisseurs européens, afin d'accompagner son plan de développement[30] (cf. section 5.4 du présent Document d'Enregistrement Universel).

NOTE 28 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021
Contrôle légal des comptes – Mazars	46	43
Contrôle légal des comptes – EXCO	46	43
Autres diligences directement rattachées à la mission	2	1
TOTAL	**93**	**87**

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes consolidés IFRS de l'exercice 2022 figure à la section 6.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les services fournis au cours de l'exercice 2022, autres que le Commissariat aux Comptes, concernent les travaux relatifs aux attestations de dépenses pour les subventions Région et Valbiovi.

30. Communiqué de presse du 15 mars 2023 « Pour accompagner son plan de développement, Fermentalg renforce sa trésorerie par une émission obligataire de 6,3 M€ auprès de 4 investisseurs européens ».

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Fermentalg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Fermentalg relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement inscrits à l'actif

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les coûts de développement capitalisés sont inscrits au bilan de votre groupe pour une valeur nette comptable de 13 M€.
Comme indiqué en note 12.1 « Actifs incorporels » des annexes aux comptes consolidés, les frais de développement sont immobilisés pour un montant résultant du suivi analytique des coûts par projet, lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

L'activation des frais de développement résulte donc de l'exercice d'un jugement de la direction sur le respect des critères d'activation.
Par ailleurs, les frais de développement immobilisés font l'objet de tests de dépréciation qui reposent sur des flux de trésorerie prévisionnels déterminés par la Direction.
Compte tenu du poids relatif de ces actifs au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'activation des frais de développement comme un point clé de notre audit.

NOTRE RÉPONSE
Nous avons notamment réalisé les travaux suivants :
– L'appréciation, au regard des normes comptables en vigueur, des modalités d'examen des critères d'activation, en particulier par entretien avec la Direction et les responsables opérationnels de projets, ayant par ailleurs confirmé les positions retenues par la signature d'une lettre d'affirmation scientifique spécifique ;
– La vérification de la permanence des méthodes comptables au niveau des durées d'amortissement retenues pour les dépenses activées du projet DHA ;
– L'analyse de la correcte détermination des frais de développement, en contrôlant les bases de données utilisées, leur adéquation avec la comptabilité générale, les clés de répartition permettant de les affecter à chaque projet ;
– L'appréciation de la cohérence des résultats des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie DHA et Blue Origins® établis en référentiel IFRS, notamment :
 • L'appréciation de la cohérence des hypothèses avec les données de business plan sous-jacentes, au niveau des quantités produites, vendues, des prix de vente, des coûts de revient, des autres frais ;
 • L'examen de la conformité de la méthodologie appliquée par la direction pour la détermination des flux et des valeurs d'utilité en découlant, aux normes comptables en vigueur ;
 • L'appréciation du caractère raisonnable des paramètres retenus par la société, notamment le taux d'actualisation appliqué et le taux de croissance à l'infini ;
 • La réalisation de tests de sensibilité pour nous assurer qu'une variation raisonnable des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause la conclusion du test de dépréciation.
Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2 « Principes et méthodes d'évaluation », 6 « Frais de développement » et 12.1 « Actifs incorporels » des annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications et informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.
Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Fermentalg par le conseil d'administration du 24 avril 2012 pour le cabinet MAZARS et du 30 novembre 2009 pour le cabinet EXCO ECAF.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la 11e année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO ECAF dans la 14e année, dont 9 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
– il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
– il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
– concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Paris La Défense, le 27 avril 2023

Alain CHAVANCE

Julie MALLET

EXCO ECAF
Mérignac, le 27 avril 2023

Christelle NGUEMA EYA

6.7 Comptes annuels Fermentalg en normes françaises

Compte de résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Ventes de marchandises	7 610	5 624	1 985	35 %
Production vendue (biens/serv.)	-	120	- 120	-100 %
Montant net du chiffre d'affaires	7 610	5 744	1 865	32 %
Produits des activités annexes	246	36	210	85 %
Production immobilisée	3 417	1 665	1 752	51 %
Production stockée	3 451	480	2 971	86 %
Subventions d'exploitation	629	0	629	100 %
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	828	1 254	- 426	-34 %
Autres produits	15	6	9	139 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**16 195**	**9 185**	**7 010**	**76 %**
Achats de matières premières et autres approvis.	- 9 658	- 5 311	- 4 346	82 %
Variation de stocks	38	11	27	259 %
Autres achats et charges externes	- 7 666	- 6 054	- 1 612	27 %
Impôts, taxes et versements assimilés	- 283	-316	32	-10 %
Salaires et traitements	- 3 927	- 3 489	- 438	13 %
Charges sociales	- 1 462	- 1 407	- 55	4 %
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 2 898	- 3 186	288	-9 %
Autres charges	- 166	- 73	- 93	56 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**-26 021**	**-19 824**	**- 6 197**	**31 %**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	- 9 826	-10 639	813	-8 %
Autres intérêts et produits assimilés	26	117	- 92	-78 %
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**26**	**117**	**- 92**	**-78 %**
Intérêts et charges assimilées	- 318	-564	246	-44 %
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**- 318**	**-564**	**246**	**-44 %**
RÉSULTAT FINANCIER	- 293	-446	153	-34 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-10 119	-11 086	966	-9 %
Produits exceptionnels	470	4 830	- 4 360	-90 %
Charges exceptionnelles	- 340	-734	394	-54 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	130	4 097	- 3 966	-97 %
Impôt sur les bénéfices	1 685	1 715	- 31	-2 %
TOTAL DES PRODUITS	16 691	14 133	2 558	18 %
TOTAL DES CHARGES	-24 995	-19 406	- 5 588	29 %
BÉNÉFICE OU PERTE	- 8 303	- 5 274	- 3 030	57 %

Bilan

(EN MILLIERS D'EUROS) ACTIF	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022 VAL. BRUTES	AMORT. & DÉPRÉC.	VAL. NETTES	% DE L'ACTIF	VALEURS AU 31/12/2021	% DE L'ACTIF
Immobilisations incorporelles	20 854	5 664	15 190	25 %	12 636	20 %
Immobilisations corporelles	26 172	13 590	12 582	21 %	12 814	21 %
Immobilisations financières	6 162	5	6 157	10 %	3 104	5 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	53 189	19 259	33 930	56 %	28 555	46 %
Stocks et en-cours	6 487	76	6 411	11 %	2 907	5 %
Avances et acomptes versés sur commandes	4	0	4	0 %	10	0 %
Créances et comptes rattachés	3 793	0	3 793	6 %	4 346	7 %
Valeurs mobilières de placement	10 400	5	10 395	17 %	11 997	19 %
Disponibilités	5 508	0	5 508	9 %	14 013	22 %
Charges constatées d'avance	189	0	189	0 %	444	1 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 380	81	26 299	44 %	33 717	54 %
Charges à répartir sur plusieurs exercices	133	0	133	0 %	187	0 %
TOTAL GÉNÉRAL	**79 703**	**19 341**	**60 362**	**100 %**	**62 458**	**100 %**

(EN MILLIERS D'EUROS) PASSIF	VALEURS AU 31/12/2022	% DU PASSIF	VALEURS AU 31/12/2021	% DU PASSIF
Capital	1 684	3 %	1 599	3 %
Primes d'émission, de fusion, d'apport	43 736	72 %	44 545	71 %
Réserves statutaires ou contractuelles	390	1 %	390	1 %
Report à nouveau	7 126	12 %	7 126	11 %
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 304	-14 %	-5 274	-8 %
Subvention d'investissement	654	1 %	230	0 %
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	45 286	75 %	48 616	78 %
AVANCES CONDITIONNÉES (II)	3 778	6 %	3 586	6 %
PROVISIONS POUR RISQUES (III)	190	0 %	230	0 %
Emprunts obligataires convertibles	3 769	6 %	3 658	6 %
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 953	3 %	2 018	3 %
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 000	3 %	1 000	2 %
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 522	3 %	1 428	2 %
Dettes fiscales et sociales	1 043	2 %	1 064	2 %
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151	0 %	464	1 %
Autres dettes	261	0 %	-2	0 %
Produits constatés d'avance	407	1 %	390	1 %
TOTAL DETTES (IV) (1)	11 106	18 %	10 019	16 %
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	2	0 %	7	0 %
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**60 362**	**100 %**	**62 458**	**100 %**

Tableau de Financement

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET GLOBAL	-8 304	-5 274
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	2 490	690
Plus ou moins-values de cessions	-92	-1 881
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-5 906	-6 464
Coût de l'endettement financier brut	357	814
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET D'IMPÔT	-5 548	-5 651
Variation de stock	-3 504	-886
Variation du poste de clients	197	-300
Variation du poste fournisseurs	350	-289
Variation des autres actifs et passifs courants	1 432	144
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	-1 525	-1 330
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	**-7 074**	**-6 981**
Production d'immobilisations (R&D immobilisée)	-3 417	-1 665
Quote-part des subventions d'investissement	-284	-280
Acquisitions d'autres actifs corporels et incorporels	-1 438	-1 803
Variation des dettes sur immobilisations	-313	-559
Acquisitions d'immobilisations financières	-3 166	-603
Cessions d'actifs corporels et incorporels	99	11
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	**-8 518**	**-4 898**
Augmentation de capital	4 549	30 002
Augmentation de capital liée aux filiales	-	-
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-
Nouveaux emprunts et autres dettes financières	1 492	1 391
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières	-525	-5 050
Variation de comptes courants	-	-
Intérêts versés sur emprunts et dettes financières	-32	-293
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**5 484**	**26 049**
Variation de trésorerie	-10 108	14 170
Trésorerie d'ouverture	26 009	11 839
Trésorerie de clôture	15 902	26 009

6.8 Notes annexes aux comptes annuels de Fermentalg

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 60 362 144 €, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 8 303 409 €.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2023.
Les faits marquants de l'exercice sont décrits dans les comptes IFRS arrêtés au 31 décembre 2022 (cf. Note 1 de la section 6.5).

Evènements postérieurs à la clôture

Cf. Note 27 de la section 6.5

Dossier juridique

Le capital social de la Société s'élève à 1 683 882,96 €, composé de 42 097 074 actions à 0,04 €.

BSPCE ET ACTIONS GRATUITES	NOMBRE DE BSPCE	NOMBRE D'ACTIONS AUXQUELLES DONNENT DROIT LES BSPCE/AG		PRIX D'EXERCICE MOYEN PAR ACTION (BSPCE)
		BSPCE	ACTIONS GRATUITES	
AU 31 DÉCEMBRE 2021	170 172	174 168	144 900	4,67
Instruments attribués	0	0	574 100	0,00
Instruments exercés/acquis	0	0	0	2,16
Instruments annulés ou caducs	0	0	-6 500	6,48
AU 31 DÉCEMBRE 2022	170 172	174 168	712 500	0,92

ACTIONS GRATUITES
En 2022, Fermentalg a mis en place un plan d'actions gratuites sur la base de l'approbation par l'Assemblée Générale du 2 juin 2020 d'une enveloppe maximum d'un million d'actions. 574 100 actions gratuites ont été attribuées aux salariés et dirigeant, dont l'acquisition est soumise outre des conditions de présence et de loyauté, à des conditions de performance (chiffre d'affaires et cours de bourse).

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
– continuité de l'exploitation ;
– permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (cf, exception ci-dessous) ;
– indépendance des exercices ; et
– conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les subventions ont été retraitées comptablement, en fonction des dépenses engagées à la fin de l'exercice par rapport aux dépenses totales des programmes subventionnés. Il a été tenu compte du ratio général fixé par le programme pour déterminer les dépenses allouées aux subventions et aux avances remboursables. Le montant des subventions à recevoir est comptabilisé en autres produits.
Des dépenses de Recherche et Développement (R&D) donnent lieu à un calcul de Crédit Impôt Recherche (CIR) pour 1 684 726 €, comptabilisé au crédit du compte Impôts sur les Bénéfices du compte de résultat. Cette créance se retrouve inscrite sur la ligne Impôts sur les Bénéfices du tableau de l'annexe « État des échéances des créances ». Le remboursement du CIR intervient en principe l'année suivante.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisation envisagée.
Les brevets sont amortis sur des durées de 8 à 20 ans.
Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus et activés s'ils répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables (l'entreprise doit démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle),
- la disponibilité de ressources (techniques et financières) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'analyse des critères d'activation et des indices de perte de valeur de ces actifs nécessite un jugement de la direction et des hypothèses qui sont affectées par les évolutions futures du marché ou de l'économie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	10 à 30 ans
Agencement et aménagement des constructions	5 à 7 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Contrat de liquidité Gilbert Dupont

La Société Fermentalg détient 95 728 actions propres au 31/12/2022 à une valeur unitaire de 1.52 €.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.
Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.
Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks sont composés :
– de fournitures de laboratoire, non destinées à être vendues ou entrant dans un processus de production,
– d'emballages liés à la production d'huile,
– de fournitures de maintenance permettant l'entretien des installations R&D,
– de produits intermédiaires ou finis fabriqués et stockés chez Fermentalg ou ses sous-traitants et destinés à être vendus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Aucun effet escompté non échu, ainsi qu'aucun financement par le biais d'affacturage ou de Dailly n'a été mis en place sur cet exercice.

NOTE 3 – ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
				AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS	AUTRES MOUVEMENTS	CESSIONS	
INCORPOREL	Frais établissement, recherche et développement		8 871	0	0	0	0	8 871
	Autres postes immobilisations incorporelles		2 222	0	354	0	55	2 521
	Immobilisations incorporelles en-cours		6 045	0	3 437	0	20	9 462
	Autres postes immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		17 138	0	3 791	0	75	20 854
CORPOREL	Terrain		1 289	0	0	0	0	1 289
	Constructions sur sol propre		13 324	30	261	0	6	13 609
	Installations techniques, matériel		8 731	515	525	0	453	9 318
	Autres immob. corporelles	Matériel de transport	5	0	0	0	0	5
		Matériel de bureau, & info., mobilier	472	0	41	0	17	496
	Immobilisations corporelles en-cours		1 620	4	80	470	13	1 221
	Avances et acomptes		89	0	223	78	0	234
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 530	549	1 130	548	489	26 172
FINANCIER	Autres participations		2 800	0	2 910	0	0	5 710
	Autres titres immobilisés		0	0	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières		304	0	256	0	108	452
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 104	0	3 166	0	108	6 162
TOTAL GÉNÉRAL :			**45 772**	**549**	**8 087**	**548**	**672**	**53 188**

NOTE 4 – ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

(EN MILLIERS D'EUROS)		IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
				AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS	AUTRES MOUVEMENTS	CESSIONS	
INCORPOREL	Frais d'établissement, recherche et développement		3 585	0	920	0	0	4 505
INCORPOREL	Autres postes immo. incorporelles		655	0	153	0	7	801
INCORPOREL	Autres postes immo. incorporelles		0	0	0	0	0	0
INCORPOREL	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 240	0	1 073	0	7	5 306
CORPOREL	Terrain		0	0	0	0	0	0
CORPOREL	Constructions	Sur sol propre	4 527	0	740	0	2	5 265
CORPOREL	Constructions	Installations générales	0	0	0	0	0	0
CORPOREL	Installations techniques et matériel		6 187	0	793	0	451	6 529
CORPOREL	Autres immo. corporelles	Matériel de transport		0	0	0	0	0
CORPOREL	Autres immo. corporelles	Matériel autre et mobilier	395	0	39	0	16	418
CORPOREL	Immobilisations corporelles en-cours		0	0	0	0	0	0
CORPOREL	Avances et acomptes		0	0	0	0	0	
CORPOREL	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 109	0	1 572	0	469	12 212
TOTAL GÉNÉRAL			**15 349**	**0**	**2 645**	**0**	**476**	**17 518**

NOTE 5 – PROVISIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)		IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
				AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITIONS	AUTRES MOUVEMENTS	CESSIONS	
INCORPOREL	Frais d'établiss., recherche et développement		0	0	0	0	0	0
	Autres postes immo. incorporelles		0	0	0	0	0	0
	Autres postes immo. incorporelles		262	0	97	0	0	359
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		262	0	97	0	0	359
CORPOREL	Terrain		0	0	0	0	0	0
	Constructions	Sur sol propre	987	0	100	0	329	758
		Installations générales	0	0	0	0	0	0
	Installations techniques et matériel		0	0	0	0	0	0
	Autres immo. corporelles	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0
		Matériel autre et mobilier	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en-cours		620	0	0	0	0	620
	Avances et acomptes		0	0	0	0	0	
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 607	0	100	0	329	1 378
FINANCIER	Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0	0	
	Autres participations		0	0	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés		0	0	0	0	0	0
	Prêts et autres immo. financières		0	0	5	0	0	5
	SOUS TOTAL IMMO FINANCIÈRES		0	0	5	0	0	5
TOTAL GÉNÉRAL :			**1 869**	**0**	**202**	**0**	**329**	**1 742**
TOTAL GÉNÉRAL GLOBAL – AMORT. & PROVISIONS :			**17 218**	**0**	**2 847**	**0**	**805**	**19 260**

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques opérationnels sont inchangées à 190 000 € à fin 2022.

NOTE 6 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, Fermentalg détient une participation de 49,9 % dans CarbonWorks, la coentreprise créée avec le groupe Suez le 2 juillet 2021.

NOTE 7 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET CRÉANCES

État des créances à la clôture de l'exercice :

ÉTAT DES CRÉANCES (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS BRUTS	PROVISIONS	MONTANTS NETS	À 1 AN	+ 1 AN
ACTIF IMMOBILISE					
Créances rattachées à participations	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	225	5	220	-	220
ACTIF CIRCULANT					
Clients douteux	-	-	-	-	-
Autres créances clients	1 306	-	1 306	1 306	-
Créances rep titres	-	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	593	-	593	593	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	381	-	381	381	-
Tva	486	-	468	468	-
Impôts sur les bénéfices	1 688	-	1 688	1 688	-
Autres impôts et taxes	111	-	111	111	-
Fournisseurs	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	189	-	189	189	-
Charges à repartir	133	-	133	133	
TOTAUX	**5 094**	**5**	**5 094**	**4 869**	**220**

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements sans risque de capital, dont la liquidité est généralement inférieure à 3 mois.

NOTE 8 – ENTREPRISES LIÉES

Fermentalg a concédé à CarbonWorks une licence exclusive d'utilisation de certains de ses brevets, et apporté son savoir-faire dans le cadre du contrat d'apport du 10 juin 2021.

NOTE 9 – COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (EN MILLIERS D'EUROS)		MONTANTS
Exploitation		189
Financiers		-
Exceptionnels		-
TOTAL		**189**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	2 000
Disponibilités	15
TOTAL	**2 016**

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE	VALEUR NOMINALE (EN €)
Titres composant le capital social au début de l'exercice	39 967 049	0,04
Titres émis pendant l'exercice	2 130 025	0,04
Titres remboursés pendant l'exercice	0	0,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	42 097 074	0,04

NOTE 11 – TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE INITIAL	AUGMEN-TATION	DIMINUTION	AUTRES MVTS	SOLDE FINAL
Capital social	1 599	85	0		1 684
Primes liées au capital social	44 545	7 524	-8 334		43 735
Écart de réévaluation					0
Réserves					0
– Réserve légale					0
– Réserves indisponibles					0
– Réserves statutaires ou contractuelles	390				390
– Réserves réglementées					0
– Autres Réserves					0
Écart d'équivalence					0
Report à nouveau	7 126				7 126
Résultat de l'exercice	-5 274	5 274	-8 304		-8 304
Subventions d'investissement	230	424	0		654
Provisions réglementées					0
TOTAUX	**48 616**	**13 307**	**-16 638**	**0**	**45 286**

NOTE 12 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DETTES (EN MILLIERS D'EUROS)		MONTANTS BRUTS	À 1 AN AU MOINS	À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles		3 769	-	3 769	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts & dettes établissements de crédit	à 1an max. à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	5 732	382	4 776	573
Emprunts & dettes financières divers		2 000	-	2 000	-
Fournisseurs & comptes rattachés		1 522	1 522	-	-
Personnel & comptes rattachés		593	593	-	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		390	390	-	-
État & autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Prélèvements à la source	29	29		
	Taxe sur la valeur ajoutée	18	18	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes & assimilés	13	13	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		151	151	-	-
Groupes et associés		-	-	-	-
Autres dettes		261	261	-	-
Dette représentative des titres empruntés		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		407	407	-	-
TOTAUX		**14 885**	**3 766**	**10 545**	**573**

NOTE 13 – COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (EN MILLIERS D'EUROS)		MONTANTS
Exploitation		272
Financiers		135
Exceptionnels		0
TOTAL		**407**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 732
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	837
Dettes fiscales et sociales	992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45
Autres dettes	
TOTAL	**7 605**

NOTE 14 – ENGAGEMENTS

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 253 029 €.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :
– Taux d'actualisation 3,80 % ;
– Table de mortalité INSEE ; et
– Âge de la retraite à 67 ans.
Cette indemnité tient compte des charges sociales correspondantes.

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNÉS (EN MILIERS D'EUROS)	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	TOTAUX
Effets escomptés non échus						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir/Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
– Contrats de crédit-bail						
– Contrats de locations financement	90	-	-	-	-	90
– Commandes d'immobilisations						
TOTAL	90	-	-	-	-	90
Engagements en matière de pensions	253	-		-	-	253
TOTAL	**343**	**-**	**-**	**-**	**-**	**343**

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

NOTE 15 – EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :		
– Ingénieurs et cadres	38	37
– Agents de maîtrise		
– Employés et techniciens	26	27
TOTAL	**64**	**64**

NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES (EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANTS
Organes d'Administration	81
Organes de Direction	399
Organes de Surveillance	0

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION (EN MILLIERS D'EUROS)	CHARGES	PRODUITS
Malis contrat liquidité G.DUPONT	108	-
Bonis contrat liquidité G. DUPONT	-	34
Dot sur dépréciation élement. Liquidité G. DUPONT	5	-
Val. Compta. Immo. Corp. Cédées	5	-
Produits cessions éléments actif	-	96
Autres charges exceptionnelles	-	-
Reprise sur provision exceptionnelles	-	0
Produits Except. Sur Oper. Ges	-	-
Charges Except. Sur Operat. Ges	222	-
Autres produits exceptionnels	-	340
	340	**469**

NOTE 18 – COMMENTAIRES

Informations sur les parties liées

Engagements auprès des membres du Conseil d'Administration : Néant.
Transactions réalisées avec une société ayant un dirigeant en commun : La Société a conclu en 2022 des contrats de prestations de services techniques et administratifs avec la Société CarbonWorks. Elle a également conclu avec CarbonWorks une convention relative aux aides obtenues par le projet Valbiovi de la part de BPI France et la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Programme Structurant Pour la Compétitivité (PSPC). Ce projet a en effet été transféré par Fermentalg à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs réalisé en 2021.
Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes sociaux de l'exercice 2022 figure en section 6.10 du présent Document d'Enregistrement Universel.

6.9 Informations complémentaires concernant Fermentalg en vue de l'approbation des comptes annuels

6.9.1 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce.

(EN MILLIERS D'EUROS)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 683 883	1 598 681	1 011 086	737 527	685 804
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	42 097 074	39 967 049	25 277 165	18 438 199	17 145 135
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	2 000 000	2 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000
Par exercice de BSA	3 066 409	4 965 527	13 111 516		
Par exercice d'instruments d'incentive attribués	712 500	144 900	824 142	1 268 742	1 298 306
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 609 620	5 744 459	2 314 505	2 102 127	467 340
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations (B)	- 7 917 880	- 5 056 835	- 6 450 860	- 9 392 813	- 8 797 549
Provisions					
Impôts sur les bénéfices	1 684 726	1 715 245	1 541 278	1 641 333	1 550 000
Résultat distribué (D)					
III. RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B)/(A)	-0,19	-0,13	-0,26	-0,51	-0,51
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions	-0,15	-0,08	-0,19	- 0,42	-0,42
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C)/(A)	-0,20	-0,13	-0,26	-0,58	-0,55
Dividende attribué à chaque action = (D)/(A)	- €	- €	- €	- €	- €
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice [1]	64	64	62	65	63
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 926 612	3 488 615	3 358 331	3 069 733	3 050 705
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 461 962	1 406 804	1 311 722	1 234 812	1 364 348

[1] À partir de 2022, les stagiaires, apprentis, contrats professionnel et mandataire social ne sont plus pris en compte dans le calcul.

6.9.2 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

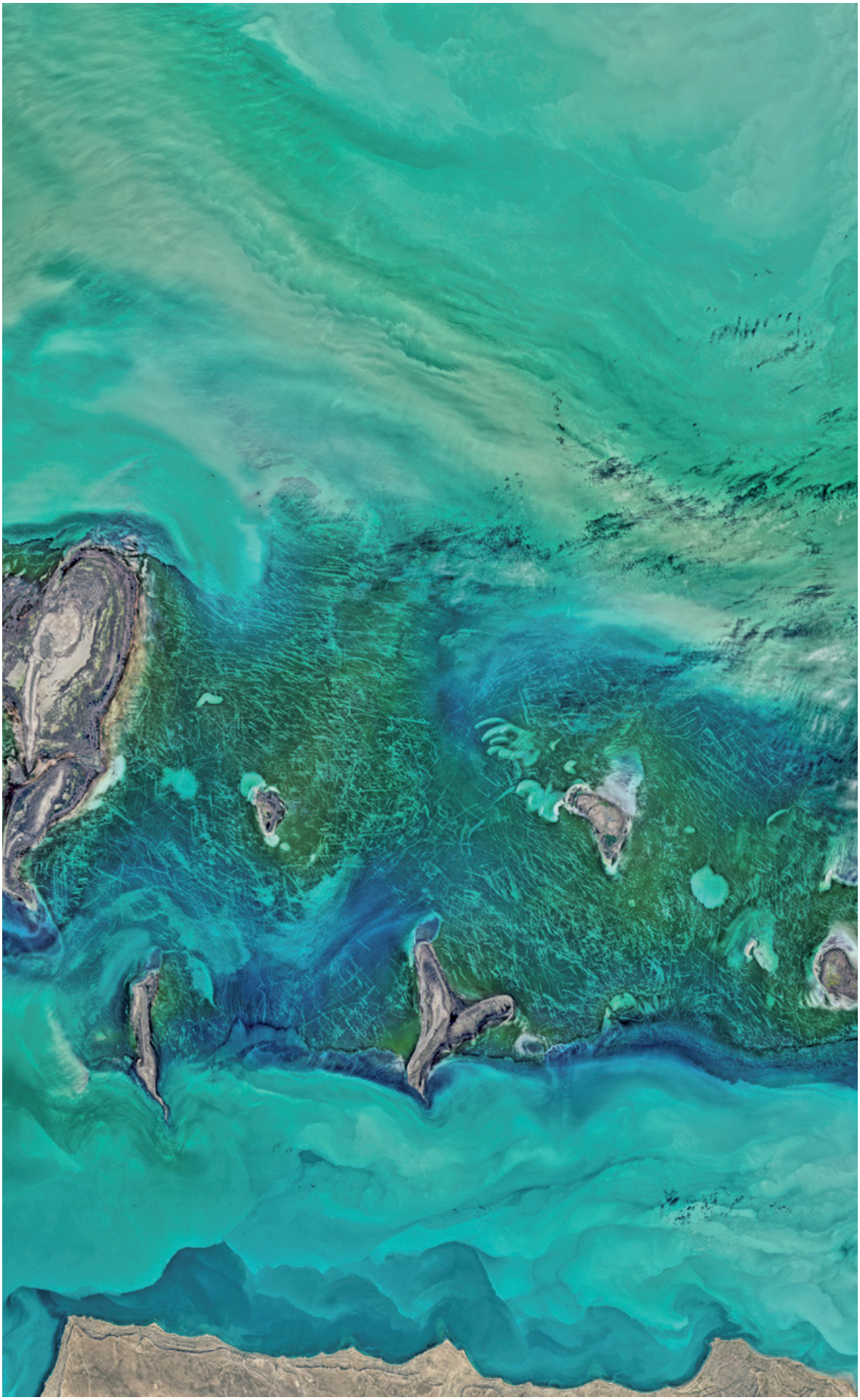
L'article L. 441-6 du Code de commerce dispose que sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ; le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du Code général des impôts, le délai

convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours à compter de la date d'émission de la facture.
Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés :
– à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur ; et
– à 45 jours fin mois en fonction des accords signés avec les fournisseurs.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, est présentée dans le tableau ci-après :

ARTICLE D.441-I.-1° :						
FACTURES *REÇUES* NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						
	0 JOUR (INDICATIF)	**1 À 30 JOURS**	**31 À 60 JOURS**	**61 À 90 JOURS**	**91 JOURS ET PLUS**	**TOTAL (1 JOUR ET PLUS)**
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	226					133
Montant total des factures concernées HT	682 318 €	62 352 €	32 898 €	11 531 €	19 739 €	126 519 €
Pourcentage du montant total. des achats HT de l'exercice	2,62%	0,24%	0,13%	0,05%	0,08%	0,49%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total HT des factures exclues	0 €					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L.441-6 OU ARTICLE L.443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : *de 10 à 60 Jours date de réception de facture*					
	0 Délais légaux : *30 jours date de facture*					

ARTICLE D.441-I.-2° :						
FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						
	0 JOUR (INDICATIF)	**1 À 30 JOURS**	**31 À 60 JOURS**	**61 À 90 JOURS**	**91 JOURS ET PLUS**	**TOTAL (1 JOUR ET PLUS)**
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	13					12
Montant total des factures concernées HT	1 087 436 €	28 798 €	1 577 €	0 €	58 991 €	89 367 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	14,29 %	0,38 %	0,02 %	0,00 %	0,78 %	1,17 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total HT des factures exclues	0 €					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L.441-6 OU ARTICLE L.443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : de 10 à 90 Jours date de réception de facture					
	0 Délais légaux : *30 jours date de facture*					



6.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Fermentalg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fermentalg relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement inscrits à l'actif

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les coûts de développement capitalisés sont inscrits au bilan de votre société pour une valeur nette comptable de 13,8 M€.
Comme indiqué en note 2 « Principes et méthodes comptables » des annexes aux comptes annuels de votre société, les frais de développement sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus et activés s'ils répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises.
L'activation des frais de développement résulte donc de l'exercice d'un jugement de la direction sur le respect des critères d'activation.
Par ailleurs, les frais de développement immobilisés font l'objet de tests de dépréciation qui reposent sur des flux de trésorerie prévisionnels déterminés par la Direction.

Compte tenu du poids relatif de ces actifs au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'activation des frais de développement comme un point clé de notre audit.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons notamment réalisé les travaux suivants :

– L'appréciation, au regard des normes comptables en vigueur, des modalités d'examen des critères d'activation, en particulier par entretien avec la Direction et les responsables opérationnels de projets, ayant par ailleurs confirmé les positions retenues par la signature d'une lettre d'affirmation scientifique spécifique ;
– L'analyse de la correcte détermination des frais de développement, en contrôlant les bases de données utilisées, leur adéquation avec la comptabilité générale, les clés de répartition permettant de les affecter à chaque projet ;
– L'appréciation de la cohérence des résultats des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie DHA et Blue Origins® établis en référentiel français, notamment :
 • L'appréciation de la cohérence des hypothèses avec les données de business plan sous-jacentes, au niveau des quantités produites, vendues, des prix de vente, des coûts de revient, des autres frais ;
 • L'examen de la conformité de la méthodologie appliquée par la direction pour la détermination des flux et des valeurs d'utilité en découlant, aux normes comptables en vigueur ;
 • L'appréciation du caractère raisonnable des paramètres retenus par la société, notamment le taux d'actualisation appliqué et le taux de croissance à l'infini ;
 • La réalisation de tests de sensibilité pour nous assurer qu'une variation raisonnable des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause la conclusion du test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2 à 5 des annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Fermentalg par le conseil d'administration du 24 avril 2012 pour le cabinet MAZARS et du 30 novembre 2009 pour le cabinet EXCO ECAF.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la 11e année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO ECAF dans la 14e année, dont 9 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste

pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
– il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
– il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Paris La Défense, le 27 avril 2023

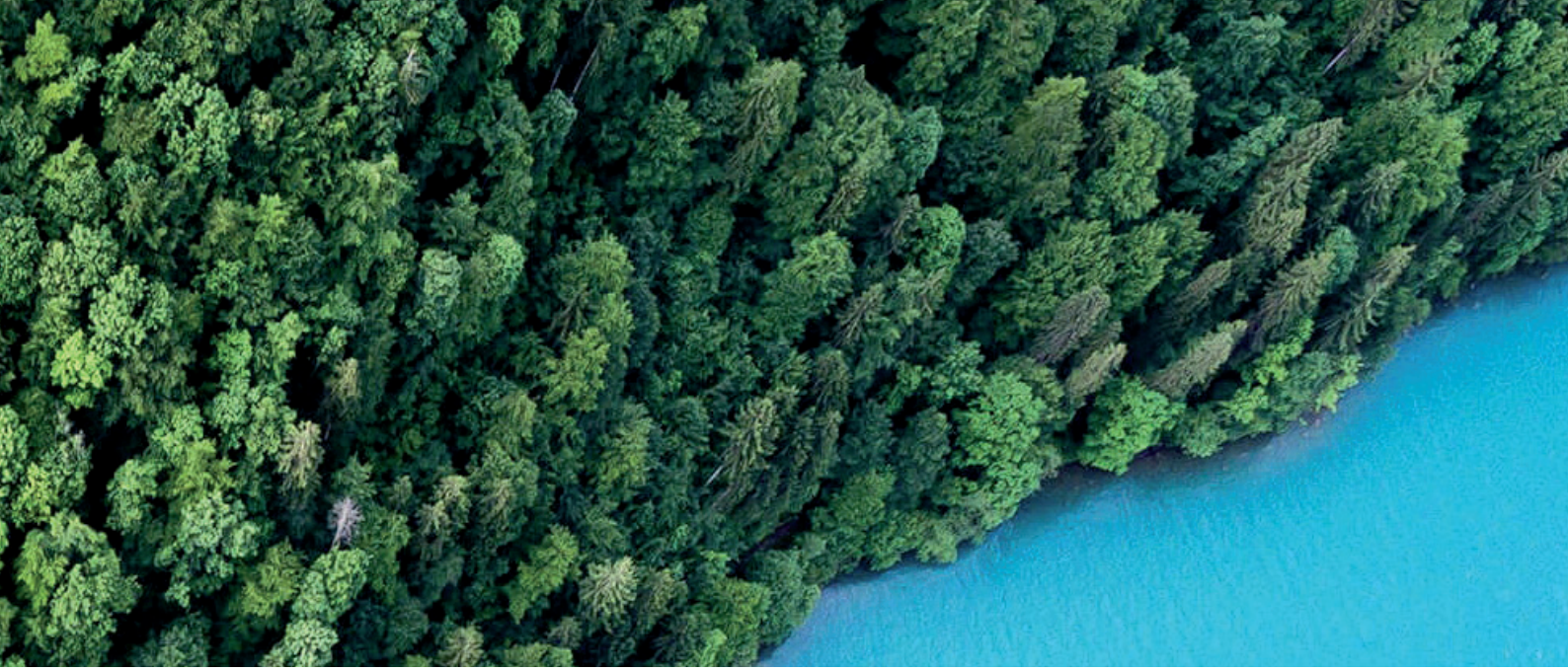
Alain CHAVANCE — Julie MALLET

EXCO ECAF
Mérignac, le 27 avril 2023

Christelle NGUEMA EYA

07





7
CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1 Renseignements à caractère général

7.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination sociale de la Société est « Fermentalg » depuis la création de la Société.

7.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et d'identifiant d'entité juridique de l'émetteur

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro d'identification 509 935 151. La Société est cotée en bourse sur le marché Euronext à Paris (ISIN : FR0011271600 – MNEMO : FALG – Éligible PEA-PME) depuis son introduction en bourse le 16 avril 2014

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne depuis le 15 janvier 2009. La durée de vie de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 14 janvier 2108, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
La date d'arrêté des comptes est fixée au 31 décembre de chaque année.

7.1.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur et législation régissant les activités

Fermentalg est une société anonyme à conseil d'administration.
Son siège social est sis 4 rue Rivière à Libourne (33500).
Tél : +33 5 57 25 02 20
Site Internet : www.fermentalg.com
La Société, soumise au droit français, est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

7.2 Liste des filiales

Au titre des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, il est précisé que la Société détient à la date du présent Document d'Enregistrement Universel une filiale à 49,9 %, CarbonWorks, société par actions simplifiée au capital de 11 253 384 euros, dont le siège social se situe 6 rue Rivière – 33500 Libourne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 893 681 783. Cette société a fait l'objet d'apports d'actifs de la part du groupe Suez et de Fermentalg en juillet 2021, et a levé des fonds en février 2022 auprès d'investisseurs financiers menés par BNP Paribas.

7.3 Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas réalisé d'acquisition de titres de participation autres que ceux acquis dans le cadre de la levée de fonds de CarbonWorks

7.4 Contrats intra-groupe

La Société a conclu en 2022 des contrats de prestations de services techniques et administratifs avec la Société CarbonWorks. Elle a également conclu avec CarbonWorks une convention relative aux aides obtenues par le projet Valbiovi de la part de BPI France et la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Programme Structurant Pour la Compétitivité (PSPC). Ce projet a en effet été transféré par Fermentalg à CarbonWorks à l'occasion de l'apport d'actifs réalisé en 2021.

7.5 Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

7.5.1 Principales opérations avec les apparentés

Elles sont décrites dans la section 7.4 du présent chapitre, ainsi que dans la note 18 des comptes sociaux au chapitre 6.

7.5.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Fermentalg,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SIGNATURE D'UN BONDS PURCHASE AGREEMENT
Personnes concernées : Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies représenté par Bpifrance Investissement
La conclusion de ce contrat a été réalisée en date du 18 juin 2020, entre Fermentalg, DDW Inc, Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies.
Aux termes de ce contrat, la société DDW Inc, Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies ont souscrit 4.000.000 d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions d'une valeur nominale unitaire de



1,75 euros et d'une maturité de 5 ans, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 7 millions d'euros.
Le nombre d'obligations convertibles (OC) émises est de 4.000.000 représentant un nombre minimum de 4.637.096 actions nouvelles (en cas de cours de conversion d'un minimum de 1,75 euros).
Les OC portent intérêts au taux annuel de 3%. Les intérêts sont capitalisés annuellement à chaque date anniversaire de leur date d'émission conformément à l'article 1343-2 du Code civil.
A chacune de ces OC est attaché un BSA, entrainant ainsi l'émission de 4.000.000 de BSA. Ces BSA sont exerçables pendant une durée de 5 ans à compter de leur émission. 7 BSA permettent de souscrire 4 actions nouvelles au prix d'exercice unitaire de 1,75 euro.
En 2021, Bpifrance Participations et Fonds Ecotechnologies ont exercé les 2.000.000 de BSA qu'elles détenaient et converti 2.000.000 d'obligations convertibles.
En 2022, aucun BSA n'a été exercé, aucune obligation n'a été convertie.

CONTRAT DE MANDATAIRE SOCIAL ENTRE FERMENTALG ET MONSIEUR PHILIPPE LAVIELLE

Personne concernée : M. Philippe LAVIELLE, Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société FERMENTALG SA

La conclusion de ce contrat a été réalisée en date du 30 novembre 2016.
Ce contrat encadre les principes et les composantes de la rémunération de Monsieur Philippe LAVIELLE en sa qualité de président directeur général de la Société, à savoir :
– Rémunération annuelle fixe,
– Rémunération variable,
– Indemnisation des frais professionnels,
– Cotisations à l'assurance GSC (Garantie Sociale du Chef d'entreprise),
– Attributions gratuites d'actions,
– Autre dont rémunération exceptionnelle ou indemnité de départ : néant.

Ces éléments font l'objet de la 6ième résolution présentée à l'Assemblée générale du 13 juin 2023.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Paris La Défense, le 27 avril 2023

Alain CHAVANCE

Julie MALLET

EXCO ECAF
Mérignac, le 27 avril 2023

Christelle NGUEMA EYA

7.6 Capital social et droits de vote

7.6.1 Capital social

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le capital social de la Société s'élève à 1 686 126.96 euros. Ce dernier est composé de 42 153 174 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,04 euros chacune.
La section 5.9 détaille les variations du capital intervenues sur les 3 derniers exercices, auxquelles s'ajoute depuis le 21/12/2022 la conversion de BSA Blue (1 643 actions) et d'obligations convertibles 2023 (55 001 actions).
À la date du présent du Document d'Enregistrement Universel, les droits de vote théoriques s'élèvent à 44 917 464 contre 44 827 106 pour les droits de vote exerçables en assemblée générale. Cet écart s'explique par les 73 009 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu entre la Société et la société Gilbert Dupont.

7.6.2 Actions non représentatives du capital

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

7.6.3 Existence de droits de vote différents

A ce jour, la Société n'a émis aucune action de préférence instituant des droits de vote particuliers au profit de ses titulaires.
Toutefois, il est rappelé que l'article 13 des statuts de la Société institue un droit de vote double au profit (i) des actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, et (ii) des actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le détail des droits de vote double figure dans le tableau figurant à la section 7.8.1. du présent chapitre.

7.6.4 Contrôle direct ou indirect

À la date du Document d'Enregistrement Universel, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, le contrôle de la Société.
A ce jour, il n'existe donc pas de risque que le contrôle de la Société soit exercé de manière abusive par un actionnaire minoritaire ou majoritaire. En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures permettant d'éviter tout abus des actionnaires dans l'exercice de leurs droits de vote.

7.6.5 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 15 juin 2022 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de cette assemblée, à procéder ou à faire procéder à l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») dans les conditions décrites ci-dessous.
Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les finalités de ces achats étant, par ordre de priorité décroissant :

– de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché admises, telles que résultant notamment de la décision n°2018-01 du 2 juillet 2018 de l'AMF ;
– remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution

d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de plans d'options ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera ;

– de conserver et/ou de remettre des actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

– d'annuler, totalement ou partiellement, les actions ainsi acquises par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;

– de mettre en œuvre tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite de 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ; et

– de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social composant le capital social à la date de la décision du conseil d'administration de mise en œuvre du programme de rachat, le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 8 euros. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.
Le nombre maximal de titres acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social.
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, la Société doit rendre compte des opérations d'achat et de vente réalisées par elle sur ses propres actions afin d'en réguler le cours.
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
– Nombre d'actions : 95.728 titres.
– Solde en espèces du compte de liquidité : 74.175 euros.

	NOMBRE D'ACTIONS	COURS MOYEN
Actions en compte au 01/01/2022	43 925	3,11 €
Actions achetées (cours moyen)	976 720	2,31 €
Actions vendues (cours moyen)	924 917	2,33 €
ACTIONS EN COMPTE AU 31/12/2022	**95 728**	**1,52 €**

Le descriptif du programme de rachat d'actions est proposé à la [15]e résolution du texte des résolutions soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 13 juin 2023.

7.6.6 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des instruments financiers émis et encore en vigueur à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

INSTRUMENTS FINANCIERS À LA DATE DU DEU	NOTE	NOMBRE D'INSTRUMENTS ÉMIS	SOLDE À LA DATE DU DEU	PARITÉ ACTIONS	NOMBRE POTENTIEL D'ACTIONS À LA DATE DU DEU	PRIX D'EXERCICE/ SOUSCRIPTION	INSTRUMENTS « EXERÇABLES »* (OUI/NON)
BSPCE 2013	(1)	251 952	174 168	1,00	174 168	4,67 €	Non
Actions gratuites	(2)	726 000	712 500	1,00	712 500	0,00 €	NA
OCA 2020	(3)	4 000 000	2 000 000	1,00	2 000 000	1,75 €/Variable**	Non
BSA OC2020	(4)	4 000 000	2 000 000	4/7	1 142 857	1,75 €	Non
BSA Blue	(5)	36 968 847	34 612 593	18,00	1 922 922	2,75 €	Non
OCA 2023	(6)	6 847 828	6 781 828	Variable	7 594 432***	Variable	Oui

** prix d'exercice supérieur ou égal (non) ou inférieur (oui) au cours de l'action à la date du D.E.U.*
*** 1,75 € jusqu'au 19/6/2023, puis Cours Moyen Pondéré par les Volumes des 3 mois précédant la conversion du 20 juin 2023 au 19 juin 2025.*
**** Nombre d'actions calculé sur la base du cours moyen du 27 avril 2023 (0,95 €).*
(1) BSPCE figurant dans le tableau de la section 3.8.13 du présent Document d'Enregistrement Universel.
(2) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux et salariés figurant dans le tableau de la section 3.8.13 du présent Document d'Enregistrement Universel.
(3) 2.000.000 d'obligations convertibles souscrites intégralement par DDW, Inc., dont les caractéristiques sont décrites dans la section 5.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.
(4) 2.000.000 de BSA souscrits intégralement par DDW, Inc., permettant de souscrire 1 142 857 actions jusqu'au 20 juin 2025 au prix de 1.75 €.
(5) 34 612 593 BSA Blue attribués gratuitement aux actionnaires de la Société aux termes des décisions du conseil d'administration du 16 décembre 2021 et permettant de souscrire 1 922 922 actions au prix de 2,75 €.
(6) Obligations convertibles en actions émises le 14 mars 2023, convertibles sur la base du prix le plus bas entre un prix fixe de 2,50 € et 94 % du plus petit Cours Moyen Pondéré par les Volumes (CMPV) pris parmi les quinze (15) dernières séances de bourse précédant la date de demande de conversion. Le cours de référence retenu dans le tableau est de 0,95 €. Les caractéristiques de ces obligations convertibles sont détaillées dans la section 5.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les valeurs mobilières visées aux (1) à (6) ci-avant ouvrent droit, sous condition, à la souscription ou l'émission d'un total de 10 306 932 actions sans tenir compte des instruments non exerçables compte tenu du cours à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et 13 546 879 en tenant compte de tous les instruments.
En conséquence de ce qui précède, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées s'élève à 10 306 932 et représente une dilution maximale de 24,5 % sur la base du capital existant à ce jour, contre une dilution maximale de 19,6 % sur la base du capital dilué. La dilution est respectivement de 32,1% et 24,3% en tenant compte de tous les instruments émis.

7.6.7 Capital autorisé

Les délégations de compétence et autorisations accordées par les assemblées générales des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en vigueur à la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel figurent dans le tableau ci-dessous.
Ces délégations et autorisations ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 2 juin 2020 et du 15 juin 2022.

NATURE DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE OU DE L'AUTORISATION	DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DURÉE DE VALIDITÉ ET ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM (EN € OU POURCENTAGE DU CAPITAL SOCIAL)	USAGE DE LA DÉLÉGATION OU DE L'AUTORISATION
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce. (11e résolution).	15 juin 2022	18 mois 14 décembre 2023	10 % du capital social. montant maximum de fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions : 500.000 €.	Néant
Autorisation et délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce. (12e résolution).	15 juin 2022	18 mois 14 décembre 2023	10 % du capital social.	Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance. (13e résolution).	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €(1). Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 €(2).	Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public, conformément notamment à l'article L. 225-136 du Code de commerce. (14e résolution).	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €(1) Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 €(2) Le prix des émissions et, le cas échéant, le montant de la prime d'émission est arrêté par le conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus(3)(4)	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier. (15e résolution).	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €(1), sans pouvoir excéder 20 % du capital par an. Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 €(2). Le prix unitaire par action ou par valeur mobilière, émise sur le fondement de cette autorisation, est fixée par le conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus(3)(4).	Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE OU DE L'AUTORISATION	DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DURÉE DE VALIDITÉ ET ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM (EN € OU POURCENTAGE DU CAPITAL SOCIAL)	USAGE DE LA DÉLÉGATION OU DE L'AUTORISATION
Autorisation à conférer au conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale.	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	10 % du capital social	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées[5], conformément notamment à l'article L. 225- 138 du Code de commerce. (17e résolution).	15 juin 2022	18 mois 14 décembre 2023	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €[1]. Montant nominal des titres de créances : 40.000.000 €[2]. Le prix unitaire par action ou par valeur mobilière, émise sur le fondement de cette autorisation, est fixée par le conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus[6].	Sur la base de cette délégation, 6.847.828 obligations convertibles ont été émises par le Société le 14 mars 2023.
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émis en application des 13e, 14e, 15eet 17e résolutions, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. (18e résolution).	15 juin 2022	26 mois[7] 14 août 2024	15 % du montant de l'émission initiale[1][2]. Le prix unitaire par action émise sur le fondement de cette autorisation est identique au prix retenu par le conseil d'administration pour l'augmentation de capital correspondante.	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément notamment à l'article L. 225-147 du Code de commerce. (19e résolution).	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	10 % du capital social au moment de l'émission. Fixation de la parité d'échange par le Conseil d'administration, ainsi que le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser.	Néant

NATURE DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE OU DE L'AUTORISATION	DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DURÉE DE VALIDITÉ ET ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM (EN € OU POURCENTAGE DU CAPITAL SOCIAL)	USAGE DE LA DÉLÉGATION OU DE L'AUTORISATION
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, conformément notamment à l'article L. 22-10-54 du Code de commerce. (20e résolution).	15 juin 2022	26 mois 14 août 2024	Montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme : 600.000 €. Montant nominal des créances : 40.000.000 €. Fixation de la parité d'échange par le Conseil d'administration, ainsi que le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser.	Néant
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 1.000.000 actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées[8], conformément notamment à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce., emportant renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. (23e résolution).	2 juin 2020	38 mois 1er août 2023	Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées : 1.000.000.	Sur la base de cette délégation, 524 100 actions gratuites ont été attribuées.

[1] Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisées s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 800.000 € de nominal (22e résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2022).

[2] Le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 45.000.000 € de nominal (22e résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2022).

[3] En cas d'utilisation de cette autorisation, elle devra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :
- *pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ; et*
- *le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus.*

[4] En cas d'utilisation de cette autorisation, le conseil d'administration est autorisé à fixer le prix d'émission, dans la limite de 10 % du capital social apprécié à la date d'émission sur une période de douze (12) mois dans les conditions suivantes :
- *le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 % ; et*
- *le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital social, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.*

[5] L'émission est réservée à une ou plusieurs des catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :
- *personnes physiques, sociétés d'investissement et fonds d'investissement (en ce compris, sans que cette énumération soit limitative, tout FCPI, FCPR ou FIP) de droit français ou de droit étranger investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small caps », liées au secteur de la santé (en ce compris de la biotechnologie industrielle) et/ou de l'énergie, pour des montants minimum au moins égaux à cent mille euros (100.000 euros), prime d'émission incluse, par investissement ou par projet ; et /ou*
- *groupes ou sociétés de droit français ou de droit étranger avec lesquels la Société entend conclure ou a conclu des partenariats ayant pour objet (i) l'industrialisation des procédés qu'elle développe ou (ii) la réalisation de travaux relatifs aux programmes de recherche et développement de la Société, en ce compris notamment tout programme afférent aux Oméga-3, à la phycocyanine et aux « puits de carbone » ; et/ou*
- *tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat de placement, français ou étranger, s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation et placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis*

[6] En cas d'utilisation de cette autorisation, elle devra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :
- *le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 % ;*
- *le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital social, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.*

[7] En cas d'utilisation de cette autorisation, elle devra être mise en œuvre dans les trente jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital qui serait décidée dans le cadre des 13e, 14e, 15e et 17e résolutions de l'Assemblée générale du 15 juin 2022.

[8] Sociétés qui posséderaient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou des droits de vote de la Société ou sociétés dont la Société possèderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

7.6.8 Informations sur le capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

Il n'existe pas à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, d'option portant sur le capital de la Société ni d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

7.6.9 Historique du capital social

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années :

DATE	NATURE DES OPÉRATIONS	VARIATION DE CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES	NOMBRE CUMULÉ TOTAL D'ACTIONS	CAPITAL APRÈS OPÉRATION*	PRIX D'ÉMISSION
09/04/20	Souscription de 1 000 000 actions par Kepler Chevreux	40 000 €	1 336 587 €	1 000 000	19 248 199	769 928 €	1,63 €
25/06/20	Souscription de 1 915 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	76 600 €	1 751 050 €	1 915 000	21 163 199	846 528 €	0,95 €
09/12/20	Souscription de 3 015 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	122 544 €	3 602 779 €	3 063 605	24 226 804	969 072 €	1,22 €
	340 235 BSA						
21/01/21	Souscription de 3 625 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	156 768 €	7 851 788 €	3 919 205	28 146 009	1 125 840 €	2,04 €
	Exercice de 1 418 214 BSA						
	Exercice de 179 BSPCE						
15/04/21	Souscription de 550 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	94 236 €	4 925 050 €	2 355 889	30 501 898	1 220 076 €	2,13 €
	Exercice de 1 656 970 BSA						
	Exercice de 298 BSPCE						
27/10/21	Souscription de 2 765 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	114 953 €	7 455 021 €	2 873 834	33 375 732	1 335 029 €	2,63 €
	Exercice de 761 838 BSA						

DATE	NATURE DES OPÉRATIONS	VARIATION DE CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES	NOMBRE CUMULÉ TOTAL D'ACTIONS	CAPITAL APRÈS OPÉRATION*	PRIX D'ÉMISSION
14/12/21	Souscription de 550 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	145 471 €	6 791 842 €	3 636 765	37 012 497	1 480 500 €	1,91 €
	Exercice de 997 925 BSA						
	Conversion de 2 088 840 OCA						
21/12/21	Souscription de 2 909 090 actions ordinaires par Trust Nixon et Nextstage	116 364 €	7 883 634 €	2 909 090	39 921 587	1 596 863 €	2,75 €
21/04/22	Souscription de 540 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	31 754 €	1 864 088 €	793 843	40 715 430	1 628 617 €	2,39 €
	Exercice de 63 461 BSA						
16/12/22	Souscription de 955 000 actions ordinaires par Kepler Cheuvreux	55 244 €	2 715 602 €	1 381 100	42 096 530	1 683 861 €	2,01 €
	Exercice de 426 100 BSA						

**: Valeur nominale de 0,04 € par action.*

7.7 Actionnariat

7.7.1 Répartition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société est composé de 42 097 074 actions.
À la connaissance de la Société, les actionnaires de la Société détenant plus de 4 % du capital au 31 décembre 2022 se répartissent de la façon suivante :

NOMS	31-DÉC-22			
	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
Fonds Ecotechnologies (BPI France Investissement)	3 060 156	7,27 %	3 060 156	6,84 %
BPIfrance Participations	2 983 810	7,09 %	2 983 810	6,67 %
Fonds Demeter 2	2 276 754	5,41 %	3 904 254	8,72 %
Trust Nixon	1 818 181	4,32 %	1 818 181	4,06 %
SOUS-TOTAL	10 138 901	24,08 %	11 766 401	26,28 %
Autres actionnaires	31 958 173	75,92 %	33 001 459	73,72 %
TOTAL	**42 097 074**	**100,00 %**	**44 767 860**	**100,00 %**

Le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, excluant les actions privées de droit de vote, y compris les droits de vote double. Ces droits de vote théoriques comprennent également les droits de vote suspendus résultant d'une privation de droits de vote de plein droit, par exemple les actions auto-détenues par la Société ou les droits de vote dont sont privés un actionnaire du fait d'une déclaration de franchissement de seuil tardive.

7.7.2 Franchissement de seuils

Aux termes des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, tout franchissement, à la hausse comme à la baisse, des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % de détention (en termes de droits de vote ou de pourcentage du capital) doit donner lieu à une notification spécifique à la Société et à l'AMF et à une publication sur le site Internet de l'AMF.

Une déclaration spécifique relative aux objectifs poursuivis par l'actionnaire concerné au cours des six mois à venir, est à faire auprès de l'AMF en cas de franchissement en capital ou en droits de vote des seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 %.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation d'information portant sur le franchissement d'autres seuils de capital ou de droits de vote.

Les déclarations de franchissements de seuil communiquées à la Société au titre de l'exercice 2021 sont les suivantes :

DATE DE DÉCLARATION	SOCIÉTÉ AYANT FRANCHI UN SEUIL	NATURE DU FRANCHISSEMENT DE SEUIL	NATURE DE L'OPÉRATION AYANT CONDUIT AU FRANCHISSEMENT DE SEUIL(S)	DATE(S) DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL(S)	SEUIL(S) FRANCHI(S)	NOMBRE D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES À LA DATE DE LA DÉCLARATION	% DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉTENU À LA DATE DE LA DÉCLARATION	NOMBRE DE DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUS À LA DATE DE LA DÉCLARATION	% DE DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ DÉTENU À LA DATE DE LA DÉCLARATION
11.01.2022	Demeter Investment Mangers[1]	À la baisse	Augmentation des droits de vote	05.01.2022	10 % des droits de vote	2.276.754	5,70 %	3.904.254	9,20 %
18.02.2022	Caisse des dépôts et consignations	À la hausse	Acquisition d'actions	15.02.2022	15 % des droits de vote[2]	6.430.966	15,98 %	6.430.966	15,06 %
07.03.2022	EPIC Bpifrance	À la baisse	Augmentation de capital	04.03.2022	15 % du capital[3]	6.043.966	14,93 %	6.043.966	14,08 %

[1] Demeter Investment Managers agit pour le compte du fonds FCPI Demeter 2 dont elle assure la gestion.
[2] La Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies et CDC Croissance.
[3] EPIC Bpifrance a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies.

À la connaissance de la Société, aucune autre personne que celles listées ci-dessus ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié.

7.7.3 Participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

7.7.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

7.7.4.1 PACTES D'ACTIONNAIRES

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de celle-ci.

7.7.4.2 CONCERTS

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, à la connaissance de la Société, il n'existe aucune action de concert entre ses actionnaires portant sur ses titres.

7.7.4.3 AUTRES ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.8 Acte constitutif et statuts

7.8.1 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

– la recherche et développement, la production industrielle et la commercialisation de micro-organismes (microalgues, protistes cyanobactéries) et tous produits issus de ces micro-organismes en particulier pour les marchés de l'énergie, de la chimie, de l'agroalimentaire, des cosmétiques, de la parapharmacie, le marché médical et tout autre domaine ;

– la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

– et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français.

Ils ne prévoient pas de stipulations particulières concernant la modification des statuts, les dispositions légales et réglementaires trouvent donc à s'appliquer (décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à la majorité ou, en cas d'augmentation de leurs engagements, à l'unanimité).

Les principales stipulations décrites ci-dessous sont extraites des statuts de la Société modifiés en dernier lieu le 16 décembre 2022, ainsi que de son règlement intérieur.

7.8.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

ARTICLE 10 – FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société est autorisée à demander à tout moment, auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 11 – TRANSMISSION

Les actions sont librement négociables à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Les actions sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Les valeurs mobilières sont librement cessibles.

ARTICLE 12 – DÉTENTION DU CAPITAL

Toute personne, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction correspondant aux seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce en capital ou en droits de vote est tenue d'en faire déclaration à la Société et à l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités prévues audit article L. 233-7 du Code de commerce et dans le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions requises par tes dispositions législatives et réglementaires applicables, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

ARTICLE 13 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

1 – Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 – Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.
Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.
La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 – Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

4 – Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :
– à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
– aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.
Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de conversion d'actions de préférence en actions ordinaires, ou de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

ARTICLE 14 – INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS – NUE-PROPRIÉTÉ – USUFRUIT

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.
Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.
L'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent fixer comme ils l'entendent les conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription et l'attribution d'actions nouvelles. A défaut, ces conditions seraient fixées par la loi.

ARTICLE 25 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.
Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les Registres de la Société.
II est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.
Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire

avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat ainsi que, le cas échéant sa révocation, sont écrits et communiqués à la Société.
Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. Pour être pris en compte, tout formulaire de vote doit avoir été reçu par la Société trois jours avant l'Assemblée.
Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et/ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission.
Un actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance ou à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.
Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées Générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.
Lorsqu'il en existe un au sein de la Société, deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.
Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.
Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

2. Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.
Toutefois, le scrutin secret peut être décidé : soit par le Conseil d'administration ;
– soit par le Conseil d'administration ;
– soit par les actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition que le Conseil d'administration ou l'auteur de la convocation en ait reçu la demande écrite deux jours francs au moins avant la réunion.

3. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exerçant les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

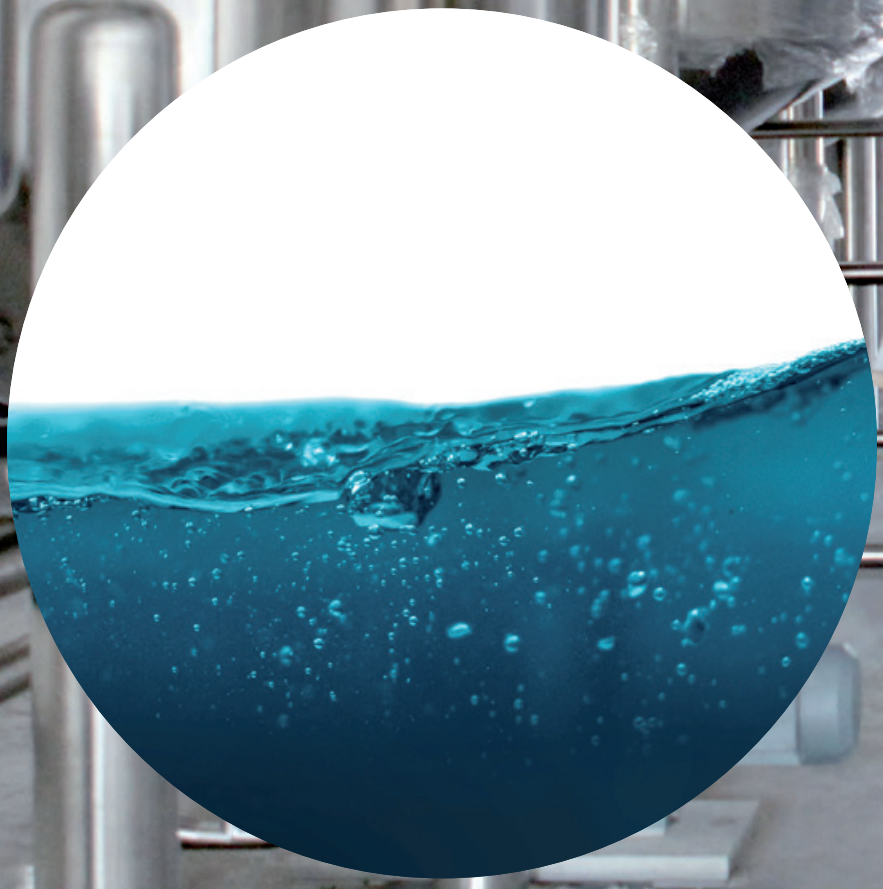
4. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Directeur général ou par le Secrétaire de l'Assemblée.
Article 27 – Affectation et répartition des résultats
Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.
Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.
Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.
Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

7.8.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Aucune disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

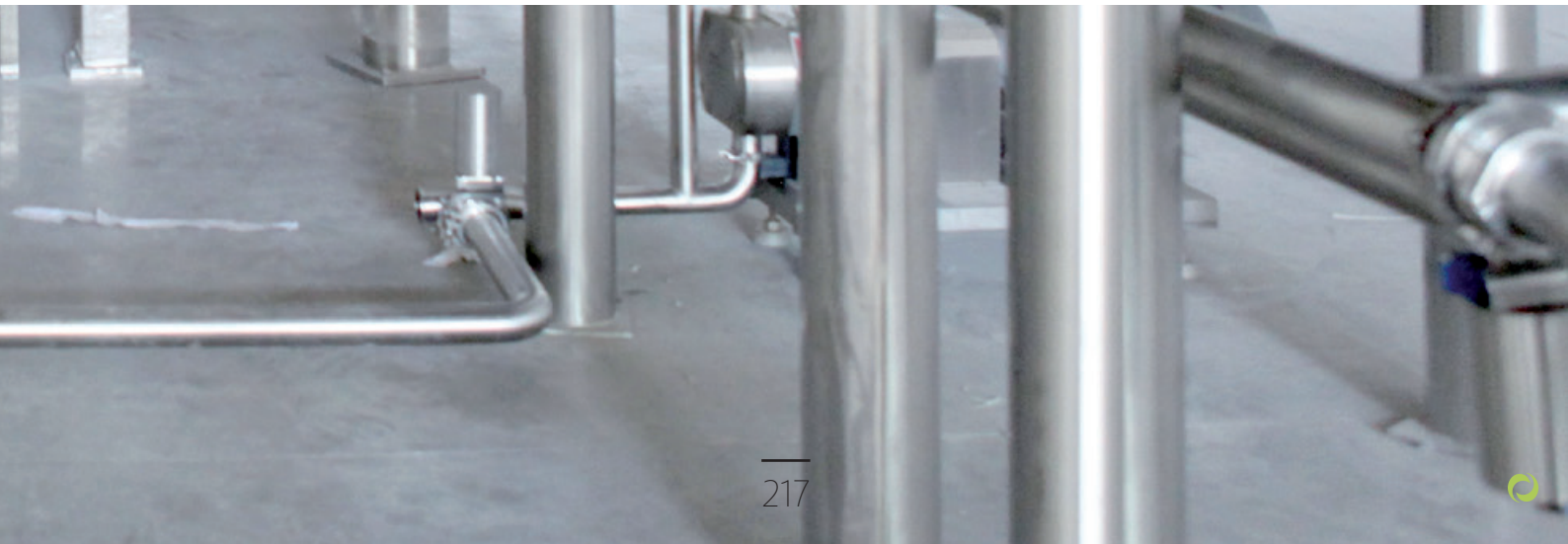
08





8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL



8.1 Personnes responsables

8.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Philippe LAVIELLE
Président Directeur Général
Tel : 05 57 25 02 20
Email : plavielle@fermentalg.com

8.1.2 Attestation du Responsable du Document d'Enregistrement Universel et du Rapport Financier Annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport Financier Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le Rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant en page 224, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Monsieur Philippe LAVIELLE
Président Directeur Général

8.1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Bertrand DEVILLERS
Directeur Administratif et Financier
Tel : 05 57 25 02 20
Email : bdevillers@fermentalg.com

8.2 Contrôleurs légaux des comptes

8.2.1 14. Commissaires aux comptes titulaires

EXCO ECAF, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux
174 avenue du Truc, 33700 Mérignac
Représentée par Madame Christelle NGUEMA EYA
Date de première nomination : 29 mars 2010
Durée du mandat en cours : 6 ans
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

MAZARS – BORDEAUX, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux
61 Quai de Paludate, 33088 Bordeaux
Représentée par Monsieur Alain CHAVANCE et Madame Julie Mallet
Date de première nomination : 24 avril 2012
Durée du mandat en cours : 6 ans
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

8.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Néant.

8.3 Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document d'Enregistrement Universel sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 4 rue Rivière 33500 Libourne, France.

Le présent Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.fermentalg.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.
Depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF, est également disponible sur le site Internet de la Société (www.fermentalg.com).

8.4 Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2021 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2021 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 161, 104 à 128, 174 à 182, 129 à 142, 183 à 189, du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 29 avril 2022, sous le numéro D. 22-0407 ;

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2020 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2020 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 161, 100 à 132, 178 à 201, 133 à 146, 236 à 242, du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 30 avril 2021, sous le numéro D. 21-0410 ; Les informations incluses dans ces deux Documents autres que celles citées ci-avant ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document d'enregistrement universel.

8.5 Tables de concordance

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier :

- les principales rubriques qui constituent le Document d'enregistrement universel prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 ;
- les principales informations qui constituent le rapport financier annuel prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- les principales informations qui constituent le rapport de gestion prévues par les articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce ;
- les principales informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévues par les articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce ;
- les informations sur les rémunérations avec la présentation sous forme des 11 tableaux préconisés par l'AMF (voir également Code AFEP/MEDEF).

Ces tables renvoient aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnés les éléments exigés par les lois, règlements et recommandations mentionnés ci-avant.

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 :

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS, RAPPORT D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE		
1.1	Responsable(s) du Document d'Enregistrement Universel	8.1	218
1.2	Attestation du Document d'Enregistrement Universel	8.1	218
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A	
1.5	Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente		1
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX		
2.1	Commissaires aux comptes	8.2	219
3.	FACTEURS DE RISQUES		
	Facteurs de risques	4.1	106
	Risques extra-financiers	2.4	39
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	198
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et d'identifiant d'entité juridique de l'émetteur	7.1	198
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	198
4.4	Siège social, forme juridique de l'émetteur et législation régissant les activités	7.1	198
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1	Principales activités	1.4, 1.6	13
5.2	Principaux marchés	1.5, 1.6	15
5.3	Évènements importants	5.1 DEU 2021 p.14 ; DEU 2020 p. 27	126
5.4	Stratégie et objectifs	1.4	13
5.5	Brevets, licences et nouveaux procédés de fabrication	1.7	19
5.6	Position concurrentielle	1.5	17, 18
5.7	Investissements	1.8	25
5.7.1	Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	DEU 2021 p. 21 ; DEU 2020 p. 41	26

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
5.7.2	Investissements importants en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris	1.7, 5.3	26
5.7.3	Informations relatives aux coentreprises et aux entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part du capital	1, 4. 5.1, 5.3.3	126, 132
5.7.4	Questions environnementales	2.1, 2.4, 2.6, 2.7	34, 54, 69
6.	**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**		
6.1	Description sommaire du groupe	1	7
6.2	Liste des filiales importantes	7.2	198
6.3	Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France	7.3	198
6.4	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.2	120
7.	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE**		
7.1	Situation financière	5.2	127
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière	5.2.1	127
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	5.2.2	128
7.2	Résultat d'exploitation	5.2.3	129
7.2.1	Principaux facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation	5.2.4	130
7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.2.5	130
8.	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**		
8.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	5.3.1	131
8.2	Sources et flux de trésorerie de l'émetteur	5.3.2	132
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.3.5	133
8.3.1	Principales sources de financement	5.3.5.1	133
8.3.2	Évolution de l'endettement de la Société	5.3.5.2	133
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	5.3.6	134
8.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir pour honorer les engagements pris en termes d'investissements	5.3.7	134
9.	**ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**	**1.9**	
10.	**INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**		
10.1	Principales tendances depuis le début de l'exercice en cours	5.5	135
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou évènement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	5.5	135
11.	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**	**N/A**	
12.	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**		
12.1	Conseil d'administration et direction générale	3.1, 3.2, 3.4	74
12.2	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration de la Société	3.3	85
12.3	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	3.4	88
13.	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**		
13.1	Rémunération et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux	3.6, 3.7	91
13.2	Provisions pour pensions et retraites	3.6.7	98
13.3	Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés – Évolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance de la Société	3.6.10	99

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
14.	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**		
14.1	Date d'expiration des mandats	3.2.2	78
14.2	Contrats de service	3.4.1	89
14.3	Informations sur les comités	3.3.2	86
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.1	74
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.5.1	90
15.	**SALARIÉS**		
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	2.5	45
15.2	Participations et stock-options	3.7	100
15.3	Participation des salariés au capital	3.7.4	103
16.	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital et franchissement de seuils	7.7	211
16.2	Existence de droits de vote différents	7.6, 7.7.2	202
16.3	Contrôle direct ou indirect	7.6.4	202
16.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.7.4	210
17.	**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**		
17.1	Opérations avec des apparentés	7.5	199
17.2	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	7.5.2	199
17.3	transactions effectuées sur les titres de la société par les dirigeants au sens de l'article l. 621-18-2 du code monétaire et financier	3.7.2	102
18.	**ETATS FINANCIERS ET MENTIONS OBLIGATOIRES**		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices	DEU 2020, page 105 et s. ; DEU 2021, page 104 et s. ; 6.6	
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	
18.1.3	Normes comptables	6.5, 6.8	141, 179
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	DEU 2020, page 132 et s. ; DEU 2021, page 129 et s. ; 6.8	176
18.1.6	États financiers consolidés	6.1 à 6.4	138 à 141
18.1.7	Date des dernières informations financières	31/12/2022	
18.2	Informations financières intermédiaires	N/A	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	6.6, 6.10 DEU 2021 P. 174 DEU 2020 P. 177	172, 192
18.4	Informations financières pro forma	N/A	
18.5	Politique en matière de dividendes	7.8.2	211
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	4.3	123
18.7	Changement significatif de la situation financière	5.6	135

CHAP.	DESCRIPTION	PAR. URD	PAGE
19.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES,CAPITAL ET STATUTS		
19.1	Capital social	7.6.1	202
19.1.1	Montant du capital social	7.6.1	202
19.1.2	Actions non représentatives du capital	7.6.2	202
19.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	7.6.5	202
19.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	7.6.6	204
19.1.5	Capital autorisé	7.6.7	209
19.1.6	Informations sur le capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	7.6.8	208
19.1.7	Historique du capital social	7.6.9	208
19.2	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	6.9.1	189
19.3	Acte constitutif et statuts	7.8	211
19.3.1	Registre et objet social	7.8.1	211
19.3.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7.8.2	211
19.3.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.8.3	214
19.4	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	6.9.2	189
20.	CONTRATS IMPORTANTS		
20.1	Résumé des contrats importants pour les deux années précédant la publication du Document d'Enregistrement Universel	5.7	135
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES		
21.1	Déclaration sur les documents disponibles pendant la durée de validité du D.E.U.	8.3	219

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION – ARTICLES L. 22-10-34 ET SUIVANTS, L. 232-1 ET SUIVANTS ET R. 225-102 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	SECTION(S)	PAGE
Situation et activité de la Société et du Groupe		
Situation et activité au cours de l'exercice écoulé	1.4, 1.6, 5.2	13, 19,127
Activité et résultats de la Société	5.2	127
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	6.9.1	189
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	5.2, 5.4, 5.5	127, 135
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	5.1, 5.2, 5.4, 5.5	134
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	2.9	68
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.4, 5.5, 5.6	135
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	5.4, 6.5	134, 171
Activités en matière de recherche et développement	1.7, 5.2.2	23, 128
Actionnariat et capital	7.6, 7.7	202, 209
Structure et évolution du capital social	7.6.1, 7.6.9	202, 208
Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	7.7.1	209
État de la participation des salariés au capital social	3.7.6	103
Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	7.7.2	210
Achat et revente par la Société de ses propres actions	7.6.5	202
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	6.5, 6.8, 7.2, 7.3	155, 183, 198
Prises de participation ou prises de contrôle significatives intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A	
Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	6.9.1	189
Information sur les conditions relatives à l'exercice de stock-options attribuées aux dirigeants et à la conservation des actions	N/A	
Information sur les conditions relatives à la conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	6.3.2	94
Opérations réalisées par les dirigeants, leurs proches et les personnes assimilées, sur les titres de la Société	3.7.2	102
Facteurs de risques et contrôle interne	4.1	106
Description des principaux risques et incertitudes	4.1	106
Description et gestion des risques environnementaux et climatiques	2.4.3	39
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.2	120
Informations environnementales sociales et sociétales	2.9	68
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Chapitre 2	31
Informations sociales, environnementales et sociétales	Chapitre 2	
Autres informations		
Délai de paiement des fournisseurs et des clients	6.9.2	189

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	SECTION(S)	PAGE
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	3.2.3.1	80
Conventions réglementées	7.5	198
Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	3.4.5	89
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	7.6.7	204
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	3.2, 3.3	85
Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général	3.2.3.5	84
Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	3.1.1	75
Politique de rémunération des mandataires sociaux	3.6.1	91
Éléments de rémunération des mandataires sociaux	3.6.2.1, 3.6.3.1	94, 97
Éléments de comparaison de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec la rémunération moyenne et médiane des salariés de la société	3.6.11	100
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	3.5.1	90

Table de concordance du rapport financier annuel :

ELÉMENT REQUIS	CHAP. / SECT. / ANNEXES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	PAGE
Comptes annuels	6.7	176
Comptes IFRS	6.1	138
Rapport de gestion	Cf. table de concordance du Rapport de gestion	
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf. table de concordance du Rapport de gestion intégrant le Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
Déclaration des personnes responsables du Rapport financier annuel	8.1	218
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes IFRS	6.6	172
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux	6.10	192
Honoraires des Commissaires aux Comptes	6.5 (note 28)	171

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

© Istock, © Shutterstock, © Unsplash (Lance Anderson, Nathan Anderson, Naja Bertolt-Jensen, Luca Bravo, Leo Castro, Cdc, Chewy, Chuttersnap, Avery Cocozziello, Dakota Corbin, Drew Dizzy-Graham, Sri Ferrdian, andreas Gucklhorn, Anne Gret-Kammer, Eberhard Grossgasteiger, Jan Kopriva, Nandhu Kumar, Crystal Kwok, Brooke Lark, Simon Lee, Tommy Lisbin, Ryan Loughlin, Nasa, Kyle Nieber, anna Pelzer, Margot Richard, alvaro Rosado, Shane Rounce, Kelly Sikkema, Daniel Sinoca, Annie Spratt, Trew, Will Turner, Timo Wagner, Xandtor).

Conception et mise en pages

Anne Ponscarme – offgraphisme.fr